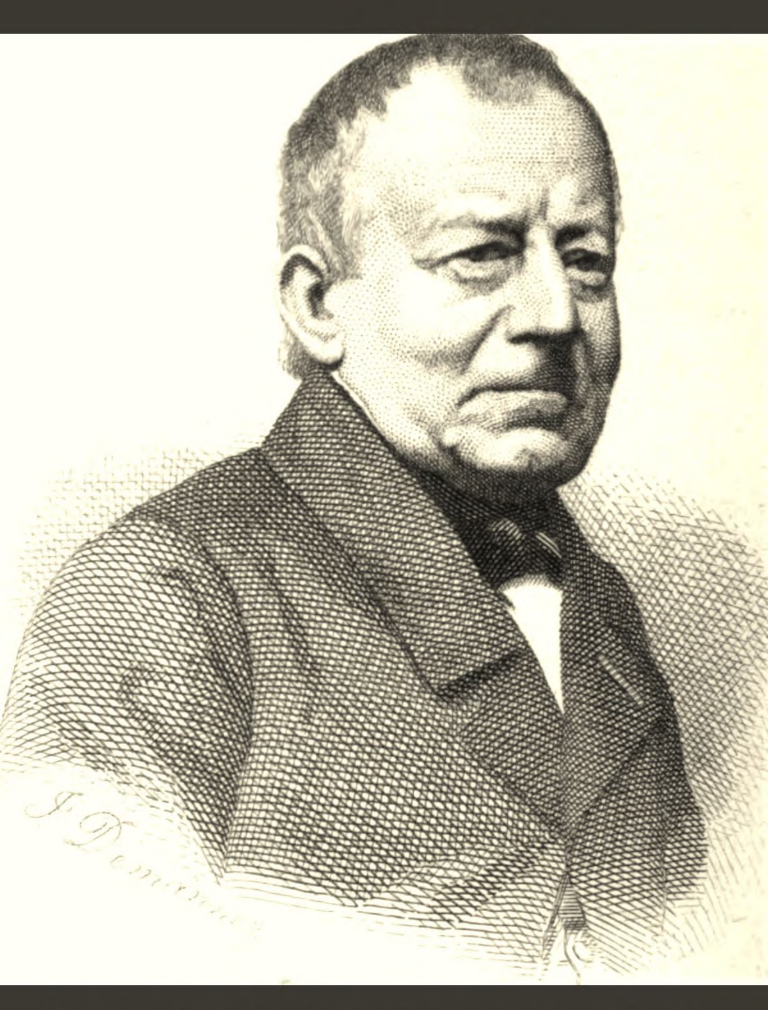
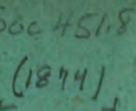

J. Demannez



ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1874.

QUARANTIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLXXIV.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1874.

QUARANTIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLXXIV.



ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1874.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la période julienne 6587
— de la fondation de Rome selon Varron. 2627
— de l'ère de Nabonassar. 2621

L'année 2650 des Olympiades, ou la 2e année de la 663e Olympiade, commence en juillet 1874.

L'année 1291 des Turcs commence le 18 février 1874, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1874 du calendrier julien commence le 13 janvier de l'année 1874.

L'année 5635 de l'ère des juifs commence le 12 septembre 1874.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.	13
Épacte.	XII
Cycle solaire.	7
Indiction romaine	2
Lettre dominicale	D

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	1 février.
Les Cendres	18 février.
Pâques.	5 avril.
Les Rogations	11, 12 et 13 mai.
Ascension	14 mai.
Pentecôte	24 mai.
La Trinité.	31 mai.
La Fête-Dieu.	4 juin.
Premier dimanche de l'Avent	29 novembre.

Quatre-Temps.

Les 25, 27 et 28 février.
Les 27, 29 et 30 mai.
Les 16, 18 et 19 septembre.
Les 16, 18 et 19 décembre.

Commencement des saisons.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps	le 20 mars, à	6 h.	55 m.	du soir.
Été	le 21 juin, à	3	24	du soir.
Automne.	le 22 sept., à	5	40	du matin.
Hiver.	le 21 déc., à	11	39	du soir.

Éclipses de soleil et de lune.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Il y aura, en 1874, deux éclipses de soleil, deux éclipses de lune et un passage de Vénus sur le soleil. La deuxième éclipse de soleil et la deuxième éclipse de lune seront, seules, partiellement visibles à Bruxelles.

Le 10 *octobre*, éclipse annulaire de soleil (éclipse partielle, visible à Bruxelles). Commencement de l'éclipse partielle à 9 h. 21 m.; fin à 11 h. 22 m.

Le 25 *octobre*, éclipse totale de lune, en partie visible, comme éclipse partielle, à Bruxelles.

La lune, le 25, se couchant à 6 h. 40 m., on ne verra, à Bruxelles, que le commencement du phénomène.

Le 9 *décembre* aura lieu le passage de Vénus sur le soleil; ce phénomène sera invisible à Bruxelles.

Janvier.

1 J. Circoncision de N.-S.
2 V. S. Adélard, abbé.
3 S. Ste Geneviève, vierge.
4 D. Ste Pharaïlde, vierge.
5 L. S. Télesphore, pape.
6 M. Épiphanie ou les Rois.
7 M. Ste Mélanie, vierge.
8 J. Ste Gudule, vierge.
9 V. S. Marcellin, évêque.
10 S. S. Agathon, pape.
11 D. S. Hygin, pape.
12 L. S. Arcade, martyr.
13 M. Ste Véronique de Milan.
14 M. S. Hilaire, év. de Poit.
15 J. S. Paul, ermite.
16 V. S. Marcel, pape.
17 S. S. Antoine, abbé.
18 D. Chaire de s. P. à Rome.
19 L. S. Canut, roi de Danem.
20 M. SS. Fabien et Sébastien.
21 M. Ste Agnès, vierge et m.
22 J. SS. Vincent et Anastase.
23 V. Épousailles de la Vierge.
24 S. S. Timothée, év. d'Eph.
25 D. Conversion de S. Paul.
26 L. S. Polycarpe, év. et m.
27 M. S. Jean Chrysostome, év.
28 M. S. Julien, év. de Cuença.
29 J. S. Franç. de Sales, év.
30 V. Ste Martine, v. et mart.
31 S. S. Pierre Nolasque.

Pleine Lune le 2.
Dernier Quartier le 10.
Nouvelle Lune le 18.
Premier Quartier le 25.

Février.

1 D. *Septuag.* S. Ignace, év.
2 L. Purific. ou Chandeleur.
3 M. S. Blaise, év. et mart.
4 M. S. André, Ste Jeanne, r.
5 J. Ste Agathe, vierge.
6 V. S. Amand, Ste Dorothée.
7 S. S. Romuald, abbé.
8 D. S. Jean de Matha.
9 L. Ste Apollonie, v. et mart.
10 M. Ste Scholastique, vierge.
11 M. S. Sévérin, abbé.
12 J. Ste Eulalie, v. et mart.
13 V. Ste Euphrosine.
14 S. S. Valentin, prêt. et m.
15 D. SS. Faustin et Jovite, m.
16 L. Ste Julienne, v.
17 M. SS. Théodule et Julien, m.
18 M. *Cendr.* S. Siméon, év.
19 J. S. Boniface, év. de Laus.
20 V. S. Éleuthère, évêque.
21 S. Le B. de Pépin de Landen.
22 D. C. de s. Pier. à Antioche.
23 L. S. Pierre Damien, évêq.
24 M. S. Mathias, S. Modeste.
25 M. *Q.-temps.* Ste Walburge.
26 J. Ste Aldetrude, abbesse.
27 V. *Q.-temps.* S. Alexandre.
28 S. *Q.-temps.* S. Julien.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 23.

Mars.

1 D. S. Aubin, év. d'Angers.
2 L. S. Simplice, pape.
3 M. Ste Cunégonde, impérat.
4 M. S. Casimir, roi.
5 J. S. Théophile.
6 V. Ste Colette, vierge.
7 S. S. Thomas d'Aquin.
8 D. S. Jean de Dieu.
9 L. Ste Françoise, veuve.
10 M. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 M. S. Vindicien, évêque.
12 J. S. Grégoire le Grand, p.
13 V. Ste Euphrasie, vierge.
14 S. Ste Mathilde, reine.
15 D. S. Longin, soldat.
16 L. Ste Eusébie, vierge.
17 M. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 M. S. Gabriël, arch.
19 J. S. Joseph, patr. de la B.
20 V. S. Wulfran, év. de Sens.
21 S. S. Benoît, abbé.
22 D. S. Basile, martyr.
23 L. S. Victorien, martyr.
24 M. S. Agapet, év. de Synn.
25 M. Annonciation. S. Humbert.
26 J. S. Ludger, év. de Munst.
27 V. S. Rupert, év. de Worms.
28 S. S. Sixte III, pape.
29 D. S. Eustase, abbé.
30 L. S. Véron, abbé.
31 M. S. Benjamin, martyr.

Pleine Lune le 3.
Dernier Quartier le 11.
Nouvelle Lune le 18.
Premier Quartier le 24.

Avril.

1 M. S. Hugues, évêque.
2 J. S. François de Paule.
3 V. S. Richard, évêque.
4 S. S. Isidore de Séville.
5 D. PAQUES. S. Vincent F.
6 L. S. Célestin, pape.
7 M. S. Albert, ermite.
8 M. S. Perpétue, évêque.
9 J. Ste Vaudru, abbesse.
10 V. S. Macaire, évêque.
11 S. S. Léon-le-Grand, pape.
12 D. S. Jules I, pape.
13 L. S. Herménégilde, mart.
14 M. SS. Tibur., Valér., Max.
15 M. SS. Anastasie et Basilisse.
16 J. S. Drogon, ermite.
17 V. S. Anicet, pape et m.
18 S. S. Ursmar, év. et ab.
19 D. S. Léon IX, pape.
20 L. Ste Agnès, vierge.
21 M. S. Anselme, archevêque.
22 M. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 J. S. Georges, martyr.
24 V. S. Fidèle de Sigmaring.
25 S. S. Marc, évangéliste.
26 D. SS. Clet et Marcellin, p.
27 L. S. Antime, évêq. et m.
28 M. S. Vital, martyr.
29 M. S. Pierre de Milan, mart.
30 J. Ste Catherine de Sienne.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 16.
Premier Quartier le 23.

Mai.

1 V. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 S. S. Athanase, év. et doct.
3 D. Invention de la Ste Croix.
4 L. Ste Monique, veuve.
5 M. S. Pie V, pape.
6 M. S. Jean Porte Latine.
7 J. S. Stanislas, év. et mart.
8 V. Apparition de S. Michel.
9 S. S. Grégoire de Naziance.
10 D. S. Antonin, archevêque.
11 L. *Rog.* S. Franç. de Hiér.
12 M. *Rog.* SS. Nérée et Ach.
13 M. *Rog.* S. Servais, évêque.
14 J. ASCENSION. S. Pacôme.
15 V. Ste Dymphne, v. et m.
16 S. S. Jean Népomucène, m.
17 D. S. Pascal Baylon.
18 L. S. Venance, martyr.
19 M. S. Pierre Célestin, pape.
20 M. S. Bernardin de Sienne.
21 J. Ste Itisberge, vierge.
22 V. Ste Julie, vierge et mart.
23 S. S. Guibert.
24 D. PENTECOTE.
25 L. S. Grégoire VII, pape.
26 M. S. Philippe de Neri.
27 M. *Q.-temps.* S. Jean I, pape.
28 J. S. Germain, év. de Paris.
29 V. *Q.-temps.* S. Maximin, év.
30 S. *Q.-temps.* S. Ferdinand.
31 D. TRINITÉ. Ste Pétronille.

Pleine Lune le 1.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 23.
Pleine Lune le 31.

Juin.

1 L. S. Pamphile, martyr.
2 M. SS. Marcellin et Erasme.
3 M. Ste Clotilde, reine.
4 J. FÊTE-DIEU. S. Optat, év.
5 V. S. Boniface, év. et mart.
6 S. S. Norbert, évêque.
7 D. S. Robert, abbé.
8 L. S. Médard, évêque.
9 M. SS. Prime et Félicien, m.
10 M. Ste Marguerite, reine.
11 J. S. Barnabé, apôtre.
12 V. S. Jean de Sahagun.
13 S. S. Antoine de Padoue.
14 D. S. Basile le Grand, arch.
15 L. SS. Guy et Modeste, m.
16 M. S. Jean-François Régis.
17 M. Ste Alène, vierge et mart.
18 J. SS Marc et Marcellin, m.
19 V. Ste Julienne de Falc., v.
20 S. S. Sylvère, pape et m.
21 D. S. Louis de Gonzague.
22 L. S. Paulin, év. de Nole.
23 M. Ste Marie d'Oignies.
24 M. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 J. S. Guillaume, abbé.
26 V. SS. Jean et Paul, mart.
27 S. S. Ladislas, roi de Hong.
28 D. S. Léon II, pape.
29 L. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 M. Ste Adile, vierge.

Dernier Quartier le 7.
Nouvelle Lune le 14.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 29.

Juillet.

—

1 M. S. Rombaut, évêque.
2 J. Visitation de la Vierge.
3 V. S. Euloge, martyr.
4 S. S. Théodore, évêque.
5 D. S. Pierre de Lux., év.
6 L. Ste Godelive, martyre.
7 M. S. Willebaud, évêque.
8 M. Ste Elisabeth, reine.
9 J. SS. Martyrs de Gorcum.
10 V. Les sept Frères Martyrs.
11 S. S. Pie I, pape.
12 D. S. Jean Gualbert, abbé.
13 L. S. Anaclet, pape et m.
14 M. S. Bonaventure, évêq.
15 M. S. Henri, emp. d'Allem.
16 J. N.-D. du Mont-Carmel.
17 V. S. Alexis, confesseur.
18 S. S. Camille de Lellys.
19 D. *S. Sacr. de Mir.* à Brux.
20 L. S. Jérôme Émilien.
21 M. Ste Praxède, vierge.
22 M. Ste Marie-Madeleine.
23 J. S. Apollinaire, évêque.
24 V. Ste Christine, v. et mart.
25 S. S. Jacques le Majeur, ap.
26 D. Ste Anne, mère de la Vier.
27 L. S. Pantaléon, martyr.
28 M. S. Victor, martyr.
29 M. Ste Marthe, vierge.
30 J. SS. Abdon et Sennen, m.
31 V. S. Ignace de Loyola.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 29.

Août.

—

1 S. S. Pierre-ès-Liens.
2 D. S. Étienne, S. Alphonse.
3 L. Invention de S. Etienne.
4 M. S. Dominique, confess.
5 M. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 J. Transfiguration de N. S.
7 V. S. Donat, év. et mart.
8 S. S. Cyriac, martyr.
9 D. S. Romain, martyr.
10 L. S. Laurent, martyr.
11 M. S. Géry, év. de Cambrai.
12 M. Ste Claire, vierge.
13 J. S. Hippolyte, martyr.
14 V. S. Eusèbe, martyr.
15 S. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 D. S. Roch, confesseur.
17 L. S. Libérat, abbé.
18 M. Ste Hélène, impératrice.
19 M. S. Joachim, S. Jules.
20 J. S. Bernard, abbé.
21 V. Ste Jeanne-Françoise.
22 S. S. Timothée, martyr.
23 D. S. Philippe Béniti.
24 L. S. Barthélemi, apôtre.
25 M. S. Louis, roi de France.
26 M. S. Zéphirin, pape et m.
27 J. S. Joseph Calasance.
28 V. S. Augustin, év. et doct.
29 S. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 D. Ste Rose de Lima, vierge.
31 L. S. Raymond Nonnat.

Dernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 27.

Septembre.

—

1 M. S. Gilles, abbé.
2 M. S. Étienne, roi de Hong.
3 J. S. Rémacle, év. de Maest.
4 V. Ste Rosalie, vierge.
5 S. S. Laurent Justinien.
6 D. S. Donatien, martyr.
7 L. Ste Reine, vierge.
8 M. Nativité de la Vierge.
9 M. S. Gorgone, martyr.
10 J. S. Nicolas de Tolentino.
11 V. SS. Prote et Hyacinthe.
12 S. S. Guy d'Anderlecht.
13 D. S. Amé, év. Sion en Val.
14 L. Exaltation de la Croix.
15 M. S. Nicomède, martyr.
16 M. *Q.-temps*. S. Corneille.
17 J. S. Lambert, év. de Maest.
18 V. *Q.-temps*. S. Joseph de C.
19 S. *Q.-temps*. S. Janvier, m.
20 D. S. Eustache, martyr.
21 L. S. Mathieu, apôtre.
22 M. S. Maurice et ses comp.
23 M. Ste Thècle, vierge et m.
24 J. Notre-Dame de Merci.
25 V. S. Firmin, év. et mar.
26 S. SS. Cyprien et Justine.
27 D. SS. Cosme et Damien, m.
28 L. S. Wenceslas, martyr.
29 M. S. Michel, archange.
30 M. S. Jérôme, docteur.

Dernier Quartier le 3.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 18.
Pleine Lune le 25.

Octobre.

—

1 J. S. Bavon, S. Remi.
2 V. S. Léodegaire, évêque.
3 S. S. Gérard, abbé.
4 D. S. François d'Assise.
5 L. S. Placide, martyr.
6 M. S. Brunon, confesseur.
7 M. S. Marc, pape.
8 J. Ste Brigitte, veuve.
9 V. S. Denis et ses comp., m.
10 S. S. François de Borgia.
11 D. S. Gommaire, p. de Lier.
12 L. S. Wilfrid, év. d'York.
13 M. S. Édouard, roi d'Angl.
14 M. S. Calixte, pape et mart.
15 J. Ste Thérèse, vierge.
16 V. S. Mummolin, évêque.
17 S. Ste Hedwige, veuve.
18 D. S. Luc, évangéliste.
19 L. S. Pierre d'Alcantara.
20 M. S. Jean de Kenti.
21 M. Ste Ursule et ses comp. m.
22 J. S. Mellon, évêque.
23 V. S. Jean de Capistran.
24 S. S. Raphaël, archange.
25 D. SS. Crépin et Crépinien.
26 L. S. Évariste, pape et m.
27 M. S. Frumence, apôtre.
28 M. SS. Simon et Jude, apôt.
29 J. Ste Ermelinde, vierge.
30 V. S. Foillan, martyr.
31 S. S. Quentin, martyr.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 18.
Pleine Lune le 25.

Novembre.

—

1 D. TOUSSAINT.
2 L. *Les trépassés.*
3 M. S. Hubert, év. de Liége.
4 M. S. Charles Borromée.
5 J. S. Zacharie, Se Elisabeth
6 V. S. Winoc, abbé.
7 S. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 D. S. Godefroi, év. d'Am.
9 L. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 M. S. André Avellin.
11 M. S. Martin, év. de Tours.
12 J. S. Liévin, év. et mart.
13 V. S. Stanislas Kostka.
14 S. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 D. S. Léopold, confesseur.
16 L. S. Edmond, archevêq.
17 M. S. Grégoire Thaumatur.
18 M. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 J. Ste Élisabeth, duchesse.
20 V. S. Félix de Valois.
21 S. Présentat. de la Vierge.
22 D. Ste Cécile, vierge et mar.
23 L. S. Clément I, pape et m.
24 M. S. Jean de la Croix.
25 M. Ste Catherine, v. et m.
26 J. S. Albert de Louv., év.
27 V. S. Acaire, év. de Noyon.
28 S. S. Rufe, martyr.
29 D. *Avent.* S. Saturnin, m.
30 L. S. André, apotre.

Dernier Quartier le 1.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 30.

Décembre.

—

1 M. S. Éloi, év. de Noyon.
2 M. Ste Bibienne, v. et m.
3 J. S. François Xavier.
4 V. Ste Barbe, martyre.
5 S. S. Sabbas, abbé.
6 D. S. Nicolas, év. de Myre.
7 L. S. Ambroise, év. et doct.
8 M. Conception de la Vierge.
9 M. Ste Léocadie, v. et mart.
10 J. S. Melchiade, p. et m.
11 V. S. Damase, pape.
12 S. S. Valéry, abbé en Pic.
13 D. Ste Lucie, vierge et m.
14 L. S. Spiridion, évêque.
15 M. S. Adon, arch. de Vien.
16 M. *Q.-temps.* S. Eusèbe, év.
17 J. Ste Begge, veuve.
18 V. *Q.-temps.* Expect. de la V.
19 S. *Q.-temps.* S. Némésion.
20 D. S. Philogone, évêque.
21 L. S. Thomas, apôtre.
22 M. S. Hungère, év. d'Utr.
23 M. Ste Victoire, vierge et m.
24 J. S. Lucien.
25 V. NOËL.
26 S. S. Étienne, premier m.
27 D. S. Jean, apôt. et évang.
28 L. SS. Innocents.
29 M. S. Thomas de Cantorb.
30 M. S. Sabin, évêq. et mart.
31 J. S. Sylvestre, pape.

Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 30.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Élection du Directeur dans les trois classes.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Février. — Les mémoires destinés au concours annuel ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Élection *du comité chargé de la présentation des candidats aux places vacantes dans la Classe des Lettres.*

Mars. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Lettres.*

Réunion de la commission administrative pour arrêter les comptes et régler le budget; rapport des commissions spéciales des finances nommées par chaque classe.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours annuel de la *Classe des Lettres ;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Élection des membres de la commission administrative.

Séance générale des trois classes pour régler leurs intérêts communs.

Séance publique de la *Classe des Lettres ;* distribution des récompenses décernées.

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 1er de ce mois.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses décernées.

Octobre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Sciences.*

Novembre. — Proposition des candidats pour les élections aux places vacantes dans la *Classe des Beaux-Arts.*

Élection par la classe des lettres des candidats destinés à former le jury chargé de décerner le prix quinquennal de *littérature flamande* (cinquième période).

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Sciences;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élection des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses décernées.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE.

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale,* plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la Bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant M. de Crumpipen, le 13 avril 1773.

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite

des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au Musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur le projet de création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, divisa définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez, dans les *Annuaires* de 1846 à 1850, les documents relatifs à cette réorganisation.

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est Protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants regnicoles au plus.

A l'avenir, la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou natura-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

lisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13 Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi (1).

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par arrêté royal du 1er juin 1848, qui en modifie la rédaction primitive.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté de changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a, de plus, une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés aux concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Chacune des classes peut admettre le public à ses séances en prenant à cet égard telles dispositions qu'elle juge convenables (1).

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de

(1) Ce paragraphe a été adopté par arrêté royal du 10 janvier 1871.

mai, une séance générale pour régler, entre elles, les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent, formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques et la section des sciences naturelles, qui se compose de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique ; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par arrêté royal du 10 août 1852, qui en modifie la rédaction primitive.

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin le plus âgé est élu (1).

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'indication des titres des candidats.

Art. 7. On peut nommer en dehors des listes de présentation, pourvu que l'inscription des nouvelles candidatures ait lieu, avec l'assentiment de la classe, dans la séance qui précède celle de l'élection (2).

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

(1) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royale du 6 octobre 1873.

(2) Les articles 6 et 7 ont été adoptés par arrêté royal du 15 juin 1854, qui en modifie la rédaction primitive.



Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;

La classe des lettres, au mois de mai;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre.

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués de la manière suivante aux membres et associés habitant la Belgique (1) :

Les membres titulaires et les associés résidant en Belgique ont droit, pour chaque séance à laquelle ils assistent, à un jeton de présence de la valeur de dix francs.

Il est, en outre, alloué à ceux qui n'habitent pas la capitale :

Deux jetons de six francs, s'ils résident de dix à cinquante kilomètres;

(1) Cet article, qui modifie la rédaction primitive, a été adopté par arrêté royal du 13 décembre 1866.



Trois jetons de six francs, s'ils résident de cinquante à soixante-quinze kilomètres;

Quatre jetons de six francs, s'ils résident à plus de soixante-quinze kilomètres de la capitale.

Pour la détermination des distances, il sera fait usage des tableaux annexés aux dispositions réglementaires fixant les frais de route et de séjour des fonctionnaires ressortissant au Ministère de l'intérieur (1).

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'Annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des Mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les Bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

(1) Les dispositions qui précèdent ont été appliquées à dater du 1er janvier 1867.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le Bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les Bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse, ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

3.



Art. 25. On présente, dans les Bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le Bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un Bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des Bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression est inséré dans les Mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille seront ou ne seront pas insérés dans le Bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les Bulletins de l'Académie ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont en outre la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

Art. 29. L'Académie a son lithographe, mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres litho-

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

graphes dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or, présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit,

Couverture non imprimée,	in-4°, papier de pâte, le cent. fr.			3 00
» »	in-8°			1 50
» imprimée,	in-4°			5 00
» »	in-8°			3 00
Brochage in-4°, avec planches,	moins	de 5 feuilles, le cent.		4 00
» » »	plus	de 5 feuilles		5 50
» in-8°, »	moins	de 5 feuilles		3 00
» » »	plus	de 5 feuilles		4 00

ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise, et être adressés au secrétaire de l'Académie.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils en font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du mois de mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et, si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe

sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances, ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

La *Commission administrative de l'Académie*, lors de sa réunion du 23 mars 1846, après avoir pris connaissance d'un relevé des dépenses pendant les quatre dernières années, a reconnu, à l'unanimité, qu'il fallait distinguer deux espèces de dépenses: les unes *générales*, et devant être supportées en commun par les trois classes, et les autres *spéciales*, et devant être payées sur les fonds particuliers des classes. Les dépenses générales comprennent toutes les impressions autres que les mémoires, les gravures des bulletins, les reliures, les jetons et le service du personnel, ainsi que les faux frais divers; les dépenses spéciales concernent uniquement les impressions in-4° et les concours pour lesquels chaque classe dispose du tiers

(1) Adoptés par arrêtés royaux du 23 mars et du 24 octobre 1849.

du crédit affecté chaque année à cette partie du budget.

Lors de la séance du 6 juillet 1871, la Commission, appelée, d'après l'article 40 du règlement général, à s'occuper des impressions courantes et de la répartition des fonds à allouer à chaque classe, a résolu que les mesures suivantes, qui serviront de règles invariables pour les publications, seront insérées dans l'*Annuaire*.

« La Commission, considérant qu'elle est parfaitement armée de dispositions réglementaires pour les impressions, a décidé qu'un tiers de la part annuelle dans la dotation de l'État à dépenser intégralement chaque année d'après la comptabilité gouvernementale pour les publications in-4°, serait réservé chaque année, à chacune des classes, pour ses mémoires, avec la réserve que dans le cas où l'une d'elles n'aurait pas dépassé sa part vers la fin de l'année, ses fonds pourraient être alloués aux autres.

» Chaque classe sera appelée, au commencement de l'année, à décider sur ses impressions, comme l'indique leur règlement intérieur. La Commission a reconnu qu'elle est en droit de leur demander si elles n'ont point de changements à faire à cet *ordre* d'impression prescrit par une disposition identique, formant l'article 10 du règlement de la classe des sciences, l'article 7 de la classe des lettres et l'article 8 de la classe des beaux-arts. Le bureau de chaque classe juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

» Comme aucune disposition réglementaire n'ordonne l'impression des mémoires couronnés, la commission en décidera à cet égard après avis des classes. »

Règlement intérieur de la Classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Règlement intérieur de la Classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.



8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Les membres et correspondants de la classe lui communiqueront, tous les deux ans, un travail inédit.

Sont exceptés ceux qui s'en jugeront empêchés par l'âge, par des maladies ou par des occupations trop nombreuses.

Chaque année, au mois d'octobre, le secrétaire perpétuel rappellera par écrit cette disposition à tous les membres et correspondants de la classe.

Aussitôt que les membres et correspondants auront fait connaître au secrétaire perpétuel le sujet du travail qu'ils se proposent de communiquer à la classe et l'époque à partir de laquelle il pourra être porté à l'ordre du jour, ces indications seront inscrites avec leur date dans un registre à ce destiné. Le directeur répartira les lectures entre les diverses séances, d'aprè l'ordre des inscriptions.

Les travaux dont il vient d'être parlé n'en excluent aucun autre. La date à laquelle ils ont été inscrits déterminera indistinctement entre tous l'ordre dans lequel la lecture en sera faite.

19. Les questions du concours seront, autant que possible, réparties entre les diverses matières énumérées dans l'article 11 du règlement ; elles seront publiées deux ans d'avance.

Chaque année, dans la séance de juin, la classe désignera les anciennes questions à maintenir au programme, déterminera les matières sur lesquelles porteront les questions nouvelles et nommera pour chacune de celles-ci une commission de trois membres, qui sera chargée de présenter trois sujets à son choix.

Les commissions nommées feront, chacune, leur rapport dans la séance de juillet, et la classe, après avoir choisi une des trois questions qui lui sont proposées et déterminé la valeur du prix à accorder, arrêtera définitivement son programme.

20. Le rapport des commissaires, soit sur les mémoires présentés aux concours, soit sur les mémoires des savants étrangers, sera lu aux membres de la classe un mois avant qu'il soit mis en délibération ; chacun pourra, dans cet intervalle, prendre communication de ces mémoires.

21. Tous les membres sont autorisés à faire, séance tenante, leurs observations sur les travaux dont il est donné lecture ou sur lesquels il est fait rapport, ainsi que sur les rapports mêmes.

Si la demande en est faite, une discussion à ce sujet pourra, avec l'autorisation de la classe, être portée à l'ordre du jour d'une séance suivante.

22. Aucune lecture ne sera faite sans que le sujet en ait été indiqué à l'ordre du jour de la classe par le billet de convocation distribué au moins quinze jours avant la réunion.

23. Toutes les fois que trois membres feront la proposition



d'examiner en commun une ou plusieurs questions se rapportant à l'une des matières que l'article 3 des Statuts organiques de l'Académie range dans le domaine de la classe des lettres, la classe en délibérera ; et, si elle adopte la proposition, la discussion sera portée à l'ordre du jour de la séance qu'elle déterminera.

Le bureau de la classe, les commissaires chargés soit de la rédaction du programme, soit du jugement des concours, soit de l'examen des mémoires des membres, des associés, des correspondants et des savants étrangers, présenteront des propositions aux mêmes fins chaque fois qu'ils le trouveront utile.

Les rapports, les lectures, les propositions de questions littéraires, historiques ou scientifiques à discuter, et les discussions qui en seront la suite, seront portés à l'ordre du jour des séances, immédiatement après l'approbation du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, avant toute discussion à laquelle la correspondance pourrait donner lieu, sauf les cas d'urgence (1).

(1) Les articles nouveaux 18 à 23 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872, qui en modifie la rédaction primitive.

Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre de membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour, immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

1° La résolution de la classe des beaux-arts, adoptée dans la séance du 20 septembre 1849, relativement aux concours pratiques, sera remise en vigueur (1);

2° A l'avenir, indépendamment des questions de théorie ou d'histoire de l'art, le programme des concours de la classe comportera des questions d'art appliqué;

3° Chaque année des prix seront proposés pour récompenser le vainqueur dans les concours pratiques;

4° La peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la gravure feront l'objet de ces concours;

5° Les diverses spécialités seront appelées, à tour de rôle, dans l'ordre suivant :

En 1872, la peinture et la sculpture;

En 1873, l'architecture et la musique;

En 1874, la peinture et la gravure; et ainsi de suite.

6° Les lauréats conserveront la propriété des ouvrages envoyés au concours;

7° Une reproduction graphique de l'œuvre couronnée figurera dans les mémoires de l'Académie, accompagnée des rapports des commissaires chargés de préparer le jugement;

8° Le jugement se fera par la classe entière, sur un rapport présenté par la section qui a proposé le sujet du concours (2).

(1) Voici cette résolution présentée par l'un des membres:

« J'ai l'honneur de proposer d'admettre en principe qu'il pourra être mis en concours des sujets de tableaux, de statues ou de bas-reliefs, des projets de monuments, de gravure en taille-douce ou de médailles et de compositions musicales, alternativement et concurremment avec des mémoires sur des questions de théorie ou d'histoire des arts. »

(2) Les paragraphes 1 à 8 du complément de l'article 13 ont été sanctionnés par arrêté royal du 8 juillet 1872.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ACADÉMIE.

Règlement général (1).

Art. 1er. La Bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie*.

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui se-

(1) Adopté, en assemblée générale des trois classes, le 7 mai 1850.

raient demandés par un autre membre seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. On ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Règlement pour la partie de la Bibliothèque de l'Académie confiée aux soins de M. le Conservateur en chef de la Bibliothèque royale.

Art. 1er. Les livres appartenant à l'Académie royale de Belgique, déposés dans la salle attenante à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale (1), conformément à la conven-

(1) Les livres déposés, selon inventaire, dans cette salle se composent: 1° des ouvrages périodiques, tels que publications de sociétés savantes, revues, journaux, etc.; 2° des ouvrages composant la bibliothèque léguée à la Compagnie par M. de Stassart.

tion du 13 novembre 1871, sont confiés aux soins de M. le Conservateur en chef de cet établissement.

Art. 2. L'inventaire qui a été remis par M. le secrétaire perpétuel à M. le conservateur en chef, sera tenu au courant par les employés placés sous les ordres de ce dernier, lesquels auront seuls accès dans cette partie du local.

Art. 3. Les acquisitions ultérieures continueront à être reçues par le secrétaire de l'Académie.

Art. 4. Elles seront remises au conservateur en chef, après avoir séjourné dans une salle dépendant de l'Académie à la disposition exclusive des membres de la Compagnie, savoir :

Les ouvrages terminés trois mois après leur réception.

Les écrits périodiques et les ouvrages en cours de publication, à mesure qu'un volume sera complet.

Art. 5. Les livres appartenant à l'Académie pourront être communiqués au public, dans la salle de lecture de la Bibliothèque royale, sous les mêmes conditions que les autres ouvrages du dépôt.

L'administration de la Bibliothèque ne pourra les prêter au dehors.

Art. 6. Lorsqu'un membre de l'Académie aura besoin d'emprunter un livre appartenant à la Compagnie pour le consulter à domicile, il en fera la demande au secrétaire perpétuel, qui, seul, a le droit d'en ordonner la sortie.

Il n'est rien changé, quant au prêt au dehors, aux dispositions particulières du règlement de la Bibliothèque de l'Académie adopté en assemblée générale des trois classes le 7 mai 1850.

Art. 7. Le service du cabinet de lecture à l'usage exclusif des académiciens reste confié aux employés de la Compagnie sous les ordres du secrétaire perpétuel.

Si un académicien demande à consulter, dans le cabinet de



lecture de l'Académie, ou à domicile, un des livres déjà remis à l'administration de la Bibliothèque royale, les employés de l'Académie doivent pour l'obtenir s'adresser à la salle de lecture de la Bibliothèque royale, qui est tenue de le remettre immédiatement contre reçu.

Art. 8. Les livres qui ont été communiqués soit à la salle de lecture de la Bibliothèque royale, soit dans le cabinet de l'Académie devront être replacés immédiatement après la séance sur les rayons qu'ils occupaient avant la communication.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie,
Ad. Quetelet.

Le conservateur en chef de la Bibliothèque royale,
L. Alvin.

Franchise de port (1).

Art. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée,* avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps, individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

(1) Accordée par arrêté royal du 21 décembre 1841.

N. B. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis *sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi.* De plus, les envois doivent être *déposés au bureau de la poste*; l'exemption n'est pas admise pour les papiers qui seraient *simplement jetés dans la boîte aux lettres.*

LOCAL ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

—

Rapport au Roi.

Sire,

Il manque à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, telle que Votre Majesté vient de la réorganiser, un complément indispensable : c'est un local digne du premier corps savant du pays.

Malheureusement, il est impossible au Gouvernement de trouver ce local parmi les édifices qui sont à sa disposition, et les circonstances ne permettent pas de songer immédiatement à faire la dépense nécessaire à de nouvelles constructions.

Cependant, Sire, l'Académie ne peut continuer à siéger dans son local actuel, dont l'insuffisance était déjà reconnue avant la création de la classe des beaux-arts. Il faudra donc, malgré tous les désavantages qui en résultent, recourir encore à des mesures provisoires.

Par suite d'arrangements récemment pris, les bâtiments de l'Ancienne Cour offrent quelques salles qui peuvent être appropriées à l'usage de l'Académie. L'une de ces salles servira aux séances publiques. Afin de la rendre plus digne de sa destination, le Gouvernement pourra la décorer successivement des bustes des fondateurs et protecteurs de l'Académie, des Belges illustres, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants. Ce sera, en même temps, rendre un juste

hommage à la mémoire de ces académiciens, et cet honneur, accordé au mérite, ne pourra que stimuler le zèle des membres actuels de l'Académie.

Guidé par les considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal concernant le local destiné à l'Académie (1).

ART. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

ART. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

(1) Daté du 1er décembre 1845.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

(1) Arrêté royal du 1er décembre 1845.

COMMISSION CHARGÉE DE LA PUBLICATION D'UNE BIOGRAPHIE NATIONALE.

Règlement (1).

1. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts est chargée de la rédaction et de la publication d'une *Biographie nationale.*

2. Elle institue à cet effet une commission de quinze membres qui sont élus, en nombre égal de cinq, par chacune des trois classes, au scrutin secret et à la majorité des suffrages (2).

Tous les six ans, chaque classe sera appelée à réélire ou à remplacer les membres de la commission.

La commission nomme dans son sein un président et un secrétaire.

3. La commission peut s'associer, pour le travail de rédaction, d'autres membres de l'Académie.

Elle est autorisée aussi à y faire concourir des savants et des littérateurs du pays qui n'appartiennent pas à la Compagnie.

4. La commission dresse préalablement une liste alphabétique, aussi complète que possible, de tous les hommes remarquables, à quelque titre que ce soit, qui lui paraissent dignes de prendre place dans la *Biographie nationale.*

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mai 1860.

(2) Voyez page 99 la composition de la commission au 1er janvier 1874.

Ne pourront être compris dans cette liste que des personnages décédés depuis dix ans au moins.

5. Cette liste est imprimée et rendue publique par la voie du *Moniteur*.

6. La commission revoit et approuve la rédaction des notices, avant de les livrer à l'impression.

Elle peut en limiter l'étendue d'après les convenances de la publication et selon l'importance relative des personnages.

Les révisions sont communiquées à l'auteur de la notice avant la publication.

Chaque notice porte la signature de celui qui en est l'auteur.

7. La commission fait un rapport annuel au Ministre sur l'état de ses travaux. Elle en donne aussi annuellement connaissance à l'assemblée générale de l'Académie.

8. La *Biographie nationale* sera publiée dans le format in-8°, par volume de cinq cents pages au moins.

9. Une indemnité par feuille d'impression, à fixer ultérieurement, sera accordée aux auteurs des notices biographiques.

10. Les membres de la commission qui ne résident pas à Bruxelles recevront une indemnité de déplacement, chaque fois que la commission se réunira en dehors des jours ordinaires de la séance académique.

11. Une allocation spéciale sera mise à la disposition de l'Académie, afin de l'aider à pourvoir aux dépenses qui résulteront de l'exécution du présent arrêté.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Règlement organique (1).

Art 1er. La Commission royale d'histoire est instituée à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les relations, les cartulaires et les autres documents de la même nature également inédits. Elle est chargée aussi de la publication d'une table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique.

Elle est rattachée à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont elle forme une annexe, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette Compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications servent de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. La Commission, composée de sept membres nommés par le Roi, choisit dans son sein un président et un secrétaire-trésorier (2).

Art. 3. Des membres suppléants, nommés par le Ministre de l'intérieur, peuvent être adjoints aux membres de la Com-

(1) Arrêté royal du 28 avril 1869 remplaçant les arrêtés royaux du 22 juillet 1834, du 1er décembre 1845, du 5 octobre 1852, du 31 décembre 1861, du 7 avril 1866, et l'arrêté ministériel du 29 mars 1845.

(2) Voir, à la suite de la liste des membres de l'Académie, page 99, la composition de la Commission au 1er janvier 1874.

mission, assister, comme tels, à toutes les séances de celle-ci et prendre part à tous ses travaux.

Art. 4. En cas d'empêchement, les membres effectifs peuvent être remplacés aux séances par les membres suppléants; ceux-ci ont, dans ce cas, voix délibérative. Ils jouissent de la même indemnité, pour frais de voyage et de séjour, que les membres titulaires.

Art. 5. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et novembre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen et se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux, d'après un plan rédigé par la Commission et approuvé par le Ministre de l'intérieur.

La Commission se réunit extraordinairement lorsque le président le juge utile.

Art. 6. Le président met en délibération les objets à l'ordre du jour, recueille les voix et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le membre le plus ancien.

Art. 7. Il est publié un compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication n'y est insérée qu'après résolution prise par la Commission.

Lorsque des séries de documents ou des notices ont une grande étendue, elles peuvent être publiées à part comme annexes au Bulletin.

Art. 8. La Commission ayant pour but principal de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publica-

tions qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 9. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur n'est autorisée qu'après que le membre qui désire en être chargé, a fait connaître, dans un rapport à la Commission, la marche qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal.

L'impression ne commence que lorsque la copie d'un tiers de volume, au moins, peut être livrée à l'imprimeur.

Art. 10. Les cartes et planches reconnues nécessaires pour être jointes au texte des chroniques ou de leurs appendices, ne sont confectionnées que lorsque la Commission en a autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 11. Tous les mois, l'imprimeur adresse à chaque membre de la Commission une bonne feuille de tout ce qui est imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 12. Chaque membre reçoit un exemplaire, sur grand papier, des volumes de la collection, ainsi que cinq exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à dix exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier.

Art. 13. La Commission adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 14. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 15. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 16. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 17. Les ouvrages dont il est fait hommage à la Commission sont déposés dans la bibliothèque de l'Académie. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs sont insérés au Bulletin.

Art. 18. Un crédit est attribué annuellement à la Commission pour couvrir les frais de toute nature résultant de la mission qui lui est confiée.

Art. 19. La Commission soumet, chaque année, son budget à l'approbation du Ministre de l'intérieur, avec l'indication des publications qu'elle se propose d'entreprendre, dans le courant de l'exercice; aucune dépense ne peut être faite en dehors du budget approuvé. La Commission rend compte de ses dépenses dans son rapport annuel.

Art. 20. Les membres de la Commission qui ne résident point à Bruxelles reçoivent, à titre d'indemnité de déplacement, pour chaque réunion ordinaire, c'est-à-dire pour celles qui coïncident avec les réunions mensuelles de l'Académie royale de Belgique, savoir :

Les membres demeurant dans un rayon de cinq lieues partant de Bruxelles, quinze francs;

Dans un rayon de dix lieues, vingt francs;

Dans un rayon de quinze lieues, vingt-cinq francs;

Enfin ceux demeurant dans une localité au delà de ce dernier rayon, trente francs.

Pour les réunions extraordinaires, les mêmes membres reçoivent douze francs par séjour de vingt-quatre heures, et une indemnité pour frais de route, calculée à raison de deux francs par lieue par voie ordinaire et d'un franc par lieue par chemin de fer.

Art. 21. Une indemnité de vingt francs par feuille d'impression, du format in-4°, est allouée aux membres qui donnent

leurs soins à l'édition des chroniques, relations, cartulaires et de la Table chronologique des chartes et diplômes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique, en en préparant les matériaux, en les annotant, en en rédigeant les introductions, etc.

La même indemnité est accordée aux personnes que la Commission charge, sous sa direction et sa surveillance, après y avoir été autorisée par le Ministre de l'intérieur, de concourir à ces publications.

Art. 22. Le traitement annuel de douze cents francs, dont jouit le secrétaire-trésorier actuel est maintenu.

Art. 23. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PRIX PERPÉTUELS

ET CONCOURS PÉRIODIQUES.

6.

PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE.

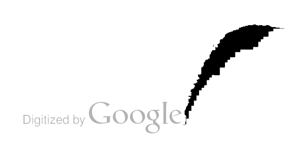
Institution (1).

1. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 1er décembre 1845.



Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

1. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850 (2).

2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie antérieurement au 1er janvier 1846 seront admis au concours après leur achèvement.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5 Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (3).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La proclamation des résultats de la sixième période (1871-1875) aura lieu en 1876.

(3) La rédaction primitive de cet article a été modifiée.

PRIX QUINQUENNAUX DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Institution (1).

1. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles.

2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres; et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

3. Chaque classe soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

(1) Adoptée par arrêté royal du 6 juillet 1851.

4 Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au Gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix (1).

6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845 est rapporté.

(1) Cet article a été rapporté par arrêté royal du 7 février 1859. Voir page 73.

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences (1).

1. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française ;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852, pour la littérature française, et ainsi de suite (2).

2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent est admis au concours, s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

(1) Adopté par arrêté royal du 29 novembre 1851.

(2) Le prix quinquennal des *sciences naturelles* pourra être décerné cette année. Les autres prix reviendront aux époques suivantes : *littérature flamande*, 1875; *sciences morales et politiques*, 1876; *histoire nationale*, 1876; *littérature française*, 1877; *sciences physiques et mathématiques*, 1878.

4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommés par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Modifications apportées à ces règlements.

Arrêté royal du 7 février 1859.

1. Le jury chargé de juger le prix quinquennal ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres.

2. Lorsqu'il aura pris connaissance des ouvrages soumis à son examen, il décidera si, parmi ces ouvrages, il en est un qui mérite le prix quinquennal à l'exclusion des autres, et lequel.

La question sera mise aux voix sans division.

Elle ne pourra être résolue affirmativement que par quatre voix au moins.

Aucun membre n'aura la faculté de s'abstenir de voter.

3. L'article 5 de l'arrêté royal du 6 juillet 1851 est rapporté.

4. Par dérogation à l'article 2 de Notre arrêté du 29 novembre 1851, prérappelé, les prix quinquennaux institués par Nos arrêtés du 1er décembre 1845, 6 juillet 1851 et 29 novembre 1851, pourront être décernés à l'auteur d'un ouvrage non achevé, si les parties séparées ou réunies forment un ensemble qui ait une valeur propre.

Arrêté royal du 27 août 1861.

1. Un ouvrage achevé, dont quelque partie aurait déjà été couronnée, sera néanmoins admis au concours, si les parties nouvelles y apportent des augmentations considérables.

2. Les précédentes dispositions sont applicables aux ouvrages actuellement en cours d'exécution dont des parties ont été publiées antérieurement au présent arrêté.

PRIX QUINQUENNAUX DÉCERNÉS DEPUIS LEUR INSTITUTION

(1851).

Histoire nationale.

1re *période* (1846-1850), prix décerné à M. Kervyn de Lettenhove;
2e — (1851-1855), prix partagé entre MM. Th. Juste, A. Wauters, Mertens et Torfs;
3e — (1856-1860), prix non décerné;
4e — (1861-1865), prix décerné à M. Ad. Borgnet;
5e — (1866-1870), prix décerné à M. J. Van Praet.

Sciences naturelles.

1re *période* (1847-1851), prix partagé entre MM. L. de Koninck, A. Dumont et P. J. Van Beneden;
2e — (1852-1856), prix partagé entre MM. Kickx, Wesmael, de Koninck et de Selys Longchamps;
3e — (1857-1861), prix décerné à M. P. J. Van Beneden;
4e — (1862-1866), prix décerné à M. P. J. Van Beneden.
5e — (1867-1871), prix décerné à M. l'abbé Carnoy.

Littérature française.

1re *période* (1848-1852), prix partagé entre MM. Baron, Moke et Weustenraad;
2e — (1853-1857), prix non décerné;
3e — (1858-1862), prix décerné à M. Ad. Mathieu;
4e — (1863-1867), prix décerné à M. Potvin.
5e — (1868-1872), prix décerné à M. Ed. Fétis.

Sciences physiques et mathématiques.

1re *période* (1849-1853), prix décerné à M. J. Plateau;
2e — (1854-1858), prix non décerné;
3e — (1859-1863), prix décerné à M. J.-S. Stas;
4e — (1864-1868), prix décerné à M. J. Plateau.
5e — (1869-1873), prix à décerner en 1874.

Littérature flamande.

1re *période* (1850-1854), prix décerné à M. H. Conscience;
2e — (1855-1859), prix décerné à M. P. Van Duyse;
3e — (1860-1864), prix décerné à Mme veuve Courtmans;
4e — (1865-1869), prix décerné à M. H. Conscience.

Sciences morales et politiques.

1re *période* (1851-1855), prix partagé entre MM. Ducpetiaux, Brialmont, Thonissen et Vandermeersch;
2e — (1856-1860), prix décerné à M. P. de Haulleville;
3e — (1861-1865), prix décerné à M. Tielemans;
4e — (1866-1870), prix non décerné.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FRANÇAISE (1).

Art. 1er. Un prix triennal est institué pour la composition en langue française d'une œuvre dramatique dont le sujet devra être emprunté soit à l'histoire, soit aux mœurs nationales.

Art. 2. Le prix qui sera décerné à l'auteur de l'ouvrage couronné consistera en une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et en une somme de cinq cents francs au moins et de quinze cents francs au plus, à déterminer par Notre Ministre de l'intérieur suivant les mérites et l'importance de la pièce dramatique.

Art. 3. La pièce couronnée sera représentée pendant les fêtes anniversaires de septembre de l'année qui suivra la clôture de chaque période triennale.

La présente dispositionsera applicable aux pièces dramatiques en langue flamande, dont les auteurs auront obtenu le prix institué par l'arrêté royal du 10 juillet 1858.

Art. 4. Le jugement se fera par une commission de trois membres au moins, choisis sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. La première période triennale sera considérée comme close le 1er janvier 1861 (2).

(1) Institué par arrêté royal du 30 septembre 1859.

(2) Le prix pour la sixième période (1873-1875) pourra être décerné en 1876.

CONCOURS TRIENNAL DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE FLAMANDE (1).

Art. 1er. Sera admis au concours tout ouvrage de littérature dramatique écrit en langue flamande par un auteur belge de naissance ou naturalisé.

Art. 2. L'ouvrage devra avoir été publié dans le pays, ou être remis en manuscrit, soit au Département de l'intérieur, soit à l'Académie royale des sciences et des lettres, avant que la période triennale soit close.

Art. 3. Ne seront pas admises au concours les œuvres traduites ou arrangées d'après des ouvrages étrangers ou nationaux.

Quant aux pièces imitées, le jury aura à décider si elles présentent un caractère suffisant d'originalité.

Art. 4. Le jury chargé du jugement du concours sera composé de cinq membres.

Art. 5. Les ouvrages dramatiques des membres du jury sont exclus du concours.

Art. 6. Le prix triennal ne peut être partagé entre plusieurs œuvres.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période triennale (2).

(1) Institué par arrêté royal du 23 février 1859.

(2) Le prix pour la sixième période (1871-1873) pourra être décerné en 1874.

PRIX DE STASSART.

PRIX PERPÉTUEL POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

Institution.

Dans la séance de la classe des lettres du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart lut à ses confrères la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait » l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un » capital de *deux mille seize francs* en rentes sur l'État belge, » pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix per- » pétuel qui, tous les six ans, à la suite d'un concours ouvert » deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, » à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternative- » ment parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les » artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, » et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera » priée d'adjoindre *deux* de ses membres aux commissaires de » la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en » fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les dona- » tions et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Com- » pagnie, qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son sein, » ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dé- » vouement sans bornes. »

La classe accueillit avec empressement cette offre généreuse et en exprima sa gratitude au donateur, qui, au mois de mai 1853, ajouta à ce premier don une somme de *deux cents francs*. Ce don complémentaire avait pour objet de compenser la diminution de revenu due à la conversion des rentes 5 p c. en rentes à 4 1/2 p. c.

Concours.

—

1re PÉRIODE (1851-1856).

La classe des lettres a ouvert la série des biographies consacrées à des Belges célèbres, en demandant une notice consacrée à la mémoire du donateur le baron de Stassart. Ce concours donna pour résultat un travail de M. Eug. Van Bemmel, couronné en mai 1856.

2e PÉRIODE (1857-1862).

Cette période, demandant l'*éloge de Van Helmont*, n'a pas donné de résultat, bien que ce concours ait été prorogé d'année en année jusqu'en 1867.

3e PÉRIODE (1863-1868).

Elle devait être consacrée à l'éloge d'un artiste, mais, à cause du résultat négatif de la 2e période, la classe des lettres a décidé de demander l'éloge d'un savant en même temps que celui d'un artiste comme sujets de ces périodes.

Ce concours ayant pour objet l'*Éloge de Mercator* et l'*Éloge d'Antoine Van Dyck*, a donné pour résultat un travail sur Van Dyck, de MM. Frans De Potter et Jean Brouckaert, couronné dans la séance de la classe des lettres du 12 mai 1873.

4e PÉRIODE (1869-1874).

La classe des lettres offre, pour la quatrième période, un prix de *six cents francs* à l'auteur de la meilleure notice consacré à *Christophe Plantin, ses relations, ses travaux et l'influence exercé sur l'imprimerie dont il fut le fondateur*.

La classe croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence, les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles habituelles des concours annuels de l'Académie.

PRIX PERPÉTUEL INSTITUÉ POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

Institution.

Dans son testament olographe, en date du 19 mai 1854, le baron de Stassart avait inscrit la clause suivante :

« Mon légataire universel (M le marquis de Maillen) achè-
» tera cinq cents francs de rentes belges, et il priera l'Acadé-
» mie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique
» de les employer à fonder un prix qui soit décerné tous les
» six ans (afin qu'il excède, avec les intérêts accumulés, trois
» mille francs) pour *une question d'histoire nationale.* »

Concours.

—

1re PÉRIODE.

La classe des lettres a ouvert la première période sexennale de concours en demandant l'*Histoire des rapports de droit public qui ont existé entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne, depuis le Xe siècle jusqu'à l'incorporation de la Belgique dans la république française.*

Le prix de cette période, s'élevant à 3000 francs, a été décerné, en 1869, à M. Émile de Borchgrave, secrétaire de légation de 1re classe, à Bruxelles (1).

2e PÉRIODE.

Le *concours* de la deuxième période demandant d'*Exposer quels étaient, à l'époque de l'invasion française en 1794, les principes constitutionnels communs à nos diverses provinces et ceux par lesquels elles différaient entre elles,* qui devait être clos le 1er février 1871, prorogé une première fois jusqu'au 1er février 1873, a été prolongé encore jusqu'au 1er février 1874.

Le prix de 3,000 francs est réservé à la solution de cette question.

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles des concours de la classe.

(1) Son travail a été publié dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés et des Mémoires des savants étrangers*, collection in-4°.

PRIX PERPÉTUEL D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE FLAMANDE, FONDÉ PAR M. LE BARON JULES DE SAINT-GENOIS.

Lors du décès de M. le baron de Saint-Genois, le 13 septembre 1867, M. De Decker, son exécuteur testamentaire, communiqua à l'Académie l'extrait suivant du testament du défunt :

« Nr 9. Ik legatere eene som van duizend franks aan de koninglijke Akademie van België, en eene andere som van vijf honderd franks aan de Maatschappij : *De taal is gansch het volk*. Zij zullen er gebruik van maken om de eene of andere prijskamp over geschiedenis of letterkunde uit te schrijven in het vlaamsch.

» Nr 10. Tot het uitvoeren van dit mijnen laatsten wil, benoem ik, wat nr 9 aangaat, de heeren P. De Decker en Dr Snellaert. »

La commission administrative, dans sa séance du 11 novembre 1867, se conformant aux volontés du défunt, institua un ***prix de 450 francs, à décerner tous les dix ans, à l'auteur du meilleur travail sur une question d'histoire nationale ou de littérature flamande, dont le sujet serait à déterminer par la classe des lettres.***

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1874.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. N. De Keyser, président pour 1874.
» Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1874.

Le directeur de la classe des Sciences, M. Candèze.
» » des Lettres, M. Chalon.
» » des Beaux-Arts, M. De Keyser.
Le Secrétaire perpétuel, M. Ad. Quetelet.
Le délégué de la classe des Sciences, M. Stas, trésorier.
» » des Lettres, M. Ch. Faider.
» » des Beaux-Arts, M. De Busscher.

CLASSE DES SCIENCES.

M. CANDÈZE, directeur.
» AD. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(15 membres).

M. QUETELET, Adolphe J. L.; à Bruxelles.	Élu le 1er février 1820.
» PLATEAU, Joseph A. F.; à Gand . .	— 15 décem. 1836.
» STAS, Jean S.; à St-Gilles-lez-Bruxelles.	— 14 décem. 1841.
» DE KONINCK, Laurent G.; à Liége. .	— 15 décem. 1842.
» MELSENS, Louis F. H.; à Ixelles. . .	— 15 décem. 1850.
» LIAGRE, Jules J. B.; à Bruxelles . . .	— 15 décem. 1853.
» DUPREZ, François J.; à Gand	— 16 décem. 1854.
» HOUZEAU, Jean C.; à Kingston, Jamaïque.	— 15 décem. 1856.
» QUETELET, Ernest; à Bruxelles . . .	— 15 décem. 1863.
» MAUS, Henri J.; à Ixelles	— 15 décem. 1864.
» GLOESENER, Michel; à Liége	— 15 décem. 1864.
» DONNY, François M. L.; à Gand. . .	— 15 décem. 1866.
» MONTIGNY, Charles; à Schaerbeek . .	— 16 décem. 1867.
» STEICHEN, Michel; à Ixelles	— 15 décem. 1868.
» BRIALMONT, Alexis; à St-Jos.-ten-Noode.	— 15 décem. 1869.

Section des Sciences naturelles (15 membres).

M. D'OMALIUS D'HALLOY, J. B. J.; à Halloy.	Nommé le 3 juillet 1816.
» DU MORTIER, Barthélemy C.; à Tournai.	Élu le 2 mai 1829.

M. Van Beneden, Pierre J.; à Louvain . Élu le 15 décem. 1842.
» De Selys Longchamps, Edm.; à Liége. — 16 décem. 1846.
» Du Bus de Ghisignies, le vicomte Bernard A. L.; à St-Josse-ten-Noode. . — 16 décem. 1846.
» Nyst, Henri P.; à Molenbeek-St-Jean . — 17 décem. 1847.
» Gluge, Théophile; à Bruxelles . . . — 15 décem. 1849.
» Poelman, Charles; à Gand. . . . . — 16 décem. 1857.
» Dewalque, Gustave; à Liége . . . — 16 décem. 1859.
» Candèze, Ernest; à Glain (Liége) . . — 15 décem. 1864.
» Chapuis, Félicien; à Verviers . . . — 15 décem. 1865.
» Dupont, Edouard; à Ixelles . . . . — 15 décem. 1869.
» Morren, Édouard; à Liége . . . . — 15 décem. 1871.
» Van Beneden, Édouard; à Liége . . — 16 décem. 1872.
» Malaise, Constantin; à Gembloux . . — 15 décem. 1873.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Section des Sciences mathématiques et physiques.

M. Henry, Louis; à Louvain. . . . . Élu le 15 décem. 1865.
» Mailly, Édouard; à St-Jos.-ten-Noode. — 16 décem. 1867.
» Valerius, Henri; à Gand. . . . . — 15 décem. 1869.
» Folie, François; à Liége. . . . . — 15 décem. 1869.
» De Tilly, Joseph M.; à Schaerbeek . — 15 décem. 1870.

Section des Sciences naturelles.

M. Briart, Alphonse; à Morlanwelz . . Élu le 16 décem. 1867.
» Plateau, Félix; à Gand . . . . . — 15 décem. 1871.
» Crépin, François; à Bruxelles . . . — 16 décem. 1872.
» Cornet, F. L., à Cuesmes (Mons) . . — 15 décem. 1873.

50 ASSOCIÉS.

Section des Sciences mathématiques et physiques.

(25 associés).

M. Vène, A.; à Paris. . . . . Élu le 2 février 1824.

M. Sabine, sir Édouard; à Londres. . .	Élu le	2 février 1828.
» Chasles, Michel; à Paris	—	4 février 1829.
» Van Rees, Richard; à Utrecht. . . .	—	6 mars 1830.
» Dumas, Jean Baptiste; à Paris . . .	—	17 décem. 1843.
» Lamarle, Ernest; à Gand.	—	17 décem. 1847.
» Wheatstone, Charles; à Londres . .	—	15 décem. 1849.
» Airy, Georges Biddell; à Greenwich .	—	15 décem. 1853.
» Argelander, F. G. A.; à Bonn . . .	—	15 décem. 1856.
» Lamont, Jean; à Munich.	—	16 décem. 1859.
» Hansen, Pierre André; à Gotha. . .	—	15 décem. 1864.
» Kekulé, Auguste; à Bonn	—	15 décem. 1864.
» Bunsen, R. G.; à Heidelberg	—	15 décem. 1865.
» Catalan, Eugène C.; à Liége. . . .	—	15 décem. 1865.
» De Jacobi, M. H.; à St-Pétersbourg .	—	16 décem. 1867.
» Regnault, Henri Victor; à Paris. . .	—	15 décem. 1868.
» Baeyer, J. Joseph von; à Berlin. . .	—	15 décem. 1868.
» Kirchhoff, Gustave Robert; à Heidelberg.	—	15 décem. 1868.
» Dove, Henri Guillaume; à Berlin. . .	—	16 décem. 1872.
» Hirn, G. A.; au Logelbach (Alsace). .	—	16 décem. 1872.
» Colnet d'Huart; à Luxembourg . .	—	15 décem. 1873.
» Helmholtz, H.-L.-F.; à Berlin. . .	—	15 décem. 1873.
» Ste Claire-Deville, Henri; à Paris .	—	15 décem. 1873.
» N.		
» N.		

Section des Sciences naturelles (25 associés).

M. Decaisne, Joseph; à Paris	Élu le	15 décem. 1836.
» Schwann, Théodore; à Liége	—	14 décem. 1841.
» Owen, Richard; à Londres.	—	17 décem. 1847.
» Élie de Beaumont, Jean Baptiste; à Paris	—	17 décem. 1847.
» Edwards, Henri Milne; à Paris . . .	—	15 décem. 1850.
» Schlegel, Hermann; à Leyde. . . .	—	16 décem. 1857.
» Von Baer, Ch. Ern.; à Kœnigsberg . .	—	16 décem. 1859.

M. Lyell, sir Charles ; à Londres . . . Élu le 16 décem. 1859.
» Valentin, Gabriel Gustave ; à Berne . — 15 décem. 1861.
» Gervais, Paul ; à Paris . . . . . . — 15 décem. 1862.
» Dana, James D. ; à New-Haven . . . — 15 décem. 1864.
» Brongniart, Adolphe T. ; à Paris . . — 15 décem. 1864.
» Davidson, Thomas ; à Brighton . . . — 15 décem. 1865.
» De Candolle, Alphouse ; à Genève . . — 15 décem. 1869.
» Heer, Oswald ; à Zurich . . . . . . — 15 décem. 1869.
» Donders, F. C. ; à Utrecht . . . . . — 15 décem. 1869.
» Darwin, Charles ; à Down, Beckenham (Kent). . . . . — 15 décem. 1870.
» Bellynck, Auguste ; à Namur . . . — 15 décem 1870.
» Fries, Elias ; à Upsal . . . . — 15 décem. 1871.
» Parlatore, Philippe; à Florence . . — 15 décem. 1871.
» Hooker, Jos. Dalton ; à Kew (Angl.) . — 16 décem. 1872.
» Ramsay, André-Crombie; à Londres . — 16 décem. 1872.
» Steenstrup, J.-Japetus-S. ; à Copenhague . . . . — 16 décem. 1872.
» N. . . . .
» N. . . . .

CLASSE DES LETTRES.

M. CHALON, directeur.
» Ad. QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des Lettres et Section des Sciences morales et politiques réunies.

M. STEUR, Charles; à Gand	Élu le	5	décem.	1829.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J.; à Embourg .	—	7	mars	1835.
» DE SMET, J. J.; à Gand.	—	6	juin	1835.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand.	—	15	décem.	1837.
» NOTHOMB, le baron Jean Bapt.; à Berlin.	—	7	mai	1840.
» VAN DE WEYER, Sylvain; à Londres .	—	7	mai	1840.
» GACHARD, Louis Prosper; à Bruxelles .	—	9	mai	1842.
» QUETELET, Adolphe J. L.; à Bruxelles.	Nommé le	1er	déc.	1845.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles . . .	Élu le	10	janvier	1846.
» BORGNET, Adolphe C. J.; à Liége. . .	—	10	janvier	1846.
» DEVAUX, Paul L. I.; à Bruxelles. . .	—	10	janvier	1846.
» DE DECKER, Pierre J. F.; à Bruxelles .	—	10	janvier	1846.
» HAUS, J. J.; à Gand.	—	11	janvier	1847.
» BORMANS, J. H.; à Liége.	—	11	janvier	1847.
» LECLERCQ, M.N J.; à St-Jos.-ten-Noode.	—	17	mai	1847.
» DE WITTE, le baron Jean J. A. M.; à Anvers	—	6	mai	1851.
» FAIDER, Charles; à Bruxelles	—	7	mai	1855.

M. **Kervyn de Lettenhove**, le baron J. M. B. C.; à Bruxelles.	Élu le	4	mai	1859.
» **Chalon**, Renier; à Ixelles	—	4	mai	1859.
» **Mathieu**, Adolphe C. G.; à Ixelles . .	—	19	mai	1863.
» **Thonissen**, J. J.; à Louvain	—	9	mai	1864.
» **Juste**, Théodore; à Ixelles	—	5	mai	1866.
» **Guillaume**, Gustave H. L.; à Ixelles. .	—	6	mai	1867.
» **Nève**, Félix; à Louvain	—	11	mai	1868.
» **Wauters**, Alphonse; à Bruxelles . .	—	11	mai	1868.
» **Conscience**, Henri; à Ixelles	—	10	mai	1869.
» **De Laveleye**, Émile; à Liége	—	6	mai	1872.
» **Nypels**, Guillaume J. S.; à Liége . .	—	6	mai	1872.
» **Le Roy**, Alphonse; à Liége	—	12	mai	1873.
» **De Borchgrave**, Émile; à Bruxelles. .	—	12	mai	1873.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. **Wagener**, Auguste; à Gand	Élu le	8	mai	1871.
» **Heremans**, Jacques F. J.; à Gand . .	—	8	mai	1871.
» **Willems**, Pierre G. H.; à Louvain . .	—	6	mai	1872.
» **Poullet**, Edmond, à Louvain	—	6	mai	1872.
» **Loise**, Ferdinand; à Anvers	—	12	mai	1873.
» **Tielemans**, François J.; à Bruxelles .	—	12	mai	1873.

50 ASSOCIÉS.

M. **Cooper**, C. P.; à Londres	Élu le	5	avril	1834.
» **Groen van Prinsterer**, G.; à La Haye .	—	15	décem.	1840.
» **Ranke**, Léopold; à Berlin	—	9	février	1846.
» **Salva**, Miguel; à Palma (île Majorque).	—	9	février	1846.
» **Mignet**, F. A. A.; à Paris	—	9	février	1846.
» **Guizot**, François P. G.; à Paris . . .	—	9	février	1846.
» **Leemans**, Conrad; à Leide.	—	11	janvier	1847.

M. PERTZ, Georges Henri; à Berlin . . .	Élu le 11	janvier	1847.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. C.; à Ixelles	— 7	mai	1849.
» DE BONNECHOSE, F. P. Emile; à Paris.	— 7	mai	1849.
» DE ROSSI, le chevalier J. B.; à Rome .	— 7	mai	1855.
» PARIS, A. Paulin; à Paris	— 26	mai	1856.
» DE LONGPÉRIER, Adrien; à Paris . .	— 26	mai	1856.
» DE REUMONT, Alfred; à Bonn . . .	— 26	mai	1856.
» DE CZOERNIG, le bon Charles; à Ischl. .	— 4	mai	1859.
» MINERVINI, Jules; à Naples	— 4	mai	1859.
» LAFUENTE, Modeste; à Madrid . . .	— 4	mai	1859.
» THEINER, Augustin; à Rome	— 9	mai	1860.
» DE KOEHNE, le bon B.; à St-Pétersbourg.	— 13	mai	1861.
» CANTU, César; à Milan.	— 13	mai	1861.
» VON LÖHER, François; à Munich. . .	— 13	mai	1862.
» DE VRIES, Mathieu; à Leyde	— 19	mai	1863.
» D'ARNETH, le chev. Alfred; à Vienne .	— 9	mai	1864.
» DISRAELI, Benjamin; à Londres. . .	— 9	mai	1864.
» WOLOWSKI, Louis; à Paris.	— 10	mai	1865.
» RENIER, Léon; à Paris.	— 10	mai	1865.
» THIERS, Adolphe; à Paris	— 10	mai	1865.
» ARRIVABENE, le comte Jean; à Mantoue.	— 5	mai	1866.
» MOMMSEN, Théodore; à Berlin . . .	— 5	mai	1866.
» VON DÖLLINGER, J. J. Ignace; à Munich	— 5	mai	1866.
» FARR, William; à Londres	— 6	mai	1867.
» STEPHANI, Ludolphe; à St-Pétersbourg.	— 6	mai	1867.
» LABOULAYE, Édouard; à Paris . . .	— 6	mai	1867.
» SCHELER, Auguste; à Ixelles	— 11	mai	1868.
» EGGER, Émile; à Paris.	— 10	mai	1869.
» VREEDE, Guillaume G.; à Utrecht . .	— 10	mai	1869.
» VON SYBEL, Henri Ch. L.; à Bonn . .	— 10	mai	1869.
» CARRARA, François; à Pise	— 9	mai	1870.
» DE HOLTZENDORFF, le baron F.; à Berlin	— 8	mai	1871.

M. Brunn, Henri; à Munich	Élu le	8 mai 1871.
» Lenormant, François, à Paris	—	8 mai 1871.
» Eichhoff, F. G.; à Paris	—	8 mai 1871.
» D'Antas, le chevalier M.; à Bruxelles . .	—	6 mai 1872.
» Alberdingk Thym, Jos.-Alb.; à Amsterdam.	—	6 mai 1872.
» Curtius, Ernest; à Berlin	—	6 mai 1872.
» Rivier, Alphonse; à Bruxelles	—	12 mai 1873.
» Franck, Adolphe; à Paris	—	12 mai 1873.
» N.		
» N.		
» N.		

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. N. De Keyser, directeur.
» Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. De Keyser, Nicaise; à Anvers. . . .	Nommé le	1er déc. 1845.
» Gallait, Louis; à Schaerbeek. . . .	—	1er déc. 1845.
» Madou, Jean ; à St-Josse-ten-Noode . .	—	1er déc. 1845.
» Verboeckhoven, Eugène; à Schaerbeek.	—	1er déc. 1845.
» Wappers, le baron Gustave; à Anvers .	—	1er déc. 1845.
» De Braekeleer, Ferdinand; à Anvers.	Élu le	8 janvier 1847.
» Portaels, Jean; à Bruxelles	—	4 janvier 1855.
» Slingeneyer, Ernest; à St-Je-t.-Noode.	—	7 avril 1870.
» Robert, Alexandre; à St-Jos.-ten-Noode.	—	7 avril 1870.

Section de Sculpture :

M. Geefs, Guillaume ; à Schaerbeek. . .	Nommé le	1er déc. 1845.
» Simonis, Eugène; à Bruxelles	—	1er déc. 1845.
» Geefs, Joseph ; à Anvers	Élu le	9 janvier 1846.
» Fraikin, Charles Auguste; à Schaerbeek.	—	8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. Franck, Joseph; à St-Josse-ten-Noode.	Élu le	7 janvier 1864.
» Leclercq, Julien; à Lokeren	—	12 janvier 1866.

Section d'Architecture :

M. PARTOES, H. L. F.; à Bruxelles . . .	Élu le	9 janvier 1846.
» BALAT, Alphonse; à Ixelles	—	9 janvier 1862.
» PAYEN, Auguste; à St-Josse-ten-Noode.	—	9 janvier 1862.
» DE MAN, Gustave; à Ixelles	—	12 janvier 1863.

Section de Musique :

M. VIEUXTEMPS, Henri; à Bruxelles . .	Nommé le	1er déc. 1845.
» DE BURBURE, le chevalier Léon; à Anvers.	Élu le	9 janvier 1862.
» GEVAERT, Auguste F.; à Bruxelles . .	—	4 janvier 1872.
» LIMNANDER, le bon Arm. M.; à Bruxelles.	—	4 janvier 1872.
» N.		

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. ALVIN, Louis J.; à Ixelles	Nommé le	1er déc. 1845.
» QUETELET, Adolphe J. L; à Bruxelles .	—	1er déc. 1845.
» VAN HASSELT, André H.; à St-J.-T.-N.	—	1er déc. 1845.
» FÉTIS, Edouard F. L.; à Bruxelles . .	Élu le	8 janvier 1847.
» DE BUSSCHER, Edmond; à Gand. . .	—	5 janvier 1854.
» SIRET, Adolphe; à St-Nicolas. . . .	—	12 janvier 1866.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M. DE BIEFVE, Édouard; à Bruxelles . .	Élu le	9 janvier 1846.
» DYCKMANS, Joseph L.; à Anvers. . .	—	8 janvier 1847.

Pour la Sculpture :

M. JEHOTTE, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. STAPPAERTS, Félix; à Ixelles . . . . Élu le 9 janvier 1868.

50 ASSOCIÉS.

Pour la Peinture :

M. VON KAULBACH, Guillaume; à Munich. Élu le 6 février 1846.
» HAGHE, Louis; à Londres . . . . . . — 8 janvier 1847.
» ROBERT FLEURY, Joseph N.; à Paris. . — 7 janvier 1864.
» GÉROME, Jean Léon; à Paris . . . . — 12 janvier 1865.
» MADRAZO, Fréderic; à Madrid. . . . — 12 janvier 1865.
» COGNIET, Léon; à Paris . . . . . . — 9 janvier 1868.
» BENDEMANN, Édouard, J. F.; à Dusseldorf. — 9 janvier 1868.
» MEISSONIER, Jean L. E.; à Paris . . . — 7 janvier 1869.
» HÉBERT, Aug. Ant. Ern.; à Paris . . . — 12 janvier 1871.
» N. . . . .
» N. . . . .

Pour la Sculpture :

M. DUMONT, Augustin Alexandre; à Paris . Élu le 22 sept. 1852.
» DE NIEUWERKERKE, comte Alfr.; à Paris. — 22 sept. 1852.
» FOLEY, Jean Henri; à Londres. . . . — 8 janvier 1863.
» CAVELIER, Pierre Jules; à Paris . . . — 7 janvier 1864.
» JOUFFROY, François, à Paris . . . . — 11 janvier 1866.
» DRAKE, Frédéric; à Berlin . . . . . — 11 janvier 1866.

M. BARYE, Antoine Louis; à Paris . . . Élu le 7 janvier 1869.
» N. . . . .

Pour la Gravure :

M. HENRIQUEL DUPONT, Louis P.; à Paris . Élu le 8 janvier 1847.
» BOVY, Antoine; à Paris . . . . — 8 janvier 1847.
» MERCURI, Paul; à Rome. . . . . . . — 8 janvier 1857.
» OUDINÉ, Eugène André; à Paris . . . — 8 janvier 1857.
» MARTINET, Louis Achille; à Paris. . . — 7 janvier 1858.
» MANDEL, Édouard; à Berlin . . . . — 12 janvier 1865.
» N. . . . .
» N. . . . .

Pour l'Architecture :

M. DONALDSON, Thomas L.; à Londres . . Élu le 6 février 1846.
» VIOLLET-LE-DUC, E. E.; à Paris. . . — 8 janvier 1863.
» LEINS, C.; à Stuttgart . . . . — 7 janvier 1864.
» DALY, César; à Paris. . . . . — 12 janvier 1865.
» LABROUSTE, F.-M.-Théodore; à Paris . — 9 janvier 1868.
» VESPIGNANI, le comte Virginio; à Rome. — 12 janvier 1871.
» N. . . . .

Pour la Musique :

M. DAUSSOIGNE-MÉHUL, Joseph; à Liége . Élu le 6 février 1846.
» LACHNER, François; à Munich . . . . — 8 janvier 1847.
» THOMAS, Ch. L. Ambroise; à Paris. . — 8 janvier 1863.
» DAVID, Félicien; à Paris. . . . . . . — 8 janvier 1863.
» VERDI, Joseph; à Naples . . . . . . — 12 janvier 1865.
» RICCI, Frédéric; à Paris. . . . . . . — 6 janvier 1870.
» GOUNOD, Félix Charles; à Londres . . — 4 janvier 1872.
» BASEVI, Abraham; à Florence. . . . — 4 janvier 1872.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. DE COUSSEMAKER, C. Edmond H.; à Lille . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» RAVAISSON, J. G. Félix; à Paris . . . — 10 janvier 1856.
» SCHNAASE, Charles; à Wiesbaden . . . — 11 janvier 1866.
» GAILHABAUD, Jules; à Paris . . . . — 9 janvier 1868.
» MARIETTE, Auguste Édouard; au Caire. — 6 janvier 1870.
» LÜBKE, Guill.; à Stuttgart . . . . . — 9 janvier 1873.
» VOSMAER, C.; à La Haye . . . . . — 9 janvier 1873.
» N. . . . .

COMMISSION DE L'ACADÉMIE
pour la publication d'une Biographie nationale.

Président, le b^on^ G. M. GUILLAUME, délégué de la classe des Lettres.
Vice-président, M. AD. QUETELET, délégué de la classe des Sciences.
Secrétaire, M. Edm. DE BUSSCHER, délégué de la classe des Beaux-Arts.
Membres :

M. DE KONINCK,	délégué de la classe des Sciences.	
» DEWALQUE,	id.	id.
» MORREN,	id.	id.
» P. VAN BENEDEN,	id.	id.
» GACHARD,	id.	classe des Lettres.
» JUSTE,	id.	id.
» LE ROY,	id.	id.
» WAUTERS,	id.	id.
» BALAT,	id.	classe des Beaux-Arts.
» Le chev. DE BURBURE,	id.	id.
» PORTAELS,	id.	id.
» SIRET,	id.	id.

Secrétaire-adjoint, M. Félix STAPPAERTS, correspondant de la classe des beaux-arts.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Commissions spéciales des finances :

Classe des Sciences.	Classe des Lettres.	Classe des Beaux-Arts.
M. Le Vte DU BUS.	M. CHALON.	M. DE MAN.
» GLUGE.	» CONSCIENCE.	» FRAIKIN.
» LIAGRE.	» DE DECKER.	» FRANCK.
» NYST.	» FAIDER.	» G. GEEFS.
» P. VAN BENEDEN.	» GACHARD.	» SLINGENEYER.

CLASSE DES LETTRES. — *Commission pour la publication des anciens monuments de la littérature flamande.*

M. DE DECKER, président.
» HEREMANS, secrétaire.
» BORMANS.
» CONSCIENCE.
» WILLEMS.

Commission pour la publication d'une collection des grands écrivains du pays.

M. CHALON, président.
» le baron KERVYN DE LETTENHOVE, secrétaire.
» VAN HASSELT.
» MATHIEU.
» SCHELER.
» LE ROY.

CLASSE DES BEAUX-ARTS. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. AD. QUETELET, président.
» VAN HASSELT, secrétaire.
» ALVIN.
» ED. FÉTIS.
» DE MAN.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques belges inédites.

M. le baron KERVYN DE LETTENHOVE, président.
» GACHARD, secrétaire-trésorier.
» DE SMET.
» DU MORTIER.
» BORMANS.
» BORGNET.
» WAUTERS.

NÉCROLOGIE.

CLASSE DES SCIENCES.

De Macedo, J. J. da Costa, associé, décédé à Collega (Esp.) le 15 mars 1867.
Maury, M. F.; associé, décédé à Lexington (É.-U.) le 1er févr. 1873.
Hansteen, Ch.; associé, décédé à Christiania le 15 avril 1873.
Von Liebig, le baron J.; associé, décédé à Munich le 18 avril 1873.
De la Rive, Aug.; associé, décédé à Marseille le 27 novembre 1873.
Agassiz, L.; associé, décédé à Cambridge (É.-U.) le . . déc. 1873.

CLASSE DES LETTRES.

Dupin, le baron F. P.; associé, décédé à Paris le 19 janvier 1873.
Thierry, Amédée; associé, décédé à Paris le 27 mars 1873.
Mill, John Stuart; associé, décédé à Avignon le 8 mai 1873.
Manzoni, le comte A.; associé, décédé à Milan le 22 mai 1873.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Bosselet, Ch.; membre, décédé à Bruxelles le 2 avril 1873.
Forster, Louis; associé, décédé à Vienne le. . . . .
De Caumont, le comte A.; associé, décédé à Caen le 16 avril 1873.
Keller, Joseph; associé, décédé à Dusseldorf le 30 mai 1873.
Benzoni, J. M.; associé, décédé à Rome le . . juin 1873.
Becker, J.; associé, décédé à Francfort S./M. le 22 décemb. 1873.
Landseer, Edwin; associé, décédé à Londres le 1er octobre 1873.

Démissionnaire.

M. Gilbert, Ph.; associé de la classe des sciences, à Louvain.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

—

M. ALVIN (L.), rue du Trône, 45, à Ixelles.
» BALAT (Alph.), rue de Londres, 17, à Ixelles.
» BRIALMONT (Alex.), rue de l'Équateur, 7, à St-Josse-ten-Noode.
» CHALON (R.), rue du Trône, 113, à Ixelles.
» CONSCIENCE (H.), rue Vautier, 1, à Ixelles.
» CRÉPIN (Fr.), rue de l'Esplanade, 8, à Bruxelles.
» D'ANTAS (chev.), rue du Trône, 62, à Ixelles.
» DE BIEFVE (Ed.), rue de Marnix, 9, à Bruxelles.
» DE BORCHGRAVE (Em.), rue du Commerce, 55, à Bruxelles.
» DE DECKER (P. J.), rue de Trèves, 23, à Bruxelles.
» DE MAN (Gust.), rue du Parnasse, 27, à Ixelles.
» DE TILLY (J.), rue Geefs, 42, à Schaerbeek.
» DEVAUX (Paul), boulevard de Waterloo, 46, à Bruxelles.
» DU BUS (vicomte B.), rue du Méridien, 10, à St-Josse-ten-Noode.
» DU MORTIER (B. C.), rue montagne du Parc, 13, à Bruxelles.
» DUPONT (Éd.), rue Caroly, 12, à Ixelles.
» FAIDER (Ch.), rue du Trône, 8, à Bruxelles.
» FÉTIS (Éd.), rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles.
» FRAIKIN (C. A.), chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek.
» FRANCK (J.), rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode.
» GACHARD (M. P.), rue de la Paille, 14, à Bruxelles.
» GALLAIT (L.), rue des Palais, 106, à Schaerbeek.
» GEEFS (G.), rue des Palais, 22, à Schaerbeek.
» GEVAERT (A.), rue des Sablons, 25, à Bruxelles.
» GLUGE (T.), rue Joseph II, 7, à Bruxelles.
» GUILLAUME (le baron G.), rue de la Concorde, 36, à Ixelles.
» JEHOTTE (L.), rue des Arts, 53, à Bruxelles.

M. **Juste** (Th.), rue du Trône, 149, à Ixelles.
» **Kervyn de Lettenhove** (le b[on] B.), rue Joseph II, 25, à Bruxelles.
» **Leclercq** (M. N. J.), rue Royale, 218, à S[t]-Josse-ten-Noode.
» **Liagre** (J.), rue de Namur, 10, à Bruxelles.
» **Madou** (J.), chaussée de Louvain, 8, à S[t]-Josse-ten-Noode.
» **Mailly** (Éd.), rue S[t]-Alphonse, 31, à S[t]-Josse-ten-Noode.
» **Mathieu** (Ad.), rue Mercelis, 12, à Ixelles.
» **Maus** (H.), rue de Naples, 41, à Ixelles.
» **Melsens** (L.), rue de la Grosse-Tour, 29, à Bruxelles.
» **Montigny** (Ch.), rue des Palais, 102, à Schaerbeek.
» **Nolet de Brauwere Van Steeland** (J.), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles.
» **Nyst** (H.), rue du Frontispice, 9, à Molenbeek-S[t]-Jean.
» **Partoes** (H.), rue des Arts, 33, à Bruxelles.
» **Payen** (A.), rue Botanique, 26, à S[t]-Josse-ten-Noode.
» **Portaels** (J.), rue Royale, 35, à Bruxelles.
» **Quetelet** (Ad.), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» **Quetelet** (Ernest), à l'Observatoire royal, à Bruxelles.
» **Rivier** (Alph.), rue de Dublin, 15, à Ixelles.
» **Robert** (Alex.), chaussée de Louvain, 6, à S[t]-Josse-ten-Noode.
» **Scheler** (Aug.), rue Mercelis, 66, à Ixelles.
» **Simonis** (E.), rue du Canal, 53[bis], à Bruxelles.
» **Slingeneyer** (Ern.), rue de Spa, 72, à S[t]-Josse-ten-Noode.
» **Stappaerts** (F.), rue de la Concorde, 35, à Ixelles.
» **Stas** (J. S.), rue Joncker, 13, à S[t]-Gilles.
» **Steichen** (M.), rue de Berlin, 44, à Ixelles.
» **Tielemans** (F.), rue Bréderode, 23, à Bruxelles.
» **Van Hasselt** (André), rue S[t]-Lazare, 29, à S[t]-Josse-ten-Noode.
» **Van Praet** (J.), rue Ducale, 13, à Bruxelles.
» **Verboeckhoven** (Eug.), chaussée de Haecht, 184, à Schaerbeek.
» **Vieuxtemps** (H.), petite rue de l'Écuyer, 17, à Bruxelles, et rue Chaptal, à Paris.
» **Wauters** (Alph.), Avenue de Cortenberg, 121, à Bruxelles.

DOMICILE DES MEMBRES, DES ASSOCIÉS ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT LA PROVINCE.

Bellynck (le Rév. père), au collége de la Paix, à Namur.
Borgnet (Ad.), rue Nysten, 16, à Liége.
Bormans (J.-J.), rue Renkin, 14, à Liége.
Briart (Alb.), à Morlanwelz.
Candèze (E.), à Glain, près de Liége.
Catalan (Eugène), rue Nysten, 21, à Liége.
Chapuis (Félic.), place des Récollets, à Verviers.
Cornet (F.-L.), à Cuesmes (Mons).
Daussoigne-Méhul (J.), boulevard de la Sauvenière, 18, à Liége.
De Braekeleer (Ferdinand), boulevard Léopold, 83, à Anvers.
De Burbure (le chev. Léon), rue Vénus, 17, à Anvers.
De Busscher (Edm.), rue des Vanniers, 18, à Gand.
De Keyser (N.), place du Musée, 19, à Anvers.
De Koninck (L.-G.), rue Bassenge, 44, à Liége.
De Laveleye (Émile), rue Courtois, 38, à Liége.
De Selys Longchamps (Edm.), boulev. de la Sauvenière, 34, à Liége.
De Smet (J.-J.), rue de l'Étrille, 5, à Gand.
Dewalque (Gust.), rue de la Paix, 17, à Liége.
De Witte (le baron J.), au château de Wommelghem, lez-Anvers, et à Paris, rue Fortin, 5.
D'Omalius (J.-J.), à Halloy, par Ciney.
Donny (F.), rue Neuve-St-Pierre, 91, à Gand.
Duprez (F.), cour du Prince, 34, à Gand.
Dyckmans (F.), chaussée de Malines, 267, à Anvers.
Folie (F.), à l'Université de Liége.
Geefs (Joseph), rue Léopold, 45, à Anvers.
Gloesener (M.), rue des Augustins, 55, à Liége.
Grandgagnage (F.-C.-J.), à Embourg (par Chênée).
Haus (J.-J.), rue Savaen, 36, à Gand.

Henry (L.), rue du Manège 2, à Louvain.
Herrmans (J.), rue des Dominicains, 4, à Gand.
Houzeau (J.-C.), à Kingston, Jamaïque (Antilles).
Lamarle (Ern.), à Gand.
Leclercq (Julien), à Lokeren.
Le Roy (Alph.), rue Fuchs, 32, à Liége.
Limnander (le bon Armand), boulevard du Régent, 3, à Bruxelles; au château de Moignanville près Gérouville (Seine-et-Oise); et à Paris, rue de Berry, 41.
Loise (F.), rue Jardin des Arbalétriers, à Anvers.
Malaise (C.), professeur à l'Institut agricole de l'État, à Gembloux.
Morren (Ed.), quai de la Boverie, 1, à Liége.
Nève (Félix), rue des Orphelins, 52, à Louvain.
Nothomb (le baron J.), à Berlin.
Nypels (G.), quai d'Avroy, 94, à Liége.
Plateau (J.), place du Casino, 15, à Gand.
Plateau fils, place du Casino, 15, à Gand.
Poelman (Ch.), rue des Dominicains, 5, à Gand.
Poullet (Edm.), rue de la Station, 130, à Louvain.
Roulez (J.), place du Casino, 11, à Gand.
Schwann (Théodore), quai de l'Université, 11, à Liege.
Siret (Adolphe), rue du Casino, à St-Nicolas (Waes).
Steur (Charles), rue de Brabant, 20, à Gand.
Thonissen (J.-J.), rue des Orphelins, 42, à Louvain.
Valerius (H.), rue du Gouvernement, 2, à Gand.
Van Beneden (Ed.), rue Vinave-d'Ile, 25, à Liége.
Van Beneden (P.-J.), rue de Namur, 93, à Louvain.
Van de Weyer (Sylvain), Arlington street, à Londres.
Wagener (A.), boulevard Zoologique, 10, à Gand.
Wappers (le baron G.), rue du Jambon, 6, à Anvers, et boulevard Malesherbes, 107, à Paris.
Willems (Pierre), place St-Jacques, 26, à Louvain.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



Bon de Gerlache

Imp. F Nys. Brux.

NOTICE

SUR

la vie et les travaux

DU BARON

ÉTIENNE-CONSTANTIN DE GERLACHE (1).

Un de nos savants confrères a dit, avec autant d'éloquence que de raison : « Un peuple qui a foi dans l'avenir aime et » honore tout ce qu'il y a de grand et de noble dans son » passé (2). »

C'est surtout au sein des sociétés savantes que cette noble et généreuse maxime doit recevoir son application. Les services rendus, les travaux accomplis, les progrès réalisés par leurs membres forment un glorieux patrimoine qu'elles peuvent opposer, avec un légitime orgueil, au dénigrement des uns et au dédain des autres. En payant un juste tribut de reconnaissance et de regrets aux hommes éminents qu'elles ont eu le bonheur de compter dans leurs rangs, elles font à la fois un acte de justice et une œuvre de patriotisme. Elles stimulent le zèle et provoquent l'émulation, en même temps qu'elles défendent leur propre existence contre les attaques des publicistes,

toujours en grand nombre, qui nient l'influence salutaire des Académies sur le développement littéraire et scientifique des nations.

C'est sous l'empire de ces idées que nous venons aujourd'hui, dans la faible mesure de nos forces, accomplir une tâche pieuse, en offrant à la classe des lettres une Notice sur la vie et les travaux du baron de Gerlache.

Notre illustre confrère est incontestablement l'une des grandes figures de la Belgique moderne. Comme homme d'État et comme publiciste, il a droit aux hommages de tous ceux qui vénèrent le patriotisme loyal et courageux, les convictions fortes, les croyances viriles, le talent et le dévouement mis au service d'une grande cause.

Homme d'État, M. de Gerlache a largement contribué à la régénération politique de son pays. Il joua l'un des premiers rôles dans les mémorables événements qui amenèrent la révolution de Septembre et la fondation du royaume de Belgique. Il fut l'un des auteurs du projet de constitution soumis aux délibérations du Congrès national. Il eut l'insigne honneur de présider notre immortelle assemblée constituante. Il reçut le serment du premier roi des Belges. Il eut la gloire d'attacher son nom à la fondation d'un État, à l'avénement d'une dynastie, à la renaissance d'un peuple.

Historien et polémiste, il a laissé des traces non moins ineffaçables dans les fastes littéraires de la Belgique de 1830. Venant à la suite de Dewez, mais se plaçant dès l'abord dans une sphère infiniment plus haute, il fut l'un des premiers à ouvrir la voie aux nombreux publicistes qui sont allés, sous des drapeaux divers, demander aux péripéties du passé le secret des troubles et des aspirations du présent. Animé du double enthousiasme du patriote et du savant, il a glorifié la part de

nos pères dans les grandes luttes du christianisme contre la barbarie, de la civilisation contre les ténèbres, de la liberté contre la domination étrangère. Ses adversaires ont le droit de combattre ses opinions et de repousser ses tendances; mais ils ne sauraient lui dénier le rare et enviable mérite d'avoir été l'un des rénovateurs les plus brillants des lettres nationales.

L'Académie royale de Belgique, à laquelle cet homme d'élite a appartenu pendant plus d'un quart de siècle, ne pouvait se dispenser de consigner dans ses annales le souvenir des services qu'il a rendus à la science et à la patrie.

Étienne-Constantin, baron de Gerlache, naquit à Biourge (Luxembourg), le 26 décembre 1785, d'une ancienne et noble famille originaire des provinces rhénanes (3). Il avait à peine atteint sa huitième année, quand la Belgique, absorbée dans la République française, perdit, en même temps que ses institutions séculaires, les nombreuses écoles que le patriotisme et la piété de nos ancêtres avaient fondées dans toutes les provinces. Les moyens d'instruction devinrent rares, et bientôt, quand la persécution religieuse se joignit aux autres calamités de la conquête, la jeunesse des campagnes, qui voulait apprendre au moins les éléments du latin, n'eut d'autres maîtres que de pauvres curés, traqués comme réfractaires, pour refus de serment, par les gendarmes du Directoire. Le futur président du Congrès national reçut ainsi une première éducation littéraire fort négligée. Il eût pu la compléter plus tard, dans une certaine mesure, en fréquentant les institutions nouvelles qui avaient succédé aux anciens établissements d'instruction publique; mais sa mère, catholique fervente et restée veuve depuis 1791, ne croyait pas trouver dans ces institutions des garanties suffisantes pour la conservation des sentiments austères d'honneur et de piété devenus héréditaires dans sa famille.

Aussi ne fut-ce qu'à la suite de longues et vives instances, que Mme de Gerlache accorda à son fils, parvenu à l'âge de dix-huit ans, l'autorisation de se rendre à Paris. Il avait pour but principal d'y suivre un cours de droit.

Mais là même les sources d'instruction, surtout pour les études juridiques, étaient loin de se trouver à la hauteur des exigences légitimes de la science. Le jeune de Gerlache dut se faire inscrire parmi les élèves de l'*Académie de législation*, établissement privé qui avait la prétention de remplacer l'ancienne faculté de droit, mais dont l'organisation, malgré son titre pompeux, laissait beaucoup à désirer. Il y eut pour condisciples Dupin aîné, Mauguin, Teste, Hennequin, Pasquier, Blondeau et plusieurs autres destinés à jouer un rôle important dans les événements de la première moitié du XIXe siècle. Il entra avec eux à l'École de droit, réorganisée en 1805, et obtint, en 1806, le grade de licencié.

C'était l'époque où le vaste empire fondé par Napoléon Ier brillait du triple éclat du génie, de la puissance et de la gloire. Le jeune avocat qui, pas plus que ses contemporains, ne prévoyait alors la chute de cet immense édifice, croyait les provinces belges à jamais réunies à la France. Il prit le parti de se fixer à Paris et ne tarda pas à se faire remarquer au barreau de la capitale. Le 15 novembre 1811, il fut nommé avocat à la cour de cassation et au conseil des prises (4).

Mais les occupations et les soucis monotones de la pratique judiciaire ne suffisaient pas pour absorber son ardeur et ses forces. Cédant à une vocation irrésistible, il se livrait à de vastes études et tâchait de combler, par un travail assidu, les lacunes de son éducation première. L'histoire était, dès ce temps, l'objet constant de ses méditations. Il s'attachait surtout à comparer entre elles les grandes civilisations qui ont tour à

tour présidé au développementet au progrès du monde ancien. Il y trouvait ces rapprochements et ces contrastes, ces harmonies et ces dissidences qu'il aime à mettre en lumière dans tous ses écrits, et dont l'appréciation toujours ingénieuse et saisissante forme l'un des traits distinctifs de son talent d'écrivain.

En 1812, il fit son début dans la carrière des lettres, par une traduction du Catilina de Salluste, accompagnée de notes historiques et philologiques. « Cet essai de jeune homme, écrivit-il » trente-cinq ans plus tard, fut sévèrement traité par les jour» naux de l'époque, qui, n'osant s'occuper de gouvernements, » de chartes, de progrès, de réformes sociales, concentraient » toutes leurs rigueurs sur quelques pauvres écrivains. La » république des lettres n'était pas alors, comme maintenant, » la plus anarchique, la plus dévergondée des républiques. La » censure impériale et les Aristarques des gazettes y mettaient » bon ordre : le classicisme le plus impitoyable y régnait sans » contradiction. Cependant, je dois l'avouer, en ce qui me » concerne, ces critiques n'étaient que trop fondées. J'ajou» terai qu'elles me furent utiles (5). » Il en profita, en effet, pour refaire ce qu'il veut bien appeler « sa version d'écolier, » et ce travail devint pour lui l'occasion de nouvelles études d'une tout autre importance. Il se trouva conduit à mettre le génie et les œuvres de Salluste en regard de ceux des principaux historiens de l'antiquité; puis, passant des historiens eux-mêmes aux peuples et aux sociétés qui font l'objet de leurs récits, il finit par composer un livre remarquable, dont nous parlerons plus loin et qui constitue l'un de ses principaux titres littéraires.

Quand parut la première traduction du Catilina, les opinions politiques et religieuses de M. de Gerlache n'étaient pas ce qu'elles sont devenues depuis. Sans avoir jamais renié la foi de

ses ancêtres; sans chercher, comme la plupart de ses anciens compagnons d'étude, d'infaillibles oracles dans les œuvres de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, il était loin d'attribuer à l'élément religieux un rôle prépondérant dans le mécanisme de la société nouvelle. Le rétablissement officiel du culte et de la hiérarchie ecclésiastique avait vivement frappé sa jeune imagination; mais, dans cette résurrection pour ainsi dire légale du catholicisme, il voyait avant tout l'œuvre d'un soldat couronné, dont il blâmait les tendances et dont il détestait le despotisme. Subissant à son insu l'empire des doctrines et des préjugés du XVIII[e] siècle, il croyait que de bonnes lois et des institutions bien pondérées suffisaient pour assurer le développement paisible et régulier des nations modernes.

Ses idées se modifièrent complétement lorsque, passant de l'étude de la société païenne à celle de la société chrétienne, il vit l'homme, toujours le même par sa nature, profondément modifié par les institutions. Envisagée de cette hauteur, l'antiquité lui fit apercevoir en même temps la puissance et la faiblesse des institutions humaines: leur puissance pour le développement intellectuel et matériel des États; leur impuissance à fonder des principes solides de justice, d'humanité et de moralité sans la vérité religieuse. Du rapprochement des deux civilisations et de la comparaison des historiens anciens et modernes, il déduisit les lois fondamentales de la vie et du gouvernement des peuples. Il acquit ainsi l'inébranlable conviction que, malgré tous les bouleversements amenés par la révolution française, la justice, la morale et la vérité du passé pouvaient et devaient être la justice, la morale et la vérité de l'avenir. Quand les formidables événements de 1814 vinrent briser le trône de Napoléon I[er] et remanier la carte de l'Europe, il était déjà définitivement acquis à cette politique à la fois

chrétienne et nationale dont il devait être, quelques années plus tard, la brillante personnification, dans les luttes vigoureuses qui amenèrent la dissolution du royaume des Pays-Bas et la fondation du royaume de Belgique.

A l'avénement de Louis XVIII, M. de Gerlache hésita longtemps à briser les liens qui l'attachaient au barreau de Paris. Établi depuis dix ans dans la belle capitale de la France, marié depuis 1813 (6), en relation avec une foule d'hommes distingués, possédant une clientelle qui, sans être considérable, n'était pas à dédaigner, le jeune avocat était d'autant plus perplexe que la politique de la Restauration réalisait, en grande partie, l'idéal qu'il s'était formé dans ses longues études Ces hésitations, continuées pendant les Cent Jours, ne cessèrent qu'en 1818. Alors l'amour du pays natal l'emporta définitivement sur toute autre considération. M. de Gerlache quitta Paris pour aller se fixer à Liége.

Grâce à la distinction de ses manières, à l'élévation de ses vues, à la noble franchise de son caractère, il ne pouvait manquer d'être bien accueilli par la population vive et intelligente de la vieille cité de S[t] Lambert. Il ne tarda même pas à s'y faire remarquer par de rares qualités de publiciste. La *Société libre d'Émulation*, fondée vers la fin de l'ancien régime par le prince-évêque Velbruck, était devenue le centre de la vie intellectuelle de la jeunesse liégeoise. M. de Gerlache, à peine arrivé, prit une part active aux travaux de cette société, et bientôt il en devint le secrétaire général. Aux rapports qu'il élabora en cette qualité et qui se distinguaient par un mérite littéraire peu commun à cette époque, il ajouta plusieurs mémoires en faveur de l'agriculture et des manufactures de la province. Il lut également à la *Société d'Émulation* une série d'études rétrospectives qu'il réunit plus tard dans son *Histoire de Liége*.

Mais, ainsi qu'il l'a dit lui-même, ce fut surtout par un *Essai sur Grétry* qu'il acquit définitivement ses lettres de bourgeoisie (7). Aussi, quand la ville de Liége, légataire du cœur du grand musicien, obtint enfin, après plusieurs années de contestations avec un héritier indigne, gain de cause devant les tribunaux français, ce furent M de Gerlache et M. de Sauvage, son futur collègue au Congrès et à la Cour de cassation, qu'on chargea de la mission flatteuse d'aller à Paris recevoir ce depôt sacré (8).

Devenu conseiller communal, en 1821, et membre des états provinciaux, en 1823, M. de Gerlache fut envoyé, en 1824, à la seconde Chambre des états généraux, au milieu de circonstances qui prouvent que les passions politiques, si vives aujourd'hui, étaient complétement assoupies dans cette phase du règne de Guillaume Ier.

Les états provinciaux, chargés de désigner les membres de la représentation nationale, s'acquittaient de cette importante tâche avec une incompréhensible insouciance. Au jour fixé pour la nomination, le gouverneur ou le greffier des états donnait le mot d'ordre à ses créatures, qui s'entendaient avec leurs amis, et l'on proclamait député un homme auquel souvent personne ne songeait la veille (9).

Avec sa franchise habituelle, M de Gerlache a eu soin de constater que sa première élection se fit de cette façon sommaire. Le personnage le plus influent de l'administration provinciale était alors M. Brandès, greffier des états, protestant zélé, très-hostile aux catholiques et très-bien accueilli à la cour de Guillaume. Ce fonctionnaire néerlandais, Prussien d'origine, avait plus d'une fois emprunté la plume de M. de Gerlache, pour donner une tournure française à quelques publications sur l'économie politique. Il crut devoir payer sa dette en pro-

curant à son habile correcteur un siége aux états généraux (10).

Le gouvernement des Pays-Bas, qui avait rencontré de vives résistances à son début, était alors franchement accepté par les Belges. Aux souffrances, aux humiliations, au despotisme dont ils avaient été les victimes sous le règne de Napoléon Ier, ils comparaient la paix, le repos et la prospérité dont ils jouissaient sous le sceptre de Guillaume Ier, et, malgré le mécontentement suscité par quelques nouveaux impôts et par plus d'une atteinte aux libertés constitutionnelles, la comparaison était tout en faveur du monarque néerlandais. Les catholiques conservaient des inquiétudes sur les tendances religieuses de l'administration centrale; les industriels soupçonnaient le gouvernement de vouloir favoriser le commerce des villes maritimes du nord au détriment des producteurs du midi; les esprits éclairés concevaient des alarmes à l'aspect de quelques envahissements du pouvoir exécutif dans les sphères réservées au pouvoir législatif et au pouvoir judiciaire; mais personne ne songeait, en ce moment, à arborer le drapeau d'une opposition implacable, ou même violente. Nul ne prévoyait, à cette heure, les luttes ardentes qui étaient à la veille de surgir et qui, après cinq années de péripéties diverses, devaient se terminer par le renversement du trône des Pays Bas. M. de Gerlache arriva à la Haye, sans éprouver aucun sentiment d'hostilité envers le roi ou envers les ministres. Il possédait même la confiance du gouvernement au point que, l'année suivante, il fut nommé conseiller à la cour supérieure de justice de Liége et membre de la commission d'inspection de l'enseignement moyen et primaire.

Nous devons ajouter que M. de Gerlache entrait aux états généraux dans toute la vigueur de l'âge et du talent. Ainsi que

l'a dit un de ses biographes, « il arrivait dans sa force entière.
» Il allait avoir quarante ans. Tout enfant, il avait pu entendre
» le bruit de la révolution brabançonne, et voir ensuite l'inva-
» sion française. Jeune homme, il avait été, sur les lieux
» mêmes, spectateur du grand drame napoléonien; et après la
» déchéance du César, il avait pu méditer sur les nouvelles
» complications de l'Europe. Il avait appris l'antiquité pour sa
» traduction de Salluste; dans nos archives, le moyen âge et
» les derniers siècles pour ses *Révolutions de Liége;* le pré-
» sent, dans les faits mêmes auxquels il avait assisté (11). »

Le nouveau député fit ses débuts parlementaires le 4 janvier 1825, dans un débat concernant le tarif des droits d'entrée et de sortie. On sait qu'à cette époque les idées de liberté commerciale, déjà brillamment enseignées par les économistes, n'avaient pas encore pénétré dans les régions gouvernementales. Tout en se prononçant contre les prohibitions et les droits élevés qui ne servent qu'à enrichir un petit nombre de producteurs au détriment d'une multitude de consommateurs, M. de Gerlache déclara qu'il ne voyait qu'une séduisante utopie dans le système du *laissez faire* et du *laissez passer*. Son discours, qui reproduisait les arguments ordinaires des protectionnistes modérés, ne s'écarta des sentiers battus qu'au moment où l'orateur, ayant été amené à parler de l'odieux impôt de la mouture qui atteignait surtout les classes populaires, s'écria avec un patriotique courage : « Un grand homme, le chancelier Bacon, a
» dit : *Si vous voulez gouverner facilement, respectez la re-*
» *ligion du peuple, ses anciens usages et les objets qui lui*
» *servent d'aliment.* Et la raison et l'équité ne sont-elles pas
» d'accord avec ces préceptes, si simples qu'on les dirait em-
» pruntés à l'auteur du décalogue? Et pour qui donc sont tous
» les avantages de la société? Est-ce pour la classe la plus

» nombreuse, la plus utile, la plus laborieuse? Ne paie-t-elle » pas assez de tributs à l'État et au malheur, sans celui-ci? » Est-ce elle qui jouit de l'exercice de nos lois politiques tant » vantées? Et ces lois civiles qui garantissent la propriété et la » sûreté de chacun ne sont-elles pas encore particulièrement » faites pour les riches? Laissons-lui du moins ignorer la mi- » sère de sa condition.... Ne la forçons point à regarder en » haut. L'histoire nous apprend que c'est toujours dangereux! » Ces lignes méritent une attention particulière. Elles attestent que M. de Gerlache pressentait déjà que Guillaume I[er], après avoir alarmé les intérêts matériels, s'attaquerait bientôt à des intérêts d'un ordre plus élevé. Elles attestent encore que le jour où la religion et les droits du peuple belge seraient lésés, ils trouveraient dans l'ami de M. Brandès un défenseur éloquent, courageux et énergique.

Les vagues pressentiments du député de Liége ne le trompaient pas. Des fautes graves et persistantes allaient susciter une opposition redoutable, dans toutes les classes de la nation belge.

Vers le milieu de l'année 1825, cette ère d'imprudence et de vertige fut ouverte par une série d'arrêtés royaux relatifs à l'instruction publique. Le roi ne se contenta pas de placer les athénées, les colléges et les écoles latines sous la surveillance du Ministre de l'intérieur : il statua que tous les établissements de ce genre, y compris les petits-séminaires, seraient fermés à la fin de septembre 1825, à moins d'avoir été reconnus avant cette époque. Oubliant les fruits amers que Joseph II avait recueillis de la fondation de son séminaire général, il établit à Louvain un *Collége philosophique*, et décida que désormais nul ne pourrait être admis dans les séminaires épiscopaux, avant d'avoir achevé ses études sur les bancs de ce collége,

dont les maîtres étaient nommés, non par les évêques, mais par le gouvernement. Il décréta que les jeunes Belges, ayant étudié les humanités ou fait des études académiques ou théologiques hors du royaume, seraient exclus de tout emploi public et de toute fonction sacerdotale. Il supprima les petits-séminaires et les colléges libres érigés par des prêtres ou des laïques dévoués à l'église catholique, tandis qu'il conservait et couvrait de sa protection les institutions dont la tendance était d'un tout autre caractère. Il fit fermer les écoles des frères de la doctrine chrétienne, et un grand nombre de ces religieux, qui étaient étrangers, furent, selon ses ordres, reconduits aux frontières par la gendarmerie (12).

M. de Gerlache, qui fut l'un des premiers à apercevoir les conséquences dernières de ce déplorable système, ne cacha pas son mécontentement. En sa qualité de membre de la commission d'inspection de l'enseignement public, il adressa, en sepsembre 1825, deux rapports au Ministre de l'intérieur, dont l'un plaidait la cause du collége de Beauregard, dirigé par M. Stas, éditeur d'un journal catholique, et dont l'autre demandait le maintien des écoles liégeoises des frères de la doctrine chrétienne. Ces rapports, que ses collègues de la commission provinciale n'avaient pas approuvés, furent mis sous les yeux du roi, qui s'en montra très-irrité. Ils renfermaient, disait-il, des idées fort arriérées et tout au plus dignes d'un marguillier. Au moment de la rentrée des Chambres, en octobre 1825, il interpella directement le député de Liége, dans une audience générale et devant tous ses collègues « Vous êtes, lui dit-il, à » ce que j'apprends, Monsieur, marguillier de votre paroisse? » Président des marguilliers, Sire! répondit M. de Gerlache. Celui-ci donna aussitôt sa démission de membre de la commission d'inspection et se prépara à défendre à la tribune des états gé-

néraux les opinions qu'il n'avait pas réussi à faire triompher par voie de représentation officieuse (13). Guillaume Ier fut informé de ce dessein, et il tâcha d'en empêcher l'exécution. Un membre de la seconde chambre, M. Nicolaï, président de la cour d'appel de Liége, vint dire à M. de Gerlache que Sa Majesté verrait avec peine qu'il prît part à de tels débats. Il reçut cette réponse simple et ferme : « En ma qualité de député, je » ne dois écouter que mon honneur et ma conscience. Le reste » ne dépend pas de moi, et je suis résigné à en subir les consé- » quences. »

M. de Gerlache marcha courageusement en avant, et le discours qu'il prononça dans la séance des états généraux du 13 décembre 1825 produisit une sensation profonde.

Envisageant le problème de haut et sous toutes ses faces, le député de Liége, acceptant franchement le système constitutionnel inauguré en 1815, déduisit la liberté de l'enseignement de la liberté de la presse et de celle des cultes, en faisant de ces trois bases du droit nouveau un tout indivisible. Il ne s'arrêta pas à discuter les arguments théologiques mis en avant, de part et d'autre, pour déterminer les droits de la puissance civile dans l'érection et la surveillance des instituts destinés à l'éducation du clergé. Il se défiait, disait-il, de ces théologiens de fraîche date qui, tout gonflés de conciles et de canons, seraient peut-être incapables de soutenir un examen sur le catéchisme. Se renfermant strictement dans le cercle tracé par la loi fondamentale du royaume, il prétendit que la création du collége philosophique était une atteinte à la liberté des cultes, puisque le gouvernement déclarait de la sorte qu'il n'y aurait plus désormais d'autres prêtres que ceux qui seraient agréés par le Ministre de l'intérieur. Il fit justice de l'étrange prétention du gouvernement de faire enseigner à de jeunes lévites catholiques

l'histoire ecclésiastique et le droit canon, par des maîtres repoussés par les évêques. Il fit remarquer que l'État, admettant sans contestation la liberté de la transmission *écrite* de la pensée, ne pouvait, sans une contradiction flagrante, s'arroger le pouvoir d'empêcher arbitrairement sa transmission *orale*. Il revendiqua hautement, pour tous les pères de famille, le droit de donner à leurs fils une éducation en rapport avec leurs croyances religieuses et, par suite, des maîtres dont les principes soient en harmonie avec leurs propres principes. Il signala les avantages qui devaient résulter d'une concurrence généreuse et loyale entre l'enseignement libre et l'enseignement officiel. Faisant dériver la liberté des séminaires de la liberté générale de l'instruction, il établit en principe que tout citoyen, catholique ou non, philosophe ou croyant, avait le droit d'ériger une école, et que les évêques devaient être rangés à cet égard dans la même catégorie que les particuliers. Parlant enfin du spectre de l'ultramontanisme, qui semblait troubler sérieusement le repos du premier roi des Pays-Bas, il s'écria : « L'ultramontanisme, considéré comme tendance du pouvoir » spirituel à envahir les droits de l'autorité temporelle, n'existe » plus que dans l'histoire et dans les livres des ennemis de la » religion, ou peut-être même de ses défenseurs maladroits. » Un pape qui prétendrait commander aux rois, disposer des » couronnes et délier des sujets de leurs serments envers le » prince, serait aussi ridicule dans son impuissance que le des» cendant de quelque grand ou petit vassal qui voudrait faire » la guerre à son souverain, parce que ses ancêtres auraient » joui d'un tel privilége. Sans doute, il se pourrait que quel» qu'un encore aujourd'hui entreprît de faire revivre de sem» blables doctrines, soit politiques, soit religieuses, car il n'y a » pas d'extravagances dont l'esprit humain ne soit capable; » mais assurément, cela ne serait plus dangereux! (14) »

On a prétendu que ce discours, si large dans ses bases, si hardi dans ses tendances, était une œuvre concertée entre M. de Gerlache et l'épiscopat belge. Il n'en est rien. Le haut clergé, qui avait naguère revendiqué la plupart des priviléges dont l'Église jouissait sous l'ancien régime, était loin alors d'avoir accédé à tous les principes de tolérance et de liberté consacrés aujourd'hui par notre droit constitutionnel. Il avait peur de la liberté des cultes et surtout de la liberté de la presse; et s'il revendiquait la liberté de l'instructionn religieuse, c'était comme un privilége inhérent à l'épiscopat, et nullement comme une faculté dérivant de la loi constitutionnelle. Le haut clergé n'abandonna ces craintes et ces hésitations qu'au moment où il vit se perpétuer, dans la tête d'un prince calviniste, l'étrange manie d'administrer la science, la morale et la religion, comme on administre la police au milieu d'une population suspecte (15).

Quoi qu'il en soit, il n'est pas possible de contester que M. de Gerlache avait très-habilement choisi son terrain. A quoi pouvait servir un débat théologique, dans une Chambre dont la moitié était calviniste et dont l'autre moitié était, au moins en grande partie, hostile aux influences religieuses, au point que les adversaires les plus ardents de la liberté de l'enseignement se trouvaient parmi les représentants belges? Au milieu des circonstances où l'on se trouvait, on eût en vain cherché le moyen de poser la question d'une manière plus ferme et plus solide. L'éloquent député de Liége ne pouvait manquer de devenir bientôt l'un des chefs les plus éminents et les plus populaires de l'opposition nationale. Il avait réellement inauguré l'ère d'une politique nouvelle, en montrant aux catholiques et à leur clergé la nécessité de sortir des ornières du passé, pour se mettre résolûment sur le terrain nouveau de la liberté constitutionnelle. Moins de trois années suffirent pour faire de ce

système, d'abord accueilli avec une extrême réserve, la base de la polémique catholique à la tribune et dans la presse.

J'ai indiqué ailleurs les causes nombreuses et variées qui amenèrent, en 1828, l'union des catholiques et des libéraux contre les actes et les tendances despotiques du gouvernement de Guillaume Ier. J'ai montré de quelle manière les libéraux acceptèrent sans réserve la liberté des cultes, la liberté d'association et la liberté d'enseignement, pendant que les catholiques, mettant un terme à leurs hésitations et à leurs craintes, se joignaient à leurs anciens adversaires pour réclamer la responsabilité ministérielle, le rétablissement du jury, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté de la presse, et, en général, toutes les institutions inhérentes au régime parlementaire largement et généreusement pratiqué. J'ai dit comment toutes les revendications religieuses et politiques, réunies sous le titre de *griefs de la nation*, devinrent le thème commun de toutes les nuances de l'opposition (16).

M. de Gerlache fut l'un des promoteurs les plus influents de cette remarquable transformation des deux grands partis nationaux, transformation que M. Brandès, jadis le protecteur, maintenant l'adversaire acharné du député de Liége, nommait ironiquement l'alliance du bonnet rouge et du bonnet carré. Le futur président du Congrès avait été l'un des premiers à s'apercevoir que les luttes stériles entre les libéraux et les catholiques belges ne produisaient d'autre résultat que l'affaiblissement des uns et des autres, au profit des Hollandais et au détriment des habitants des provinces méridionales. Organe brillant et écouté de l'opposition catholique avant 1828, il devint, à partir de cette année, l'une des personnifications les plus éminentes de la politique *unioniste*. Sans proclamer que les libertés modernes sont des droits absolus, applicables en

tous lieux et à toutes les époques, il les avait franchement acceptées comme autant de nécessités dérivant de la situation où les intérêts des catholiques belges se trouvaient placés sous le régime créé par la loi fondamentale des Pays-Bas. Aux prêtres et aux laïques timorés, qui se prévalaient de l'intolérance dogmatique, il répondait que la charte de 1815 lui fournissait des armes pour la légitime défense de ses compatriotes, et qu'il croyait pouvoir et devoir s'en servir (17). « Tout, disait-il » quinze ans plus tard, tout nous forçait à nous réfugier dans » les bras de la liberté (18). »

Depuis le mois d'octobre 1828 jusqu'au mois de septembre 1830, M. de Gerlache prit une part prépondérante à toutes les discussions parlementaires de cette mémorable époque. On le voit figurer dans les débats relatifs à la liberté de la presse, à la liberté d'enseignement, à la responsabilité ministérielle, à l'organisation judiciaire, à l'indépendance du barreau, au libre usage des deux langues parlées dans le pays, à l'exécution du concordat conclu avec la cour de Rome, au rétablissement du jury, à la réforme des impôts, au célèbre pétitionnement pour le redressement des griefs des Belges, et toujours il se distingue par la solidité des idées, l'éclat de la forme et la vigueur du langage. Nul ne défendit avec plus de courage et de persévérance les droits lésés et les aspirations légitimes de ses compatriotes. Il luttait avec d'autant plus de succès, qu'il tirait souvent ses preuves des annales de la Néerlande et même des fastes de la maison de Nassau, où l'on voit si clairement que, ni à l'égard de leurs concitoyens catholiques, ni à l'égard des Belges, les anciennes Provinces-Unies ne pratiquèrent jamais ces principes de tolérance et de liberté dont elles aimaient à se parer devant l'Europe.

Il n'était cependant ni l'ennemi de Guillaume I[er], ni l'adver-

saire systématique du royaume des Pays-Bas. Il avait pour le roi un respect profond, un attachement réel, parce qu'il savait que ce prince, honnête homme dans toute la force des termes, ne faisait qu'obéir à ses préjugés de naissance et, plus encore, aux mauvais conseils de son entourage. Il avait trop d'expérience et de perspicacité pour ne pas apercevoir les avantages immenses qu'offrait, dans la sphère des intérêts matériels, la réunion des Hollandais et des Belges sous le sceptre de la maison d'Orange. Ses convictions religieuses elles-mêmes n'étaient nullement incompatibles avec le régime nouveau, inauguré en 1815, par les monarques de la Sainte-Alliance. « La mise en » présence, disait-il, de plusieurs religions dans un même pays, » où elles n'étaient pas jadis favorisées, n'aura pas les incon» vénients que quelques esprits prévenus paraissent redouter. » Également protégées et sagement contenues par le gouverne» ment, il n'en résultera qu'une rivalité de zèle et de vertus pu» bliques et privées (19). » Adversaire loyal des ministres, aussi éloigné du despotisme que de la révolution, il cherchait sincèrement le moyen de ramener le roi à des idées plus modérées et plus justes. Loin de rêver le renversement du trône, il voulait consolider celui-ci sur le double fondement d'une liberté sage et d'une tolérance éclairée. Au lieu de désirer une catastrophe, il était le premier à déplorer les obstacles à l'union intime des deux peuples que suscitait, comme à plaisir, dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel, une politique étroite et imprévoyante. Le 28 novembre 1828, il prononça à la tribune des états généraux ces mémorables paroles : « La réunion de » deux pays, qui différaient de mœurs, de langage, d'intérêts » et de religion, était, je l'avoue, un problème assez difficile à » résoudre. Mais nous étions au XIXe siècle; mais la philoso» sie du XVIIIe avait éclairé tous les esprits; mais la plus

» calme, la plus patiente, la plus raisonnable de toutes les na-
» tions était la nation belge, et enfin le sceptre était déféré à
» un souverain sage et plein de magnanimité. La loi fondamen-
» tale nous fut donnée : c'était un traité d'alliance entre le
» monarque et le peuple des deux parties du royaume. Que
» fallait-il faire? L'exécuter franchement et de bonne foi. La
» Belgique, trop faible en étendue pour se placer au premier
» rang des nations, pouvait s'y élever par sa puissance mo-
» rale (20). Il fallait pour cela se mettre à la tête de la civili-
» sation, au lieu de vouloir rétrograder; remplir toutes ses pro-
» messes, aller même au delà, s'il était possible, enchaîner la
» nation par les bienfaits et se fier à elle. Ah ! que cette poli-
» tique eût été belle, et qu'elle eût été sage, quoique inusitée!
» Je voudrais, pour la gloire du gouvernement belge, qu'il en
» eût le premier donné l'exemple!.... Il en est temps encore :
» rentrons dans la loi fondamentale! Anéantissons ces œuvres
» de ténèbres et de malheurs, ces arrêtés qui ont classé les
» citoyens en catégories de langues, d'origine, de religions
» et d'opinions! Qu'il n'y ait plus parmi nous que des citoyens
» et des Belges!! Oh! vous qui dominez dans les conseils du
» prince, commandez ce petit sacrifice à votre amour-propre!
» et cette nation généreuse, qui n'a jamais employé et n'em-
» ploiera jamais que l'arme de la parole et de la raison pour
» faire entendre ses plaintes, vous remerciera, vous bénira;
» *mais n'attendez pas plus longtemps*, nous vous en prions,
» pour votre bien et pour le nôtre! (21). » Depuis le jour où il avait résolûment arboré le drapeau de l'opposition, il s'était fait un devoir de saisir toutes les occasions de dessiller les yeux des conseillers de la couronne.

Le gouvernement avait dédaigné ces sages conseils. Hautain, intolérant, partial dans la distribution des emplois publics,

rigoureux dans la perception d'impôts impopulaires, implacable pour les publicistes hostiles à la politique ministérielle, blessant à la fois les intérêts, les croyances et la dignité des Belges, il s'acheminait aveuglément vers une situation violente et pleine de redoutables éventualités.

M. de Gerlache, dont le courage grandissait avec le péril, multipliait les avertissements et les conseils, avec une énergie croissante. Le 2 mars 1829, dans un long et éloquent discours sur les griefs des habitants des provinces méridionales, il flétrit de nouveau la politique imprudente et funeste des ministres. Revenant encore une fois sur le passé, et spécialement sur les arrêtés royaux qui avaient anéanti la liberté d'enseignement, il disait : « Avant l'apparition des arrêtés de 1825, il n'avait » jamais été parlé sérieusement de matières religieuses dans » cette Chambre. L'opposition était en général renfermée dans » les questions de finances..... On se ressouvenait du régime » despotique auquel on venait d'échapper, on respirait, on re- » merciait le gouvernement du commencement de bien-être » dont il faisait jouir la nation. C'est assez vous dire que les » actes qui ont changé cet état de choses, et dont la nécessité » n'a jamais été démontrée, furent une calamité pour le pays » et une faute grave de la part du gouvernement. Tout était » calme alors, quoiqu'on eût déjà bien des griefs ; tout est plein » d'inquiétude aujourd'hui. D'abord on ne sentit pas bien la » portée de ces mesures, parce qu'elles furent assez habilement » préparées et palliées, et puis, la plupart des hommes, absor- » bés dans leurs occupations journalières, ne s'avisent guère » de critiquer les actes du gouvernement que lorsqu'ils en res- » sentent les inconvénients. Il fallait une de ces mesures qui » viennent contrarier les habitudes morales et privées d'une » foule de braves pères de famille, pour leur apprendre à s'in-

» quiéter de leurs droits de citoyens et à les revendiquer. Mais
» enfin la question parlementaire est devenue nationale : de là
» le mouvement nouveau qui s'opère autour de nous; de là la
» nécessité généralement sentie d'obtenir des garanties; de là
» ces cris de *liberté de la presse! liberté de l'instruction! jury!*
» *responsabilité ministérielle! plus de régime d'exception!*
» et toutes ces grandes questions constitutionnelles soulevées
» à la fois (22)! »

A mesure que l'orage devenait plus imminent et plus redoutable, M. de Gerlache répétait, avec plus de constance et de force, que la stabilité du trône, le repos du pays, et surtout la fusion des deux peuples réunis sous le sceptre des Nassau, réclamaient impérieusement un changement radical d'allures dans les régions gouvernementales. « Dans un pays, disait-il,
» où tout est différent, les langues, les habitudes, les intérêts
» commerciaux, et où il y a deux religions en présence, com-
» ment voulez-vous opérer cette fusion, qui est le but de tous
» nos efforts, sans une tolérance générale et absolue (23)? »
Il était fermement convaincu que le seul moyen de calmer les esprits et de garantir le repos de l'avenir consistait dans l'adoption d'un large et généreux système de liberté : « C'est ici,
» disait-il, le 19 décembre 1829, c'est ici que nous devons nous
» rallier : liberté en tout et pour tous! C'est le seul ciment qui
» puisse tenir ensemble notre édifice social, composé de parties
» si hétérogènes! *Liberté des croyances, liberté de l'instruc-*
» *tion, liberté de la presse;* respect de la loi fondamentale
» qui consacre tous nos droits; abolition du régime des arrêtés
» et des actes ministériels qui les violent journellement; enfin,
» liberté, publicité, bonne foi! Voilà le moyen d'empêcher les
» étrangers de se mêler de nos affaires pour les brouiller peut-
» être! Voilà le moyen de les forcer à envier notre prospérité

» et à louer sans restriction notre gouvernement (24). » Il voulait surtout que la liberté de la presse, devenue l'un des vœux les plus ardents des Belges, fût affranchie de toute autre entrave que celle de la répression indispensable des délits. A la fin d'un discours prononcé à la séance du 21 avril 1829, il s'écria, aux applaudissements de ses collègues des provinces méridionales : « Dans un pays où l'on admet le peuple à
» prendre part à ses affaires, il faut bien reconnaître l'opinion
» pour une puissance. Vous avez entendu d'obscurs blasphèmes
» contre la presse! Que la presse continue à verser des flots de
» lumière sur ses accusateurs et leur pardonne. Que la presse
» soit désormais libre! libre de droit comme elle l'est de fait
» depuis quinze ans; libre, si nécessairement, si incontesta-
» blement, si naturellement, que celui qui voudrait en prouver
» l'utilité dans notre Belgique, soit accueilli par vous comme
» le fut, par ses concitoyens, cet improvisateur d'Athènes qui
» avait commis l'étrange inconvenance de disserter longuement,
« devant des Grecs, sur la force d'Hercule et sur la beauté
» d'Hélène (25)!! »

Mais les ministres restaient sourds à ces avertissements si courageux, si loyaux, si patriotiques. Avec cet aveuglement fatal, propre aux gouvernements destinés à périr, ils semblaient mettre leur honneur à mépriser les avertissements qui leur arrivaient de toutes parts, à braver les manifestations, chaque jour moins équivoques, du mécontentement profond des deux tiers des habitants du royaume. M. de Gerlache, qui savait que le roi Guillaume se montrait de plus en plus le partisan convaincu de cette politique imprudente, résolut de tenter un effort suprême en s'adressant directement à l'intelligence et au cœur du monarque. Au commencement de décembre 1829, il sollicita et obtint l'autorisation de venir lui exposer, dans une

audience particulière, les motifs des plaintes et des résistances des Belges.

M. de Gerlache a lui-même minutieusement consigné par écrit les détails de cette curieuse entrevue, où un roi calviniste, qui exagérait toutes les prérogatives de sa couronne, daigna discuter ses prétentions et ses actes avec le chef de l'opposition catholique de la seconde Chambre des états généraux Nous copions textuellement :

Guillaume l'écouta d'abord assez longtemps sans l'interrompre; mais ses lèvres convulsivement serrées trahissaient la peine qu'il avait à contenir sa colère. Enfin, il prit la parole : « Que me veut-on, dit-il? On veut changer de gouvernement » ou l'on veut changer de prince! On parle de respect aux » lois, et l'on méconnaît notre loi fondamentale. Y est-il ques- » tion de jury? de responsabilité ministérielle? de liberté » illimitée de la presse? de gouvernement par les masses? Le » jury! c'est une institution des temps barbares, qui appar- » tient à l'enfance de la société, qu'il faut laisser à la vieille » Angleterre avec beaucoup d'autres qui ne nous conviennent » pas mieux. Mais on le réclame à grands cris, parce qu'on veut » des hommes populaires pour juger des gens qui ne cherchent » qu'à soulever des tempêtes populaires. Dites-moi quelle bonne » justice on peut attendre de douze individus, choisis à peu » près au hasard, que l'ignorance, l'inexpérience et la peur » rendent les jouets des passions du moment? Votre jury ne » serait qu'un instrument dans les mains des factieux. J'ai » promis d'établir une magistrature inamovible, et je tiendrai » parole... On veut la responsabilité ministérielle! Pourquoi? » Pour transférer la monarchie dans les Chambres! car un » ministre responsable n'est plus l'agent du roi, mais des » Chambres. Et qu'y gagnera-t-on? La responsabilité légale

» détruit la responsabilité morale du prince, en la rendant col-
» lective, c'est-à-dire nulle. On veut me faire roi constitu-
» tionnel, semblable à ces dieux des païens *qui os habent et*
» *non loquuntur, qui pedes habent et non ambulant.* On
» veut un gouvernement de majorités parlementaires! Mais
» ces paroles ont-elles un sens aux yeux de la raison? Pour
» qu'une majorité gouvernât, il faudrait du moins qu'elle eût
» une volonté, un système, et les majorités n'en ont point;
» elles ne se connaissent pas elles-mêmes; elles flottent dans
» une perpétuelle inconstance; elles poussent au pouvoir tantôt
» l'un, tantôt l'autre, le laissent parfois tomber aux mains les
» plus indignes, et toujours plus affaibli et plus avili. J'ai
» observé ailleurs les ressorts et les passions que chaque parti
» met en jeu pour arriver au gouvernement ou pour en dépos-
» séder ceux qui le tiennent; et je dis que si un tel ordre con-
» vient dans d'autres pays, il ne convient point à notre nation,
» calme, sensée, habituellement occupée de ses affaires privées.
» Voyez l'histoire! Tout ce qui a été fait d'utile, de grand et de
» durable, est dû à quelques bons princes, qui, aidés de bons
» ministres, ont exécuté avec vigueur ce qu'ils avaient conçu
» avec sagesse dans l'intérêt de leur patrie et de leur propre
» gloire! Voyez, au contraire, ce qui nous est resté de ces
» cohues qu'on appelle assemblées populaires ou délibérantes!
» Des milliers de discours, des milliers de lois contradictoires,
» des milliers de systèmes! Nos pères connaissaient mieux que
» nous peut-être le véritable gouvernement constitutionnel,
» lorsqu'ils le faisaient consister dans l'acceptation ou le refus
» de l'impôt et dans le droit de remontrance au souverain:
» c'est là, en effet, le grand intérêt des peuples, et cela leur
» suffisait pour la garantie de leurs priviléges. Leurs députés
» ne prétendaient point s'ériger en législateurs et en rois :

» quand ils l'essayèrent, dans des temps de trouble et d'anar-
» chie, lorsqu'ils se laissèrent emporter par les vains discours
» de quelques brouillons, ce fut pour leur malheur. » Croyez-moi, poursuivit Guillaume, en serrant fortement le bras à son interlocuteur, « vous êtes à votre insu la dupe de quelques
» ambitieux ou de quelques têtes exaltées..... On parle de la
» toute-puissance de l'opinion; on représente la presse comme
» son organe infaillible, comme devant servir de guide au
» gouvernement Dites-moi, je vous prie, par qui est exercée
» cette puissance haute et sacrée? Est-ce par des sages et des
» hommes d'État? Non; c'est par quelques jeunes légistes qui
» ont fait leur cours de droit public avec les huit ou dix consti-
» tutions que la France a enfantées depuis 1789, et qui, sans
» expérience, sans convictions d'aucune sorte, ne citent l'his-
» toire que pour la plier à leurs vaines utopies! C'est par
» quelques hommes dont la plupart exploitent le journalisme
» comme une branche d'industrie! Voilà les censeurs des gou-
» vernements! Voilà les arbitres des rois et des nations avec
» lesquels il faudra traiter désormais de puissance à puissance!
» Y a-t-il eu rien d'inviolable pour cette presse qui vous
» inspire maintenant un si tendre intérêt, et qu'en votre qua-
» lité d'excellent catholique vous redoutiez naguère si vive-
» ment? Quel homme, quelle réputation, quel principe a-t-elle
» respectés? Ne redoutez-vous point cette espèce de gouverne-
» ment occulte et irresponsable, faisant incessamment appel
» aux mauvaises passions des masses ignorantes et crédules?
» Ne voyez-vous pas que vous devez défendre le pouvoir pour
» qu'il puisse vous protéger à son tour, au lieu de faire cause
» commune avec des doctrines irréligieuses et anarchiques qui
» se couvrent d'un faux zèle pour mieux tromper? Les catho-
» liques, dit-on, s'associent maintenant aux libéraux; mais

» cela est monstrueux! Que sont ces libéraux si bruyants? des
» ambitieux retournés ou déçus, avides de pouvoir ou de popu-
» larité; vains et brouillons, amis du scandale, forts quand le
» gouvernement est faible, faibles quand il est fort; des gens
» qui se coalisent pour perdre leurs ennemis; qui se prônent
» mutuellement et qui, au fond, s'estiment ce qu'ils valent!....
» Vos unionistes ou vos pétitionnaires, quels qu'ils soient,
» demandent que je donne une extension nouvelle à toutes les
» libertés populaires! C'est de l'extravagance; c'est agir comme
» des docteurs maladroits qui empoisonnent leurs malades à
» force de remèdes. L'Angleterre, que l'on nous cite toujours
» comme modèle de gouvernement, est bien éloignée de nous
» ressembler. L'Angleterre a beaucoup de liberté, mais elle n'a
» pas notre amour effréné de l'égalité et du progrès; elle tient
» à ses vieilles lois et à ses vieilles mœurs; là, l'aristocratie est
» partout; là, les pairs siégent à la première Chambre, et les
» fils de pairs à la seconde Chambre; ce que vous appelez ses
» anciens abus sert de contre-poids à la licence populaire.
» Qu'elle se réforme à votre guise, et demain peut-être il n'y a
» plus d'Angleterre. Trop de liberté tue la liberté. Comment!
» vous voulez l'omnipotence des jugements par le jury! l'om-
» nipotence des Chambres par la responsabilité ministérielle!
» l'omnipotence de la presse par les journaux! vous voulez
» l'indépendance de la commune et de la province, élevées au
» niveau du pouvoir central; vous les excitez à pétitionner
» pour le redressement de vos griefs, pour le changement de
» nos lois, et vous vantez votre dévouement à la royauté et à
» la constitution!... Mais vous ne pouvez ériger la commune et
» la province en corps politiques sans entraver l'action même des
» Chambres! Vous ne pouvez organiser à la fois la résistance
» au centre et aux extrémités. Il ne doit y avoir qu'une tri-

» bune *nationale* dans un État bien ordonné; la commune et
» la province doivent être des corps administrants et non gou-
» vernants, sinon vous tombez dans la confusion des pouvoirs
» et dans l'anarchie. Ne voyez-vous pas que l'esprit d'oppo-
» sition vous aveugle tellement que vous iriez jusqu'à vous
» désarmer vous-mêmes, en créant partout de petites Chambres
» rivales!.... On ne trouve plus rien de bon dans mon gouver-
» nement! Est-ce que Liége regrette de n'être plus départe-
» ment de l'Ourthe? Est-ce que Bruxelles regrette de n'être
» plus chef-lieu d'une préfecture française? Ne lui souvient-il
» plus du temps où l'herbe croissait dans ses rues? Est-ce que
» Gand est si malheureux depuis qu'il envoie ses produits sur
» des navires nationaux à Java?.... Était-on beaucoup mieux
» quand toutes les places bien salariées appartenaient à des
» Français? quand toutes les affaires, petites et grandes, se
» traitaient à Paris? Et pourtant alors on ne pétitionnait pas,
» on ne vociférait pas dans les journaux, on était calme, on
» respectait le pouvoir, parce qu'on le craignait! » Comme le
roi s'animait de plus en plus, M. de Gerlache n'osait l'inter-
rompre; il lui semblait, cependant, qu'il y avait bien quelques
articles sur lesquels le prince glissait un peu trop légèrement.
Mais ce dernier, qui semblait avoir deviné sa pensée, reprit,
après une courte pause : « Vous allez me parler de vos
» griefs!.... J'ai prouvé que je sais écouter toutes les demandes
» raisonnables, mais je n'entends point que les rôles soient
» intervertis. Si le peuple est souverain, le roi ne l'est pas, car
» il ne peut exister à la fois deux pouvoirs irresponsables dans
» l'État. Or, *mon gouvernement est une monarchie tem-*
» *pérée par une constitution*, et non pas une république avec
» un roi mandataire des mandataires du peuple. Il n'y est ques-
» tion ni *de jury*, ni *de responsabilité ministérielle*, ni *de*

» *souveraineté populaire*, ni d'autres nouveautés dont je n'en-
» tends point faire l'essai à mes dépens. Les attributions du
» chef de l'État et des Chambres y sont clairement définies; et
» toutes les théories contraires sont anticonstitutionnelles, fac-
» tieuses, révolutionnaires! Je suis roi des Pays-Bas; je connais
» mon droit; je connais mon devoir, et je maintiendrai de tous
» mes moyens cette Constitution que j'ai jurée! »

M. de Gerlache sortit de cette audience profondément attristé et l'âme remplie de sombres pressentiments. Il avait désormais la conviction que Guillaume Ier, à moins d'y être forcé par des événements extraordinaires, n'abandonnerait jamais le dangereux système de gouvernement dont le Ministre de la justice, M. Van Maanen, était devenu, aux yeux des Belges, la complaisante et odieuse personnification.

Cette fois encore, les craintes du député de Liége ne tardèrent pas à être pleinement justifiées.

Quelques jours après l'audience dont on vient de lire le récit, le 11 décembre 1829, le roi adressa aux deux Chambres un message hautain, où, revendiquant pour sa couronne des prérogatives incompatibles avec le régime parlementaire, il exaltait la politique de son gouvernement, faisait des mécontents les jouets d'une astucieuse perversité, revendiquait avec orgueil les « droits de sa maison », et annonçait fièrement que jamais
» les déclamations d'une fougue impétueuse ou des exigences
» inconvenantes » ne rapprocheraient l'époque où il pourrait acquiescer aux vœux énoncés par les organes de l'opposition (26).

Commençant à redouter une catastrophe prochaine, mais résolu à remplir courageusement son devoir jusqu'au bout, M. de Gerlache continuait à combattre de toutes ses forces les empiétements et les iniquités de la politique ministérielle.



Malgré la raideur du langage adopté par le roi et par les conseillers de la couronne, il crut devoir chercher encore à ramener le gouvernement dans la voie des vrais principes constitutionnels, et ce fut dans l'accomplissement de cette tâche qu'il eut recours à une sorte de ruse parlementaire aussi singulière qu'ingénieuse.

A la fin de la session de 1830, à propos d'une loi nouvelle sur la répression des délits de presse, il attaqua vigoureusement les doctrines absolutistes du fameux message du 11 décembre, dont le projet en discussion était l'émanation directe. Comme les exemples empruntés aux annales de la Néerlande lui avaient souvent procuré des succès oratoires de bon aloi, il alla de nouveau puiser à cette source. Répondant à un ministre qui s'était écrié que le roi ne tenait ses droits que de sa naissance et de ses augustes alliés, il se mit à invoquer le dogme de la souveraineté populaire et à opposer ses tendances démocratiques aux orgueilleuses prétentions d'une légitimité de quinze ans, tout en annonçant qu'il empruntait ses paroles à une autorité bien imposante et devant laquelle les Hollandais et les Belges n'avaient qu'à s'incliner. Mais il avait à peine commencé la lecture d'une longue citation que de bruyantes interruptions s'élevèrent des diverses parties de l'assemblée, et notamment de la tribune diplomatique, où se trouvaient plusieurs ministres étrangers, et de celles des princes et des dignitaires de la maison royale. Les membres de la majorité manifestèrent hautement leur indignation, en entendant ces paroles audacieuses : « Si le pouvoir des princes est supérieur à celui des citoyens, » l'autorité du souverain est subordonnée à celle de la multi- » tude ; on ne peut le contester sans traiter en même temps » d'usurpateurs la plus grande partie des monarques de l'Eu- » rope. » Tous s'écrièrent à la fois : « Qui a dit cela ? A quel

» révolutionnaire avez-vous emprunté de tels principes? » Voyant leur impatience, M. de Gerlache, au lieu de dire immédiatement le nom de l'auteur, acheva lentement sa lecture, et reprit ensuite : « De qui est la pièce que je viens de rappeler? » De qui, Messieurs? Elle est du fondateur de la liberté en » Hollande....., de l'un des ancêtres du fondateur de la liberté » en Angleterre...., d'un prince de la famille du fondateur de la » liberté en Belgique....., de Guillaume le Taciturne! » C'était, en effet, un fragment de la harangue du Taciturne aux états généraux des Pays-Bas, pour les engager à proclamer la déchéance de Philippe II. M. de Gerlache avait parfaitement prouvé que les ministres, en invoquant pour leur maître les priviléges les plus exorbitants de la légitimité, répudiaient avec dédain les traditions séculaires de la famille royale (27).

Les événements qui suivirent sont assez connus. Effrayé du mécontentement sans cesse croissant des habitants des provinces méridionnales, rencontrant dans toutes les classes de la population belge une résistance indomptable, commençant à concevoir, lui aussi, des craintes pour l'avenir de sa dynastie, Guillaume fit fléchir son orgueil et entra dans la voie des concessions; mais celles-ci étaient à la fois incomplètes et tardives. Le 28 novembre 1829, il avait rendu aux évêques le droit de rouvrir les petits-séminaires; mais il persistait à soumettre les établissements laïques à l'arbitraire ministériel, et ce ne fut que le 4 juin 1830 que, faisant disparaître un autre grief qui avait vivement mécontenté nos compatriotes, il déclara l'usage des langues entièrement facultatif dans nos provinces. On ne lui tint aucun compte de concessions qu'on disait arrachées par la peur à l'entêtement du monarque. Quand la révolution française de Juillet eut brisé le trône de Charles X, mille symptômes annoncèrent que de graves événements se préparaient en Bel-

gique. Les journaux qui, jusque-là, n'avaient parlé que du « redressement des griefs », firent tout à coup entendre le redoutable cri de « séparation », et ce cri obtint un retentissement profond dans les masses.

Le 25 août, des troubles sérieux éclatèrent à Bruxelles. Le peuple abattit les écussons royaux, arbora le drapeau brabançon, saccagea la maison du directeur de la police et mit le feu à l'hôtel du Ministre de la justice. La ville n'eut bientôt d'autre force publique qu'une *garde bourgeoise*, organisée par quelques citoyens courageux, avec l'assentiment des autorités locales.

Deux jours plus tard, le contre-coup des mouvements de la capitale se fit sentir à Liége, où se trouvait alors M. de Gerlache. Effrayé des nombreux rassemblements qui se formaient dans les rues, et n'osant pas trop compter sur la fidélité d'une garnison dont les deux tiers se composaient de Belges, le gouverneur néerlandais, M. Sandberg, ordonna la retraite des troupes à la citadelle et s'empressa d'instituer une *Commission de sûreté publique*, « pour aviser, de concert avec les autorités constituées, au maintien de la paix publique. »

M. de Gerlache fut l'un des membres de cette commission. Il jouissait alors d'un degré de popularité que peu d'hommes publics ont atteint en Belgique. Dans les premières années de sa vie parlementaire, il avait été vivement attaqué par la presse libérale, et celle-ci avait en quelque sorte épuisé pour lui tout le vocabulaire des railleries et des injures des journalistes français hostiles à la Restauration. Les épithètes de rétrograde, d'ignorantin, de jésuite, lui avaient été mille fois prodiguées dans les colonnes des journaux, dans des lettres anonymes, des libelles et des caricatures. Mais ces attaques avaient complétement cessé après la conclusion de l'Union; les éloges les plus

flatteurs avaient tout à coup remplacé les outrages, et M. de Gerlache, chaleureusement loué par les organes des deux grands partis nationaux, était devenu d'autant plus populaire que la presse hollandaise ne cessait de l'accabler de reproches et d'insultes immérités. En le faisant entrer à la commission de sûreté publique, M. Sandberg avait fait un acte des plus habiles.

Cette commission s'imposa la tâche de maintenir « l'ordre légal, » en attendant que le roi se fût prononcé sur le redressement des griefs de la nation. Le lendemain de son installation, elle adressa à la population liégeoise une proclamation rédigée par M. de Gerlache, où le but qu'elle s'efforçait d'atteindre, et qui était dans les vœux de tous les bons citoyens, se trouvait nettement indiqué : « Concitoyens! Que désirons-nous? Que la » paix soit maintenue, que les personnes et les propriétés » soient respectées. Jusqu'aujourd'hui, grâces vous en soient » rendues, aucun désordre n'a eu lieu. Nous avons fait plus : » une pétition en redressement des griefs, transmise à la commission par un grand nombre d'excellents citoyens, et » adoptée par elle à l'unanimité, a été envoyée à S. M. par une » députation composée d'hommes honorables, qui sont partis » cette nuit. — Cette pétition exprime fidèlement nos vœux : » n'en détruisons point l'effet par trop d'impatience en nous » précipitant hors des voies de la légalité! — La loi fondamentale est notre ancre de salut, nous en voulons la franche et » entière exécution : rien de plus, rien de moins. Nous venons » de le demander au roi dans les termes les plus clairs et les » plus énergiques. Nous sommes assez heureux pour avoir » toujours eu, depuis quinze ans, le droit et la raison pour » nous ; toujours nous avons tenu le même langage; seulement » notre force est plus grande parce que nous sommes maintenant unanimes. Le succès est certain ; conservons cet inesti-

» mable avantage, dignes concitoyens! — La commission, sur
» la représentation d'un très-grand nombre d'entre vous, a
» autorisé les gardes communale et bourgeoise à prendre les
» *anciennes couleurs liégeoises* qui rappellent les glorieux
» souvenirs de nos ancêtres. — Elle a pu adopter cette mesure
» puisqu'elle est purement communale; mais elle doit vous
» remontrer que ce n'est point un signe de scission; si c'en
» était un, notre conscience, notre devoir nous eussent défendu
» d'y consentir...... »

Ce langage parut trop calme, trop tiède aux patriotes liégeois, et peu s'en fallut que la commission de sûreté ne fût accusée de pactiser avec le gouvernement de la Haye. Elle fut usée en moins d'une semaine. Son attitude semi-légale, semi-révolutionnaire, lui attira immédiatement l'hostilité de la partie exaltée de la population, et surtout celle des jeunes citoyens qui voulaient marcher hardiment en avant. « Il nous
» souvient qu'un jour, dit M. de Gerlache, un de ces jeunes
» harangueurs, qui s'élançaient d'heure en heure à l'hôtel de
» ville, en casquette et en blouse, avec des pétitions au bout de
» la baïonnette, donna à la commission assemblée le conseil de
» faire place à d'autres, parce que sa présence n'était plus
» qu'un embarras pour les patriotes énergiques. Plusieurs se
» hâtèrent d'en profiter. La commission fut remplacée par un
» *comité consultatif*, qui ne dura lui-même que quelques
» instants (28). » Elle n'en avait pas moins, dans son existence éphémère, rendu de grands services M. de Gerlache avait plusieurs fois, au nom de ses collègues et avec un grand succès, harangué la multitude qui tantôt voulait marcher à l'assaut de la citadelle, tantôt saccager les maisons des partisans de la politique royale, et tantôt se diriger en tumulte vers Bruxelles, qu'elle disait attaqué et bombarbé par des régiments hollandais (29).

M. de Gerlache dut bientôt se transporter sur un plus vaste théâtre.

Dès les premiers jours de septembre, plusieurs membres des états généraux s'étaient réunis à Bruxelles. Ils engagèrent leurs collègues des provinces méridionales à venir les y rejoindre, pour délibérer sur l'attitude qu'il convenait de prendre au milieu des troubles chaque jour plus graves qui agitaient le pays. M. de Gerlache fut l'un des premiers à répondre à cette invitation, et bientôt il fut appelé à émettre son opinion sur le point de savoir si les députés belges devaient se rendre à la Haye, où le roi venait de convoquer les états généraux.

Dans une réunion qui eut lieu, le 6 septembre, à l'hôtel du baron de Secus, les avis furent loin d'être unanimes.

Plusieurs députés soutinrent chaleureusement que les représentants des provinces méridionales, en se rendant à la Haye, compromettraient à la fois leur indépendance et leur dignité. Ils alléguaient que le langage amer et insultant des journaux hollandais prouvait assez que le peuple batave était vivement irrité contre les Belges; que plusieurs membres des états généraux étaient spécialement désignés à la vindicte publique, comme instigateurs de la rébellion; que le baron de Stassart, présent à la réunion, avait failli être mis en pièces, le 2 septembre, par la populace de Rotterdam. Nous jouerions là, disaient-ils, un triste rôle, puisque nous nous exposerions à être insultés par les Hollandais, si nous parlions en hommes de cœur, et que nous serions déshonorés aux yeux de nos compatriotes, si nous nous taisions en face du danger.

M. de Gerlache, qui désirait ne pas franchir les limites de la légalité, répondit à peu près en ces termes ; « Le roi nous a » convoqués, en vertu de la loi fondamentale, et il en a le » droit, car nous ne sommes point légalement séparés de la

» Hollande. Refuser de se rendre à son appel, c'est se consti-
» tuer en révolte ouverte. Or, est-ce là ce que nous voulons?
» Que demandons-nous? Le redressement des griefs! Et pour-
» quoi? Pour prévenir des calamités qu'aucun de nous n'oserait
» appeler sur son pays. La question de séparation administra-
» tive s'agite à la Haye : nous devons y aller, pour être con-
» séquents avec nous-mêmes; nous devons y aller, pour tâcher
» de faire prévaloir cette combinaison dans laquelle nous
» voyons un moyen de salut. Quant aux périls dont on nous
» menace, ils peuvent être réels : mais convient-il de nous en
» enquérir, lorsqu'il s'agit de remplir un devoir sacré? Son-
» geons aux dangers de la patrie, et laissons à Dieu le soin de
» pourvoir à notre sûreté. » Cet avis prévalut. On s'engagea réciproquement à ne pas se séparer et à se rendre ensemble à la Haye (30).

Ce résultat n'avait pas été obtenu sans peine. Vers la fin de la réunion, quelques chefs du mouvement, entre autres MM. Van de Weyer et A Gendebien, s'étaient présentés et avaient fait de grands efforts pour obtenir des députés la promesse de ne pas quitter Bruxelles. « Réfléchissez-y bien,
» Messieurs, s'était écrié M. Gendebien, votre départ sera
» considéré comme une fuite honteuse, comme une trahison
» devant l'ennemi et une désertion à l'ennemi. Si la Belgique
» succombe, si notre sang coule, vous en répondrez devant
» l'histoire (31) » Le baron de Secus s'était contenté de répondre : « Nous délibérons. » MM. Gendebien et Van de Weyer avaient toutefois reçu la promesse que les députés se rendraient, le lendemain, à une grande réunion qui devait avoir lieu à l'hôtel de ville.

Le 7 septembre, à 10 heures du matin, M. de Gerlache et une vingtaine de ses collègues se trouvèrent au rendez-vous

donné la veille. Ils y rencontrèrent l'état-major de la garde-bourgeoise et une foule de citoyens notables, dont la plupart, décidés à pousser la lutte jusqu'à ses conséquences dernières, voulaient retenir les représentants de la nation à Bruxelles. L'assemblée fut tumultueuse. On y fit nettement la proposition de constituer un gouvernement provisoire et d'y faire entrer les députés les plus influents.

M. de Gerlache, qui était convaincu qu'une séparation administrative entre le nord et le midi du royaume était désormais indispensable, mais qui ne voulait pas sortir des voies légales, s'opposa énergiquement à ce projet. Il reproduisit d'abord les raisons qu'il avait alléguées la veille pour engager ses collègues à se rendre à la Haye; mais, comme ces considérations faisaient peu d'effet sur des citoyens exaltés, dont quelques-uns étaient armés de grands sabres et manifestaient des intentions très-belliqueuses, il eut recours à d'autres arguments : « L'érection immédiate d'un gouvernement provisoire » à Bruxelles, dit-il, c'est la guerre! Désirez-vous la guerre? » Où sont vos moyens pour la faire? Où sont vos soldats, vos » généraux, vos munitions, vos forteresses, vos finances? Vous » n'avez rien de tout cela : tout est aux mains des Hollandais! » Nous voyons bien dans l'armée des signes de découragement » et de désunion, parce que les Hollandais et les Belges com- » mencent à se défier les uns des autres; mais, en supposant » que la lutte soit possible et prochaine, qui peut en prévoir » les suites? Est-ce à nous à prendre l'initiative? Les députa- » tions que vous venez d'envoyer au roi et aux princes pour » demander une convocation extraordinaire des états généraux » prouvent que vous ne renoncez pas encore aux voies de con- » ciliation. Quant à nous, nous remplirons notre mandat, notre » devoir! Notre avis est qu'il faut aller à la Haye. Si nous ne

» réussissons point dans cette dernière tentative, il sera temps » de recourir à la force, et alors que les conséquences en » retombent sur ceux dont nous n'aurons pu nous faire écou- » ter (32)! » Les députés approuvèrent unanimement ce langage, et l'assemblée, malgré les murmures de la majorité, n'obtiut de leur part d'autre concession que l'envoi d'une députation au commandant de l'armée royale à Vilvorde, le prince Frédéric des Pays-Bas, pour lui faire comprendre la situation de nos provinces et le détourner de toute entreprise violente sur Bruxelles.

La députation, dont M. de Gerlache faisait partie, se mit en route à deux heures de relevée et fut reçue immédiatement après son arrivée. M. de Gerlache a lui-même raconté cet intéressant épisode de sa carrière. « Notre conférence, dit-il, dura » plus de trois heures, pendant lesquelles chacun déploya » toutes les ressources de son éloquence afin d'amollir l'âme du » jeune prince. On lui représenta combien les circonstances » étaient délicates et combien l'exemple de la France était » contagieux; qu'il s'agissait peut-être moins en ce moment » de sauver certaines prérogatives de la royauté que la royauté » même; que toute tentative violente pour faire rentrer le » peuple dans l'obéissance pouvait attirer de grands désastres, » qui retomberaient sur la dynastie des Nassau en lui aliénant » le cœur des Belges; qu'il importait de les regagner par la » douceur et par toutes les concessions compatibles avec l'hon- » neur de la couronne. Le prince nous écouta avec une atten- » tion soutenue et polie, mais impassible, et qui contrastait pé- » niblement avec les larmes dont quelques-uns d'entre nous, » affectés de prévisions sinistres, finirent par assaisonner » leurs patriotiques supplications. Il parla justement comme » son père; il allégua la loi fondamentale et les traités qui

« liaient les deux parties du royaume; les serments du roi » et sa dignité qui ne lui permettaient point de paraître céder » à l'importunité et à la violence. Du reste, se tenant dans une » extrême réserve, il évita de s'expliquer sur les griefs et sur la » question de séparation..... En nous congédiant, il demanda » qu'on lui remît par écrit le résumé de nos observations. » M. Charles de Brouckere s'en chargea. Nous le signâmes » tous, et l'on se sépara comme on était venu (33). »

Les députés des provinces méridionales n'avaient plus qu'à se rendre à la Haye. Le 11 septembre, ils s'embarquèrent à Anvers sur le bateau à vapeur qui devait les transporter à Rotterdam. Ils n'étaient pas sans inquiétude sur le sort qui les attendait en Hollande, où les déclamations furibondes des journaux avaient vivement surexcité les classes inférieures (34).

Ces craintes étaient légitimes, surtout en ce qui concernait M. de Gerlache. Le 12 septembre, en descendant de voiture à la Haye, il se vit tout à coup entouré et insulté par un groupe de jeunes gens, parmi lesquels se trouvaient plusieurs employés inférieurs des ministères. La populace, attirée par le bruit, se mit brusquement de la partie, des cris de mort se firent entendre et le député de Liége, entouré d'une masse compacte, se vit entraîner vers un canal voisin, quand la police vint le délivrer et le conduisit à l'auberge la plus rapprochée. Mais aucun hôtelier ne voulut le recevoir; ses anciens hôtes mêmes le repoussèrent et il fallut une réquisition de la police pour lui procurer un abri (35). Ses éloquents discours sur les griefs des Belges, ses nombreuses excursions dans l'histoire des provinces bataves, et surtout l'une de ses dernières harangues empruntées au Taciturne, l'avaient particulièrement désigné à la haine des Hollandais. Sa position, malgré la surveillance active de la police, était réellement critique dans un pays où

les journaux les plus influents ne craignaient pas de s'écrier : « Sang de rebelles n'est pas sang de frères (36)! »

Lorsque les députés, suivant l'usage alors reçu, se présentèrent en corps à l'audience royale, Guillaume Ier accueillit M. de Gerlache avec une bienveillance exceptionnelle. Il était informé des efforts que le représentant de Liége avait faits pour empêcher la formation d'un gouvernement provisoire à Bruxelles, et il avait été vivement affligé de la triste et dangereuse scène du 12 septembre. Au grand étonnement de toute l'assemblée, l'entretien se prolongea pendant plus d'une heure, et M. de Gerlache en profita pour dire loyalement et courageusement la vérité au monarque. Il osa même exprimer la crainte que la grande question à l'ordre du jour, la séparation du nord et du midi du royaume, ne fût une mesure insuffisante et n'arrivât beaucoup trop tard pour mettre un terme à la crise. « Mais, reprit le roi, que désirent les Belges? N'ai-je pas » obtempéré à toutes les demandes raisonnables? — A toutes, » non, Sire, répondit son interlocuteur. Et l'enseignement » civil, dont le gouvernement a conservé le monopole? Et la » haute cour transportée à la Haye? Et tous les grands éta» blissements fixés en Hollande? Et l'inégale répartition des » emplois?.... Votre Majesté a déjà réparé plusieurs griefs par » ses arrêtés, ne pourrait-elle pas redresser encore ceux-ci? — » Nous n'en sommes plus là, repartit le roi, d'une voix émue, » les Belges jugent eux-mêmes que cela serait insuffisant, » puisqu'ils veulent *une séparation!* Et moi je pense avoir » fait de mon chef tout ce que je pouvais dans les circonstances » présentes. J'ai convoqué les états généraux : la question de » séparation vous sera soumise; et celle-ci en entraînera bien » d'autres! Que Dieu prenne pitié des Pays-Bas!... (37). »

Les appréhensions douloureuses du roi n'étaient que trop

légitimes. Des présages nombreux et significatifs indiquaient clairement que les derniers liens entre les Hollandais et les Belges étaient à la veille de se rompre. Les députés des provinces méridionales, et surtout M. de Gerlache, ne pouvaient se rendre aux états généraux qu'en voiture, sifflés et hués par une foule furieuse, qui les accompagnait jusqu'à la Chambre et envahissait ensuite les tribunes publiques, aux cris de : « A bas les » rebelles ! Vive Orange ! Vive Nassau ! » Et pendant que la populace de la Haye se livrait à ces déplorables excès, les journaux, jetant à la face de nos représentants les épithètes de traîtres, d'assassins et d'incendiaires, discutaient sérieusement la question de savoir si l'on pouvait encore reconnaître le caractère sacré de mandataire du pays à ceux qui avaient provoqué et encouragé la rebellion (38) !

Ce fut au milieu de cette surexcitation alarmante des esprits que les membres de la seconde Chambre des états généraux se mirent à délibérer sur un message royal qui demandait nettement leur avis sur le vœu d'une séparation administrative, formulé dans les provinces méridionales du royaume.

Le 21 septembre, deux jours avant l'attaque de Bruxelles par les troupes du prince Frédéric, M. de Gerlache releva courageusement les déclamations passionnées d'un grand nombre de députés hollandais, qui ne voulaient d'autre politique que celle d'une répression énergique et immédiate par la force armée. Montant pour la dernière fois à la tribune de la Haye, il prononça ces éloquentes et généreuses paroles : « ..... Nous croyions » être appelés uniquement à examiner ensemble les causes des » troubles qui agitent une partie de nos provinces et à chercher » les moyens de les calmer. *Toutefois, si j'en jugeais d'après* » *quelques-uns des discours que j'ai ouïs dans cette assem-* » *blée, je douterais que notre présence ici pût être utile et*

» *honorable au pays et à nous-mêmes. J'ai entendu de la*
» *colère, des conseils violents, des provocations à la sévérité.*
» *Des pillards, des incendiaires, dit-on, ne méritent aucune*
» *grâce; il faut les écraser d'abord, et l'on s'occupera du*
» *reste après!* Vous ne vous attendez pas, Messieurs, à ce que
» je prenne la défense des pillards et des incendiaires..... Mais
» ne confondez pas, je vous en supplie, ce qu'il peut y avoir de
» sérieux, de politique, de vraiment populaire dans ces mouve-
» ments, depuis qu'ils se sont régularisés et que les opinions
» se sont prononcées, avec des scènes déplorables, mais par-
» tielles et passagères, de pillage et d'incendie, exécutées par
» des gens ennemis de toute espèce d'ordre social. » Parlant ensuite des idées de paix et de conciliation qui animaient les députés des provinces méridionales; déclarant avec franchise que, même après les événements des dernières semaines, il ne séparait pas la cause du souverain de celles de la patrie et de la liberté; invoquant la noble confiance que les députés belges avaient montrée en se rendant à la Haye, malgré les menaces de la presse et la surexcitation des passions populaires, il engagea ses collègues néerlandais à mettre, eux aussi, leurs sentiments à la hauteur des circonstances, à ne pas se laisser dominer par ces passions vulgaires de haine, d'orgueil ou de vengeance, que la politique ne proscrit pas moins que l'humanité. Dans un langage strictement parlementaire, mais qui n'était pas dépourvu de l'énergie requise à cette heure solennelle, il fit entendre que la révolution de Juillet, qui avait précipité du trône les Bourbons de la branche aînée, était de nature à faire réfléchir sérieusement le chef de la dynastie des Nassau : « Je n'ai pas, s'écria-t-il, le loisir de rechercher les
» causes de cette fièvre de liberté qui agite la France, qui agite
» l'Allemagne, qui agite la Belgique, placée entre elles, qui

» renverse ou qui menace presque tous les trônes; mais enfin » elle existe; je crois qu'on peut la diriger, mais non lui résis» ter. Vous imaginez-vous de bonne foi, que si Bruxelles fût de» meuré tranquille, et que nous nous fussions trouvés, Cham» bres réunies, dans un mois, le souverain, dans son propre » intérêt, n'eût pas examiné, d'accord avec nous, ce qu'il con» venait de faire en faveur de la Belgique pour la rendre con» tente, pour qu'elle n'eût rien à envier à la France, et pour la » rattacher de plus en plus à la dynastie? Quant à moi, je n'en » doute point. Eh bien, pensez-vous que les événements qui se » sont passés depuis peu aient pu changer une cause juste en » elle-même et que l'intérêt du souverain ait aussi changé? » S'exprimant plus clairement encore, il déclara sans hésiter que le recours à la force n'aurait d'autre résultat que la guerre civile, en poussant à un soulèvement inévitable celles de nos provinces où l'autorité royale n'était pas encore méconnue. Il ne cacha pas que, pour lui, la question de la séparation du nord et du midi posée dans le message royal était déjà résolue *par le fait*, et il fit un énergique appel à tous ses collègues pour les engager à donner à ce fait la sanction du droit. S'adressant spécialement aux députés hollandais, il leur dit avec une émotion communicative : « Réunissez-vous à nous pour obtenir du sou» verain une transaction honorable et utile à tous, et qui sur» tout ne se fasse point attendre La politique vous le conseille » et la justice aussi. Aucune contrée n'est à l'abri des révolu» tions et des malheurs qu'elles entraînent. Le service que nous » vous demandons, peut-être le réclamerez-vous de nous un » jour. Votre pays a eu, comme le nôtre, ses temps de trou» bles et ses tourmentes politiques. Je ne suis point du nombre » de ceux qui veulent énerver les ressorts de l'autorité; mais je » pense qu'elle doit céder quelque chose aux vœux universels

» de nos provinces..... Si, rejetant tout moyen de conciliation, » on voulait dompter par la force une nation généreuse, ou la » laisser se déchirer de ses propres mains dans les discordes ci- » viles, pour l'asservir ensuite par la terreur, cette triste victoire » ne serait que momentanée et ne servirait, selon toute appa- » rence, qu'à préparer une réaction plus terrible (39)....! »

Ce noble et patriotique langage, amèrement critiqué par les feuilles hollandaises, ne demeura pas entièrement stérile. Le 29 septembre, la demande posée dans le message royal fut résolue affirmativement, par 50 voix contre 44.

Le même jour, le roi prononça la clôture de la session parlementaire, et M. de Gerlache se hâta de reprendre le chemin de Liége.

A cette époque, où il n'y avait ni voies ferrées ni télégraphe électrique, les événements n'étaient pas connus avec la même rapidité qu'aujourd'hui. Quand M. de Gerlache quitta la capitale de la Néerlande, il ignorait les faits décisifs accomplis en Belgique, pendant que ses collègues et lui délibéraient à la Haye. Ayant pris la route de Bois-le-Duc, pour ne pas être arrêté à Anvers, ce fut un journal ouvert par hasard, dans la cabine d'un bateau, qui lui apprit la défaite des troupes royales, la formation d'un gouvernement provisoire à Bruxelles et l'insurrection de toutes nos provinces.

Quoiqu'il s'y attendît plus ou moins, ces graves nouvelles lui causèrent une émotion profonde. Il croyait, avec l'immense majorité des hommes éclairés, qu'une séparation administrative de la Belgique et de la Hollande, sous le sceptre des Nassau, était la seule solution réclamée par les vrais intérêts du pays. Il craignait le partage de nos provinces entre les puissances voisines; il redoutait aussi notre absorption par la France, et il n'avait cessé de signaler ce double péril, dans de nombreux entretiens

avec ses collègues des deux côtés de la Chambre, pour empêcher les Belges et les Hollandais de pousser les choses à l'extrême. Les événements accomplis à Bruxelles, la victoire du peuple, la dissolution de l'armée et l'insurrection de toutes les provinces dissipèrent ses dernières illusions. Le trône des Pays-Bas, si péniblement élevé par les diplomates de 1815, s'écroulait sous le poids des fautes accumulées par son premier possesseur! M de Gerlache vit clairement que son patriotisme et son dévouement à la cause nationale ne lui laissaient plus la liberté du choix: il devait désormais s'associer complétement au mouvement populaire pour tâcher de le modérer et de sauver ainsi, dans les limites du possible, l'indépendance et l'intégrité de la Belgique.

Arrivé à Liége le 1er octobre, il ne tarda pas à s'y trouver dans une position des plus perplexes. Il se vit simultanément appelé à la Haye, par le roi Guillaume, pour y faire partie d'une commission chargée de fixer les bases du projet de séparation des deux parties du royaume; à Anvers, par le prince d'Orange, pour y entrer dans une *Commission consultative*, avec plusieurs autres députés des provinces méridionales; à Bruxelles, par le gouvernement provisoire, pour y prendre part à la rédaction d'un projet de Constitution nationale. Ce fut à ce dernier appel qu'il répondit, parce qu'il avait la conviction que désormais il était complétement inutile de parler encore de séparation administrative; mais, pour enlever au gouvernement de la Haye le moyen de l'accuser d'inconséquence ou de trahison, il adressa à M. de Lacoste, Ministre de l'intérieur, cette remarquable lettre, datée du 5 octobre :

« J'ai lieu de croire que ma conduite depuis le commence-
» ment de nos troubles aura convaincu enfin le gouvernement
» que je n'ai fait de l'opposition que par patriotisme et par con-
» science, et que c'est à cette conviction que je dois la nomina-

» tion dont il a plu au roi de m'honorer. — Avec la même franchise que j'ai mise jusqu'ici dans ma conduite politique, je dois vous dire, Monseigneur, que je me trouve contraint de refuser cette mission, et je vous en exprimerai en peu de mots les motifs. — J'ai soutenu à Liége, comme membre de la commission de sûreté, à Bruxelles, lors de notre réunion du mois de septembre, à la Haye, lors de notre session extraordinaire, qu'il fallait poursuivre, de part et d'autre, le redressement des griefs, non par la force, mais par la voie constitutionnelle. Je l'ai dit au prince Frédéric à Vilvorde, au roi et au prince d'Orange à la Haye, à vous-même, Monseigneur, dans une audience récente, et enfin aux états généraux, en invoquant un remède à la fois prompt, décisif et proportionné à la gravité du mal. En entraînant mes collègues aux états généraux en Hollande, au milieu d'une telle agitation populaire, je m'étais en quelque sorte porté caution, vis-à-vis de mes compatriotes, que nous réussirions par cette voie, sans secousse, sans violence, et j'espérais qu'ainsi le sang belge serait épargné. Mais les événements de Septembre m'ont donné un cruel, un éternel démenti ! L'idée de rassembler une commission à la Haye pour modifier à loisir notre Constitution et préparer à cet effet des projets de loi, qui seraient discutés aux états généraux, suppose qu'on a laissé ignorer au monarque l'état des choses dans notre pays, de quelle manière l'opinion publique s'y est prononcée et l'inconcevable exaspération des esprits. Cette réunion aujourd'hui serait inutile et ces projets ne pourraient se réaliser (40). »

M. de Gerlache était le premier membre des états généraux arrivé à Bruxelles, et le gouvernement provisoire, qui s'occupait déjà de l'épuration de la magistrature, lui présenta le poste élevé de président de la cour d'appel de Liége. Il refusa cette

offre brillante, pour ne pas nuire au magistrat honorable, mais accusé d'orangisme, qui remplissait ces fonctions, et aussi parce que l'inamovibilité de la magistrature était, à ses yeux, un principe d'ordre public tellement sacré que, même en temps de révolution, il fallait s'en écarter le moins possible. Il ne voulut pas même laisser mettre son nom en tête de la liste des conseillers, et il exigea que son ancien rang de nomination fût maintenu (41). Mais il accepta les fonctions de président de la commission de Constitution, instituée le 6 octobre, avec la rude tâche « d'organiser un nouveau mode d'élection, le plus populaire possible, et de présenter un projet de constitution destiné à devenir, après l'examen du Congrès national, la loi fondamentale de la Belgique. »

Cette commission se mit à l'œuvre avec l'ardeur et l'audace qui étaient les deux traits distinctifs de cette mémorable époque. Dès le lendemain de son institution, elle adressa au gouvernement provisoire un rapport proposant l'appel d'un Congrès national de deux cents membres et déterminant toutes les conditions d'élection et d'éligibilité. Quelques jours plus tard, le 28 octobre, elle publia le projet qui devait être soumis aux délibérations de l'assemblée constituante. Après avoir décidé, par huit voix contre une, que la forme du gouvernement national serait monarchique, elle avait rapidement voté tous les grands principes de liberté politique et religieuse. La formation du Sénat avait seule donné lieu à une vive controverse. Les uns, comme M. de Gerlache, voulaient une pairie héréditaire; les autres, un Sénat nommé à vie, et ce dernier système avait obtenu la préférence de la majorité de la commission.

Le Congrès national se réunit le 10 novembre 1830.

M. de Gerlache, qui faisait partie de l'assemblée en qualité de représentant de Liége, y fut vivement entouré et félicité par ses

collègues, dont les trois quarts au moins appartenaient au parti unioniste. Le rôle brillant qu'il avait joué à la tribune des états généraux, le courage qu'il avait déployé dans la crise, les insultes dont la populace de la Haye l'avait accablé, les menaces que lui prodiguaient les feuilles hollandaises, l'empressement avec lequel il avait répondu à l'appel du gouvernement provisoire, tout lui assurait une influence considérable et une popularité de bon aloi. La présidence du Congrès lui fut offerte d'un assentiment unanime. Il déclina cette offre flatteuse, sous prétexte qu'il ne se sentait pas la force de poser les précédents de la direction d'une assemblée constituante qui menaçait d'être tumultueuse; mais son véritable motif était qu'il ne voulait pas s'interdire la faculté de prendre une part active à des débats où l'indépendance, la liberté, le bonheur et l'avenir de la patrie allaient se trouver en cause. Il désigna au choix de ses collègues le Nestor de l'opposition nationale, le vénérable baron de Sécus; puis, comme cet homme d'élite refusait cette lourde charge en alléguant son grand âge, il mit en avant le baron Surlet de Chokier. Ce dernier fut élu, après deux tours de scrutin, dans lesquels M. de Gerlache, malgré son refus, faillit obtenir la majorité (42). Ce fut seulement le 25 février 1831, quand le baron Surlet accepta la Régence du royaume, que M. de Gerlache se vit appeler à la présidence de l'assemblée constituante, par cent vingt-deux suffrages sur cent trente votants. Nul doute que, s'il avait dès le début de la session accepté cette haute dignité, il eût été lui-même investi plus tard des fonctions de régent.

L'éloquent député de Liége trouva bientôt l'occasion de prouver que, s'il avait eu le courage de résister énergiquement aux ministres du roi Guillaume, il n'entendait pas davantage s'incliner humblement devant les exigences inconsidérées des passions populaires.

Un député des Flandres avait proposé de déclarer les membres de la famille d'Orange-Nassau à jamais exclus de tout pouvoir en Belgique; la presse s'était bruyamment prononcée en faveur de cette motion, et le peuple, tumultueusement groupé devant le Palais de la Nation, menaçait de faire un mauvais parti à ceux qui oseraient émettre un vote négatif.

M. de Gerlache, bravant les menaces des uns et dédaignant les préjugés des autres, n'hésita pas un instant à se séparer ici de la majorité de ses collègues. Le 24 novembre, il prononça du haut de la tribune du Congrès ces paroles calmes et dignes: « On a dit et répété, avec une sorte d'affectation, que ceux qui » ne voteraient pas l'exclusion des Nassau avaient peur, ou » qu'ils conservaient des arrière-pensées; que cette exclusion » était utile à notre cause et que le peuple la voulait. Je ne » crois pas avoir besoin de justifier ici mes intentions. Habitué » depuis de longues années à une lutte persévérante contre le » gouvernement hollandais tandis qu'il était puissant, ce n'est » point son parti que je viens prendre aujourd'hui. Je ne viens » pas non plus injurier les Nassau : ils sont malheureux, ils » ne sont plus là, et ce n'est pas ainsi que nous avions coutume » de les combattre : c'est l'intérêt de notre propre dignité, de » la politique et de la justice, dont les règles nous lient même » envers un ennemi, que je viens défendre. A toutes ces glo- » rieuses défaites parlementaires qui ont préparé votre grande » victoire de Bruxelles, aux combats pour la liberté de l'instruc- » tion, pour la presse, le jury, les pétitions, je puis dire : J'y » étais! A Liége et à la Haye, aux jours du danger, j'y étais! » Si j'ai le malheur de n'être point de l'avis d'une majorité toute » belge, croyez que ce n'est point par peur, Messieurs; c'est » que je ne suis point convaincu, malgré mon respect pour elle, » que cette majorité ait raison..... On veut exclure les Nassau :

» non-seulement le père, le fils aîné et le fils puîné, mais encore les enfants et les enfants de leurs enfants. C'est une race infâme, a-t-on dit, maudite de Dieu et des hommes : anathème sur elle! Il est juste qu'elle soit proscrite à jamais, et que les enfants mêmes soient punis jusqu'à la dernière génération pour les crimes de leurs pères! Messieurs, ce langage m'épouvante et me fait craindre pour notre avenir. Les États ne se fondent et ne se maintiennent que par la justice. La proscription des races est-elle plus juste que la proscription par classes et par catégories?.... La déclaration d'exclusion à perpétuité, considérée en fait, est une mesure purement illusoire. De deux choses l'une : ou votre exclusion sera soutenue par la force des armes, ou elle sera écartée par une force supérieure. Dans le premier cas, elle est inutile; dans le second, les princes proscrits se feraient facilement relever de leur exclusion, comme l'ont fait Bonaparte et les Bourbons. On a soutenu qu'en excluant les Nassau, nous *dominerions la diplomatie*, qui n'interviendrait alors que pour nous maintenir libres et disposer de notre sort comme nous l'entendrions. S'il s'agissait d'une nation de vingt ou trente millions d'hommes, je comprendrais l'utilité de cette résolution énergique et magnanime! Mais pour nous, n'y a-t-il pas plus d'entraînement que de sagesse? » Tout autre député qui, en ces jours d'effervescence, se fût permis ce désaveu solennel des passions populaires, eût infailliblement perdu son influence et se serait vu, dès cet instant, ranger parmi les fauteurs secrets de l'orangisme. M. de Gerlache seul pouvait impunément donner cette leçon de convenance internationale (43).

Le lendemain du jour où il prit cette attitude courageuse, la tournure des débats l'amena à s'expliquer sur les tendances générales du projet de constitution dont il était l'un des au-

teurs. « Vous savez, disait-il, dans quel esprit le projet dont il
» s'agit a été redigé. On a choisi dans les constitutions exis-
» tantes, et particulièrement dans la charte française actuelle,
» les dispositions qui ont paru s'approprier le mieux à notre
» pays; et l'on y en a ajouté beaucoup d'autres qui sont dési-
» rées par les meilleurs publicistes européens. Je pense que le
» projet qui nous a été distribué est très-discutable, quoique je
» le regarde comme très-amendable et que je sois loin de
» l'avouer en tout... Il ne renferme rien ou presque rien de
» nouveau, et c'est ce qui en fait, selon moi, le mérite. Il ne
» faut rien donner à l'aventure quand il s'agit des institutions
» d'un pays. Et personne de nous n'a été assez osé pour im-
» proviser des nouveautés (44). » On a critiqué ce langage; on a prétendu que M. de Gerlache, en s'exprimant de la sorte, n'appréciait pas à sa juste valeur une œuvre qui contenait incontestablement des innovations importantes (45). Le reproche n'est pas entièrement immérité. On peut même ajouter que M. de Gerlache ne tenait pas assez compte des traditions nationales auxquelles se rattachait le projet soumis aux délibérations du Congrès. Quelques articles avaient été empruntés à des chartes étrangères et à des publicistes étrangers; quelques dispositions étaient visiblement le résultat de la polémique contemporaine, et notamment des doctrines à la fois catholiques et libérales propagées avec un incomparable éclat par le journal l'*Avenir*, dirigé par l'abbé de Lamennais. Mais il est incontestable que les grandes règles, les principes fondamentaux trouvaient leur origine et leur justification dans l'histoire nationale (46). Au surplus, nous verrons M. de Gerlache lui-même, en s'adressant pour la dernière fois à l'assemblée constituante, rendre un solennel hommage à cette vérité incontestable.

Quoi qu'il en soit, les opinions émises par M. de Gerlache et les doctrines politiques dont il se constitua le défenseur, au sein du Congrès, se manifestent clairement dans ses votes. Il se prononça pour la déclaration d'indépendance du pays, pour la monarchie héréditaire, pour la coexistence de deux Chambres, pour l'institution d'un sénat composé de membres nommés à vie, pour la liberté absolue de la presse, pour les libertés absolues d'enseignement, d'association, de culte et de conscience; mais il demanda la suppression de l'article qui déclarait qu'il n'y aurait désormais aucune distinction d'Ordres dans l'État (47). Il croyait qu'on ne pouvait sans danger renverser d'un seul coup toutes les barrières opposées à l'envahissement des idées démocratiques, et c'était par le même motif qu'il s'était prononcé, au sein du comité de constitution, en faveur d'un sénat héréditaire. Il croyait qu'une telle assemblée offrirait plus de garanties de stabilité, plus d'esprit d'indépendance, de sagesse et de conservation que les sénateurs à vie, proposés par ses collègues du comité et qui furent, à leur tour, écartés par le Congrès (48). Mais ces dissidences, malgré leur importance réelle, ne l'empêchaient pas de s'associer franchement et sans arrière-pensée à la rénovation politique du pays. Il avait conservé toute sa foi à l'efficacité des principes de tolérance et de liberté qu'il avait si éloquemment défendus à la seconde Chambre des états généraux « Nous ne sommes, s'écria-t-il le » 21 décembre 1831, nous ne sommes qu'une nation de quatre » millions d'hommes, mais nous avons sous la main un moyen » facile et infaillible de nous agrandir aux yeux de l'Europe et » de la postérité, c'est de devancer les autres nations en fait » de liberté; c'est de montrer que nous l'entendons mieux que » celles qui se vantent de l'emporter sur toutes les autres, que » cette France, par exemple, si grande, si glorieuse, et cepen-

» dant si retardée encore en fait de véritable tolérance, où il » semble que la liberté ne soit qu'une arme aux mains du plus » fort (49)! »

Une grande tâche restait à accomplir. Après avoir doté la Belgique de la constitution la plus libérale de l'Europe, le Congrès devait procéder au choix du chef de l'État. Deux candidats, le duc de Nemours et le duc de Leuchtenberg, se trouvaient en présence. Ni l'un ni l'autre ne satisfaisait complétement M. de Gerlache; mais, comme les partisans des deux princes bravaient toutes les objections et marchaient, pour ainsi dire, en rangs serrés vers le scrutin, il fut forcé de prendre parti pour l'un d'eux et se prononça énergiquement contre le duc de Nemours. A ses yeux, le choix de ce prince n'était autre chose qu'un acheminement inévitable vers la réunion à la France, en d'autres termes, l'avortement de la révolution de Septembre, la domination étrangère et la perte des grandes libertés constitutionnelles que le Congrès venait de proclamer aux applaudissements de la nation. « L'élection du duc de Nemours, disait-il, » c'est la réunion à la France, on n'en peut douter; c'est ainsi » que l'entendent tout simplement la plupart des journaux » français et des orateurs de la Chambre des députés. Je ne » veux pas dire que, pendant une ou deux années peut-être, » si la politique l'exige, vous n'aurez pas ici un enfant royal » de France, une régence française et une petite cour française; » mais la réunion ne peut tarder..... Si nous voulons être stig- » matisés aux yeux de l'Europe entière, réunissons-nous à la » France. Quoi! vous avez secoué le joug de la Hollande, parce » qu'elle voulait vous imposer sa langue, ses usages, sa religion, » ses hommes; parce qu'elle voulait détruire votre nationalité, » et vous allez vous confondre avec un peuple qui vous englou- » tira tout entiers! Vous avez lutté pour la liberté religieuse et

» pour celle de l'instruction, et vous vous réuniriez à un peuple
» chez lequel elles semblent proscrites par privilége entre toutes
» les libertés! Faudra-t-il recommencer contre MM. Barthe et
» Dupin les longs débats soutenus contre MM. Goubau, Van
» Gheert et consorts? Espérez-vous que les orateurs que vous
» enverrez à la Chambre de France seront plus heureux que
» Benjamin Constant, qui est mort de chagrin de n'avoir pas
» été compris? Vous ne vouliez pas être gouvernés à la hol-
» landaise et par des Hollandais, et vous allez l'être à la fran-
» çaise et par des Français! Avez-vous oublié que tout en vous
» apportant la conscription et les droits réunis, ils versaient
» encore sur vous l'écume de leur population pour occuper vos
» emplois? Certes la France est une grande et admirable na-
» tion; son génie perfectionne et popularise tout ce qu'elle
» emprunte aux autres nations; elle est à la tête de la civilisa-
» tion européenne; mais peut-on oublier que la légèreté de ses
» mœurs et son superbe dédain pour tout ce qui n'est pas elle,
» ont plus servi peut-être à soulever les peuples contre elle,
» que le despotisme même de Napoléon? Vous venez d'élaborer
» péniblement une constitution; vous y avez décrété le droit
» d'association que les Français repoussent; vous avez perfec-
» tionné votre régime municipal et provincial, que les Français
» (si j'en juge par le projet qui va se discuter aux Chambres)
» ne comprennent point encore; et vous allez compromettre
» toutes ces institutions, vous abandonnerez le fruit de ces
» travaux pour lesquels vous êtes assemblés depuis trois mois,
» parce qu'on s'ennuie du provisoire et qu'on veut en sortir à
» tout prix! Se réunir à la France, soit directement, soit par
» personne interposée, c'est une action pire à mes yeux que de
» rentrer sous le joug de Guillaume. Quatre millions de Belges
» devaient toujours finir à la longue par l'emporter sur deux

» millions de Hollandais; mais une fois confondus avec trente-
» deux millions de Français, leurs plus justes plaintes seraient
» facilement étouffées! » S'élevant ensuite à des considérations politiques de l'ordre le plus élevé, il montra l'Europe monarchique coalisée contre la France et se jetant, seize ans après la bataille de Waterloo, dans les hasards et les calamités d'une nouvelle guerre générale. « Si Dieu même, s'écria-t-il, jugeait
» à propos de susciter quelque autre Napoléon, pour faire
» triompher de nouveau le despotisme sur la liberté, la main
» puissante du guerrier ne pourrait enchaîner la Belgique à la
» France, à moins de mettre encore une fois l'Europe à ses
» pieds! »

Ces sages avertissements ne furent pas écoutés. Le duc de Nemours obtint la majorité des suffrages; mais le roi Louis-Philippe, redoutant une guerre avec l'Europe, refusa la couronne offerte à son fils mineur. En même temps, la diplomatie européenne nous fit savoir que les puissances étrangères étaient unanimes à s'opposer à l'élection du duc de Leuchtenberg.

Le Congrès voulant, autant que possible, mettre un terme à une situation provisoire qui paralysait et divisait les forces de la nation, résolut alors de promulguer la Constitution, malgré la vacance du trône, en confiant à un Régent la plupart des attributions de la royauté. Le choix de ce haut fonctionnaire eut lieu le 23 février 1831. Dès la veille, les deux seuls candidats sérieux, le baron Surlet, président du Congrès, et le comte Félix de Mérode, ancien membre du gouvernement provisoire, avaient envoyé à M. de Gerlache un billet revêtu de leurs signatures et ainsi conçu : « Faites ce que vous trouverez bon; nous
» sommes d'accord. » Ce billet, signe caractéristique du patriotisme et des sentiments généreux qui régnaient au sein du Congrès, circula sur tous les bancs, et chaque député put user

ainsi de son droit avec une liberté entière. Quoique catholique fervent, M. de Gerlache donna son suffrage au baron Surlet, libéral et même quelque peu voltairien, et, le 25 février, agissant comme premier vice-président, il le reçut solennellement au sein du Congrès et le proclama Régent du royaume. Les idées de tolérance et de bienveillanee réciproque, qui servaient de base au pacte d'union, avaient conservé leur influence dans les régions gouvernementales.

Cependant, il faut le reconnaître, quelques dissidences, présages de luttes futures, commençaient à se manifester dès cette époque, et M. de Gerlache, qui venait d'être appelé à la présidence du Congrès, ne tarda pas à en acquérir une preuve éminemment personnelle.

Élu par une assemblée où les catholiques se trouvaient en très-grande majorité, le Régent, méconnaissant les exigences essentielles du régime parlementaire, s'était composé un ministère exclusivement libéral. Les catholiques murmurèrent; ils firent valoir que leur opinion n'était pas représentée, et que cette lacune pouvait ruiner les bases de l'Union, dont le Régent lui-même était la personnification la plus élevée. Le baron Surlet était trop équitable pour ne pas tenir compte de ces critiques, et, voulant faire disparaître le grief, il prit la résolution de confier des fonctions ministérielles au baron de Gerlache. Le 27 février 1831, il le nomma, à son insu, président du conseil, mais sans portefeuille ni traitement, et avec voix simplement consultative.

On croira difficilement que cette concession, plus apparente que réelle, suffit pour exciter la colère de quelques journaux qui avaient accepté les principes de l'Union avec regret et qui n'attendaient qu'une occasion opportune pour renouveler les vieilles querelles. Ils crièrent à l'influence cléricale, au pouvoir occulte,

14.

à la résurrection de l'ultramontanisme. Au sein même du conseil, M. A. Gendebien ne cachait pas les antipathies que lui inspirait le président du Congrès, et, chose étrange, toutes leurs dissidences étaient, le lendemain, constatées et envenimées dans le journal l'*Émancipation*, qui donnait à M. de Gerlache les titres peu enviables d'orangiste dangereux, d'espion du parti catholique, de grand inquisiteur d'État : langage d'autant plus injuste que le président du Congrès, au lieu de se constituer l'organe et le défenseur exclusif du catholicisme, avait constamment réclamé pour les croyances et les opinions d'autrui les libertés et les garanties qu'il revendiquait pour les siennes.

L'éminent député prit immédiatement le parti que lui désignaient son patriotisme et sa dignité personnelle; il envoya au Régent sa démission de président du conseil des ministres. Le 7 mars, il lui adressa une longue lettre, datée de Liége, dont nous croyons devoir reproduire les principaux passages, parce que les opinions et les vues de M. de Gerlache s'y trouvent exposées avec une remarquable précision. Parlant du journal qui s'était fait le complaisant écho de ses ennemis, il disait : « On sait très-exactement dans les bureaux de l'*Émancipation* » tout ce qui se dit, tout ce qui se passe dans le cabinet; et je » me trouve attaqué dans ce journal plus de huit fois depuis » huit jours que je suis au conseil. On me dira qu'il faut mé- » priser les injures d'un ennemi vil et lâche! Oui, mais si cet » ennemi vil et lâche vous frappe dans l'ombre? Si chacune » de ses flèches est empoisonnée? S'il peut vous frapper tant » qu'il veut, à chaque instant, impunément? Que ceux qui pré- » tendent que de telles armes ne peuvent nuire à un homme » d'honneur me disent si l'accusation d'*orangisme*, par exemple, » souvent et calomnieusement répétée, est tout à fait sans

» danger dans les circonstances actuelles, surtout pour un
» ministre? Qu'ils daignent calculer combien il faut de jours à
» la presse quotidienne, en temps de révolution, pour rendre
» ridicule ou odieux un homme d'honneur que l'on veut
» perdre. » Énumérant ensuite les raisons qui le déterminaient
à se retirer du conseil, il ajoutait : « Deux motifs auraient pu
» me retenir au poste que j'avais accepté: l'un, si ma conscience
» m'imposait le devoir d'y rester; le second, si j'avais l'espoir
» de le remplir mieux qu'un autre dans l'intérêt du pays. Oh!
» alors, je me garderais bien de donner à mes adversaires la
» joie et la gloire de me voir battre en retraite. Mais je n'ai
» point cette conviction. Mais rien ne m'engage ni ne m'oblige
» à être ministre, et, dans ce cas, c'est au moins un devoir
» pour moi de conserver ma dignité d'homme. — Le principal
» but de mon admission au conseil était, dit-on, d'ajouter à la
» force morale de votre gouvernement, en y représentant l'opi-
» nion catholique. Je crois cette combinaison inutile et fausse.
» D'abord, quant à ce qui me concerne, je n'ai jamais été le
» représentant du catholicisme, mais bien des libertés de mon
» pays, sans exception aucune; j'aurais attaqué l'intolérance
» catholique si je l'avais trouvée menaçante, dangereuse, avec
» la même énergie que l'intolérance irréligieuse de ses en-
» nemis, les soi-disant libéraux purs, et tout comme je repous-
» serais les tentatives d'invasion de la Hollande et de la France.
» Mais, à mon avis, les questions qu'il s'agit de résoudre main-
» tenant ne sont pas des questions d'opinion, mais bien d'exis-
» tence. Il ne s'agit pas de savoir, en effet, si le gouvernement
» sera composé de catholiques ou de libéraux tolérants ou
» intolérants, mais si nous aurons la paix ou la guerre; si
» nous serons sauvés par les baïonnettes ou par les traités, ou
» par le bon sens et le besoin commun des gouvernements et

» des peuples! D'ailleurs il est évident que la représentation » d'une voix contre cinq au conseil ne serait pas une garantie, » tandis que l'appel aux sentiments généreux et à la loyauté » du Régent et de son ministère en est une très-réelle. Ils se » surveilleront d'autant mieux qu'il n'y aura pas là de manda- » taire spécial pour certains intérêts. Le droit le plus néces- » saire, le plus sacré, le plus incontestable du chef de l'État, » c'est assurément le choix de ses ministres. Si ces derniers » pouvaient oublier que leur premier devoir est de protéger » également toutes les libertés, nous aurions la tribune, la » presse, la responsabilité légale pour les y contraindre. — Si » vous daignez peser les motifs graves que j'ai eu l'honneur de » vous exposer au commencement de cette lettre, Monsieur le » Régent, motifs que je n'ai pu ni dû prévoir lorsque j'acceptai » les fonctions honorables et élevées que vous avez daigné me » confier, j'espère que vous approuverez la résolution que j'ai » prise d'y renoncer. Je n'y entrevois que désagréments et » qu'entraves pour vous, pour mes collègues et pour moi, sans » aucun profit pour la cause à laquelle j'ai déjà dévoué plu- » sieurs années de ma vie. Je sens que toute mon ambition » doit se borner à la défendre toujours, soit comme député, » soit comme simple citoyen. »

Le Régent refusa d'accepter la démission offerte par M. de Gerlache. Il lui écrivit, le 10 mars, que cette détermination l'affligeait au delà de toute expression. Il lui fit remarquer que l'intérêt le plus élevé du pays consistait à ne pas isoler le drapeau de l'Union, à ne pas le laisser déchirer par les factions, à attendre avec le calme du bon droit les décisions finales de l'Europe. « Mais, disait-il, pour atteindre ce but, il faut de la » sagesse, de la persévérance, et il faut que toutes les opinions » soient satisfaites, autant que possible. Or, si vous quittez,

» par qui vous remplacer? Je ne connais personne qui présente » autant de garanties que vous. » M. de Gerlache ayant persisté dans sa résolution, parce qu'il y voyait le seul moyen de faire cesser des discussions irritantes et dangereuses, ce fut seulement le 15 mai que le Régent consentit à accepter sa démission (50).

Bientôt la situation du pays devint critique. L'administration faible et indécise de M. Surlet n'avait réalisé aucune de ses promesses, et le découragement gagnait, les uns après les autres, les partisans les plus décidés de la révolution. A l'intérieur, le désordre grandissait pour ainsi dire d'heure en heure; les partisans de la dynastie déchue organisaient des conspirations, les clubs menaçaient les agents du pouvoir, l'indiscipline envahissait l'armée, des pillages désolèrent les villes les plus importantes, l'industrie éprouvait des souffrances cruelles, et, malgré le bon sens traditionnel des Belges, on marchait rapidement vers l'anarchie. Au dehors, la diplomatie, représentée par la Conférence de Londres, nous imposait des conditions qui blessaient profondément le patriotisme et la fierté de la nation. Sous peine d'amener inévitablement la restauration des Nassau, il fallait clore la période révolutionnaire, en procédant sans retard au choix d'un chef de l'État qui, tout en étant digne de présider aux destinées d'un peuple libre, pût être agréé par les puissances étrangères. Le Congrès comprit cette nécessité, et le 4 juin 1831, sur la proposition de M. de Gerlache et de quatre-vingt-quatorze de ses collègues, il déféra la couronne au prince Léopold de Saxe-Cobourg.

M. de Gerlache, qui avait été, après M. Lebeau, l'un des principaux promoteurs de cette candidature, fut envoyé à Londres, à la tête d'une députation du Congrès, pour notifier le décret d'élection (51). Le prince, appartenant à l'une des familles les

plus illustres de l'Europe, et le président d'une assemblée populaire issue de la révolution de Septembre, ne tardèrent pas à s'accorder une confiance réciproque. L'un et l'autre étaient animés d'intentions généreuses et pures; l'un et l'autre savaient que la monarchie constitutionnelle, franchement pratiquée, pouvait seule assurer le repos et le bonheur des Belges; l'un et l'autre, connaissant les exigences inflexibles de l'Europe, étaient persuadés de l'urgente nécessité de faire entrer la jeune Belgique dans la grande famille des nations, en acceptant les conditions offertes par la Conférence. Dès la première audience, Léopold avait complétement captivé M. de Gerlache. Arrivé à Londres, le 9 juin, il écrivit au Régent, quatre jours plus tard : « Peu enthousiaste de ma nature, je vous dirai cependant que, » si j'avais à choisir entre mille, je ne croirais pouvoir mieux » tomber. »

Le 26 juin, la députation belge apprit qu'un projet de traité entre la Belgique et la Hollande (les *Dix-huit articles*) avait été arrêté par la Conférence, et, le même jour, à 9 heures du soir, elle fut admise à présenter officiellement au prince Léopold, à Marlborough-House, le décret du Congrès national. Dans cette occasion solennelle, M. de Gerlache eut, comme toujours, le bonheur de rendre avec autant d'élévation que d'éloquence les sentiments qui faisaient battre les cœurs des assistants : «.... Prince, disait-il, c'est un rare et beau spectacle » dans les fastes des peuples que l'accord de quatre millions » d'hommes libres déférant spontanément la couronne à un » prince né loin d'eux et qu'ils ne connaissaient que par ce » que la renommée publiait de ses éminentes qualités. Votre » Altesse Royale est digne de cet appel, digne de répondre à » cette éclatante marque de confiance. Le bonheur de la Bel- » gique, et peut-être la paix de l'Europe entière, sont actuel-

» lement dans ses mains! Pour prix d'une noble résolution, » Prince, nous ne craignons pas de vous promettre de la » gloire, les bénédictions d'un bon et loyal peuple, toujours » attaché à ses chefs tant qu'ils ont respecté ses droits, et enfin » une mémoire chère à la postérité la plus reculée! » En s'exprimant de la sorte, M. de Gerlache semblait avoir soulevé les voiles de l'avenir. Aujourd'hui que le règne de Léopold appartient à l'histoire et que l'orateur est lui-même descendu dans la tombe, il n'est pas un Belge ami de son pays qui ne ratifie ces nobles et éloquentes paroles du président du Congrès national.

Le même soir, à 11 heures, la députation était en voiture pour Bruxelles. En s'embarquant le lendemain à Douvres, elle fut saluée par un grand nombre d'habitants aux cris de *Vive Léopold! Vive la Belgique!* A Ostende où elle débarqua dans l'après-midi du 27, une foule immense l'attendait sur les quais. « Toute la population, dit M. de Gerlache, était sur le » port; à peine pouvions-nous traverser la foule. Chacun nous » demandait : Accepte-t-il? — Mais, oui et non! — Comment, » oui et non? — Oui, à certaines conditions. — Ah! Nous » entendons, aux conditions des protocoles! — Vous n'y êtes » pas encore tout à fait. — Mais enfin, l'aurons-nous? — Si » vous voulez nous suivre au Congrès, vous l'appendrez là... » Dans le fait nous ne savions que répondre. C'était une ter» rible épreuve que celle du Congrès. La suite le fit bien » voir (52). »

Arrivé à Bruxelles, le 28 au matin, M de Gerlache n'eut pas le temps de préparer une relation circonstanciée. Les dix-sept jours qu'il venait de passer à Londres avaient été pour le pays, et surtout pour l'assemblée constituante, dix-sept jours d'incertitude et d'angoisses. Invité à paraître, à l'instant même, à la tribune du Congrès, pour y rendre compte du résultat de

sa mission, il s'empressa de calmer la légitime impatience de ses collègues, en faisant connaître l'acceptation de la couronne par le prince Léopold; mais, en annonçant ainsi que les délégués de la représentation nationale avaient atteint le but principal de leur mission, il s'empressa d'ajouter que cette acceptation était subordonnée à celle du traité des *Dix-huit articles* par la Belgique. M. Lebeau, Ministre des affaires étrangères, indiqua ensuite le sens et la portée de ces articles, et le Congrès, après de remarquables débats prolongés pendant plusieurs séances, leur donna son adhésion le 9 juillet 1831.

Un peu plus tard, le 21 juillet, se leva pour M. de Gerlache un véritable jour de gloire. A cette date mémorable, le Congrès national, fidèle aux traditions de nos ancêtres, vint siéger sur une estrade adossée à l'église de Saint-Jacques, pour recevoir, à la face du ciel et sous les yeux du peuple, le serment constitutionnel du chef de l'État. Assis à la gauche du prince Léopold, qui avait à sa droite le régent du royaume, M. de Gerlache présidait à cette auguste cérémonie. Il répondit au discours du baron Surlet, qui était venu remettre ses pouvoirs à l'assemblée qui les lui avait conférés. Il fit ensuite donner lecture de la Constitution et reçut le serment du premier roi des Belges, aux applaudissements d'une foule immense. Les fauteuils sur lesquels étaient assis le prince, le régent, le président et le bureau du Congrès disparurent en ce moment; le trône resta à découvert, et M. de Gerlache, se tournant vers l'élu de la nation, lui dit d'une voix solennelle : « Sire, montez au trône! »

Pendant que les acclamations enthousiastes du peuple retentissaient encore, les membres du Congrès se rendirent au Palais de la Nation. M. de Gerlache demanda une dernière fois la parole à ses collègues, pour leur faire ses adieux. Jamais il



n'avait été mieux inspiré « .... Quand vous proclamiez dans » notre Constitution actuelle, disait-il, tant de dispositions » tutélaires, vous ne faisiez en réalité que reconstruire sur ses » fondements primitifs l'édifice social élevé par nos aïeux, en » ajoutant à votre ouvrage ce que la marche du temps, l'ex- » périence des autres peuples et la nôtre même nous avaient » enseigné. Toutes les libertés qui ne se trouvent ailleurs que » dans les livres ou dans des constitutions oubliées, sont con- » signées dans la vôtre avec des garanties qui en assurent la » durée, et déjà depuis dix mois vous les pratiquez légalement. » Qu'on nous cite un peuple en révolution, alors que tous les » ressorts de l'autorité étaient presque brisés, qui ait montré » plus d'audace vis-à-vis de l'ennemi, plus de modération et » de magnanimité au dedans, plus de respect pour les lois, » et qui ait su mieux concilier l'amour de l'ordre avec l'amour » de la liberté!... » Il dit en terminant : « Je suis si fier d'avoir » été le président d'une si noble assemblée, et j'estime cet » honneur si grand, que si je devais me sacrifier tout entier à » ma patrie, je croirais en avoir été d'avance trop bien payé! » Je n'avais, je le sais, qu'un seul titre pour mériter une telle » distinction : c'était d'aimer beaucoup mon pays; ce senti- » ment, je vous l'assure, vivra et mourra avec moi (53). » Ce discours, empreint des sentiments patriotiques les plus élevés, reçut l'adhésion chaleureuse de l'assemblée, qui vota des remercîments au président et au bureau.

Nous n'avons pas à décrire ici les scènes de deuil et d'humiliation qui suivirent ces jours de fêtes populaires. M. de Gerlache, qui s'était rendu à Liége après l'inauguration du roi, y reçut la nouvelle de la brusque invasion de l'armée hollandaise. Il suivit les péripéties de la lutte avec l'anxiété d'un patriote qui avait vaillamment combattu pour l'indépendance

et la liberté de sa patrie, et qui, après avoir atteint le but, se trouvait à la veille de perdre toutes ses conquêtes et de voir anéantir toutes ses espérances. Mais ces heures de doute et d'angoisses furent peu nombreuses La Conférence de Londres resta fidèle à ses engagements; une armée française accourut à notre aide, et bientôt le calme le plus complet succéda à l'orage qui avait menacé d'engloutir toutes les œuvres de la révolution. Les électeurs procédèrent au choix des membres de la Chambre des représentants, et M. de Gerlache obtint, encore une fois, les suffrages de l'arrondissement de Liége. Il fut même appelé à diriger les débats de notre première Chambre populaire, comme il avait dirigé ceux de notre assemblée constituante. Nommé président de la Chambre des représentants le 10 septembre 1831, il exerça ces hautes fonctions jusqu'au 4 octobre de l'année suivante, où il fut appelé au poste éminemment honorable de premier président de la Cour de cassation.

Dès ce jour, un changement radical s'opéra dans la vie et dans les habitudes de M. de Gerlache. Les fonctions de membre de la Cour de cassation étant incompatibles avec le mandat de député aux Chambres législatives, le chef de l'opposition catholique aux états généraux, le président du Congrès national et de la Chambre des représentants, se retira du théâtre de la politique militante. Disposant de plus de loisirs et vivant dans une atmosphère plus calme et plus sereine, il reprit avec ardeur les études historiques qu'il avait toujours affectionnées. L'orateur disparut pour céder la place au publiciste; mais le catholique et le patriote restaient, toujours prêts à répondre aux appels de l'Église et de la patrie.

Nous allons suivre M. de Gerlache dans cette nouvelle phase de sa longue et belle carrière, en laissant momentanément de côté ses œuvres purement littéraires.



Absorbé par ses fonctions judiciaires et ses travaux historiques, M. de Gerlache était, depuis six ans, éloigné de la scène politique, lorsqu'il y fut brusquement rappelé en 1838, à l'occasion de nos derniers démêlés territoriaux avec la Hollande.

Il n'est pas un contemporain qui ne se souvienne de l'émotion profonde que produisit, dans toutes les classes de la nation, la nouvelle de l'adhésion du roi Guillaume Ier au funeste traité des *Vingt-quatre articles,* que la Belgique avait été forcée d'accepter, en 1831, après nos désastres militaires du mois d'août. Outre une lourde part de la dette hollandaise mise à la charge de nos finances, deux de nos provinces allaient être mutilées, et 360,000 de nos concitoyens, violemment arrachés à la patrie commune, étaient destinés à rentrer sous le joug de la domination étrangère (54).

Parmi les manifestations de toute nature que suscita cette funeste nouvelle, aucune ne fut mieux remarquée que le discours adressé au roi par M. de Gerlache, dans la réception solennelle du 1er janvier 1839. Parlant au nom de la Cour de cassation, il exprima, dans un noble langage, la confiance et l'espoir que la nation puisait dans la sagesse, le dévouement et le caractère élevé du chef de l'État. Avec la haute autorité que sa position, ses antécédents et ses lumières incontestées donnaient à sa parole, il compara la Belgique du passé à la Belgique de 1830, pour en conclure que cette longue série de sacrifices, toujours imposés à nos provinces au nom de l'Europe, devait avoir son terme sous le règne d'une dynastie vraiment nationale. « Magistrats et citoyens, dit-il, nous joignons
» aujourd'hui notre voix á celle du peuple, pour remercier
» Votre Majesté de tout ce qu'elle a fait pour le pays. Autre-
» fois la Belgique succomba toujours, faute d'unité nationale



» et faute d'une royaute indigène. Elle a rencontré enfin ce » double point d'appui. La nationalité belge s'est raffermie par » l'appel au trône d'un prince qui doit partager toutes nos » destinées. Le pays n'avait point de roi belge qui le défendit, » lorsque, par le traité de Westphalie, on lui fermait l'Escaut » et toutes les bouches du commerce; il n'avait point de roi » belge, lorsque, dans le cours du XVIIe siècle, on concluait, » soit avec la Hollande, soit avec la France, cinq ou six » traités successifs, dont nous payions chaque fois les frais avec » quelques lambeaux de nos provinces; le pays n'avait point » de roi belge, lorsque, au traité d'Utrecht, on donnait ses » frontières à garder à l'étranger; le pays n'avait point de » roi belge, lorsqu'on le forçait d'immoler la société d'Ostende » à la jalousie commerciale de ses voisins; il n'avait point de » roi belge, lorsqu'il fit cette révolution brabançonne qui com» mença si bien et qui finit si tristement; le pays n'avait point » de roi qui soutînt sa cause au tribunal des nations et des » souverains, lorsque, en 1814, on le réunit, comme un prix » accessoire, à un peuple qui s'était violemment séparé de » nous, de sa vieille foi et de son prince, deux siècles et demi » auparavant; le pays n'avait point de roi belge, lorsqu'on le » faisait tour à tour province espagnole, autrichienne, fran» çaise ou hollandaise, lorsqu'enfin ses princes ou ses maîtres » le troquaient comme un vil meuble. C'est la royauté belge » qui a été le point de centre, de cohésion et de conservation » des différentes provinces, des différentes langues et des diffé» rents intérêts que la révolution de 1830 a soulevés; c'est » elle qui a mis le sceau à notre indépendance, enfin heureuse» ment conquise; c'est elle qui a été l'aurore d'une vie toute » nouvelle pour nous. Si nous osons rappeler aujourd'hui ces » faits trop connus, Sire, c'est qu'on embrasse toujours avec

» plus d'amour un bien que l'on croit menacé, fût-ce même
» par une vaine crainte. Depuis bientôt huit ans que la Bel-
» gique possède un prince de son choix, sa cause est soutenue
» par un sage et puissant défenseur, que la nation aime et
» révère, et que l'étranger estime, parce que son caractère et
» sa vie offrent toute garantie à l'Europe et qu'il n'aura
» garde de compromettre aucun des avantages que nous avons
» conquis si tard et qui nous ont coûté si cher (55). »

Bientôt cependant les hommes prudents et éclairés, perdant successivement leurs patriotiques illusions, commencèrent à douter de l'efficacité de la résistance! Abandonnée par l'Angleterre et la France, la Belgique, réduite à ses seules forces, ne pouvait sérieusement songer à faire reculer les grandes puissances du Nord. C'était en vain que nos diplomates, luttant avec autant d'adresse que d'énergie, s'efforçaient de faire substituer aux sacrifices territoriaux des sacrifices pécuniaires. La Conférence de Londres, fermement résolue à ne pas laisser troubler la paix générale, se montrait inexorable.

Ce fut alors que M. de Theux, Ministre des affaires étrangères, résolut de tenter un dernier effort, en confiant à M. de Gerlache, que son discours du 1er janvier avait mis en évidence, une mission diplomatique à Londres. Il l'adjoignit à M. Van de Weyer, notre plénipotentiaire près la cour de St-James, et le chargea d'adresser officiellement à l'Europe des propositions attestant l'importance des sacrifices que le pays était prêt à s'imposer pour la conservation du Limbourg et du Luxembourg (56).

Le 15 janvier, M. Van de Weyer, accompagné de M. de Gerlache, remit à lord Palmerston, avec prière de la communiquer à la Conférence, une note renfermant les dernières propositions des Belges. Ce document diplomatique énumérait avec préci-

sion tous les droits, tous les griefs et toutes les espérances du pays. Prenant pour point de départ les *Dix-huit articles* du 26 juin 1831, nos plénipotentiaires passaient en revue tous les motifs qui, non-seulement par rapport à la Belgique, mais aussi par rapport à la Hollande, à l'Allemagne et à la France, devaient faire éviter le démembrement de deux provinces du jeune royaume; puis, abordant la question financière, ils faisaient ressortir l'énormité des charges qu'on imposait injustement aux Belges, dans l'intérêt d'un prince et d'un peuple qui, depuis huit années, bravaient les instances et les menaces de la Conférence; enfin, arrivant aux compensations offertes par la Belgique en échange des districts qu'on voulait lui arracher, ils proposaient, indépendamment de l'acceptation d'une rente de cinq millions de florins, un capital de soixante millions immédiatement exigible (57).

MM. de Gerlache et Van de Weyer se donnèrent des peines infinies pour faire agréer cette offre transactionnelle. Ils virent successivement les représentants des cours étrangères, et même la plupart des hommes influents du parlement et de la presse. Ils firent valoir l'intérêt de la Hollande, à laquelle on offrait soixante millions en échange d'un territoire qui n'ajoutait rien à ses ressources; l'intérêt de l'Europe, à laquelle il importait que la Belgique obtînt une existence honorable et respectée; l'intérêt de la civilisation et de la justice, qui ne permettaient pas qu'on traitât 360,000 hommes libres comme un vil troupeau subordonné aux caprices de quelques gouvernements plus forts que les autres; l'intérêt du roi Léopold, dont la sagesse avait tant contribué au maintien de la paix, qui avait accepté le trône à la sollicitation de toutes les puissances, et qu'on allait jeter dans une position pleine de périls de toute nature. Mais ces nouvelles instances n'aboutirent qu'à l'expression de quel-

ques témoignages d'une sympathie stérile. L'œuvre de la Conférence fut maintenue avec une rigueur inflexible (58).

Il ne restait plus dès lors qu'à obtenir l'adhésion des Chambres belges aux sacrifices exigés par l'Europe, et cette tâche, par suite de la surexcitation extrême des esprits, offrait de sérieuses difficultés.

M de Gerlache qui, à peine arrivé à Londres, avait aperçu l'inévitable nécessité de subir le traité des *Vingt quatre articles,* vint en aide aux ministres par la publication d'une brochure intitulée : *Quelques mots sur la question du territoire, par un ancien député* (59). Quinze jours avant l'ouverture des débats à la Chambre des représentants, il eut le courage de se mettre en lutte avec l'opinion dominante et de parler le langage calme et froid de la raison, au moment où toutes les têtes étaient en fermentation, où une sorte d'épidémie guerrière semblait avoir saisi les citoyens les plus paisibles. Passant en revue les actes diplomatiques accomplis depuis l'avénement de Léopold I[er] ; énumérant les engagements souscrits par nos ministres; plaçant l'intérêt européen en face de l'intérêt belge; faisant ressortir les résultats déplorables et certains d'une lutte inégale avec les puissances du Nord, il prouva que, la France elle-même ayant renoncé à nous défendre, le devoir de tous les bons citoyens était de cesser une résistance inutile et de sauver le pays. Ayant ainsi examiné deux questions qui jouaient un rôle important dans le débat, celle de la force obligatoire du traité et celle de la force majeure qui pesait sur le gouvernement, il en aborda une troisième, qui ne pouvait être négligée : la question religieuse. « L'honorable M. de Robiano, écrivit-il,
» a dit que la Belgique ferait un acte héroïque, un acte fort
» méritoire aux yeux de Dieu, digne de l'admiration de la
» postérité, et capable, peut-être, de lui obtenir du Ciel sa con-

» solidation, en faisant les sacrifices d'hommes et d'argent
» nécessaires pour empêcher l'exécution des arrêts de la Con-
» férence ; que si la guerre générale venait à éclater à la suite
» de notre résistance, la responsabilité en retomberait sur
» ceux qui viendraient nous attaquer (60). — J'ai la plus
» grande vénération pour le caractère et pour le talent de celui
» qui a écrit ces lignes ; mais je voudrais qu'il m'expliquât com-
» ment il pense, en méconnaissant les traités, faire *un acte mé-*
» *ritoire aux yeux de Dieu?* Je voudrais qu'il m'expliquât
» comment, *en allumant une guerre générale*, on peut se
» rendre digne de l'admiration de la postérité et de la protec-
» tion du Ciel ? et comment c'est un acte méritoire que de ris-
» quer le salut de quatre millions d'hommes, pour en sauver
» quatre cent mille que l'Europe nous refuse ?..... Les catho-
» liques se sont conduits jusqu'ici d'une manière admirable.
» Ce sont eux qui ont fait, quoique involontairement peut-être,
» la révolution de 1830, et qui ont contribué le plus à consti-
» tuer la Belgique. Mais aussi cette révolution leur a donné la
» liberté de l'instruction et la liberté des cultes, qui n'existaient
» nulle part ailleurs ; cette révolution leur a donné un roi, qui
» s'est complétement identifié avec les intérêts de son peuple,
» et que tous les partis respectent ; et nous irions aujourd'hui
» compromettre de tels avantages, en allumant une guerre
» imprudente au centre de l'Europe ! Si nous étions assez mal-
» heureux pour y réussir, il ne resterait bientôt plus de traces
» de ces huit années que dans l'histoire, et l'histoire dirait que
» *les Belges n'étaient pas dignes d'être une nation.* »

Le traité fut accepté par les Chambres, et la Belgique, définitivement reconnue par toutes les puissances européennes, put désormais se consacrer, sans crainte et sans arrière-pensée, au développement de ses ressources intérieures.

Malheureusement, cette sécurité absolue du côté des frontières produisit, dans la sphère des intérêts politiques, un résultat auquel M. de Gerlache s'attendait depuis longtemps, mais qui, une fois réalisé, ne lui causa pas moins une peine profonde. L'*Union* patriotique conclue sous la domination étrangère, et à laquelle on devait incontestablement l'émancipation du pays, subit le sort ordinaire des coalitions formées en présence de l'ennemi commun. Une foule d'hommes influents abandonnèrent sa bannière dès avant la fin de la session parlementaire de 1839; des luttes ardentes, entamées l'année suivante, se prolongèrent avec des alternatives diverses, et enfin, en 1847, un ministère formé par M. Rogier arbora nettement le drapeau de la politique libérale homogène. L'étrange révolution de Février, cette première et formidable explosion du socialisme du XIXe siècle, n'amena qu'une trêve momentanée; à chaque élection pour les Chambres législatives, les passions se montraient plus âpres et plus acharnées; dans la presse, à la tribune, dans les associations électorales, on proclamait hautement que le rôle parlementaire des catholiques devait être, à l'avenir, celui d'une minorité perpétuelle.

M. de Gerlache pensa que sa conscience et son passé, ses convictions et ses sympathies, lui imposaient le devoir de venir en aide à ses coreligionnaires. En 1852, il publia son célèbre *Essai sur le mouvement des partis en Belgique*, qui a été l'objet de tant d'appréciations contradictoires (61).

Exclus du pouvoir depuis cinq ans, les catholiques se plaignaient vivement de la politique suivie par le ministère libéral. M. de Gerlache, s'associant à ces plaintes, crut le moment opportun pour rappeler à tous les partis les conditions essentielles du pacte d'alliance loyalement conclu sous la domination hollandaise, en d'autres termes, les grands et larges prin-

cipes qui servent de base à la Constitution belge. Il évoqua le souvenir de ces mémorables séances du Congrès national, où notre assemblée constituante, au milieu de toutes les difficultés du dedans et de tous les périls du dehors, poursuivait l'œuvre de notre émancipation politique avec fermeté, avec dignité, avec un majestueux recueillement. « Là, écrivait-il, toutes les » opinions se faisaient jour et l'on ne repoussait que les opi- » nions pusillanimes. Les mots d'indépendance et de patrie » avaient une force magique sur les esprits. Lorsqu'une voix » éloquente les faisait résonner dans cette assemblée, souvent » tumultueuse et qui ressemblait à une mer agitée, l'orage se » calmait et l'on ne trouvait plus parmi les adversaires les plus » acharnés que des citoyens. Vous eussiez dit que tous les » cœurs battaient dans une même poitrine et que cette poi- » trine était celle de la patrie. » Il montra que, parmi toutes ces libertés dont nous sommes si fiers, celles qui donnent des garanties à nos vieilles croyances, comme celles qui protégent nos droits civils et politiques, sont dues surtout aux efforts des catholiques du Congrès et des états généraux. Envisageant ensuite, du point de vue des idées et des intérêts du parti catholique, tous les grands événements accomplis depuis la révolution de Septembre; passant en revue les Chambres, la presse, les associations politiques, l'enseignement officiel, les discours et les actes des ministres; énumérant et jugeant toutes les causes des divisions existant entre les libéraux et leurs adversaires, il émit l'avis que le salut du pays, au milieu de l'ébranlement profond causé par la révolution française de 1848, réclamait un retour prompt et sincère à la politique généreuse et féconde du Congrès. Il voulait surtout que le gouvernement, au lieu de redouter l'influence religieuse, s'efforçât de neutraliser, autant que nos institutions le permettent, les actes et les

tendances hostiles à cette influence indispensable. Mais en lisant ces pages, toujours sincères et souvent éloquentes, on s'aperçoit sans peine que l'auteur, parvenu à la vieillesse, n'accorde plus aux libertés modernes la puissance et l'efficacité qu'il leur attribuait vingt-cinq ans plus tôt. Parlant du principe de la souveraineté du peuple, assise fondamentale de la constitution belge, il s'écrie que ce dogme politique est gros de révolutions, inconciliable avec l'ordre et la paix, incompatible avec tout gouvernement régulier. Faisant une digression sur les principes politiques de 1789, il y voit le code de ce monde révolutionnaire qui veut arriver à la liberté par le nivellement, tandis que dans le monde historique et traditionnel, où l'ordre et la stabilité doivent régner en même temps que la liberté, on ne craint pas de reconnaître les inégalités consacrées par la nature et que l'expérience a jugées nécessaires. Parlant de la liberté absolue de la presse, qu'il avait si énergiquement défendue aux états généraux, il soutient qu'une loi sur cette matière ne saurait être bonne qu'à la condition de faire scrupuleusement respecter les grandes institutions sur lesquelles repose l'existence du pays : la religion, l'église catholique, le roi, les mœurs, la famille, la propriété. S'occupant enfin de la séparation de l'Église et de l'État, il considère comme un grand malheur pour l'Europe la chute du régime où le pape, en sa qualité de père commun des fidèles, était naturellement appelé à vider les conflits qui surgissaient entre les rois et les peuples.

On en a conclu que M. de Gerlache, reniant tout son passé, désirait lui-même, en 1852, le renversement de l'édifice politique à l'érection duquel il avait si glorieusement concouru. C'est une profonde erreur. En voyant, à la suite de la révolution de Février, conspuer tous les principes, méconnaître tous les droits, saper tous les trônes, sans en excepter celui du Souve-

rain Pontife, il avait cessé de croire, comme tant d'autres esprits éminents, à l'efficacité souveraine des principes proclamés par l'assemblée constituante du XVIII[e] siècle; mais il était loin de nourrir les mêmes sentiments à l'égard de l'œuvre issue des délibérations du Congrès national. Il croyait, au contraire, qu'une politique sage et prudente suffirait pour faire produire à cette œuvre, dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel, tous les fruits qu'en attendait le patriotisme de ses auteurs. « Ces » institutions constitutionnelles, aujourd'hui répudiées ou me- » nacées presque partout, disait-il, peuvent subsister chez » nous, mais à condition d'être loyalement appliquées dans » l'intérêt du pays et non d'un parti, dans un esprit de conci- » liation et non de réaction. Mais il est grand temps de rétablir » la concorde et l'étroite union du pouvoir civil et du pouvoir » moral ou religieux que l'on s'efforce si inopportunément » d'opposer l'un à l'autre. C'est par cette union seule que nous » pouvons maintenir nos libertés au dedans et faire respecter » au dehors cette indépendance nationale qui nous a coûté si » cher et dont nous devons nous montrer dignes, si nous voulons » la conserver. . » La Constitution de 1831 était pour lui « une » œuvre d'éclectisme qui contient des armes pour tous les par- » tis, qui peut sauver ou perdre un pays, selon que les agents » qui l'appliquent suivent tel ou tel système » En réalité, c'était la politique ministérielle, et non les institutions nationales, que voulait proscrire l'ancien président du Congrès. Montrant les périls et les conséquences funestes de certaines doctrines politiques poussées à l'excès, il avait pour but de maintenir intactes les institutions belges, en les préservant de ces exagérations. Mais on doit reconnaître que, contrairement à ses intentions, il ébranlait les bases de notre édifice constitutionnel, en répudiant et en condamnant les principes politiques de 1789.

Quatre ans après la publication de cette brochure, qui produisit une émotion profonde dans les rangs de tous les partis, nous voyons M. de Gerlache remplir l'un des premiers rôles dans les admirables fêtes par lesquelles la Belgique célébra le vingt-cinquième anniversaire de l'avénement de son premier roi.

Le 21 juillet 1831, Léopold Ier avait traversé les rues de Bruxelles pour se rendre à la Place Royale, où le Congrès national, comme nous l'avons déjà dit, devait recevoir le serment constitutionnel du premier roi des Belges. Le 21 juillet 1856, il suivit le même itinéraire, au milieu des acclamations de tout un peuple ivre de joie et de reconnaissance. Arrivé devant l'église de Saint-Jacques, sur l'emplacement de l'estrade d'où, à pareil jour, à vingt-cinq ans de distance, il avait pour la première fois adressé la parole à son pays d'adoption, il vit les membres survivants de l'assemblée constituante s'avancer à sa rencontre, et M. de Gerlache, qui avait repris ses fonctions de président à cette heure solennelle, lui dit avec une émotion profonde : « Sire, il y a vingt-cinq ans, qu'à cette même place, en » ce même jour, le Congrès reçut, au nom de la nation, le serment de Votre Majesté d'observer la Constitution et les lois » du peuple belge et de maintenir l'indépendance nationale. » Les mêmes hommes, qui furent alors témoins de ce solennel » engagement, viennent affirmer aujourd'hui, à la face du » ciel, que Votre Majesté a rempli toutes ses promesses et dépassé toutes nos espérances. Et la nation tout entière, Sire, » vient l'affirmer avec nous! Elle vient attester que, pendant » ce règne de vingt-cinq années, son roi n'a ni violé une seule » de ses lois, ni porté atteinte à une seule de ses libertés, ni » donné cause légitime de plainte à aucun de nos concitoyens! » Ici tous les dissentiments disparaissent; ici, nous sommes

» tous d'accord ; nous n'avons qu'un même cœur pour associer » dans un commun amour et notre roi et notr patrie!.... » Nul n'eût pu rendre avec plus d'éloquence et de fidélité les sentiments des innombrables spectateurs de cette scène empreinte d'une incontestable grandeur historique. Aussi l'ancien président du Congrès reçut-il, en ce jour mémorable, une large part des applaudissements qui, depuis la Place Royale jusqu'à l'église de Saint-Joseph, saluèrent les derniers représentants de notre immortelle assemblée constituante.

Rentré de nouveau, après cet émouvant épisode, dans sa paisible et studieuse retraite, M. de Gerlache n'en sortit que sept ans plus tard, pour aller présider la première session du Congrès catholique de Malines.

Malgré le poids de l'âge, il se montra, dans cette sphère nouvelle, avec toutes les qualités qui l'avaient si hautement distingué aux états généraux et au Congrès national. L'orateur n'avait rien perdu de sa mâle éloquence ; le chrétien avait conservé toute l'ardeur de sa foi, et le langage de l'homme d'État restait ce qu'il avait toujours été : ferme, courageux et digne

Le remarquable discours qu'il prononça, le 18 août 1863, à la séance d'ouverture et qui devint aussitôt l'objet d'une polémique passionnée, n'a pas été convenablement apprécié par une grande partie de la presse belge. On y a vu la négation absolue du progrès, la répudiation de la liberté, l'exaltation de l'ancien régime, la flétrissure des sociétés modernes, la glorification du despotisme théocratique. Rien de tout cela n'apparaît aux yeux du lecteur calme et impartial. Faisant allusion à un groupe peu nombreux de ses coreligionnaires qui, rêvant pour l'Église un régime idéal qui n'existera jamais sur la terre, demandent la liberté complète du bien et l'asservissement complet du mal, M. de Gerlache, au lieu de se ranger sous leur ban-

nière, déclara nettement que les défenseurs d'une grande cause ne doivent pas user leur temps et leurs forces à la poursuite d'une utopie : « La révolution belge, disait-il, s'étant faite par » le concours des catholiques et des libres-penseurs, le seul » moyen de maintenir l'union, c'était de proclamer la liberté » entière pour tous. Nous n'avons pas à examiner cette théorie » en elle-même; il nous suffit de remarquer que, dans les cir- » constances où nous nous trouvions, elle était la seule pos- » sible. *Elle est encore, à notre avis, le seul gage de salut* » *aujourd'hui pour les citoyens et pour l'État*... Le pays ne » peut être conservé que par l'accord de deux grands prin- » cipes, le catholicisme et la liberté. » Il ne ménagea pas davantage les illusions de ceux qui, peu familiarisés avec les leçons de l'histoire, regrettent la protection officielle dont le catholicisme jouissait sous l'ancien régime. Il leur fit apercevoir la réalité des choses, en plaçant la position actuelle de l'Église en face de celle qu'elle occupait avant 1830. « L'Église, s'écria t-il, » tantôt proscrite, tantôt protégée, n'a jamais été réellement » émancipée.... N'était-ce pas une grande idée du Congrès » belge, composé d'hommes qui savaient qu'à toutes les épo- » ques les gouvernements anciens et nouveaux ont voulu tenir » l'Église et les consciences asservies à leur politique, de briser » une bonne fois tous ces liens, de faire tout d'un coup maison » nette en balayant ces vieilles friperies monarchiques, ces » vieilles armes rouillées, plus dangereuses pour ceux qui s'en » servent que pour leurs adversaires? Ainsi, plus de placet; » plus d'appels comme d'abus; plus d'intervention de l'État » dans la nomination des évêques et dans les rapports entre » eux et avec le chef de l'Église; plus d'expulsion arbitraire des » étrangers, religieux ou autres; l'enseignement libre; la presse » libre; les associations libres; le droit de s'assembler libre-

» ment, paisiblement et sans armes, sans devoir se soumettre à
» une autorisation préalable. Ce fut là, Messieurs, un des évé-
» nements les plus remarquables dans l'histoire contemporaine
» et peut-être trop peu remarqué. Jamais, en effet, l'Église ne
» fut plus réellement libre dans un État libre. Vous voyez que
» ce mot fameux que s'est attribué un diplomate étranger....
» était parfaitement vrai, appliqué à notre Belgique ; et il n'a,
» je pense, jamais été vrai que là. « Interpellant pour ainsi dire personnellement ceux de ses auditeurs qui répudiaient la liberté de la presse, il leur fit remarquer que la suppression de cette liberté ferait passer la direction de l'esprit public aux mains des gouvernements, qui, pas plus que les journalistes, ne sont pas toujours bien disposés pour l'Église catholique.
« Ce ne sont pas seulement les particuliers, dit-il, qui abusent
» de la presse, ce sont les hommes du pouvoir eux-mêmes.
» L'expérience nous avait appris que la liberté de la presse
» avec ses excès avait encore moins d'inconvénients qu'un
» régime despotique et corrupteur qui fausse l'opinion et
» concentre tout en ses mains. » A son avis, au lieu de déplorer sans cesse les abus du journalisme contemporain, il fallait se servir largement et courageusement de la liberté de la presse, pour défendre les droits des catholiques et propager les saines doctrines « Si la religion, dit-il, est attaquée chaque
» jour par une presse licencieuse, nous pouvons du moins la
» défendre librement, et nous avons pour nous la puissance de
» la vérité... Nous pouvons combattre le mal par une presse
» honnête, énergique, *franchement constitutionnelle et fran-*
» *chement chrétienne.* » Enfin, la négation du progrès des sociétés humaines, qu'on a tant reprochée à M. de Gerlache, ne se trouve pas davantage dans son discours de Malines. Sans nier les forces et les splendeurs de la civilisation moderne, il

proclama une vérité incontestable en affirmant que le progrès moral n'a pas marché du même pas que le progrès matériel. « Où va le siècle, s'écria-t-il? Le monde, tout resplendissant à » la surface, se glorifie dans le prodigieux développement de » l'industrie, des arts, du commerce, dans ce qu'on appelle » l'accumulation des richesses qui procurent des jouissances de » toute sorte. Mais est-ce là le vrai progrès? Ne faut-il pas le » chercher ailleurs? Les âmes sont-elles plus grandes, les ca- » ractères plus fermes, les intelligences mieux éclairées? La » justice, la raison, l'humanité servent-elles aujourd'hui de » règles aux gouvernements et aux peuples? Là des guerres » atroces, implacables, entre des nations qui s'exterminent sans » merci; ici des guerres toujours imminentes, des peuples ar- » més en pleine paix; partout la division et l'isolement, et la » sécurité nulle part. » Il est vrai que l'orateur, se mettant à l'unisson des sentiments intimes de son immense auditoire, revendiqua énergiquement pour les catholiques belges le droit de fonder des couvents et d'organiser des œuvres de charité; mais c'était précisément au nom des libertés constitutionnelles et des intérêts bien entendus du pays qu'il réclamait ce double droit. Quel mal y avait-il à rappeler, dans une assemblée exclusivement catholique, l'influence salutaire de deux catégories d'institutions qui furent de tout temps l'une des gloires du catholicisme, en même temps que l'un des moyens les plus puissants de propager la vérité religieuse? En agissant de la sorte, M. de Gerlache ne sortait pas plus de són rôle qu'au moment où, passant en revue les actes et les tendances du gouvernement libéral, il engagea ses auditeurs à se faire représenter par des coreligionnaires capables et dévoués, dans les conseils des communes, des provinces et de la nation. En réalité, M. de Gerlache avait constamment parlé un langage élevé, digne

16.

de lui et digne de la grande cause qu'il était appelé à défendre (62).

Cette noble et mâle éloquence ne devait point abandonner l'ancien président du Congrès national. Il en donna une nouvelle et dernière preuve en 1867, après l'introduction en Belgique du système français de la mise à la retraite des magistrats inamovibles.

Le 5 août, au moment où il allait se séparer de ceux qu'il avait eu l'honneur de présider pendant trente-cinq années, il pria ses anciens collègues de se réunir en la chambre du conseil, et là, en présence de cinq conseillers qui avaient, comme lui, dépassé la limite d'âge, il fit ses adieux à la Cour de cassation, par une allocution empreinte de sentiments aussi nobles que touchants. Il esquissa, à grands traits, le rôle important que la Cour suprême est appelée à jouer dans l'économie de nos institutions nationales; il constata qu'elle avait dignement répondu à l'attente du pays, en se vouant, avec un zèle infatigable et une science incontestée, à l'examen des innombrables controverses que l'application journalière des lois fait surgir dans toutes les sphères de l'activité sociale; il rappela que les passions politiques, au milieu de tant de surexcitations et de luttes, n'avaient jamais pénétré dans l'enceinte du premier de nos tribunaux; il dit quelques mots de la mission élevée du magistrat qui, toujours préoccupé de ses devoirs de juge, n'en reste pas moins un excellent citoyen, franchement dévoué à sa patrie; il remercia chaleureusement ses collaborateurs du concours efficace et empressé qu'ils lui avaient constamment prêté, et il termina son discours, en se recommandant, en termes émus, au bon souvenir de ses anciens collègues : « Messieurs et
» chers collègues, dit-il, je termine ici ce trop long discours,
» mais c'est le dernier, par une prière. Daignez me conserver

» quelque bienveillant souvenir quand vous jetterez un regard » sur ce long terme de trente-cinq années que j'ai passées avec » vous, je veux dire, avec les plus anciens d'entre vous, dont » vous allez bientôt voir disparaître les derniers débris. En ce » moment suprême, ce n'est pas sans une vive et bien pénible » émotion que je vous adresse ces adieux, heureux si j'ai pu » vous convaincre, Messieurs, que je n'étais pas trop indigne » de vous, du moins par les sentiments. Nous nous séparons, » mais tous les liens ne sont pas rompus entre nous : il en res» tera toujours quelque chose au fond de nos cœurs. Accor» dez-moi, je vous en supplie, quelque part dans votre estime, » à laquelle je tiens avant tout : c'est un dernier bien que je » veux emporter dans ma retraite, pour y reposer ma vue.... » J'adresse au Ciel des vœux ardents pour chacun de vous et » pour cette Cour, née avec la liberté et l'indépendance de ma » patrie, qui doit vivre avec elle et par elle et durer aussi long» temps qu'elle!... » M. Defacqz, destiné à lui succéder, exprima, avec non moins d'éloquence, les regrets profonds qu'inspirait aux membres de la Cour de cassation la retraite des magistrats éclairés, qui en avaient formé le premier noyau. Le lendemain, à l'issue de la séance publique, la Cour elle-même décida, à l'unanimité, que le portrait de son ancien président serait placé dans la salle de ses délibérations Enfin, pour compléter ces témoignages de regrets et d'estime, M. le procureur général Leclercq rendit, le 20 septembre suivant, un hommage public au collègue éminent, au patriote illustre, avec lequel il était entré, en 1825, à la Cour supérieure de justice de Liége et qu'il avait suivi, en 1830, au Congrès national et, en 1832, à la Cour de cassation (63).

Abandonnons maintenant l'homme politique et le magistrat, pour nous occuper de l'écrivain.

Le premier ouvrage de longue haleine publié par M. de Gerlache est son *Histoire du royaume des Pays-Bas*, dont la première édition parut en 1839.

Quoique cette Histoire se compose d'un récit continu, il est facile d'y remarquer deux parties nettement séparées dans la pensée de l'auteur.

Dans la première partie, où le récit commence avec les catastrophes de 1814 et finit à la naissance d'une opposition parlementaire sérieuse en 1825, M. de Gerlache, après avoir raconté l'avénement de Guillaume I[er], groupe et discute les faits qui caractérisaient la politique du gouvernement néerlandais, dans la double sphère des libertés politiques et des libertés religieuses. Il fait connaître cette *Loi fondamentale* des Pays-Bas, rejetée par la majorité des Notables belges, vivement combattue par le haut clergé catholique et, malgré tous les obstacles, déclarée obligatoire par un rescrit royal. Il montre la presse libérale et la presse catholique subissant tour à tour les rigueurs du pouvoir, la magistrature devenue l'instrument docile des ministres, la libre défense des accusés déclarée coupable, le système arbitraire des arrêtés tendant à remplacer l'action régulière des lois, les garanties constitutionnelles successivement méconnues, et la nation elle-même, indifférente ou absorbée par le soin des intérêts matériels, songeant à peine à invoquer ces garanties dont le roi avait solennellement juré le maintien. Il complète ce tableau lucide et animé, par l'exposé sommaire du système financier du royaume des Pays-Bas, où l'on voyait figurer au passif une dette énorme d'origine exclusivement hollandaise, à l'actif un vaste système d'impôts favorable aux provinces septentrionales et odieux aux provinces méridionales.

Dans la seconde partie, embrassant les faits accomplis depuis

les premiers mois de 1825 jusqu'à la révolution de Septembre, on voit l'esprit public se réveiller et s'enhardir à l'aspect du bouleversement de l'enseignement moyen et primaire, opéré dans des vues d'intolérance religieuse. L'auteur ayant lui même joué l'un des premiers rôles dans les événements, le récit prend ici, sous plus d'un rapport, les allures du Mémoire, et il n'en présente que plus d'intérêt. L'historien, encore ému du souvenir des luttes glorieuses auxquelles il avait pris une large part, en parle comme d'une cause qui lui était personnelle, sans cependant dépasser jamais les bornes de la justice et de la modération. Il énumère les nombreux incidents de ces mémorables débats sur la liberté de l'instruction publique et privée, qui passionnaient si vivement les contemporains. Il relate l'origine, le caractère et les résultats de l'*Union* que les catholiques et les libéraux conclurent, sous les auspices de la tolérance et de la liberté, pour diriger contre l'ennemi commun des forces jusque-là divisées et affaiblies par des luttes intestines. Il décrit ce pétitionnement colossal « pour le redressement des » griefs », qui faisait affluer à la tribune des états généraux des centaines de requêtes, dont les signataires, nobles et bourgeois, industriels et marchands, citadins et campagnards, réclamaient chaque jour, avec une énergie croissante, un changement radical dans les allures des ministres. Il montre le pouvoir central blessant à la fois les libertés politiques et les libertés religieuses, inquiétant les consciences, alarmant les intérêts, irritant les susceptibilités légitimes des habitants des provinces méridionales, et allant enfin aboutir à une révolution que ne désiraient point les Belges et qu'on eût pu très-facilement éviter, en adoptant une politique sage et conciliante. Il termine son récit par la description vive et dramatique des principaux épisodes de la lutte du peuple contre l'armée royale, à

partir des premiers troubles de Bruxelles jusqu'à cette nuit fatale où le bombardement d'Anvers vint creuser entre le roi Guillaume et ses anciens sujets un abîme infranchissable.

A la suite des pages que nous venons d'analyser se trouve, dans les deux dernières éditions, un *Essai sur l'histoire du royaume de Belgique, depuis la révolution de 1830*. M. de Gerlache y glisse rapidement sur les faits accomplis depuis sa sortie de la vie parlementaire; mais il parle longuement, et avec un intérêt soutenu, de tous les événements dans lesquels il a figuré comme acteur ou comme témoin. C'est l'un des fondateurs de la monarchie belge qui écrit ses Mémoires et justifie ses propres actes, en rédigeant les annales du Gouvernement provisoire et du Congrès national, en exposant les fautes et les déceptions de la Régence, en racontant l'élection du roi Léopold Ier et les négociations diplomatiques dont elle fut précédée et suivie. C'est un contemporain attentif et sympathique, qui signale à l'attention de la postérité les principaux épisodes de l'histoire de notre jeune dynastie nationale, depuis l'érection du trône jusqu'au jour où, le 4 mars 1839, la Chambre des représentants adhéra définitivement au traité des *Vingt-quatre articles*.

De tels récits, tracés par la plume d'un homme de la valeur et de l'autorité de M. de Gerlache, auteur ou témoin des événements qu'il rapporte, présentent une importance qu'il n'est pas nécessaire de signaler. Quand nos historiens futurs rechercheront les causes multiples de la révolution de Septembre, ils seront toujours obligés de consulter et de méditer ces pages éloquentes, où l'ancien président du Congrès décrit et juge les faits accomplis dans une période de vingt-cinq années, qui forme incontestablement l'une des époques les plus instructives et les plus intéressantes de nos annales. Les fautes commises

par Guillaume Ier, les sentiments qui guidaient ses amis et ses adversaires, les intérêts blessés par ses actes, les susceptibilités méconnues par sa politique, le rôle de la tribune et de la presse, la naissance, les progrès et le triomphe de l'opposition, en un mot, les causes et les résultats de la dissolution du royaume des Pays-Bas y sont décrits par un des contemporains les plus éclairés et les plus expérimentés. Mais ici déjà apparaît, dans les idées et le langage de M. de Gerlache, le changement dont nous avons parlé plus haut, en analysant son *Essai sur le mouvement des partis*. Sur bien des points essentiels, les méditations et les études auxquelles il s'était livré depuis qu'il avait abandonné la carrière parlementaire, jointes à la célèbre encyclique du Pape Grégoire XVI, avaient sensiblement modifié ses aspirations libérales. Il fait remarquer que Rome est loin d'admettre les doctrines émises au sein du Congrès sur l'accroissement nécessaire du catholicisme par la liberté. Il proclame que le pouvoir civil séparé, « c'est-à-dire, destitué du pouvoir reli- » gieux, » est un édifice sans fondements. Il voit dans la constitution belge une œuvre de réaction, qui respire partout la haine du roi passé et la crainte du roi futur, qui ôte à la couronne le pouvoir qu'elle prodigue à tout le monde, aux Chambres, aux tribunaux, aux conseils provinciaux, à la commune, au dernier bourgmestre de village. Il craint que le rôle auquel on a réduit la royauté belge n'amene, tôt ou tard, le triomphe du parti démagogique et l'anéantissement de tous les autres pouvoirs (64). Mais ces critiques ou, pour mieux dire, ces cris d'alarme ne doivent pas être exagérés. M. de Gerlache ne répudie pas la charte constitutionnelle de 1831; il ne demande pas que les Belges, revenant sur leurs pas et anéantissant toutes les conquêtes de la révolution de Septembre, se réfugient dans les bras d'un despotisme plus ou moins mitigé. Pour peu qu'on scrute le fond

de sa pensée, on s'aperçoit que son but réel consiste à faire ressortir l'importance majeure des influences religieuses, dans un pays où les libertés populaires, privées de ce contre-poids et poussées à l'excès, pourraient amener, par une pente plus ou moins rapide, le règne désastreux des passions démagogiques.

Suivie de l'*Essai* dont nous venons de parler, l'*Histoire du royaume des Pays-Bas* est précédée d'une remarquable *Introduction*, où l'auteur passe successivement en revue, avec une grande science et une incontestable hauteur de vues, les diverses étapes que la civilisation belge a parcourues dans le passé. Les titres seuls des principales parties de ce long travail suffisent pour en faire ressortir l'importance : *Les ducs de Bourgogne; Charles-Quint et la réforme; Philippe II et la scission des dix-sept provinces; Joseph II et la révolution brabançonne; l'invasion des armées républicaines et la réunion de la Belgique à la France.* C'est l'histoire des idées, des faits, des mœurs et des institutions, entremêlée de l'étude approfondie du rôle fatal que la diplomatie a si souvent joué aux dépens de nos provinces. A la suite de quelques pages consacrées aux origines chrétiennes de notre civilisation, à la gloire de nos fières et libres communes du moyen âge, à l'influence salutaire exercée par les croisades, l'auteur décrit, avec une prédilection visible, le beau règne de Philippe le Bon, qui marque pour nos anciennes provinces le terme de la plus haute prospérité unie au plus brillant éclat. Parvenu au siècle de Léon X et de Charles-Quint, il défend le grand empereur catholique, le vainqueur de Pavie et de Mulberg, avec une ardeur à la fois patriotique et religieuse, contre les attaques des historiens français et les dénigrements systématiques des historiens protestants; il exalte l'athlète intrépide de la vieille foi dans une lutte suprême et désespérée contre les forces de



la Réforme et de l'Europe coalisées. Arrivant ainsi aux événements accomplis sous l'impulsion de Philippe II, il s'efforce de prouver que ce prince, « qui a le plus contribué à sauver » le catholicisme en Europe, » est aujourd'hui calomnié dans les livres, dans les journaux, dans les académies, avec un acharnement dont il y a peu d'exemples dans l'histoire. Franchissant alors un espace de près de deux siècles, il nous fait assister aux bienfaits du règne de Marie-Thérèse, aux tracasseries et aux catastrophes du règne de Joseph II. Il décrit ensuite, en se servant de témoignages contemporains, l'état du gouvernement, des arts et de l'instruction publique en Belgique, à la fin du XVIIIe siècle. Il jette un coup d'œil sur les causes et les progrès de cette grande et redoutable révolution française qui a envahi une partie de l'Europe et radicalement changé nos vieilles institutions nationales. Il termine en faisant connaître les protestations énergiques et courageuses qui se firent entendre, quand les Belges apprirent qu'ils allaient être, de gré ou de force, réunis à leurs puissants voisins du midi.

L'Académie connaît la vivacité des attaques auxquelles cette *Introduction* a donné naissance. Les uns ont accusé l'auteur d'avoir renié ses principes, trahi son drapeau, abandonné et conspué la révolution de Septembre. Les autres, incriminant à la fois ses actes présents et sa vie passée, lui ont reproché d'avoir pris, sous le gouvernement des Pays-Bas, le masque de la tolérance et le langage hypocrite de la liberté, pour mieux fomenter la révolte contre un prince protestant, coupable de ne pas se prêter docilement aux vues ambitieuses et aux exigences hautaines du clergé catholique. Ses luttes courageuses en faveur de la liberté constitutionnelle, au sein des états généraux des Pays-Bas, ont été qualifiées de comédie, d'hypocrisie,

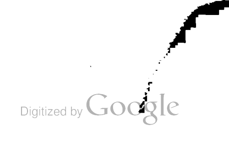


de duplicité, de machiavélisme, de haute perfidie. On l'a représenté comme l'apologiste fanatique de Philippe II, du duc d'Albe et de l'inquisition espagnole. A entendre un de ses biographes, « le proclamateur de la souveraineté du peuple, le » président du Congrès révolutionnaire, est devenu l'historien » fanatique de tous les despotismes des vieux temps, le provo- » cateur de l'omnipotence cléricale, l'apologiste de l'autorité » absolue, le détracteur de la liberté (65). »

Toutes ces accusations sont énormément exagérées.

Que depuis 1825, date de son entrée aux états généraux, jusqu'à 1839, époque de la mise au jour de la première édition de son *Histoire du royaume des Pays-Bas*, M. de Gerlache ait modifié ses opinions politiques, c'est un fait impossible à nier. Il est également certain que ce changement d'idées et de tendances se manifeste plus clairement encore dans les éditions suivantes. A la tribune des états généraux, il demande que le pouvoir politique, destitué de tout caractère religieux, soit privé de toute influence dans le domaine des intérêts exclusivement spirituels. Plus tard, devenu l'un des chefs de la magistrature nationale, il regrette vivement le temps où « la royauté était » catholique; où le monde politique était uni au monde moral » par un lien unique qui aboutissait à Dieu; où le pouvoir sou- » verain venait de Dieu, qui le déléguait, comme il délègue » toutes les charges et tous les bénéfices de cette vie,... et où » cependant, dans l'ordre spirituel et à l'égard de l'Église, le » monarque n'était qu'un sujet, obligé d'obéir à celui qui tient » de Dieu le pouvoir de lier et de délier (66). » Sous le règne de Guillaume Ier, il voit le salut du pays dans la pratique la plus large de toutes les libertés constitutionnelles. Après la révolution de Février et l'ébranlement profond qu'elle imprima à l'ordre européen, depuis le Tage jusqu'à la Vistule, il conçoit

des doutes sérieux sur l'efficacité souveraine de ces libertés pour le repos, le bonheur et le progrès des nations modernes. Mais nous avons déjà dit et prouvé que M. de Gerlache, tout en manifestant hautement ces appréhensions et ces craintes, n'a jamais cru que le régime libéral inauguré chez nous en 1830, compris et pratiqué dans l'esprit de ses fondateurs, fût incompatible avec les mœurs, les idées et les intérêts bien entendus du peuple belge (67). Il n'est pas permis de parler de dissimulation et d'hypocrisie, quand il s'agit d'un homme de la valeur et du caractère du président du Congrès national. Aucun de ceux qui l'ont bien connu n'admettra jamais qu'il fût capable de déguiser sa pensée, de voiler ses sentiments, de mentir à sa conscience! L'auteur de l'*Histoire du royaume des Pays-Bas* était incontestablement sincère et loyal en 1839 et en 1852, comme il était sincère et loyal en 1825 et en 1830. Est-il donc le seul qui, en présence d'une propagande délétère, de doctrines sauvages et de catastrophes inouïes, ait cessé de croire au triomphe définitif des théories libérales, mises en face d'un immense travail de décomposition sans précédents dans l'histoire de l'Europe? Est-il le seul dont l'intelligence et le cœur se soient émus et troublés devant ce vaste travail souterrain qui sape toutes les institutions, toutes les croyances et tous les principes, sans qu'une seule étincelle de lumière et de vie apparaisse au milieu des ruines? Si M. de Gerlache n'avait consulté que son intérêt personnel, s'il avait été capable de prendre un masque et de dissimuler ses sentiments intimes, il se serait abstenu de manifester dans ses livres des doctrines contraires aux théories libérales qu'il avait exaltées dans ses discours parlementaires. Il connaissait trop bien la presse contemporaine pour ne pas savoir que ces variations, malgré leur évidente sincérité, lui seraient amèrement reprochées par des critiques implacables.



En ce qui concerce l'appréciation de la révolution religieuse et politique du XVIe siècle, nous croyons, nous aussi, que M. de Gerlache, entraîné par la vivacité de ses convictions religieuses, a été beaucoup trop indulgent pour la politique astucieuse et inflexible de Philippe II, pour l'administration hautaine et cruelle du duc d'Albe. Mais, cette réserve faite, il faut écarter les autres reproches adressés à l'auteur de l'*Histoire du royaume des Pays-Bas*. Il n'a pas exalté les œuvres de l'inquisition espagnole sur le sol belge, puisqu'il s'attache à prouver que cette inquisition n'a jamais été introduite dans nos provinces (68). Il n'a pas non plus légitimé tous les excès froidement ordonnés par le maître de l'Escurial et complaisamment exécutés par le duc d'Albe ; car il dit, en termes formels, qu'il n'entend pas justifier tous les actes de Philippe II, et que, selon lui, ce prince a dépassé les limites d'une juste défense (69). Il le blâme vivement d'avoir envoyé le duc d'Albe à Bruxelles, au lieu de venir lui-même dissiper les craintes et calmer les ressentiments de ses sujets. Marchant dans les voies ouvertes par l'apologiste calviniste de la famille d'Orange, par M. Groen van Prinsterer lui-même, il affirme et prouve qu'on ne doit pas admettre, comme d'indéniables vérités historiques, toutes les allégations des historiens et des pamphlétaires protestants, quand ils prodiguent au fils de Charles V les titres sonores de Tibère, de Néron, de Démon du Midi (70). Il rappelle que les Gueux commirent plus d'une fois des atrocités qui eussent fait reculer le duc d'Albe lui-même. « La vérité est, » dit-il, que de part et d'autre on rivalisait de cruauté, d'ar- » deur de rapines et de vengeance (71). » Il ajoute : « Si l'on » trouve que je heurte de front les vieilles superstitions tradi- » tionnelles d'une masse de lecteurs qui tiennent beaucoup » aux jugements tout faits, je répondrai que l'histoire n'est

» pas une sorte de type convenu d'avance devant lequel doi-
» vent fléchir toutes les preuves contraires, comme le sup-
» posent des esprits légers ou passionnés, mais une école de
» science et d'austère vérité (72). »

Passons à l'*Histoire de Liége*.

Ce beau livre, composé plusieurs années avant l'*Histoire du royaume des Pays-Bas*, ne reçut sa forme définitive et ne fut publié qu'en 1843. Depuis les premiers mois de son séjour à Liége, M. de Gerlache s'était mis a rechercher, dans les sources contemporaines, les souvenirs tour à tour tristes et glorieux de ce petit État, qui avait eu pendant huit siècles son gouvernement à part, son existence politique séparée, avec des institutions qui garantissaient aux citoyens l'exercice des droits civils et politiques les plus étendus, aussi sûrement peut-être que nos constitutions modernes les plus libérales (73). En 1825, il lut à la *Société d'Émulation* une sorte d'introduction à l'histoire de la principauté, avec un examen rapide et succinct des titres littéraires des écrivains qui en avaient rédigé les annales (74). En 1828, il publia *Les guerres d'Awans et de Waroux* (75). En 1831, il fit paraître les *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon* (76). En 1842, il prononça, dans la séance publique de la classe des lettres, un éloquent discours sur les règnes de Jean de Bavière et de Jean de Heinsberg (77). Enfin, réunissant et coordonnant ces études, décrivant les époques intermédiaires, comblant les lacunes, condensant le tout dans un plan méthodique et bien tracé, il nous donna, en 1843, la première édition de son *Histoire de Liége depuis César jusqu'à la fin du XVIIIe siècle* (78).

Malgré les limites étroites de son territoire, l'ancienne principauté de Liége offre aux méditations de l'historien un champ immense. On y voit en lutte à peu près continuelle tous les élé-

[illegible]

[illegible] Histoire de Liége a [illegible] systéma- [illegible] le censeur [illegible] que ceux-ci [illegible] époque que son [illegible] requisi- [illegible] moyen âge. Ce sont, [illegible] M. de Ger- [illegible] qui est digne [illegible] attentaient aux [illegible] incompatibles avec [illegible] l'immoralité et [illegible] Henri de Gueldre et [illegible] les démagogues ambi- [illegible] surexcitaient les passions de

la multitude pour les exploiter à leur profit, en se hissant sur un piédestal composé des débris de l'autorité légitime Il a des paroles sévères, des accents d'indignation pour les crimes, les usurpations et les cruautés de tous les partis. Profondément dévoué à la cause de l'ordre, le président de la Cour de cassation, l'ancien président du Congrès national, détestait, au même degré que le despotisme, l'intervention brutale de la multitude dans la gestion des affaires du pays; et c'est en ce sens qu'il faut expliquer cette phrase qu'on lui a si amèrement reprochée : « Je ne connais point d'histoire plus instructive (que celle de » Liége) pour qui veut observer les mœurs d'un État populaire, » ses passions, ses alternatives d'héroïsme et de criminelles » folies, et sa fin presque toujours malheureuse, qui aboutit » fatalement au despotisme ou à la ruine. » M. de Gerlache n'adapte pas l'histoire à un thème préconçu. Il n'appartient pas à cette classe de conservateurs exagérés qui, toujours en admiration devant le passé, se mettent à exalter, en plein XIXe siècle, les avantages et les charmes du régime féodal. « Le gouvernement féodal, dit-il, était un régime de violence » et d'anarchie : les nobles se faisaient la guerre entre eux; les » vassaux imitaient leurs seigneurs; tout le monde se battait, » le pays était livré au meurtre et à la dévastation; la justice » était impuissante; les haines se perpétuaient; la vengeance » de l'individu passait comme un héritage à sa famille. » Il est vrai cependant que l'auteur de l'*Histoire de Liége* se montre parfois sévère pour quelques bourgmestres qui, sans être les ennemis du pouvoir légitime, voulaient étendre ou garantir plus efficacement les franchises de la cité.

A la suite de l'*Histoire de Liége*, nous rencontrons, dans la collection des œuvres de M. de Gerlache, ses *Études sur Salluste et sur quelques-uns des principaux historiens de l'an-*

ments discordants qui troublèrent si profondément le moyen âge et les premiers siècles de l'ère moderne. Princes visant à l'omnipotence, vassaux orgueilleux et insubordonnés, communes hautaines et turbulentes, tribuns soulevant la multitude, combats héroïques, catastrophes sanglantes, vengeances implacables, libertés chèrement conquises, en un mot, tous les drames et toutes les leçons s'y trouvent mêlés aux œuvres pacifiques de la religion et de la politique. Réunir ces faits si nombreux et si variés, condenser ces annales si intéressantes et si dramatiques en un seul volume, sans aboutir à la sécheresse et à l'aridité, sans omettre ces détails de mœurs qui font vivre le récit, n'était pas une tâche facile à accomplir. M. de Gerlache y a parfaitement réussi. Nous voudrions seulement qu'il eût accordé un peu plus de place à l'histoire des institutions politiques et judiciaires, qu'il esquisse parfois avec une concision exagérée.

De même que l'ouvrage précédent, l'*Histoire de Liége* a rencontré des critiques acerbes et des détracteurs systématiques. On a reproché à M. de Gerlache de s'être fait le défenseur complaisant des princes-évêques, d'avoir toujours loué ceux-ci en blâmant toujours leurs adversaires. On a ajouté que son livre est un long panégyrique du pouvoir, un long réquisitoire contre les libertés communales du moyen âge. Ce sont, encore une fois, des accusations imméritées. M. de Gerlache blâme ce qui est blâmable et loue ce qui est digne d'être loué. Il ne ménage pas les évêques qui attentaient aux libertés publiques ou avaient des mœurs peu compatibles avec le caractère sacerdotal; il flétrit énergiquement l'immoralité et le despotisme des Louis de Bourbon, des Henri de Gueldre et des Jean de Bavière; mais il blâme aussi les démagogues ambitieux, les faux amis du peuple, qui surexcitaient les passions de

la multitude pour les exploiter à leur profit, en se hissant sur un piédestal composé des débris de l'autorité légitime. Il a des paroles sévères, des accents d'indignation pour les crimes, les usurpations et les cruautés de tous les partis. Profondément dévoué à la cause de l'ordre, le président de la Cour de cassation, l'ancien président du Congrès national, détestait, au même degré que le despotisme, l'intervention brutale de la multitude dans la gestion des affaires du pays; et c'est en ce sens qu'il faut expliquer cette phrase qu'on lui a si amèrement reprochée : « Je ne connais point d'histoire plus instructive (que celle de » Liége) pour qui veut observer les mœurs d'un État populaire, » ses passions, ses alternatives d'héroïsme et de criminelles » folies, et sa fin presque toujours malheureuse, qui aboutit » fatalement au despotisme ou à la ruine. » M. de Gerlache n'adapte pas l'histoire à un thème préconçu. Il n'appartient pas à cette classe de conservateurs exagérés qui, toujours en admiration devant le passé, se mettent à exalter, en plein XIXe siècle, les avantages et les charmes du régime féodal. « Le gouvernement féodal, dit-il, était un régime de violence » et d'anarchie : les nobles se faisaient la guerre entre eux; les » vassaux imitaient leurs seigneurs; tout le monde se battait, » le pays était livré au meurtre et à la dévastation; la justice » était impuissante; les haines se perpétuaient; la vengeance » de l'individu passait comme un héritage à sa famille. » Il est vrai cependant que l'auteur de l'*Histoire de Liége* se montre parfois sévère pour quelques bourgmestres qui, sans être les ennemis du pouvoir légitime, voulaient étendre ou garantir plus efficacement les franchises de la cité.

A la suite de l'*Histoire de Liége*, nous rencontrons, dans la collection des œuvres de M. de Gerlache, ses ***Études sur Salluste et sur quelques-uns des principaux historiens de l'an-***

tiquité, considérés comme politiques, comme moralistes et comme écrivains (79). Nous avons déjà dit comment une simple traduction du *Catilina*, publiée en 1812, devint, trente-cinq années plus tard, le livre remarquable dont nous venons de transcrire le titre. L'auteur débute par un *Essai sur la vie et les ouvrages de Salluste*, qu'il appelle « le premier des » grands historiens de Rome dans l'ordre des temps, et l'un » des premiers dans l'ordre du génie. » Il se demande ensuite dans quel ordre Salluste trouva les sciences historiques et politiques, lorsqu'il se lança dans la carrière, et quels étaient ses principaux devanciers et ses modèles. Afin de répondre à cette question, il passe à la Grèce et apprécie, avec une grande sagacité et une science très-étendue, les œuvres d'Hérodote et de Xénophon, tout en mêlant à cette appréciation, comme il l'avait déjà fait pour Salluste, l'étude des mœurs, des événements, des révolutions et des catastrophes de l'époque où vivaient ces écrivains immortels. Il termine son travail par un parallèle entre Salluste et deux grands historiens romains qui, marchant comme lui sur les traces des Grecs, ont porté l'art au plus haut degré de perfection : Tite-Live, qui n'est parfois qu'un romancier patriote et un écrivain de génie, mais qui est aussi, par intervalles, un grand historien, dans toute l'étendue du terme; Tacite, « qui fouille dans les profondeurs de la » corruption romaine, qui la poursuit de toute l'indignation » et de toute l'honnêteté de son âme, comme s'il avait pour » mission de faire voir jusqu'où, sous cette civilisation païenne » tant vantée, l'homme pouvait descendre dans la science du » mal. » Tite-Live, Tacite et Salluste lui semblent résumer admirablement à eux seuls les trois principales époques du monde romain : le premier, la période républicaine ou d'accroissement; le second, la période d'asservissement; le troisième,

la période de décadence ou de transition entre la liberté et le despotisme. Notre littérature nationale possède peu de productions qui, pour la finesse des aperçus, la vigueur et l'éclat du style, puissent être comparées à cet *Essai*. De tous les écrits de M. de Gerlache, c'est évidemment celui qu'il a composé avec le plus de sollicitude et de maturité. Quant à la traduction même du *Catilina*, elle est aussi élégante que fidèle. Le traducteur y a ajouté une foule de notes, où se révèle, à côté d'une connaissance parfaite du génie et du caractère de Salluste, une étude approfondie de tous les éléments de cette société romaine qui, à la veille de subir un despotisme abrutissant après avoir conquis le monde, s'affaissait alors sous le poids de ses richesses et de ses vices.

Ayant déjà dépassé les limites ordinaires d'une notice biographique, nous ne saurions nous livrer à l'examen détaillé des autres productions littéraires de M. de Gerlache (80). Nous pouvons tout au plus nous permettre encore une rapide énumération de ses lectures académiques.

M. de Gerlache était profondément dévoué à notre Compagnie, dont il a eu plusieurs fois l'honneur de diriger les débats en qualité de président de l'Académie et de directeur de la classe des lettres.

Nommé membre effectif de cette classe, le 12 octobre 1833, et président de la Commission royale d'histoire, le 4 août 1834, il eut bientôt l'occasion de prononcer, dans nos séances solennelles, quatre discours qui resteront comme des modèles du genre. Le premier, embrassant toute l'histoire nationale, exaltait le patriotisme de nos ancêtres, mettait nos vieilles institutions en regard de celles des autres peuples et faisait brillamment ressortir les grands et nobles enseignements que renferment nos annales (81). Les trois autres, consacrés à la

révolution belge du XVI[e] siècle (82), à la révolution brabançonne de 1789 (83) et aux troubles qui éclatèrent à Liége sous les règnes de Jean de Bavière et de Jean de Heinsberg (84), mettaient en relief, avec des couleurs vives et saisissantes, les causes, la signification et le but que l'orateur assignait à ces grandes commotions politiques. A son avis, il n'était pas vrai, comme nous l'avons déjà constaté, que le soulèvement des Provinces-Unies contre Philippe II eût été fait dans l'intérêt de la liberté civile et religieuse, et l'on méconnaissait complétement le caractère et la portée de la révolution brabançonne, en la représentant comme une querelle, tantôt ridicule et tantôt sanglante, entre Joseph II et les moines des Pays-Bas catholiques (85).

Il lut encore un *Fragment historique* sur le règne de Charles V, où il se constituait le défenseur chaleureux de l'illustre empereur belge (86); une notice sur le manuscrit de Li Muisis, l'abbé chroniqueur de S[t]-Martin de Tournai, qui nous a fourni tant de détails intéressants sur les mœurs et les institutions du siècle où il vivait (87); une nomenclature des hommes illustres des Pays-Bas (88), et enfin deux rapports sur les travaux de l'Académie, où il signalait, en termes élevés, l'influence salutaire qu'elle était appelée à exercer au sein de la Belgique rendue à elle-même, devenue indépendante et libre, après avoir été si longtemps la victime des convoitises et des usurpations de l'étranger (89).

Après la réorganisation de l'Académie, à laquelle il avait fortement contribué et qui eut pour conséquence de donner, à partir de 1845, à la classe des lettres une existence distincte, le zèle de notre éminent confrère ne se démentit pas.

Il fit, cette fois, une excursion dans le domaine de l'histoire étrangère. Jugeant, avec une grande vigueur de pensée et de style, les dernières années de la République romaine, il y trouva

l'occasion de montrer comment un État, parvenu au plus haut degré de richesse, de puissance et de gloire, perdant ses croyances et ses mœurs, après s'être fatigué dans les convulsions de l'anarchie, peut être fatalement amené à chercher le repos dans le despotisme (90). Prenant plus tard, pour thème d'un autre discours académique, les grandes et déplorables querelles de Clément VII et de Charles-Quint, où tous les torts n'étaient pas du côté de l'Empereur, il jeta un rapide coup d'œil sur la politique des papes du XV[e] et du XVI[e] siècle, et n'hésita pas à déclarer que, selon lui, leur intervention passionnée dans les luttes des princes qui se disputaient l'Italie avait été fatale à l'Église (91).

Mais c'était encore aux annales de la patrie que, dans cette phase nouvelle de l'existence de l'Académie, il aimait surtout à consacrer ses studieux loisirs. Il prit pour objet de ses investigations quatre grandes époques de notre histoire nationale. Il décrivit la révolution profonde et salutaire opérée par l'établissement du christianisme en Belgique, où la civilisation romaine, en dehors de quelques cantons privilégiés, avait été complétement anéantie par les invasions des barbares (92). Il dépeignit, avec une rare science et un patriotisme chaleureux, les merveilles du règne à jamais mémorable de Charlemagne, de cet illustre rejeton de la famille des Pepins, « homme d'une si prodigieuse stature que l'histoire doit renoncer à le peindre autrement que par le récit de ses actions (93). » Il étudia l'un des principaux épisodes de l'histoire des grandes communes flamandes et soutint, à cette occasion, que Jacques Artevelde, qui fut un instant le véritable souverain de la Flandre, était un démagogue ambitieux et cruel, parfaitement dépeint dans les chroniques de Froissart (94). Il raconta et jugea tous les incidents de cette singulière révolution liégeoise de 1789, qui eut pour prétexte la fermeture d'une salle de jeu et pour terme inattendu

l'adjonction de l'antique patrimoine de Saint-Lambert à la république française (95). La dernière fois qu'il prit la parole au sein de l'Académie, ce fut de nouveau pour fournir une preuve éclatante de l'amour passionné que lui inspirait le glorieux passé du pays. Donnant à nos jeunes écrivains d'excellents conseils sur la manière d'écrire l'histoire, il les engagea à s'assimiler les aptitudes particulières de nos voisins de l'est et du midi, en joignant l'esprit de recherche et l'érudition consciencieuse des Allemands à cet art du style et de la forme qui distingue surtout les Français (96). A ses yeux, l'étude de nos institutions et de nos mœurs, fondée sur les faits, était la source la plus élevée et la plus originale de la littérature belge (97).

Nous devons ajouter que ces travaux académiques, de même que tous les autres écrits de M. de Gerlache, se distinguent par de rares qualités de style. Il possédait, en effet, au plus haut degré, le sentiment des beautés littéraires. Quand il avait étudié les faits avec une hauteur de vues, une patience d'investigation et une bonne foi scrupuleuse auxquelles ses adversaires eux-mêmes rendaient hommage, il n'épargnait aucun effort pour donner à sa pensée une expression élégante et correcte. Il écrivait des pages entières avec une grande rapidité; mais, après ce premier jet de l'inspiration, il revenait sur ses pas et vérifiait, avec la patience et la lenteur recommandées par Horace et Boileau, la valeur des expressions et l'enchaînement des idées. Sa phrase, toujours pleine, toujours mûrie, souvent éloquente et nerveuse, se distingue par une pureté toute classique. Rejetant les paroles superflues, mais trouvant toujours le terme propre, il sait être concis sans sécheresse, abondant sans prolixité, vigoureux sans affectation. Quel que soit le sujet qu'il traite, il a l'art de répandre une vive clarté sur l'ensemble et sur les détails, toujours combinés avec une netteté ferme et logique. A l'heure

même où ses opinions religieuses et politiques étaient attaquées avec le plus d'acharnement, ses antagonistes se montraient unanimes à reconnaître son mérite littéraire (98).

A cet éclat incontesté de la forme se joignaient les qualités les plus éminentes de l'historien et du publiciste chrétien. Quand on considère dans leur ensemble les nombreux écrits de M. de Gerlache, on s'aperçoit sans peine qu'il se rattache à cette grande école religieuse dont le vicomte de Bonald et Joseph de Maistre ont été les éclatantes personnifications dans les premières années de notre siècle. Avec plus de tolérance dans les idées, mais avec la même ardeur de foi chrétienne, il est d'accord avec ces deux hommes illustres, et surtout avec Bossuet et St-Augustin, pour apercevoir, dans toutes les phases et dans toutes les péripéties de l'histoire, la main toute-puissante de Dieu, assignant à l'humanité ses voies et ses destinées, tout en laissant subsister la liberté et la responsabilité individuelles. Pour lui, comme pour eux, le christianisme est le grand fait providentiel qui domine à la fois les temps anciens et les temps modernes, le passé, le présent et l'avenir. Il repousse énergiquement, comme entachée de fatalisme et d'impiété, la doctrine des philosophes modernes qui prétendent que l'espèce humaine vit, se développe et progresse en parcourant des voies inévitables. Il ne relègue pas les intérêts de l'église catholique dans la sphère éthérée de la vie future; il soutient, au contraire, que la destinée de la civilisation européenne est liée à la question religieuse, tout aussi intimement que la destinée de l'individu; et cette conviction profonde, qui lui montrait dans le catholicisme le fanal conducteur de l'humanité, imprime à toutes ses œuvres un caractère d'unité majestueuse, impossible à méconnaître (99). S'avançant toujours sans hésitation et sans faiblesse, ne connaissant ni le doute ni la défaillance, il voyait un septicisme

déguisé dans ces théories germaniques, plus nébuleuses que profondes, suivant lesquelles la vérité est toujours altérée dans l'esprit de l'homme, par un alliage inévitable et impur de préjugés et d'erreurs. « La vérité, dit-il, est où elle est; il faut la » chercher résolûment avec une curiosité ardente, infatigable, » et dans sa propre conscience et dans la conscience du genre » humain. Dieu, qui a mis au fond du cœur de l'homme un » amour indomptable de cette divine lumière, lui a donné aussi » le moyen de la trouver et de s'y reposer quand il la cherche de » bonne foi (100). » Nul n'a glorifié avec plus d'éloquence et de force le rôle imposant de l'historien qui comprend la grandeur de sa mission politique et religieuse. « L'historien doit, dit-il, être » animé de profondes convictions; avoir foi en Dieu, foi dans » l'avenir de sa patrie, foi dans la vraie gloire, qui suit tou- » jours la vertu; posséder assez d'empire sur lui-même pour dé- » daigner les passions du jour, si vives et si bruyantes, qui do- » minent les hommes vulgaires et qui disparaissent avec eux. » C'est l'opinion des siècles et non celle du siècle qu'il doit » écouter. Et s'il n'obtient pas immédiatement la justice qui lui » est due, qu'il se console en songeant qu'un bon livre est une » puissance qu'aucune puissance ne peut abattre..... L'histoire » n'est pas un plaidoyer en faveur de tel ou tel parti, de telle » ou telle nation, mais un monument éternel en faveur de l'éter- » nelle vérité (101). »

Après avoir longtemps parlé du mérite et des sentiments élevés de l'homme d'État, des qualités brillantes et solides du publiciste, notre tâche resterait inachevée, si nous ne disions quelques mots des goûts modestes, des habitudes austères, des vertus douces et pures de l'homme privé.

Le côté dominant du caractère de M. de Gerlache était celui du chrétien austère, profondément pénétré des vérités reli-

gieuses et y adaptant toutes ses pensées et toutes ses aspirations. L'Évangile était la boussole de son intelligence, l'inspirateur et le guide de ses sentiments intimes. Jamais il ne détournait les yeux de cette lumière douce et sereine qui, depuis dix-huit siècles, a éclairé tant d'intelligences d'élite et tant d'âmes vigoureuses. Mais sa foi, vive et profonde, n'était pas inerte et stérile. Tout en se conformant scrupuleusement aux préceptes et aux pratiques du culte, il ne négligeait aucune occasion de communiquer aux autres les convictions inébranlables qui faisaient le charme et la force de sa vie. Il se vouait, avec une ardeur généreuse, un dévouement absolu, à la fondation et à la propagation des œuvres religieuses ou charitables inspirées par l'esprit catholique. Il les encourageait par sa parole, il les défendait par ses écrits, il les éclairait de ses conseils, il les alimentait par ses subsides. Ce n'était pas sans émotion que les catholiques voyaient le premier magistrat du royaume siéger parmi les administrateurs de l'hospice des enfants rachitiques d'Ixelles, fondé sous les auspices de la reine Louise. Il était le président zélé de la Société de Saint-François Régis, pour le mariage des indigents; il remplissait avec assiduité les modestes fonctions de membre du conseil d'administration des écoles chrétiennes gratuites de la capitale, et la Belgique entière sait avec quelle infatigable persévérance il fut, pendant plusieurs années, le président général des conférences de la Société de Saint Vincent de Paul (102).

Mais ce prosélytisme dans les doctrines et dans les œuvres n'avait rien d'intolérant ou de brutal. L'ancien président du Congrès combattait résolûment les croyances et les systèmes qui répugnaient à ses convictions, mais il savait toujours et partout respecter les personnes. Plus d'une fois nous l'avons entendu déplorer la polémique âpre et insultante dont quel-

ques journaux catholiques n'ont pas su se préserver, surtout en France. Il pensait que les défenseurs des intérêts religieux, pleins de confiance dans l'efficacité souveraine de la vérité, doivent maintenir le débat dans les régions élevées et calmes des principes, en n'abordant jamais les questions personnelles que dans les limites d'une impérieuse nécessité. Tous ceux qu'il a honorés de sa confiance seront unanimes à déclarer que son caractère et ses sentiments ont été complétement méconnus, le jour où, du haut de la tribune de la Chambre des représentants, un homme d'État lui donna la qualification de « vieillard passionné. »

Ayant des goûts simples et modestes, ennemi du faste et du bruit, aimant avec ardeur l'étude et la science, M. de Gerlache consacrait la plus grande partie de son temps à des lectures sérieuses; et, tout en lisant avec une extrême rapidité, il savait, pour ainsi dire au vol, saisir et méditer les théories et les opinions des auteurs. Quand il s'agissait d'une œuvre remarquable, il déposait rarement le livre sans consigner par écrit les réflexions que sa lecture lui avait suggérées, et l'on a trouvé un nombre considérable de ces notes dans les volumes de sa belle et riche bibliothèque. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette ardeur de savoir, cette attraction irrésistible vers l'étude et la méditation, ne l'empêchaient pas de remplir pleinement et noblement toutes les obligations de la vie sociale. Il est peu de membres de l'Académie qui n'aient eu à se louer de l'accueil plein de distinction et de cordialité qu'ils recevaient chaque fois qu'ils allaient le visiter ou réclamer son concours. Ceux qui le voyaient rarement étaient parfois tentés de lui attribuer une réserve excessive. Mais cette réserve n'était que la suite naturelle d'une modestie exemplaire. Toujours poli, mais peu communicatif, il avait en quelque sorte besoin d'être provoqué par son interlocuteur, pour dévoiler les charmes de

son esprit et les richesses de son érudition. Alors il parlait avec abandon, avec éloquence, avec animation, et, suivant un usage existant aux jours de sa jeunesse, mais aujourd'hui abandonné, il invoquait à l'appui de ses idées une foule de citations empruntées aux classiques anciens et modernes.

Tendrement aimé par les membres de sa famille, cher à ses admirateurs et à ses nombreux amis, comblé d'honneurs et de distinctions (103), entretenant des rapports affectueux avec toutes les sommités catholiques de l'Europe (104), entouré de l'estime universelle, M. de Gerlache atteignit l'âge exceptionnel de quatre-vingt-cinq ans, en conservant jusqu'à son dernier jour l'exercice intégral de ses facultés intellectuelles. Il mourut le 10 février 1871, dans les sentiments de piété fervente qu'il avait constamment manifestés dans le cours de sa longue et brillante carrière. Pendant ses obsèques solennelles, qui furent célébrées, dix jours après sa mort, en l'église de Saint-Boniface à Ixelles, Mgr Dechamps, archevêque de Malines, fit ressortir, dans une éloquente allocution, les grands et nobles exemples que le président du Congrès national avait donnés, comme chrétien et comme citoyen, aux générations qui furent les témoins de ses vertus.

Le nom du patriote illustre dont nous avons rapidement esquissé la vie et les œuvres brillera dans les annales de la patrie; mais le souvenir du publiciste et de l'historien restera vivant au sein de la classe des lettres. Le baron Étienne-Constantin de Gerlache a été pour nous et sera pour nos successeurs le type du savant chrétien, qui sait unir la profondeur du savoir à l'aménité du caractère, l'élévation des idées à la modestie des sentiments, la fermeté dans les principes à une tolérance affectueuse dans les relations avec ses confrères.

J.-J. Thonissen.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

(1) M. Poplimont a consacré une notice à M. de Gerlache, dans un recueil intitulé *la Noblesse belge* (Bruxelles, 1851, in-4°). M. Félix Delhasse s'est longuement occupé de l'ancien président du Congrès national, dans ses Études sur les écrivains et les hommes politiques de la Belgique (Bruxelles, 1857, in-12). M. Juste l'a fait figurer dans sa Galerie des fondateurs de la monarchie belge (Bruxelles, 1870, in-8°). La loyauté nous fait un devoir de déclarer que ces biographies ont grandement facilité notre tâche.

(2) De Ram, *Discours prononcé à Isque, le 28 juin 1853, à l'occasion de l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire de Juste Lipse.*

(3) Le titre de baron a été conféré à M. de Gerlache, le 26 août 1843, par le roi Léopold Ier. — Pour les origines de sa famille, on peut consulter M. Poplimont, *Op. cit.*, p. 355 et suiv.

(4) Ce fut en cette qualité qu'il figura, en 1812, dans un procès historique. Un Belge, J.-J. Julien, de Warmifontaine, près Neufchâteau, ayant été impliqué dans la conspiration audacieuse des généraux Malet et Lahorie, la femme de ce malheureux, après s'être vainement adressée à plusieurs avocats parisiens, accourut plus morte que vive chez M. de Gerlache, à onze heures du matin, le conseil de guerre se réunissant à midi. M. de Gerlache accepta cette triste tâche et se trouva seul, avec un jeune stagiaire, devant le redoutable tribunal. Sur vingt-quatre accusés, aucun n'avait trouvé de défenseur parmi les membres du barreau de la capitale. Julien fut acquitté; mais, suivant les procédés habituels de la police impériale, il n'en fut pas moins enfermé au fort de Châtel, d'où il ne sortit qu'en 1814, à l'arrivée des alliés (Poplimont, p. 259).

(5) Voyez la préface de la nouvelle traduction de Salluste publiée en 1847. — La critique à laquelle M. de Gerlache fait allusion parut

au *Moniteur* du 24 novembre 1812. L'auteur de l'article traitait le traducteur d'écolier, mais daignait toutefois reconnaître un penseur dans les notes.

(6) Le 6 octobre 1813, il avait épousé Anne-Catherine Buschmann, décédée le 29 avril 1839 (Poplimont, p. 357).

(7) Liége, 1821, in-8°; 2e édit., Bruxelles, Hayez, 1843, in-8°.

(8) M. de Gerlache a parlé de cet étrange procès, dans un discours aux états généraux (*OEuvres compl.*, t. III, p. 158). Le récit des fêtes qui eurent lieu à Liége, à l'arrivée du cœur de Grétry, le discours prononcé par M. de Gerlache, etc., se trouvent dans une brochure intitulée : *Remise solennelle du cœur de Grétry à la ville de Liége*; *Notice historique du procès que cette ville a soutenu pour en obtenir la restitution*; *Relation des fêtes qui ont eu lieu les* 7, 8 *et* 9 *septembre* 1828, *pour en célébrer le retour ; suivies de procès-verbaux*, *pièces justificatives*, *etc*. Liége, Collardin, 1829, in-8°.

(9) *Histoire du royaume des Pays Bas*, t. II, p. 136, en note.

(10) *Ibid.* Il dit : « Voilà comment je fus élu la première fois. »

(11) F. Delhasse, p 97. — Nous parlerons plus loin des *Révolutions de Liége*, qui parurent en 1831.

(12) Arrêtés royaux du 14 juin, du 11 juillet et du 14 août 1825.

(13) *OEuvres compl.*, t. II, p. 149, en note.

(14) *Ibid.*, t. III, p. 73 et suiv. Amené à parler des jésuites, dont on effrayait sans cesse la haute administration protestante, M. de Gerlache disait, dans ce discours : « Je crois que nous avons sagement fait de les éloigner de chez nous ; car, sans vouloir examiner jusqu'à quel point les reproches qu'on leur adresse sont fondés, il nous suffit que leur présence soit propre à réveiller de fâcheuses discussions, pour reconnaître qu'une politique prudente a pu les écarter... » C'est surtout à propos de ce passage qu'il a écrit plus tard : « J'avoue qu'il y a bien des choses que je voudrais retrancher aujourd'hui de mon discours, et bien d'autres que je voudrais avoir dites plus haut. » (*Hist. du roy. des Pays-Bas*, t. II, p. 159). Il renouvelle cette déclaration au t. III, p. 93, en note.

(15) *Hist. du roy. des Pays-Bas*, t. III, p. 153, 156 et suiv.

(16) *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*, t. I, p, 270 et suiv. (2me édit.).

(17) *OEuvres compl*, t. II, p. 159.

(18) *Ibid.*, p. 153. Ailleurs il ajoute, en parlant spécialement de la liberté de la presse : « Elle nous était alors favorable et le pou- » voir contraire; cela explique suffisamment la vivacité de nos » efforts pour lui donner la plus grande extension possible. » (*Ibid.*, p. 201).

(19) *OEuvres compl* , t. III, p. 179.

(20) Ici et dans la suite de ce discours, M. de Gerlache emploie le mot Belgique dans le sens de royaume des Pays-Bas.

(21) *OEuvres compl.*, t. III, p. 229.

(22) Séance du 2 mars 1829. *OEuvres compl.*, t. III, pp, 241, 242.

(23) *OEuvres compl.*, t. III, p. 243.

(24) *Ibid* , t. III. p. 239.

(25) *Ibid* , p. 271.

(26) On sait que ce message hautain fut l'une des causes de la révolution de Septembre.

(27) *OEuvres compl.*, t. II, p. 240; t. III, p. 343.

(28) *OEuvres compl.*, t. II, p. 250 et suiv

(29) Poplimont, *Ouv. cit.*, p. 369.

(30) *OEuvres compl* , t. II, pp. 263-264.

(31) *Aperçu de la part qu'a prise M. Gendebien à la révolution belge*. Cit. par M. Juste , p. 35.

(32) *OEuvres compl.*, t. II, pp. 265-266.

(33) *OEuvres compl.*, t. II, pp. 266-267.

(34) Avant de s'embarquer, le baron Surlet, futur régent de la Belgique, qui n'était pas un poltron, crut devoir faire son testament.

(35) *Courrier de la Meuse* du 17 septembre 1830. *Courrier des Pays-Bas* du 18 septembre 1830.

(36) *Arnemsche courant* du 7 septembre 1830.

(37) *OEuvres compl* , t. II, p. 268.

(38) Tel était le langage des *Nederlandsche Gedachten*, du *Handelsblad*, du *Staats-Courant*, de l'*Arnemsche-Courant*, etc.

(39) *OEuvres compl.*, t. III, p. 348.

(40) La lettre de M. de Lacoste, appelant M. de Gerlache à la Haye, portait la date du 2 octobre 1830. Celle qui l'invitait à se rendre à Anvers, auprès du prince d'Orange, était datée du 6 octobre et portait la signature du duc d'Ursel, Ministre d'État. Celle du gouvernement provisoire, expédiée le 3 octobre, était rédigée avec une concision toute révolutionnaire. La voici :

« Gouvernement provisoire de la Belgique. J'invite M. de Ger-
» lache à se rendre le plus tôt possible à Bruxelles, au Comité cen-
» tral. »

De Potter.

Par ordonnance,
le secrétaire Vanderlinden.

(41) Voici comment M. de Gerlache raconte lui-même cet incident : « A cette réunion assistaient, entre autres, MM. Raikem,
» Nothomb et Blargnies. Quoique M. le président Nicolaï eût suivi
» aux états généraux une ligne toute différente de la mienne, ac-
» cepter la succession d'un homme vivant et d'un magistrat recom-
» mandable sous d'autres rapports, me répugnait; même en pleine
» révolution, il me répugnait de prendre une telle revanche. Il me
» semblait d'ailleurs qu'en prenant cette position désintéressée, je
» me trouvais plus fort pour défendre plusieurs de mes collègues,
» magistrats de cette même cour, également menacés et pour les
» mêmes motifs que M. Nicolaï. Je me bornai à demander qu'on
» voulût bien me conserver mon ancienne place, sans avancer même
» dans l'ordre du tableau. Je réussis, après une assez vive discus-
» sion, à les sauver tous, excepté deux (MM. W. et de L.) qui étaient
» trop compromis à cause de leur dévouement connu pour M. Van
» Maanen. Voilà comment la cour de Liége ne fut point remaniée, à
» peu près de fond en comble, comme la cour de Bruxelles. Je ne
» dis point ceci pour m'en glorifier; certes, je n'ai fait que ce que
» tout homme, qui ne veut pas se manquer à lui-même, aurait fait

» à ma place Mais je rappelle ces circonstances parce qu'elles pei-
» gnent l'esprit du temps qui a bien changé depuis. » (*Œuvres compl.*, t. II, p. 311.)

(42) Au premier tour de scrutin, M. Surlet de Chokier obtint 51 voix, M. de Gerlache 51, M. de Stassart 50. Au second tour, M. de Surlet 63, M. de Gerlache 62, M. de Stassart 43. Au scrutin de ballottage entre MM. Surlet et de Gerlache, le premier fut élu par 106 suffrages. — M. de Gerlache fut nommé premier vice-président par 120 voix.

(43) Huyttens, *Discussions du Congrès national*, t. I, pp. 301 et suiv. — Plus tard, dans son *Histoire du royaume des Pays-Bas*, M. de Gerlache, s'occupant de cet épisode, a écrit : « Il fallait une » certaine résolution pour parler, dans les circonstances où nous » nous trouvions, contre l'exclusion des Nassau, par de pures con- » sidérations patriotiques ; nous osons croire que les cris de la mul- » tude qui menaçait de pendre ceux qu'elle considérait comme oran- » gistes, à cause de leurs votes, ne laissèrent pas que d'intimider » un assez bon nombre de représentants... » Il ajoute : « Nous ne le » dissimulerons pas néanmoins : la proposition une fois soulevée, » l'exclusion devait être prononcée sur-le-champ, ou il fallait clore » la salle du Congrès au bruit des huées populaires. » (*Œuvres compl.*, t. II, pp. 358.)

(44) Huyttens, *Discussions du Congrès national*, t. I, p, 324.

(45) Th. Juste, *Le baron de Gerlache*, p. 53.

(46) Voy. ce qu'à dit à cet égard un de nos premiers jurisconsultes, M. Leclercq (*Nouv. Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXVII et XXXI).

(47) Huyttens, *Discussions du Congrès*, t. I, p. 571. — La loi fondamentale de 1815 avait pris pour l'une des bases du droit électoral la division des citoyens en ordre équestre, ordre des villes et ordre des campagnes.

(48) Huyttens, *Ibid.*, p. 472. M. de Gerlache avait dit à ses collègues du comité : « Un sénat héréditaire, placé comme médiateur » entre la seconde Chambre et le trône, abriterait celui-ci contre

» des atteintes qui, dans notre large système de liberté, arrivent » souvent jusqu'au monarque irresponsable. Quel que soit notre » amour prétendu de l'égalité, nous tenons beaucoup aux distinc» tions. Pourquoi n'offririerions-nous pas un prix légitime aux ambi» tions qui ébranlent incessamment la société? Un Sénat nommé à » temps ne paraîtra qu'une doublure de la Chambre des représen» tants, et jouira de beaucoup moins d'influence. » (*OEuvres compl.*, t. II, p. 363).

(49) Huyttens, *Ibid.*, t. I, p. 574.

(50) Voy., pour ces incidents, Th. Juste, *Le Régent*, pp. 106 et suiv.; *Le baron de Gerlache*, pp. 59 et suiv. M. de Gerlache luimême, *OEuvres compl.*, t. II, p. 451, et t. III, p. 395.

(51) M. Lebeau, ministre des affaires étrangères, avait envoyé, de son côté, MM. Devaux et Nothomb. — Déjà antérieurement, le ministère du Régent avait envoyé à Londres, pour se mettre en rapport avec le prince Léopold, quatre membres du Congrès : MM. le comte Félix de Mérode, Hippolyte Vilain XIIII, Henri de Brouckere et l'abbé de Foere.

(52) *OEuvres compl.*, t. II, p. 476.

(53) Huyttens, *Discussions du Congrès national*, t. III, p. 621.

(54) Pour la différence existant entre les *Dix-huit articles* et les *Vingt-quatre articles*, voy. mes *Études d'histoire contemporaine* t. I, p. 191 (2e édit.).

(55) *Moniteur* du 2 janvier 1839.

(56) Des doutes absurdes mais tenaces s'étaient répandus sur l'énergie de nos agents diplomatiques. Ce fut par ce motif que M. de Theux adjoignit M. de Gerlache à l'ambassade de Londres et le comte Félix de Mérode à l'ambassade de Paris. (Voy. mes *Études d'histoire contemporaine*, t. II, p. 325 (2e édit.).

(57) La note du 15 janvier, très-remarquable dans sa rédaction, a été reproduite à la page 43 du rapport présenté aux Chambres par M. de Theux, le 1er février 1839 (Bruxelles, Remy, in-8°).

(58) MM. de Gerlache et de Mérode étaient porteurs d'instructions secrètes qui leur permettaient : 1° de porter l'indemnité pécu-

niaire à 70 et même à 100 millions, si la Hollande voulait entrer dans cette voie; 2° de faire mettre en avant, par une tierce personne, un projet qui laisserait Venloo à la Hollande et au roi grand-duc le territoire compris entre les routes de Trèves et de Thionville, plus un rayon d'une demi-lieue autour de la forteresse de Luxembourg. Cette dernière proposition pouvait même être accomgnée de l'offre d'une indemnité pécuniaire. Maestricht serait, dans cette hypothèse, devenue forteresse fédérale, et les Belges se seraient engagés à ne construire aucune place forte entre Maestricht, Venloo et Aix-la-Chapelle.

Tout fut inutile; les cinq cours étaient décidées à ne pas revenir sur leurs pas. (Voy. mes *Études d'histoire contemporaine*, t. I, p. 191 (2e édit.).

(59) Bruxelles, Hayez, 1839, 24 pp. in-8°.

(60) Voy. l'*Indépendant* du 11 février 1839.

(61) Bruxelles, Hayez, 1852.

(62) Voy. *Assemblée générale des catholiques en Belgique. Première session à Malines*, etc., t. Ier, pp. 8 et suiv.

(63) Tous ces discours ont été réunis en brochure. On les trouve ordinairement à la suite de la premiàre partie de la *Pasicrisie belge* de 1867.

(64) *OEuvres*, t. II, pp. 371, 523, 525 et suiv.

(65) M. Delhasse, p. 126. Voir encore les pp. 90, 113, 114, 119, 126, 127, 131. — Cet auteur dit, entre autres, que M. de Gerlache a été, sous le gouvernement des Pays-Bas, le grand metteur en scène d'une comédie de cinq ans.

Nous avons trouvé, parmi les livres de M. de Gerlache, une appréciation de l'œuvre de M. Delhasse, écrite de sa propre main et collée à la première page. La voici :

« L'auteur de cet article fait de moi un politique profond, pré-
» voyant de loin, obstiné dans son idée, allant à son but par toute
» sorte de moyens, une espèce de Machiavel catholique. Il m'exalte
» beaucoup trop du côté de l'intelligence, et me fait plus grand que
» je ne suis; et, d'un autre côté, il me déprime sous le rapport

» du caractère. Je ne suis pas si habile qu'il le dit. J'avais des » convictions; je les ai défendues fortement, et quelquefois heureusement : je n'ai jamais eu d'autre secret. Cependant j'ai » pensé devoir conserver ce morceau, parce qu'il est écrit avec une » certaine loyauté et qu'il renferme quelques observations justes. »

(66) *OEuvces compl.*, t. I[er], pp. 277 et suiv.

(67) Voy. plus haut, p. 180.

(68) *OEuvres compl.*, t. I, p. 140.

(69) *Ibid.*, p. 192.

(70) *Ibid.*, p. 243.

(71) *Ibid.*, p. 194.

(72) *Ibid.*, p. 100.

(73) Préface de la 1[re] édit.

(74) Ce travail, publié dans le procès-verbal de la Société d'Émulation du 29 janvier 1825, sous le titre de *Souvenirs historiques*, sert de préface à la 1[re] édition de l'*Histoire du Pays de Liége*.

(75) Extrait du procès-verbal de la Société d'Émulation du 12 juin 1828.

(76) Bruxelles, Hayez, in-8°.

(77) Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres du 14 décembre 1842 (*Bull.*, t. IX, 2[e] part.. pp. 632-670).

(78) La 1[re] édition s'arrêtait au règne de Maximilien de Bavière (1650-1689).

(79) Un vol. in-8°, *OEuvres compl.*, t. V.

(80) Voy. la liste de ses œuvres, à la suite de cette notice.

(81) Séance du 16 décembre 1836 (*Bull.*, t. III, pp. 454-472).

(82) Séance du 16 décembre 1837 (*Bull.*, t. IV, pp. 560-606).

(83) Séance du 16 décembre 1838 (*Bull.*, t. V, pp. 794-831).

(84) Séance du 14 décembre 1842 (*Bull.*, t. IX, 2[e] part., pp. 632-670).

(85) Un grand nombre de fragments de ces discours ont été reproduits dans l'*Histoire des Pays-Bas* et dans l'*Histoire de Liége*.

(86) *Bull.*, t. VII, 2e part., pp. 373-414.

(87) *Nouveaux Mém.*, t. X. Séance du 6 juin 1835 (*Bull.*, t. II, p 208). Ce mémoire a été reproduit au t. VI des *OEuvres compl.* de l'auteur.

(88) *Bull.*, t. V, p. 561. Une liste des hommes illustres du pays avait été demandée par le gouvernement, pour la composition du célèbre tableau de Decaisne. L'Académie avait confié cette tâche à MM. de Gerlache, Quetelet, de Reiffenberg et Wesmael.

(89) C'était en qualite de directeur annuel que M. de Gerlache avait adressé au Ministre de l'intérieur ces deux rapports sur les travaux de l'Académie pendant les années 1836 à 1839 (*Bull.*, t. IV, pp. 264-272, et t. VI, 1re part., pp. 464-468).

(90) Discours prononcé à la séance publique du 10 mai 1848 (*Bull.*, t. XV, 1re part., pp. 525-536).

(91) Discours prononcé à la séance publique du 26 mai 1856 (*Ibid.*, t. XXIII, 1re part., pp. 635-656).

(92) *Bull.*, t. XXII, 2e part, pp. 139-170. Fragment reproduit au tome VI des *OEuvres compl.* de l'auteur.

(93) *Bull.*, t. XXII, 1re part., pp. 402-434. Cette étude a été reproduite au tome VI des OEuvres de M. de Gerlache.

(94) *Ibid.*, t. XXIII, 1re part., pp. 180-200. L'opinion de M. de Gerlache ayant été vivement combattue par MM. Kervyn et de Saint-Genois, il répondit aux objections avec une ardeur juvénile (*Ibid.*, pp. 307-322). — La notice sur Artevelde et la réponse à M. Kervyn figurent au tome VI des OEuvres de l'auteur.

(95) *Ibid.*, t. XIII, 1re part., pp. 597-644. Discours prononcé à la séance publique du 15 mai 1846. — Ce discours forme la seconde partie de *la quatrième époque,* dans la deuxième édition de l'*Histoire de Liége* (*OEuvres compl.*, t. IV, pp. 400-446).

(96) Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres du 6 mai 1859 (*Bull.*, t. VII, 2e sér., pp. 201-213). A la séance publique du 7 mai 1852, M. de Gerlache avait déjà lu d'excellentes considérations sur la manière d'écrire l'histoire (*Bull.*, t. XIX, 2e part., pp. 96-104). Ces deux discours se trouvent à la suite de

la traduction du *Catilina,* au tome V des *OEuvres compl.* de M. de Gerlache.

(97) *Bull.*, t. IX, 2e part., p. 633.

(98) M. Félix Delhasse, qui s'est montré si sévère pour l'ancien président du Congrès, s'exprime à cet égard de la manière suivante : « ..... Plusieurs de ces pages (*Études sur Salluste*) pour- » raient être citées comme des modèles du style historique. La » phrase y est pleine, concise, serrée, coupée juste où il faut, sans » aucune recherche de décorations accessoires; et, de cette sobriété » calculée, qui n'exclut pas l'ampleur et la majesté, résulte un effet » en quelque sorte sculptural. L'auteur, en écrivant, est tout im- » prégné de la tradition antique et semble toujours se rappeler que » c'est de cette source féconde qu'il a reçu son premier baptême de » littérateur. »

(99) Voy. au tome V des *OEuvres compl.* de M. de Gerlache, le fragment intitulé : *De l'histoire au point de vue de la foi et du libre examen*, p. 191.

(100) *Considérations sur la manière d'étudier et d'écrire l'histoire* (*OEuvres compl.*, t. V, p. 157).

(101) *Ibid.*, p. 154, et t VI, p. 141.

(102) Ses *OEuvres compl.* renferment une circulaire aux membres de la Société de Saint-Vincent de Paul et deux discours prononcés aux assemblées générales des Conférences.

(103) M. de Gerlache, grand cordon de l'Ordre de Léopold depuis le 19 juillet 1856, avait éte nommé officier le 12 juillet 1835, commandeur le 8 juin 1839, grand officier le 8 juillet 1847. Il était de plus officier de la Légion d'honneur (20 juillet 1837), chevalier de Saint-Grégoire le Grand (6 mars 1838) et commandeur de l'Ordre de Pie IX (12 décembre 1862).

Il était membre correspondant da la Société établie pour la conservation des monuments historiques de France, de la Société grand-ducale pour la recherche et la conservation des monuments du grand-duché de Luxembourg, de l'Institut historique de France, de l'Académie d'histoire de Madrid, de l'Académie d'ar-

chéologie d'Anvers, de la Société d'Émulation de Bruges, etc. Il faisait partie, depuis 1841, de la commission des examens diplomatiques.

(104) Parmi ses correspondants, nous citerons les P.P. Lacordaire et de Ravignan, Monseigneur Dupanloup, Monseigneur Parisis, Dom Guéranger, dom Pitra, MM. de Montalembert, de Riancey, de Carné, L. Veuillot, Saizet, de Lamartine (avant sa chute), Silvio Pellico, etc.

CATALOGUE DES OEUVRES DU BARON DE GERLACHE.

Mémoires de l'Académie.

Notice sur un manuscrit de Li Muisis, abbé de Saint-Martin, de Tournai (*Nouv. Mém.*, t. X; coll. in-4°).

Bulletins de l'Académie.

1. *Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres du 16 décembre* 1836 (*Bull.*, 1re série, t. III).
   Voy. ci-dessus, p. 201.
2. *Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres du 16 décembre* 1837 (*Bull.*, t. IV).
   Voy. ci-dessus, p. 202. — De nombreux fragments de ce discours ont été reproduits dans l'*Introduction* qui précède l'*Histoire du royaume des Pays-Bas.*
3. *Nomenclature des hommes illustres des Pays-Bas* (*Bull.* t. V).
   Voy. ci-dessus, p. 202.
4. *Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres du 16 décembre* 1838 (*Bull.*, t. V).
   Voy. ci-dessus, p. 202 et 217. — Des fragments de ce discours se retrouvent dans l'*Introduction* citée au n° 2.
5. *Fragment historique sur Charles-Quint* (*Bull.*, t. VII).
   Ce fragment est un discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres, le 16 décembre 1840. Il a été reproduit, en partie, dans l'*Introduction* citée au n° 2.
6. *Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres du 14 décembre* 1842 (*Bull.*, t. IX, 2me part.).
   Voy. ci-dessus, p. 202 et 217.
7. *Fragments sur la révolution de Liége, en* 1789 (*Bull.*, t. XIII, 1re partie).

C'est un discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres du 15 mai 1846. — Voy. ci-dessus, p. 203.

Ces fragments forment les pages 400 à 446 de la seconde édition de l'*Histoire de Liége*.

8. *Fragment historique sur l'état social de l'ancienne Rome* (*Bull.*, t. XV, 1re part.).

Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres du 10 mai 1848. — Voy. ci-dessus, p. 203 et 204.

9. *Considérations sur la manière d'écrire l'histoire* (*Bull.*, t. XIX, 2me part.).

Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres, le 7 mai 1852. — Voy. ci-dessus, p. 204.

10. *Fragment historique sur Charlemagne* (*Bull.*, t. XXII, 1re part.).

Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres du 9 mai 1855. — Voy. ci-dessus, p. 203.

11. *De l'établissement du christianisme en Belgique, depuis l'invasion des Germains* (*Bull.*, t. XXII, 2me part.).

12. *De la commune en Flandre; Jacques d'Arteveldo* (*Bull.*, t. XXIII, 1re part.).

13. *Réponse aux observations de MM. Kervyn de Lettenhove et de Saint-Genois sur Jacques d'Artevelde* (*Ibid.*).

14. *Fragment historique sur les relations des papes et des princes chrétiens, particulièrement au XVIe siècle* (*Bull.*, t. XXIII, 1re part.).

Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres du 28 mai 1856 (*Bull.* t. XXIII, 1re part.). Voy. ci-dessus, p. 203.

15. *Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres du 6 mai* 1859 (*Bull.*, 2me sér., t. VII).

Voy. ci-dessus, p. 204 et 219.

Rapports académiques.

1. Rapport sur les travaux de l'Académie de 1836 à 1837 (*Bull.*, 1re série, t. IV).
2. Rapport sur un mémoire de M. Cudell concernant l'ancienne colonne milliaire de Tongres (T. V).
3. Rapport sur un mémoire de concours en réponse à la question : *Quelle a été l'influence du règne de Charles-Quint sur la législation et sur les institutions politiques de la Belgique?* (T. V).
4. Rapport sur les travaux de l'Académie de 1838 à 1839 (T. VI, 1re part.).
5. Rapport sur un mémoire de M. Bernard intitulé : *Situation de la Grèce dans les temps les plus reculés* (T. VIII, 2me part.).
6. Rapport sur un mémoire en réponse à la question : *Présenter une analyse raisonnée et substantielle, par ordre chronologique et de matières, de ce que les traités sur l'ancien droit belgique, publiés par les jurisconsultes, durant le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, renferment de plus remarquable pour notre ancien droit civil et politique* (T. IX, 1re part.).
7. Rapport sur un mémoire de M. Vander Bilt relatif à la description architectonographique de la crypte souterraine de l'église d'Anderlecht (T. IX, 2me part.).
8. Rapport sur une notice biographique du jurisconsulte Sohet par M. Britz (T. XV, 1re part.).
9. Rapport sur une notice de M. Gachard concernant les dispositions qui ont régi le commerce des céréales dans les Pays-Bas autrichiens (T. XVII, 1re part.).
10. Rapport sur un mémoire de concours concernant la *Constitution de l'ancien pays de Liége* (T. XVIII, 1re part.).
11. Rapport sur mémoire de M. Gachard intitulé : *Les monuments de la diplomatie vénitienne, considérés sous le point de vue de l'histoire en général et de l'histoire de la Belgique en particulier* (T XX, 1re part).

12. Rapport sur l'inscription destinée à la statue du prince Charles de Lorraine (T. XX, 3me part.).
13. Rapport sur un mémoire de concours en réponse à la question suivante : *Tracer un tableau historique du règne de Jean Ier, duc de Brabant*, etc. (T. XXII, 1re part).
14. Rapport sur un mémoire de M. Théod. Juste intitulé *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche* (*Bull.*, 2me série, t. IV).
15. Rapport sur deux mémoires de concours de 1860, en réponse à la question concernant les applications utiles et pratiques du principe d'association pour l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes (T. IX).
16. Rapport sur un mémoire de concours de 1861, en réponse à la question concernant l'ancienne Constitution brabançonne (T. XI).
17. Rapport sur le concours extraordinaire concernant l'origine belge des Carlovingiens (T. XIII).

Ouvrages non publiés par l'Académie.

1. *Essai sur Grétry*. Liége, 1821, in-8°.
   La première édition de cet Essai a été publiée dans le procès-verbal de la séance publique de la *Société d'Émulation*, de Liége, du 12 juin 1821 (Liége, Latour, 1821, pp. 116-189). Une seconde édition a paru à Bruxelles, en 1843, chez Hayez (44 pp. in-8°). Plusieurs extraits de cette seconde édition ont été reproduits au t. VI des OEuvres de M. de Gerlache, publiées à Bruxelles, chez Goemare, en 1859.
2. *Mémoire adressé au roi sur les exceptions réclamées par l'article XI de la loi concernant le nouveau système d'impositions*. Liége, Latour, 1821, in-4°.
3. *Recueil d'observations et de Mémoires sur l'industrie manufacturière et le commerce, considérés sous le rapport de leur importance pour la prospérité générale et de la protection que l'un et l'autre réclament*. Liége, Latour, 1823, in 4°.

4 *Mémoire adressé, le 24 mai 1824, à Sa Majesté par les propriétaires et cultivateurs de la province de Liége sur l'état de l'agriculture dans cette province, considérée dans ses rapports avec la liberté du commerce des grains.* Liége, Latour, 1824, in-4°.

5. *Fragments d'une Histoire de Liége. Guerres d'Awans et de Waroux.* Liége, Latour, 1828, in-8° (Extrait du procès-verbal de la séance de la *Société d'Émulation* du 12 juin 1828).

6. *Révolutions de Liége sous Louis de Bourbon.* Bruxelles, Hayez, 1831, in-8°.

7. *Quelques mots sur la question du territoire, par un ancien député.* Bruxelles, Hayez, 1839, in-8°.

8. *Histoire du royaume des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1830, précédée d'un coup d'œil sur les révolutions religieuses du XVIe et du XVIIIe siècle, et suivie d'un essai sur l'histoire du royaume de Belgique depuis la révolution de 1830 jusqu'au traité de 1839; accompagnée de discours, de notes et de pièces justificatives.* Troisième édition; Bruxelles, Goemare, 1859, 3 vol. in-8°.

La première édition de l'*Histoire du royaume des Pays-Bas* a paru en 1839 (Bruxelles, Hayez, 2 vol. in-8°). La seconde fut publiée en 1842 (*Ibid.*, 3 vol. in-8°).

9 *Histoire de Liége depuis César jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.* Deuxième édition; Bruxelles, Goemaere, 1859, 1 vol. in-8°.

Dans la première édition (Bruxelles, Hayez, 1843), le récit s'arrêtait au règne de Maximilien de Bavière. — Nous avons indiqué ci-dessus, p. 197, les publications antérieures de M. de Gerlache qui ont été reproduites dans cette Histoire.

A la suite de la deuxième édition, M. de Gerlache a placé le rapport qu'il avait fait, le 6 mai 1851, à l'Académie royale de Bruxelles, sur un mémoire concernant la Constitution de l'ancien pays de Liége (Voy. ci-dessus, p. 223, n° 10).

10. *Études sur Salluste et sur quelques-uns des principaux histo-*

riens de l'antiquité, considérés comme politiques, comme moralistes et comme écrivains, suivies de réflexions et de discours sur la manière d'étudier et d'écrire l'histoire. Deuxième édition ; Bruxelles, Hayez, 1859. 1 vol. in-8°.

La première édition a été publiée en 1847 (Bruxelles, Hayez, in-8°). Nous avons parlé ci-dessus, p. 5, de l'origine de cet ouvrage et de la traduction du *Catilina* qui parut à Paris en 1812. On trouve une traduction nouvelle des vingt-deux premiers chapitres, à la suite du procès-verbal de la séance de la *Société d'Émulation*, de Liége, du 25 décembre 1822 (Liége, Latour, 1823).

Les considérations sur la manière d'étudier et d'écrire l'histoire se composent de deux discours prononcés aux séances publiques de l'Académie royale de Bruxelles, du 7 mai 1852 et du 6 mai 1859 (Voy. ci-dessus, p. 222, nos 9 et 15).

On trouve encore dans ce volume deux fragments, l'un intitulé *De l'histoire au point de vue de la foi et du libre examen*, l'autre désigné de la manière suivante : *Extraits de la politique tirée de l'Écriture sainte par Bossuet; avec des réflexions sur la politique de Bossuet.*

11. *Essais sur les grandes époques de notre histoire nationale et Mélanges politiques et littéraires.* Bruxelles, Goemaere, 1859, 1 vol. in-8°.

Les diverses études qui forment ce volume et dont la plupart ont été primitivement communiquées à l'Académie ou publiées dans divers recueils périodiques, se trouvent classés en deux parties.

La première partie, intitulée *Mélanges historiques*, contient :

a. *De l'établissement du christianisme en Belgique, depuis l'invasion des barbares* (Voy. ci-dessus, p. 203).

b. *Saint Benoît, patriarche des moines d'Occident.*

c. *Charlemagne* (Voy. ci-dessus, p. 222, n° 10).

d. *De la féodalité, de la chevalerie et des communes en Belgique* (Extrait de la Revue *La Belgique*; n° du 10 janvier 1856).

e. De la commune en Flandre; Jacques d'Artevelde (Voy- ci-dessus, p. 222, nº 12).

f. Réponse aux observations de MM. Kervyn de Lettenhove et de Saint-Genois sur Jacques d'Artevelde. (Voy *Ibid.*, nº 13).

g. Rapport à l'Académie sur un manuscrit de Li Muisis, abbé de Saint-Martin, de Tournai (Voy. ci-dessus, p. 221).

h. Charles-Quint, Clément VII et la Réforme. (Voy. ci-dessus, p. 203 et 222, nº 14).

Le seconde partie, intitulée *Mélanges politiques, religieux et littéraires*, renferme :

a. Essai sur le mouvement des partis en Belgique, depuis 1830 *jusqu'à ce jour, suivi de quelques réflexions sur ce qu'on appelle les grands principes de* 1789. 3me édit.

Les deux premières éditions ont paru en 1852.

b. Discours adressé au roi au nom du Congrès belge, le 21 *juillet* 1856.

c. Lettre adressée au directeur du Journal de Bruxelles, *le* 18 *novembre* 1857.

Cette lettre traite des événements de mai-novembre 1857 et de la politique du ministère libéral.

d. Lettre adressée au directeur du Journal de Bruxelles, *le* 26 *octobre* 1858.

Cette lettre s'occupe de l'attitude à prendre par les catholiques, en face du ministère libéral de 1857.

e. Lettre adressée au directeur du Journal de Bruxelles *sur la franc-maçonnerie. Octobre* 1859.

f. Circulaire adressée aux membres de la Société de Saint Vincent de Paul en Belgique, le 1er *juillet* 1852.

g. Discours prononcé à l'assemblée générale des Conférences de la Société de Saint Vincent de Paul, le 14 *décembre* 1856.

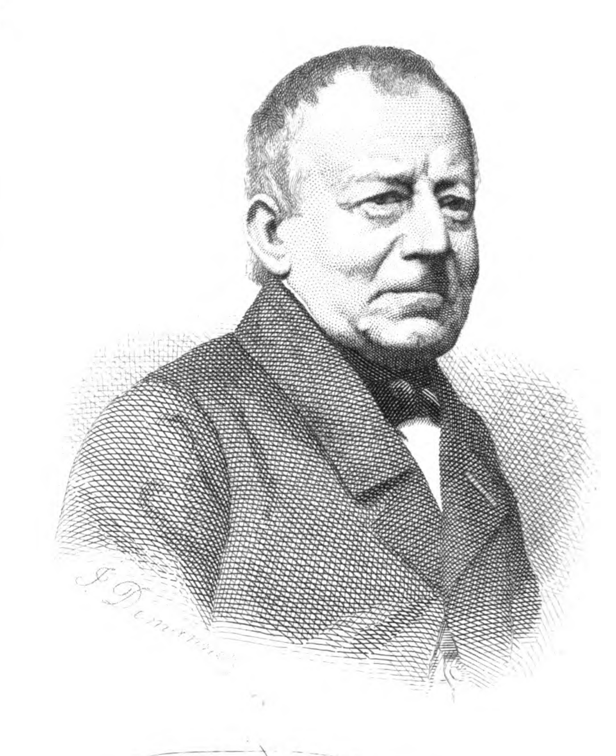
h. Discours prononcé à la séance générale des Conférences de la Société de Saint Vincent de Paul, le 12 *décembre* 1858.

i. Discours à une société d'ouvriers.

k. Pensées morales, politiques, littéraires. Fragments historiques et souvenirs.

l. *Extraits d'un essai sur Grétry. Pensées sur la musique* (Voy. ci-dessus, p. 224, n° 1).

Les ouvrages indiqués aux n°s 8 à 11 ont été réunis sous le titre d'*OEuvres complètes de M. le baron de Gerlache* (Bruxelles, Goemaere, 1859 ; 6 vol. in-8°).



C. Wesmael

NOTICE

SUR

CONSTANTIN WESMAEL,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Bruxelles le 4 octobre 1798, décédé à St-Josse-ten-Noode le 26 octobre 1872.

Constantin Wesmael naquit à Bruxelles, le 13 vendémiaire an VII de la République française (4 octobre 1798); son père était Joseph Wesmael, sa mère Marie-Josèphe André.

Il entrait dans l'adolescence en 1815, à cette époque où la paix, arrivant après la tourmente révolutionnaire et les désastres de l'Empire, permettait enfin de diriger les intelligences vers l'étude, et de poursuivre le progrès des sciences, si souvent interrompu par les événements militaires et par leurs funestes conséquences.

Wesmael fit ses humanités à l'Athénée de Bruxelles. Il fut nommé surnuméraire à l'administration communale de la même ville, devenue l'une des deux capitales de ce royaume des Pays-Bas nouvellement créé, et qui semblait réaliser pour les dix-huit provinces et sous le patronage du nom légendaire de Guillaume d'Orange, l'indépendance rêvée par nos ancêtres, les patriotes du XVI[e] siècle.

Le nouvel état de choses laissait entrevoir pour la Belgique des jours de prospérité et de progrès, et nous serions injustes si,

aujourd'hui que nous pouvons juger avec impartialité ce temps déjà bien éloigné, nous ne constations pas le grand mouvement intellectuel et les études fructueuses qui caractérisèrent l'époque du royaume des Pays-Bas, sans entendre amnistier pour cela les préventions du gouvernement d'alors contre les Belges, ni les mesures vexatoires ou inopportunes qui poussèrent ceux-ci à revendiquer leur complète indépendance par la révolution de 1830.

Wesmael, dès son enfance, manifesta un goût particulier pour les sciences naturelles. Désirant étendre des études qui, dans l'état de l'enseignement à Bruxelles, vers 1820, n'étaient pas possibles, et se trouvant en présence du manque presque complet de fortune de sa famille, il sollicita à plusieurs reprises auprès de M. Walter, inspecteur général de l'instruction publique, une bourse de sciences naturelles à l'une des Universités de l'État.

M. Walter, qui professait de l'estime pour Wesmael, à cause de l'extrême droiture de son caractère et de son vif désir de s'instruire, lui répondit en 1822, qu'il n'avait plus à sa disposition qu'une bourse pour le *doctorat en droit* à l'Université de Liége. Wesmael accepta et vint à Liége en octobre de cette année; pendant les moments que lui laissaient les études de droit, il s'efforçait de glaner çà et là, dans les cours d'histoire naturelle, les éléments de sa science favorite. Durant cinq à six années, il put ainsi donner essor à sa propension innée, et dès quatre heures du matin il profitait de l'absence des cours à ce moment pour faire des courses entomologiques et augmenter ses collections.

Ayant obtenu en 1826 son diplôme de docteur en droit, il se trouva assez embarrassé de sa position, n'ayant pas de fortune. Il en parla à M. Walter ainsi qu'à M. de Mévius bien connu



par ses établissements de sériculture à Uccle. C'est grâce à celui-ci qu'il obtint d'être chargé du cours d'humanités au collége de Charleroi de 1826 à 1831, et c'est alors que son goût inné pour les sciences naturelles se développa avec la persistance et l'exactitude qui étaient le propre de son caractère; car il consacrait ses loisirs et ses vacances à l'étude de la nature et notamment à l'entomologie. Il ne publia rien encore, mais ses trouvailles importantes déposées dans sa collection sont déjà utilisées et citées dans les travaux de Vander Linden sur les Hyménoptères fouisseurs.

Bien que Wesmael ait rempli avec conscience et distinction les fonctions de régent, qui assuraient sa modeste existence, il est juste de reconnaître que toutes ses préférences étaient pour l'entomologie; mais il est équitable aussi de constater que les études classiques auxquelles il avait dû se livrer, furent pour lui de précieux instruments de travail, lorsqu'il voulut se familiariser avec les ouvrages des maîtres de la science, écrits pour la plupart en latin, et qu'il se décida à faire connaître au monde savant le résultat de ses observations, qui devaient lui assigner une place si distinguée parmi les entomologistes modernes.

En 1831, il fut nommé professeur d'histoire naturelle à l'Athénée de Bruxelles. Cette nomination lui causa une grande satisfaction, quoique la science à laquelle il devait initier ses élèves fût si vaste et le temps accordé si restreint, qu'il fallait se tenir dans les généralités, malgré sa vocation pour l'entomologie. Il remplit avec un zèle constant ces nouvelles fonctions jusqu'en 1856, époque à laquelle on eut la malencontreuse idée de faire disparaître l'histoire naturelle des cours de l'enseignement moyen.

En 1836, il fut chargé d'enseigner la zoologie générale à l'école vétérinaire et d'agriculture de l'État. Il le fit jusqu'en

1866, de sorte que pendant quarante années il se livra à l'enseignement

Malgré ces fonctions multiples qu'il remplit avec une rare exactitude, il trouva le temps d'élaborer et de coordonner un nombre considérable de mémoires et de notices scientifiques dont nous donnerons plus loin un aperçu, et dont la liste terminera cette esquisse biographique.

La monographie des Odynères de Belgique en 1833 fut, pensons-nous, sa première publication; les autres se succédèrent presque sans interruption jusqu'en 1867 (*Documenta Ichneumonologica*), alors que sa santé et principalement sa vue altérée par l'usage de la loupe et du microscope lui imposèrent le repos; mais il continua encore à procéder comme académicien à l'examen des travaux qui étaient soumis à son appréciation, et rédigea les rapports qui lui étaient demandés.

Bien que Wesmael ait écrit sur plusieurs autres parties de l'entomologie, c'est comme hyménoptérologiste qu'il se place au premier rang, et que ses travaux resteront classiques pour quiconque voudra étudier les familles importantes et difficiles qui constituent les Hyménoptères Térébrants, notamment les Braconides et les Ichneumonides. Il exposa également avec une grande clarté ce qui concerne les Fouisseurs de l'autre section, celle des Porte-aiguillon. En examinant la bibliographie qui termine cette notice, on pourra se rendre compte des diverses parties de l'ordre des Hyménoptères que l'auteur a successivement traitées. On remarquera qu'il s'est particulièrement attaché à faire connaître la faune belge, quoique pressé par les entomologistes étrangers qui lui communiquaient leurs collections et réclamaient ses avis, il fut entraîné, en quelque sorte malgré lui, à élaborer différents mémoires embrassant pour plusieurs groupes les espèces européennes. Wesmael perfec-



tionnait et complétait successivement ce qu'il avait écrit, de sorte qu'il est profondément regrettable que l'affaiblissement de sa santé l'ait empêché de coordonner en un seul corps d'ouvrage ce qu'il avait donné concernant la faune hyménoptérologique du pays; car pour condenser avec succès un travail si nécessaire et en rapport avec la pensée qui a principalement présidé à la fondation de la Société entomologique de Belgique, il sera nécessaire que toute l'œuvre de Wesmael, ses collections et ses notes manuscrites nombreuses soient étudiées et méditées par un entomologiste tout à fait au courant de l'ordre des Hyménoptères qui, on le sait, n'a pas jusqu'ici de nombreux adeptes chez nous. Comme spécialiste, Wesmael avait le don de rédiger des descriptions aussi claires et exactes que concises et comparatives. Comme classificateur, son œil exercé saisissait les caractères très-divers, selon les familles, dont on peut faire usage pour apprécier les affinités naturelles d'abord, puis pour établir des groupes subordonnés, propres à diriger les recherches au milieu de ces insectes si nombreux et si variables sous le rapport des couleurs, et dont les deux sexes sont fréquemment fort différents, au point d'avoir été souvent décrits non-seulement comme espèces séparées, mais placés dans des genres distincts. Il sut, en ces circonstances, faire un usage précieux de la réticulation des ailes, déjà employée avec succès par l'illustre Jurine.

Malgré la prédilection de Wesmael pour les Hyménoptères, il ne négligeait pas les autres parties de l'entomologie.

Au commencement de sa carrière scientifique, il étudia beaucoup les Coléoptères indigènes, ainsi que le prouve sa révision des Carnassiers et sa notice sur le genre aveugle Anommata (1835). Plus tard, la rencontre ou la communication d'une espèce nouvelle lui faisait porter ses investigations sur

des familles dont il ne s'était pas encore occupé, et lorsqu'il publiait un travail sur ces matières, on était surpris de voir qu'il s'était mis au courant comme si ces groupes d'insectes eussent été de tout temps l'objet de ses méditations. C'est ce qui est arrivé notamment quand il donna, en 1838, son énumération (avec diagnoses) des Orthoptères de Belgique, et en 1840, ses Hémérobides indigènes (également avec descriptions succinctes, mais excellentes). Nous possédons encore de lui différentes notices sur la physiologie, l'instinct, la tératologie et le gynandromorphisme des insectes, et un mémoire sur un Cétacé (l'*Hyperoodon rostratum*) échoué en Zélande, et dont le type fait partie du Musée de Bruxelles. Nous parlerons plus bas de son discours sur la signification de l'espèce en zoologie.

Pendant son séjour à Charleroi, avant 1830, et pendant les premières années de son professorat à Bruxelles, Wesmael réunit une collection uniquement belge, mais qui embrassait tous les ordres d'insectes; cette collection s'accroissait sans cesse, par ses courses et par celles de ses élèves de l'Athénée, auxquels il savait inspirer le goût des recherches scientifiques, qui, à l'âge des études, est pour les enfants et les jeunes gens une distraction aussi salutaire au point de vue moral qu'à celui de la santé.

Bientôt il sentit que l'étendue de plus en plus grande du domaine entomologique consciencieusement étudié, ne permet pas à un seul homme d'en approfondir toutes les parties, et que, pour bien faire, il faut se restreindre à procéder par voie de monographies et de notices séparées. C'est ce qu'il pratiqua. (1)

(1) Ses recherches sur les Ichneumonides sont d'autant meilleures qu'elles reposent sur l'examen d'un nombre énorme d'exemplaires.



Pendant les dernières années de sa vie, Wesmael se préoccupa de l'idée d'assurer après lui la conservation de ses collections d'Hyménoptères, devenues classiques, parce qu'elles comprenaient les types nombreux et précieux décrits dans ses différents ouvrages. S'il se fût laissé diriger par le désir d'en tirer profit, il eût pu en obtenir un prix très-élevé; mais dévoué avant tout à la science, il mit de côté toute question d'intérêt pécuniaire, et s'enquit minutieusement des musées et des collections particulières dont la conservation était le mieux assurée, et qui se trouveraient dans les mains de spécialistes. Il donna ses Braconides à M. Haliday, sans prévoir toutefois que ce savant Irlandais s'établirait en Italie, et qu'après sa mort sa collection passerait en d'autres mains.

Il avait conservé sa célèbre collection d'Ichneumonides, dont le sort restait en suspens. Il fit faire une grande caisse dans laquelle il emballa les boîtes avec un soin minutieux. Il la ferma avec des cadenas. A l'extérieur était peinte en gros caractères cette inscription : PROF. WESMAEL BRUXELLENSIS, ICHNEUMONES BELGII.

Sachant qu'au British Museum les insectes sont conservés avec une louable sollicitude (ce qui est plus que rare à citer, si l'on songe à ce que deviennent ce genre de collections dans beaucoup d'autres musées), il inclinait à en faire don à cet établissement. Une appréhension un peu puérile, il faut bien l'avouer, l'empêcha de réaliser son projet; celle du dommage que la douane pourrait occasionner aux insectes en visitant les boîtes.

Il avait trouvé l'excellent moyen de les faire recueillir en masses par des habitants de la campagne, notamment par des gardes champêtres ou forestiers : c'est ainsi qu'en une seule année il en reçut vingt mille de la Campine anversoise.

Wesmael, qui depuis longtemps était président du Conseil administratif du Musée d'histoire naturelle, savait que le personnel, le matériel, les locaux, le budjet étaient insuffisants pour que les collections entomologiques y fussent convenablement traitées; mais après la réorganisation de l'établissement, pourvu enfin du personnel et des allocations nécessaires, alors que la grande activité imprimée par l'énergie de son directeur, M. Édouard Dupont, s'y manifestait de toutes parts, Wesmael, rassuré sur l'avenir de ses chers Ichneumons, et encouragé par plusieurs collègues de la Société entomologique, prit la généreuse et patriotique résolution de les déposer au Musée de l'État, où les spécialistes pourront utilement les consulter.

Après sa mort nous avons obtenu du Gouvernement qu'on fît l'acquisition de ce qui restait en état passable dans les autres collections de Wesmael. Les Coléoptères indigènes et différentes boîtes ou magasins d'Hyménoptères en forment la partie la plus intéressante. Les livres annotés et les manuscrits appartiennent aussi au Musée (1). La remise de ces précieuses

(1) Les Névroptères et les Orthoptères étaient presque entièrement détruits. Cependant sachant que M. Wesmael, de son vivant, avait voulu me donner les types de ses Hémérabides de Belgique, déjà fort attaqués par l'humidité, offre que j'avais déclinée en disant au professeur que sa santé se rétablirait, etc., la famille voulut bien m'offrir ce qui restait des Hémérabides et quelques Boreus, le tout réuni dans une petite boîte qui avait probablement été préparée pour moi depuis longtemps.

M. Alfred Wesmael m'a aussi remis une autre petite boîte cachetée, disposée par son oncle, et dont la suscription à mon adresse portait : « *Nymphale du peuplier*, monstruosité léguée à M. de

reliques a été faite par son neveu, M. Alfred Wesmael, botaniste, connu par divers travaux, et notamment par sa monographie des Peupliers, insérée dans le grand Prodromus de de Candolle, et par bon nombre de notices publiées dans les Bulletins de l'Académie.

Les honneurs ne manquèrent pas à Constantin Wesmael, bien qu'il ne les recherchât jamais; car il ne faisait de la science que pour la science.

Sur la proposition de notre illustre secrétaire perpétuel, M. A. Quetelet, organe d'une commission spéciale, il fut nommé correspondant de l'*Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles* le 5 avril 1834, lors de l'institution de cette catégorie de membres, en même temps que Dumont, Schmerling et Plateau. — Le 15 décembre 1835, il fut élu membre effectif.

Les suffrages de l'Académie, réorganisée en 1845, sous le titre d'*Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, l'appelèrent pour 1847 au poste honorable et annuel de directeur de la classe des sciences. A sa sortie de fonctions, il prononça, selon l'usage, un discours à la séance publique du 18 décembre 1848. Ce genre de travail ne rentrait pas du tout dans ses goûts; et s'il s'exécuta, c'est qu'il le fallait. Le discours a pour titre : *Sur la signification de l'Espèce en zoologie.* Il s'y montre partisan convaincu de la permanence des espèces, et se rallie à la définition de Cuvier (1). Les déve-

Selys Longchamps par le professeur C. Wesmael, de Bruxelles. — A remettre en mains propres. (Signé) C. WESMAEL. »

C'est le Lépidoptère ayant conservé sa tête de chenille et qui a fait l'objet d'une de ses notices.

(1) « La réunion des individus descendus l'un de l'autre ou de parents communs, et de ceux qui leur ressemblent autant qu'ils se ressemblent entre eux. »



loppements qu'il donne à sa thèse sont corrects, et seront en général encore reçus par les zoologistes qui admettent l'existence et la fixité des espèces en zoologie.

L'auteur croit fermement à un plan primordial, œuvre de l'Intelligence divine, qui a présidé à la création des formes organiques, si diversifiées, quoiqu'elles se composent de substances chimiques, de corps qui, dans la nature inorganique, se comportent et se combinent toujours d'une même manière, en vertu de lois immuables; il en conclut, avec raison, selon nous, à l'existence d'une force spéciale (la force vitale), en disant : « Il » me semble absurde de supposer que jamais, dans des milieux » quelconques, des animaux aient pu se former spontanément, » sous l'empire exclusif des forces physiques et chimiques de » la nature, et sans l'interventiou d'un agent spécial d'organi- » sation [1]. »

Mais plusieurs parties de ce discours, qui date de vingt-cinq ans, ne sont plus au niveau actuel de la science, et différentes énonciations sont même, à ce qu'il semble, contradictoires les unes avec les autres. C'est ainsi qu'il ne suppose qu'une période d'environ 6,000 ans, depuis l'apparition de l'homme sur la terre, bien qu'il repousse la théorie des créations successives en même temps que celles de la transformation des espèces. Nous avons avancé que ses opinions sont ici en partie contradictoires, parce que Wesmael, qui était fort instruit, connaissait bien les formes paléontologiques si nombreuses et si anciennes, et qu'il ne pouvait aucunement admettre que les premières de ces formes ne datassent que de 6,000 ans. Relativement à la disparition de ces

[1] On voit par là que Wesmael était doué du sentiment religieux. Relativement à un autre ordre d'idées, la politique, dont il s'occupait d'ailleurs fort peu, il était libéral.

formes, il prétend que les milieux n'ont guère changé, et notamment que la composition de l'air lors de la période houillère ne devait pas être fort différente de ce qu'elle est aujourd'hui, puisque des insectes analogues à ceux du monde actuel pouvaient le respirer sans être asphyxiés. Partisan, comme nous l'avons dit, d'une création unique, et hostile au transformisme, il soutient que les animaux des terrains anciens qui n'existent plus se sont éteints; et que si, dans ces terrains, nous ne trouvons pas les restes de la faune actuelle, c'est que les débris en ont été entièrement détruits, ou bien se trouvent dans des terrains recouverts aujourd'hui par la mer, ou non encore explorés.

Si nous avons exposé certains détails de l'opinion de Wesmael sur ces matières, c'est pour montrer combien il y a de faits aujourd'hui démontrés, qui, il y a un quart de siècle, pouvaient encore être sujets à controverse. La parole : *tradidit mundum disputationibus eorum* est toujours vraie; mais au milieu du va-et-vient des opinions successivement en faveur, il est consolant de constater que la controverse n'est pas condamnée à être fatalement stérile, et que si, d'une part, elle élimine des opinions qui sont unanimement reconnues mal fondées et insoutenables, il y en a d'autres que le progrès des sciences permet de considérer comme inattaquables et définitivement acquises à la Vérité. Quelque nombreux que soient les adeptes d'un système erroné, placé en présence d'une opinion vraie, mais soutenue seulement par une minorité clairvoyante, il arrivera toujours un moment où se vérifiera la parole du poëte : « Ceci tuera cela. »

En 1862, nous élîmes une seconde fois Wesmael, directeur de la classe pour 1863, malgré son désir; mais nous faillîmes nous en repentir; car il prit la chose fort mal, refusa cette dignité, s'absenta de nos séances jusqu'en mars 1863, alors que sur

son refus réitéré on lui donna un successeur. Excepté pendant cette année d'abstention, il fut toujours fort assidu à nos séances. C'est le 5 mars 1870 qu'il est mentionné pour la dernière fois comme présent. Après cela l'état empiré de sa santé ne lui permit plus de s'y rendre. Aussi était-il absent à la séance publique du 15 décembre de cette même année, dans laquelle on donna lecture, aux applaudissements du public, comme le mentionne le procès-verbal, de l'arrêté royal qui annonçait la promotion au grade d'officier de l'Ordre de Léopold de M. Constantin Wesmael, membre de la classe des sciences, président du conseil de surveillance du Musée royal d'histoire naturelle.

Léopold Ier nomma Wesmael chevalier de son ordre en 1838, puis officier en 1870. On raconte que le Roi, voyageant en Allemagne, il entendit un savant de cette contrée faire un grand éloge de Wesmael. Ses travaux étaient appréciés à l'étranger, mais on n'en parlait guère en Belgique. Le Roi le décora, ce dont notre entomologiste, qui n'y songeait pas, fut fort surpris. Il faut bien constater que, si les savants belges sont assez peu connus aujourd'hui dans leur pays, ils l'étaient moins encore à l'époque dont nous évoquons le souvenir. Ceci nous remet en mémoire ce gentilhomme appartenant à ce qu'on appelle le monde aristocratique, et qui disait en parlant de notre vénérable doyen d'âge : « Comment est-il possible qu'un homme comme M. d'Omalius s'amuse à faire des livres! » Ou bien encore cet autre du même monde, qui connaissait bien notre honorable confrère M. Du Mortier comme homme politique, mais qui fut bien étonné d'apprendre que c'est aussi un botaniste distingué!

Wesmael reçut le diplôme de membre de plusieurs sociétés savantes, parmi lesquels nous citerons celui de membre honoraire de la Société entomologique des Pays-Bas, et celui

de président honoraire de la Société entomologique belge.

On se fût beaucoup trompé si l'on eût préjugé son caractère d'après une première impression, car il était tout d'abord peu accueillant, froid et défiant. Il ne recherchait pas de nouvelles relations, n'aimait pas à exhiber ses collections, ni à discuter de points scientifiques avec des personnes qui parvenaient à le rencontrer pour la première fois, chose qui n'était pas souvent facile.

Nous, qui l'avons beaucoup connu, nous nous expliquons ces aspects peu favorables sous lesquels il se montrait : sa vie était très-méthodique : il craignait avant tout le temps perdu, et c'est ainsi qu'il est parvenu à tant recueillir, à tant étudier, à tant publier, en même temps qu'il remplissait chaque jour les fonctions de professeur dans deux établissements différents. D'un autre côté, lorsque les entomologistes ou les amateurs qui se présentaient à lui ne lui étaient pas bien connus, il craignait de ne pas avoir affaire à des hommes sérieux, et son exactitude si extrême le faisait hésiter à émettre dans la conversation des opinions scientifiques non suffisamment élaborées, et que son interlocuteur aurait pu rapporter prématurément. Mais ce premier abord passé, Wesmael se montrait généreux et obligeant, dès qu'il entrevoyait pour résultat de ses relations un progrès pour la science ou un encouragement pour des jeunes gens ayant une véritable vocation pour l'histoire naturelle. Nous en eûmes la preuve lorsque nous nous adressâmes à lui pour perfectionner nos connaissances à l'occasion des travaux que nous avions entrepris sur les Lépidoptères, les Orthoptères et les Névroptères de la Belgique.

Enfin, il tenait avant tout à ne rien changer à ses habitudes, aussi méthodiques qu'originales. Comme délassement à ses études entomologiques, il fut pendant toute sa vie occupé de

l'élève difficile des oiseaux chanteurs et notamment des fauvettes, des rossignols et des contrefaisants (hypolais), qu'il parvenait, à force de soins, à faire traverser sans encombre les rigueurs de nos hivers. On voyait des cages suspendues dans tous les coins de sa modeste demeure de la rue de la Rivière. Il était passionné pour les chiens; il y en avait chez lui de toutes sortes d'espèces, depuis le boule-dogue jusqu'à la levrette, auxquels il se croyait obligé de faire faire chaque jour de longues promenades hygiéniques ; aussi lorsqu'on le rencontrait, traversant parfois le Parc de Bruxelles entouré de trois ou quatre chiens, très-occupé, le fouet à la main, à les diriger et à éloigner leur congénères étrangers qui ne manquaient pas de s'ameuter autour de lui, les personnes qui ne le connaissaient pas auraient pu le prendre pour le piqueur d'une meute, plutôt que pour un savant de grand mérite.

Lorsque sa vue fut menacée par l'usage continuel de la loupe, il interrompit une première fois ses travaux, et se rendit à Paris afin de consulter le professeur Sichel, qui fut comme lui un grand hyménoptérologiste Ce dernier lui prescrivit un traitement grâce auquel il put, après un repos prolongé, reprendre encore un peu ses recherches, et publier en 1867 ses *Documenta Ichneumonologica*. Ce fut le chant du cygne. Wesmael fut naïvement surpris, quand le bon docteur Sichel, selon sa coutume fraternelle, comme nous-mêmes nous l'éprouvâmes personnellement, refusa de recevoir aucun honoraire parce que son malade était entomologiste.

Wesmael était célibataire. Il a vécu en famille avec ses sœurs et leurs enfants. Il n'aimait pas ce qu'on appelle le monde. Sa vie s'est passée aux cours qu'il professait, à la chasse entomologique, à ses collections — entouré de ses chiens, fidèles compagnons de promenade, et de ses oiseaux chanteurs.

La maladie de la moelle épinière qui le minait depuis longtemps s'aggravait de jour en jour. Il s'éteignit le 26 octobre 1872, âgé de 74 ans.

L'Académie lui rendit les honneurs qui lui étaient dus. En l'absence de notre honorable président, M. Gluge, vice-directeur de la classe des sciences, voulut bien prononcer un discours au nom de l'Académie.

Il retraça les faits principaux relatés dans notre notice et ajouta : « Rapporteur consciencieux quand des mémoires de jeunes savants étaient soumis à son jugement, il savait encourager les naturalistes, sans leur épargner une sage critique. •.....

« La commission des prix quinquennaux lui a accordé, en 1857, un prix pour ses travaux entomologiques (1).

» Et nous, les confrères de Wesmael, nous garderons toujours le souvenir de ce caractère droit et consciencieux.

» *Integer vitæ scelerisque purus.*
» Adieu, cher Wesmael, au revoir! »

M. Sauveur, ancien président de la Société entomologique, prononça sur sa tombe le 28 octobre les paroles suivantes :

« Au nom du Conseil de surveillance du Musée royal d'his-

(1) En 1857, le jury chargé de décerner le prix quinquennal des sciences naturelles pour la période 1852-1856, le partagea entre quatre auteurs belges parmi lesquels se trouva le professeur Wesmael. Le professeur Lacordaire, rapporteur, après avoir apprécié la difficulté du travail et le succès obtenu par l'auteur, dans ses travaux sur les Ichneumonides, résume son opinion en disant : « *Un entomologiste peut* seul apprécier ce qu'il a fallu à M. Wesmael de temps, s'observations cent fois repétées et de patience invincible pour porter la lumière dans ce cahos. » (*Bulletins*, 2e sér., t. III, 1857, p. 514.)

toire naturelle, dont il était membre, — au nom de la Société entomologipue de Belgique, dont il était président honoraire, — au nom des anciens élèves de l'Athénée de Bruxelles, dont il était le professeur — je viens déposer trois couronnes sur la tombe de Wesmael.

» C'était un homme de bien, poussant le sentiment du devoir jusqu'au sacrifice.

» Ses beaux jours ont été ceux qu'il a consacrés à l'instruction de la jeunesse.

» Une grande peine a traversé sa vie : l'étude de l'histoire naturelle, à laquelle il s'était voué tout entier, qu'il considérait comme indispensable au développement de l'intelligence, à la moralisation et à l'élévation des idées, cessa, en 1850, de figurer au programme des cours humanitaires.

» Ce fut une rude épreuve pour le philosophe naturaliste; il n'était plus à l'âge où l'on lutte pour une idée; il désespéra presque de l'avenir.

» Cependant, la graine qu'il avait semée dans sa longue carrière professorale, avait germé, et commençait à produire des fruits.

» La Société entomologique belge fut fondée, et l'utilité de rétablir l'enseignement des sciences naturelles dans les classes humanitaires fut proclamée par elle.

» C'était un premier pas.

» Combien eût été grande la joie du vieillard, s'il avait vu, dans ses derniers jours, se réaliser l'espoir qui renaissait en lui!

» Ses anciens élèves, ses anciens collègues poursuivirent l'idée parce qu'elle est vraie, et leurs efforts, désormais, seront d'autant plus légitimes, qu'ils seront les exécuteurs testamentaires de Wesmael. »

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OU OPUSCULES

publiés par M. Constantin Wesmael.

1° OUVRAGE PUBLIÉ AVANT SON ADMISSION A L'ACADÉMIE.

1833. *Monographie des Odynères de la Belgique*. Bruxelles, Hauman, in-8° avec une planche.

1° NOUVEAUX MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE, in-4°.

1835. *Monographie des Braconides de Belgique*, 1re partie, t. IX.
1837. — — — — 2me partie, t. X.
1838. — — — — 3me partie, t. XI.
1840. *Notice zoologique sur un Hyperoodon*, avec 2 planches (d'après un cétacé échoué à Ziericzée), t. XIII.
1845 *Tentamen dispositionis methodicae Ichneumonum Belgii*, avec 1 planche, t. XVIII.

2° MÉMOIRES COURONNÉS, ETC., collection in-8°.

1859. *Remarques critiques sur diverses espèces d'Ichneumons de la collection de feu le professeur Gravenhorst, suivies d'un court appendice ichneumonologique*, t. VIII.

Wesmael avait successivement constaté bon nombre de rectifications à opérer dans le grand ouvrage de Gravenhorst sur les Ichneumonides, mais ce vénérable entomologiste étant arrivé à un âge des plus avancé, Wesmael, mû par un sentiment fort délicat,

craignit de chagriner ses vieux jours en publiant de son vivant ses corrections faites à un ouvrage datant de la jeunesse de Gravenhorst, et attendit, comme il le dit, que le grand entomologiste ne fût plus avant de publier le travail.

3° Bulletin de l'Académie, in-8°.

1834 *Note sur la respiration de quelques insectes qui vivent sous l'eau* (Coléoptères), t. I.

1835. *Revue des Coléoptères de la famille des carnassiers de Belgique* (243 espèces de Carabiques; 54 Hydrocanthares, seulement l'indication du nombre des espèces par genre), t. II.

— *Observation d'un nouveau genre d'insectes coléoptères de la famille des Xylophages, tribu des Bostrichins*, avec figures, (*ibid.*) (*Annomata terricola*, Wesmael, coléoptère aveugle découvert à Chênée près de Liége, par feu Ch. Robert).

1836 *Supplément à la monographie des Odynères de Belgique* (Hyménoptères Guèpiaires) avec planche, t III.

— *Description d'une nouvelle espèce de Bolétophage de Java* (Coléoptère) avec figure (*ibid.*).

— *Physiologie entomologique* (*Note sur la circulation du sang chez les Corises.* (Hémiptères aquatiques) (*ibid.*).

— *Description d'un nouveau genre de Lepidoptères* de Java avec fig. (*ibid.*) (*Himantopterus fuscinervis.* Wesmael. Il l'a placé provisoirement parmi les Bombycites, mais il est constaté maintenant que c'est un Névroptère voisin des Nemoptera).

— *Description d'un nouveau genre de Curculionites.* (*Mitorhynchus brunneus*, Wesmael (de Java) avec fig. (*ibid.*).

— *Description d'un nouveau genre de Névroptères*, famille des Planipennes, tribu des Hemerobins (Malacomyza lactea Wesm.) avec fig. (Ce genre avait déjà été décrit par Haliday sous le nom de *Coniopteryx*, qui a la priorité) (*ibid*).

— *Notice sur un Ichneumon Gynandromorphe* (*ibid.*).

(*Ichneumon extensorius*, dont l'abdomen est du mâle et les autres parties de la femelle avec planche.

1837 *Notice sur un Lepidoptère gynandromorphe* avec figure coloriée, t. IV.

(C'est une *Argynnis paphia*, mâle dans tout le côté droit, mais généralement femelle du côté gauche où l'aile inférieure est celle de l'aberration *valesina*).

— *Note sur le Fulgore porte lanterne* (*ibid.*).

(Il rapporte sur la phosphorescence de cet insecte le témoignage de M. Linden.)

— *Notice sur un insecte qui détruit les Scolytes* (*ibid.*).

(*Bracon initiator*).

— *Sur les larves d'un Sarcophage* (*ibid.*).

(Diptère vivant dans le corps du *Melolontha fullo.*)

— *Sur les métamorphoses d'un Xylophage* (*ibid.*).

(Diptère.)

— *Sur une difformité observée chez un Lépidoptère* (*ibid.*). Avec planche coloriée.

(*Nymphalis populi* femelle ayant conservé la tête de la chenille. C'est une monstruosité fort rare. Wesmael a légué l'exemplaire à M. de Selys Longchamps.)

— *Sur la Vespa muraria* de Linné (*ibid.*).

(Il constate que c'est un Odynère voisin de l'*O. crassicornis*)

1838. *Enumeratio methodica Orthopterorum Belgii*, t. V, avec 1 planche (30 espèces sont décrites).

— *Sur un cas de renversement de la jambe, compliqué de brièveté chez un Coléoptère*, avec figure (*ibid.*).

(*Platycerus parallelipipedus.*)

— *Sur une nouvelle espèce de Fourmi du Mexique*, avec planche (*ibid.*).

(*Myrmecocystus mexicanus*, Wesm. Fourmi à miel du Mexique.)

1839. *Sur la synonymie de quelques Gorytes* (genre d'Hyménoptères fouisseurs), t. V, 1re partie.



La notice se termine par le résumé indiquant les espèces belges.

1839. *Notice sur les Chrysides de Belgique* (*ibid.*).

(Hyménoptères pupivores. 20 espèces, en 4 genres avec diagnoses)

— *Notice sur un Ichneumon gynandromorphe* (*ibid.*, 2e partie).

(*Ichneumon fasciatorius*, dont l'abdomen est de la femelle et les autres parties du mâle.)

1841. *Notice sur les Hémérobides de Belgique*, avec planche (t. 8, 1re partie).

(Névroptères planipennes. 24 espèces, en 5 genres, avec diagnoses.)

— *Note sur les caractères des Euceros*. Grav. (sous-genre d'Ichneumonides) (*ibid.*).

— *Observations sur deux squelettes de Rongeurs*, envoyés du Chili par M. le baron Popelaire de Terloo (*ibid.*, 2e partie).

(M. Popelaire écrivait que ces animaux diffèrent du Myopotame, parce que les mammelles sont placées sur le dos. Wesmael, tout en laissant à M. Popelaire la responsabilité du fait mentionné, avait cru devoir donner à cet animal le nom de *Mastonotus Popelairi*, — mais il est maintenant reconnu qu'il est identique avec le *Myopotamus Coypu*.)

— *Instinct des insectes* (*ibid*).

(Note relative à l'instinct de l'Odynerus parietum.)

1847. *Sur la signification de l'espèce en zoologie* (t. XIV, 2e partie).

(Discours prononcé à la séance publique du 18 décembre 1847, lorsque M. Wesmael était directeur de la classe des sciences.)

1848. *Mantissa Ichneumonum Belgii* (t. XV, 1re partie).

(Publié en 2 parties; à la fin de la seconde se trouve la table indiquant les espèces décrites.)

1849. *Adnotationes ad descriptiones Ichneumonum Belgii* (t. XVI 1re partie).

1849. *Sur les Ichneumonides de Belgique*, appartenant aux genres *Metopius*, *Banchus* et *Coleocentrus* (*ibid.*).

— *Observations sur une pluie de Fourmis* (*ibid.*, 2e partie).

— *Revue des Anomalons de Belgique* (*ibid.*).
(Ichneumonides.)

— *Tératologie entomologique* (*ibid.*).
(*Ichneumon comitator* mâle, ayant les pieds et le thorax de la femelle — et *Ichn. nigritorius*, femelle ayant la tête et les autennes d'un mâle. — Hanneton mâle, ayant l'antenne droite trifurquée. La notice contient une dissertation importante sur la théorie et la signification de ces diverses monstruosités.)

1851. *Revue critique des Hyménoptères fouisseurs de Belgique* (t. XVIII, 2e partie).
(*Mutillidæ* — *Scoliidæ* — *Sapygidæ* — et dans la 2e partie, *Pompilidæ*.)

1852. (Suite) (t. XIX, 1re partie).
(Comprenant les *Sphecidæ* — les *Cerceridæ* et les *Crabronidæ*.)

1853. *Ichneumones Platyuri Europæi*. Descriptiones et adnotationes novæ (t. XX, 3e partie).
(Mémoire rédigé peu de temps après l'affection ophthalmique dont souffrit M. Wesmael et qui se déclara au moment (1852-1853) où il avait formé le projet de refondre ses divers travaux sur le G. Ichneumon de Gravenhorst).

1854. *Ichneumones Amblypygi Europæi* (annexes aux Bulletins de 1853-1854, avec 2 planches relatives aux deux précédents numéros).

1855. *Ichneumonologica miscellanea* (t. XXII, 2e partie).
(Ce sont principalement les descriptions des nouvelles espèces faisant partie de la collection suédoise du Musée de Stockholm, communiquées par M. Boheman, et de la collection de Prusse, communiquées par M. le professeur von Siebold, de Munich. Le tout terminé par un Index des espèces.)

2[e] Série des Bulletins.

1857 *Ichneumonologica Otia* (t. 2).
(Description de 74 espèces européennes, appartenant aux sections d'*Ichneumones Oxypygi* — *Amblypygi* — *Platyuri* et *Pneustici*.)

1867. *Ichneumonologica Documenta*, avec 1 planche coloriée, t. XXIV.
(C'est, dit l'auteur, un appendice aux précédents travaux. On peut ajouter que c'est le dernier mémoire, le testament entomologique de Wesmael.)

Observation. — Le professeur Wesmael, pendant les longues années qu'il a fait partie de l'Académie, a été chargé presque constamment d'examiner, comme commissaire, les travaux de zoologie et d'anatomie comparée. Ses rapports manuscrits reposent dans les Archives de l'Académie.

Edm. de Selys Longchamps.


Fr. sculp.

NOTICE

SUR

FRÉDÉRIC-ANTOINE SPRING,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Géroldsbach (Bavière) le 8 avril 1814, mort à Liége le 17 janvier 1872.

Il y aura tantôt quatre ans que Spring racontait, en termes pleins d'émotion, la vie d'un savant illustre, qui était devenu son ami après avoir été son maître, du botaniste von Martius. Il était alors riche de vie et de santé. De longs jours lui semblaient promis. Sa forte et saine constitution paraissait lui devoir assurer une verte vieillesse. Lui-même, il avait foi dans l'avenir et comptait la mettre noblement à profit. A ses heures d'épanchement, il lui arrivait d'entretenir d'un projet, qui lui était cher, ceux qu'il honorait de son amitié. Ce projet, vous y auriez applaudi, si vous en aviez eu connaissance : il consistait à se débarrasser insensiblement du fardeau de la pratique médicale, afin de se pouvoir adonner tout entier, comme au beau temps de la jeunesse, au culte de la science Il rêvait de finir comme il avait commencé ..... en étudiant!

Hélas! le maître de la vie et de la mort en avait autrement décidé. Un mal, qui ne pardonne pas, est venu tout à coup

fondre sur mon pauvre ami et voilà que, contre toute attente, c'est à moi, son aîné, de vous redire maintenant ce qu'il *fut* et ce qu'il a *fait*.

Première partie. — Biographie.

Quand il mourut le 17 janvier 1872, Frédéric Antoine Spring avait près de cinquante-huit ans. C'est donc en 1814 qu'il avait vu le jour. Son lieu de naissance, c'était un village de la haute Bavière, Géroldsbach. Son père y fut longtemps instituteur. Par sa mère, il appartenait à une famille qui a eu l'honneur de donner à son pays un ministre des finances, M. Aschenbrenner. Il avait des sœurs, mais point de frère. Au reste, il fut orphelin de bonne heure. Il n'avait que trois ans quand il perdit son père; il en avait treize, lorsque sa mère lui fut enlevée. Cependant, quoique séparé pour toujours des êtres chéris qui avaient veillé sur son enfance, il ne se trouva pas seul au monde. Sa mère avait épousé en secondes noces M. J. Ebner, instituteur, et il eut, en outre, pour soutien et pour mentor un grand-oncle, chanoine à Lindkirchen, qui le suivit de l'œil avec toute la sollicitude d'un chrétien et d'un prêtre.

Spring commença très-tôt ses études moyennes, car il y consacra huit ans; il en passa tout autant à l'Université, et néanmoins il venait d'atteindre sa vingt-cinquième année seulement, lorsqu'un arrêté royal du 5 octobre 1839 l'appella à l'Université de Liége.

Quoi qu'il en soit, c'est à Augsbourg, au gymnase de Sainte-Anne d'abord, à celui de Saint-Étienne ensuite, qu'il fit ses humanités. Je le lui ai entendu rappeler à lui-même, — il y eut pour condisciple un homme, devenu depuis tristement fameux, Napoléon III, de la bouche de qui il put, à plus d'une

reprise, recueillir l'assurance que, dès cette époque déjà, les rêves les plus ambitieux et les plus insensés en apparence hantaient sa jeune imagination.

Spring franchit une à une les huit classes du gymnase, sous la direction de maîtres habiles. C'est là qu'il contracta ce goût des lettres anciennes qui ne l'abandonna jamais. Il fit de rapides progrès dans l'apprentissage du latin et du grec, et réussit à se les assimiler au point d'en savourer avec bonheur les beautés et les finesses et d'en garder le culte, quand bien même des préoccupations tout autres le condamnèrent à les négliger. Ceux qui ont vécu dans son intimité savent combien son langage était nourri de souvenirs classiques. Qu'il écrivît ou qu'il parlât, les citations les plus heureuses se présentaient d'elles-mêmes à son esprit et témoignaient à l'envi de son long et fructueux commerce avec les grands penseurs de l'antiquité.

Tout en cultivant les lettres anciennes, Spring avait trouvé le moyen de mener de front, avec un égal succès, un art qu'il affectionnait particulièrement : la musique. Chose singulière, mais qui est parfaitement attestée, il avait, à l'âge de quatorze ans, composé une messe, qui, apparemment, devait n'être pas sans quelque mérite, puisque des maîtres compétents la crurent digne d'être solennellement exécutée à la cathédrale d'Augsbourg.

A en juger par ces antécédents, il semble que la carrière de Spring aurait dû être toute différente de ce qu'elle a été réellement. A un esprit, fait comme le sien, ainsi épris de l'idéal, ce qui paraissait surtout convenir, c'étaient, — on serait enclin à le penser, — les études littéraires, et qui sait ? peut-être l'art musical. Il n'en fut rien cependant. L'Université de Munich, où il entra, à son départ d'Augsbourg, comptait au nombre de ses professeurs des hommes d'une écla-

tante renommée. Pour ne citer que ceux-là, Schelling et Baader y enseignaient la philosophie, Goerres l'histoire, Von Martius, Döllinger et Schubert les sciences naturelles De très-nombreux jeunes gens, accourus de tous les points de la patrie allemande, se pressaient autour de leurs chaires. Semblable milieu était bien propre à allumer dans l'âme d'un étudiant, tout brûlant du feu sacré, ce pur et chaud amour de la science qui est partout le signe distinctif des intelligences d'élite. Spring, dès le premier jour, en fut comme embrasé. Mais il fallait, avant toutes choses, s'orienter dans ce monde nouveau qui s'ouvrait devant lui. Se livrerait-il, à la suite de Schelling et de Baader, à l'étude de la philosophie spéculative, ou bien, marchant sur les traces de Von Martius et de Schubert, y préférerait-il l'étude des sciences naturelles? De l'option qu'il allait faire dépendrait son avenir. J'ose affirmer que son choix fut bientôt fait. Certes, les spéculations philosophiques ne l'effrayaient ni ne le rebutaient; loin de là, il se familiarisait sans difficulté avec les idées les plus abstraites, car il était lui-même doué d'une grande puissance d'abstraction. Mais c'était par-dessus tout une intelligence droite, un esprit net, clair, positif, qui jamais ne se payait de mots et avait la phrase en horreur. C'est ce qui fit qu'il ne se laissa séduire ni par les pompeuses rêveries de Schelling ni par le mysticisme transcendant de Baader. Grâce à son bon sens, il eut la chance de les pouvoir admirer sans être enclin à les suivre et, de la sorte, il évita de perdre, en se livrant à un travail stérile, ces belles années de la jeunesse qui, bien employées, décident du sort de chacun.

Spring les employa bien. Les succès qu'il obtint dans le cours de ses études académiques en sont un sûr garant. Deux fois il prit part au concours universitaire et deux fois il y remporta la palme. Proclamé en 1835 docteur lauréat en philosophie et en

sciences naturelles, il reçut l'année d'après le diplôme de docteur *lauro-coronatus* en médecine, en chirurgie et en accouchements. En effet, tout en poursuivant l'étude des sciences naturelles, il avait, sous la conduite de maîtres éminents, du physiologiste Döllinger, de Ringseis, de Van Loë, de Philippe Von Walther, de Weisbrod etc. abordé et mené à fin l'apprentissage de l'art de guérir. C'est assez dire qu'il ne lui restait plus de doute sur sa vocation finale : c'est à la médecine qu'il allait vouer sa vie, sans cesser toutefois de se complaire à l'étude de la nature; car, il n'est pas nécessaire de vous le rappeler, il y avait en lui deux hommes, le naturaliste et le médecin.

Proclamé médecin, deux voies s'ouvraient devant lui : la pratique et l'enseignement. Pour laquelle opterait-il? Ici encore, je soupçonne qu'il n'hésita pas longtemps et qu'après avoir été élève, son ambition — ambition bien légitime chez un jeune homme si extraordinairement doué — c'était de revêtir à son tour la toge professorale. Il était clair d'ailleurs que ses maîtres avaient des vues sur lui. Déjà, Von Martius dont il était, quoique médecin, demeuré le disciple favori, l'avait fait attacher, à titre d'aide naturaliste, au Jardin et aux collections botaniques de Munich. De son côté, lorsque, à la fin de l'année 1836, le choléra y fit invasion, le professeur Van Loë, après l'avoir introduit en qualité de médecin adjoint à l'hôpital général, s'y était fait suppléer par lui dans la clinique, qu'une maladie à laquelle il succomba, l'avait contraint de délaisser. C'était lui montrer une prédilection des plus flatteuses et encourager en lui l'espoir d'être un jour associé aux destinées du corps enseignant, dont il avait si bien su conquérir les suffrages.

Jusque-là, Spring n'avait guère quitté Munich que pour entreprendre, le havre-sac d'étudiant sur le dos, des excursions dans les parties montagneuses de la Bavière et dans les Alpes

tyroliennes. Ses études achevées, il se rendit à Paris et y passa six mois, partageant ses loisirs entre la fréquentation des hôpitaux, du Muséum d'histoire naturelle, du Collége de France et des visites aux galeries du Louvre. Il avait beau être médecin et naturaliste; grâce au milieu où il vivait, l'étudiant des premières années, l'ami des lettres, reparaissait sous l'un et l'autre. Son amour des lettres le menait au Collége de France. Mais il aimait tout autant les arts que les lettres et, par un privilége bien rare, à un vif sentiment musical, il joignait des connaissances étendues en peinture et en sculpture. A parler vrai, pendant sa carrière d'étudiant, il n'avait eu en quelque sorte qu'à ouvrir les yeux pour les acquérir. Non content de faire de sa capitale le rendez-vous d'une brillante phalange d'artistes, de Cornelius, de Kaulbach, de Schnoor, de Schwanthaler, le roi Louis l'avait du même coup dotée d'une riche collection de tableaux et de statues. Spring, dès son arrivée à Munich, avait assidûment fréquenté et les ateliers des artistes, celui de Schwanthaler entre autres, et la pinacothèque et la glyptothèque. Il s'était ainsi familiarisé peu à peu avec les chefs-d'œuvre de l'art ancien et moderne. Rien d'étonnant donc qu'à Paris, au sortir des hôpitaux, il prît instinctivement le chemin du Louvre. En y pénétrant, il lui semblait se retrouver dans sa bonne ville de Munich, au milieu des trésors artistiques qui avaient longtemps charmé ses regards et fasciné son cœur.

Sans doute, quand le moment de quitter Paris serait venu, Spring s'attendait à retourner en Bavière. Mais déjà, en dépit de ses vingt-cinq ans, il avait un nom, ou, pour être plus exact, on savait, ailleurs qu'à Munich, tout ce que la science était en droit d'espérer de lui. On le savait à Bruxelles notamment. J'ignore à quel concours de circonstances le gouvernement belge devait d'avoir pu apprécier sa haute valeur. Encore est-il

que le jour, où la mort de Leroy laissa vacante, à l'Université de Liége, la chaire de physiologie, M. le comte de Theux, Ministre de l'intérieur, s'empressa de la lui offrir, avec le titre de professeur ordinaire. L'offre était trop tentante pour être repoussée. Spring l'accepta avec gratitude et, au mois d'octobre 1839, il vint s'établir au bord de la Meuse.

Il le faut bien avouer, l'accueil qui lui fut fait à son arrivée n'était pas de nature à lui inspirer une idée favorable de son nouveau séjour. Reçu avec froideur et défiance par les uns, avec une hostilité manifeste par les autres, ne rencontrant de sympathie réelle et d'appui sérieux que près d'un très-petit nombre de collègues, il lui fallut, dans les premiers temps, s'armer de patience et de courage pour n'abandonner point le poste qui venait de lui être confié, si honorable qu'il fût. La difficulté, qu'il éprouvait à s'exprimer dans une langue, qui n'était pas la sienne, contribuait encore à rendre plus pénible sa situation. Je me persuade néanmoins qu'il ne désespéra pas un seul instant de triompher des injustes préventions dont il était l'objet, et véritablement, il en triompha insensiblement et sans effort. A bien peu d'exceptions près, ses adversaires finirent par s'incliner devant son talent et, par égard pour son évidente supériorité, lui dûrent bien pardonner son origine.

Tour à tour professeur de physiologie humaine et comparée, d'anatomie descriptive et générale, de pathologie générale et de clinique interne, Spring devint au bout de peu de temps l'âme de la faculté de médecine. Mais ce n'est pas uniquement sur elle, c'est sur l'Université tout entière qu'il exerçait un légitime et fécond ascendant. Quand, en 1861, il en fut nommé recteur pour le terme de trois ans, il y avait longtemps que ses collègues des quatre facultés avaient coutume de recourir à ses lumières toutes les fois qu'une question de quelque importance les préoc-

cupait Au sein du conseil académique, sa voix était religieusement écoutée, et presque toujours ses avis y prévalaient. Lorsqu'un jour il lui soumit un projet de réorganisation du jury d'examen, encore que ce soit là un de ces sujets sur lesquels les meilleurs esprits ne réussissent guère à se mettre d'accord, il eut la bonne fortune de le voir unanimement adopté.

Son autorité en fait d'instruction publique, il la devait, d'une part à la sûreté de son jugement, d'autre part à sa connaissance approfondie de l'état de l'enseignement supérieur dans les diverses contrées de l'Europe. Certainement, nul en Belgique n'était mieux que lui au courant de tout ce qui le regarde. Aussi le gouvernement l'appela-t-il à siéger, en 1853 et en 1861, dans les comités spéciaux qu'il chargea alors d'élaborer une nouvelle loi sur cette matière. Il est vrai qu'il ne parvint pas à y faire prédominer ses idées; mais je crois pouvoir ajouter, sans vouloir d'ailleurs en quoi que ce soit blesser personne, que l'enseignement universitaire n'a rien gagné à l'insuccès de ses efforts.

Au surplus, c'est bien au delà de la sphère de l'enseignement que l'action de Spring se faisait sentir. Cette ville de Liége, qui lui avait d'abord fait un accueil si décourageant, bien loin de lui être demeurée hostile, se plaisait à proclamer sa supériorité et à lui donner des témoignages de déférence. Président, de 1853 à 1856, de l'Association générale des médecins de la province, membre, depuis la même époque jusqu'en 1857, du comité d'inspection des établissements d'aliénés, président du conseil de salubrité publique, médecin titulaire des hospices depuis 1871, il rendit, en ces différentes qualités, des services qui, à eux seuls, eussent suffi pour lui attirer la reconnaissance de ses concitoyens. — De leur côté, chaque fois qu'ils étaient appelés au chevet d'un malade atteint d'une affection grave,

ses confrères regardaient en quelque sorte comme un devoir de s'aider de ses lumières et de son expérience. Il était lui-même depuis plus de vingt ans le praticien le plus répandu de la ville, et il comptait des clients, je ne dis pas dans toute la province de Liége, mais dans le pays entier. Vous vous en souvenez, il fut au nombre des médecins que le Roi daigna honorer de sa confiance, lors de la maladie qui enleva à la Belgique dont il était l'espoir, son Altesse Royale le duc de Brabant. Enfin, pourquoi le tairais-je? Sa Majesté la Reine, en plus d'une occasion, voulut bien le choisir, entre tant d'autres, comme médecin, lui marquant ainsi d'une manière éclatante la grande estime qu'elle faisait de son talent.

Pour faire face à toutes les exigences de sa position, Spring — il est presque oiseux de le constater — devait être et était en effet, doué d'une activité remarquable. Il en eût été autrement qu'il aurait néanmoins rempli jusqu'au bout sa tâche, si lourde qu'elle fût, car il était l'esclave du devoir et il aurait succombé à la peine plutôt que d'y manquer. Sa charge principale, c'était le professorat. Eh bien, comme professeur, — tous ses élèves l'attesteraient au besoin, — il était d'une régularité exemplaire, je dirais volontiers mathématique. Jamais, sous aucun prétexte, les cas de maladie exceptés, cela va de soi, il n'omit, non-seulement de faire, à l'heure et pendant tout le temps voulu, mais de préparer soigneusement, scrupuleusement les leçons consignées au programme. Il y aurait au besoin sacrifié et il y sacrifia maintes fois des intérêts considérables. C'est que, dès le principe et jusqu'à la fin de sa carrière, il fut toujours professeur avant tout et professeur éminemment consciencieux.

Je m'empresse d'ajouter qu'à côté du professeur, il y avait en lui l'écrivain et, ce qui est à peu près synonyme, l'Académicien.

Vous aussi, Messieurs, vous aviez de bonne heure discerné son rare mérite et, dès 1841, vous l'aviez nommé votre correspondant d'abord et plus tard votre associé. Sa qualité d'étranger vous força d'attendre, avant de le nommer membre titulaire de la classe des sciences, que les pouvoirs compétents lui eussent octroyé la grande naturalisation. C'est pourquoi il n'était tout a fait des vôtres que depuis le 15 décembre 1861. Quatre ans après, vos suffrages, en lui conférant le titre de directeur de la classe des sciences, lui prouvaient combien vous étiez fiers de le compter parmi vous L'Académie royale de médecine de Belgique se l'était également adjoint comme membre honoraire. Connu de tous dans sa patrie d'adoption, son nom était respecté, hors du pays, de tout le monde savant. L'Académie royale des sciences et des lettres de Munich et beaucoup d'autres sociétés étrangères avaient tenu à honneur de se l'associer comme vous-mêmes vous l'aviez fait tout d'abord

Mais, de toutes les compagnies savantes dont il faisait partie, il n'en est aucune, pas même celle de Munich, qui cependant lui devait être chère à plus d'un titre, qui lui tint autant à cœur que votre classe des sciences. S'il lui arrivait de faire défaut à l'une de vos réunions, c'était bien malgré lui. En écrivant la plupart de ses travaux, c'est à vous qu'il pensait et à vous qu'il les destinait. Comme professeur, il était dévoué, corps et âme, à l'Université de Liége; comme savant, je veux dire comme naturaliste, il vous appartenait tout entier.

Vous comprenez que les exigences du professorat et les labeurs de la pratique médicale absorbaient et au delà les journées de Spring A peine lui restait-il, par intervalle, un peu de temps à donner à sa famille et à ses relations de société. Quant à ses travaux scientifiques, c'est au prix de son repos



qu'il en rassemblait et qu'il en coordonnait les éléments. Pareil genre de vie, vous le devinez, devait à la longue lui peser. Et réellement il soupirait après le moment de céder à d'autres sa nombreuse et brillante clientèle. Mais s'il souhaitait ardemment pouvoir alléger son fardeau quotidien, ce n'était pas avec la secrète pensée de vivre dans une oisiveté relative, c'était dans l'espoir de s'adonner en toute liberté à ses études favorites et de vouer aux siens, dans la paix du foyer, tout au moins une partie des jours qu'il plairait à Dieu de lui départir encore. Car, Messieurs, à d'éminentes qualités d'esprit, Spring joignait les plus précieuses qualités du cœur. Un an après son arrivée à Liége, il s'était marié à une nièce du professeur Ringseis, Mademoiselle Wagner, qui lui a donné trois enfants, un fils et deux filles. C'est en elle et en eux qu'il se complaisait; il les aimait d'un amour sans bornes et si parfois son regard, d'ordinaire serein, trahissait de la tristesse, c'est qu'il songeait à la possibilité de les devoir quitter avant l'heure. Alors son cœur se serrait; mais ce n'était que pour un instant. Je l'ai dit en effet, il avait pour lui-même foi dans l'avenir.... Cependant il était trop convaincu de l'inconstance des choses d'ici-bas, pour s'en tenir imprudemment, follement assuré. S'il se confiait dans l'avenir, c'était en mettant Dieu de compte à demi dans ses espérances. Car, Messieurs, je ne le veux ni ne le peux cacher, Spring était animé d'un profond sentiment religieux, dont il ne faisait point parade assurément, mais qu'il aurait eu honte de dissimuler et qu'à l'occasion il manifestait clairement. Il vivait d'ailleurs en chrétien et c'est en chrétien qu'il est mort — emportant avec lui, comme suprême consolation, la certitude de revoir un jour dans un monde meilleur ceux qu'il avait aimés.

Quel contraste, Messieurs, entre l'arrivée de Spring à Liége



et le moment de son décès, et que ce contraste l'honore mieux que ne le pourraient faire mes louanges! A son arrivée, de la froideur, de la défiance, de l'hostilité, sa qualité d'étranger, sa jeunesse, la faveur dont il avait été l'objet de la part du gouvernement....tout devenant contre lui matière à grief: à sa mort, toute une ville en deuil, lui faisant cortége jusqu'à sa dernière demeure, et l'Université, cette Université qui, trente-trois ans auparavant, lui eût volontiers, si elle l'avait pu, fermé ses portes, stupéfaite, consternée, déplorant sa fin précoce comme un désastre pour la science et pour elle. Ah! les funérailles de Spring l'auraient dignement vengé, s'il avait eu besoin d'être vengé, et resteront son plus bel éloge funèbre.

Deuxième partie. — Travaux scientifiques.

Je viens de retracer à grands traits la carrière, hélas! trop courte, de notre digne et vénéré confrère : j'ai dit ce qu'était l'homme et le professeur; il faut dire maintenant ce qu'était l'écrivain, quels services il a rendus à la science et quels progrès elle lui doit.

Mais avant d'examiner ses travaux, je me demande involontairement pourquoi il s'est livré à l'étude de certaines branches des sciences naturelles, de préférence à d'autres et pourquoi il a plus brillé en celles-ci qu'en celles-là.

Personne ne l'ignore, les doctrines scientifiques pures, abstraction faites des sciences d'application, se sous-divisent d'elles-mêmes en deux groupes principaux : les sciences descriptives, qui classent les corps eu égard à leurs *propriétés*, et les sciences explicatives ou de raisonnement, qui s'occupent des changements dont ces mêmes corps sont l'objet et s'efforcent d'en découvrir les *causes*.



Au premier groupe appartiennent la Minéralogie, la Botanique et la *Zoologie*; le second comprend la Physique, la Chimie et la Physiologie. Au premier se rattache le classement des objets : on y dit ce qui est; le second a en vue des rapports de causalité; on y dit ce qui se fait.

Tous deux sont également nécessaires, parce qu'ils se complètent l'un l'autre : ce n'est qu'en les réunissant que l'on peut arriver à la connaissance de l'ensemble du monde physique.

En effet, le premier permet d'embrasser dans un même cadre les objets si variés de la nature qui, à défaut de classement, resteraient pour notre esprit à l'état de chaos inextricable : le second tend à nous faire connaître les perpétuels changements qui s'y opèrent et à en dévoiler les causes.

Chez ceux qui les veulent cultiver, les deux groupes des sciences naturelles supposent deux directions intellectuelles différentes, ou, pour parler plus exactement, selon sa tournure d'esprit, chacun s'adonne instinctivement à l'étude de celles qui répondent le mieux à ses dispositions innées.

De la part de celui qui s'y veut adonner, les sciences descriptives réclament l'esprit d'observation, une grande finesse d'analyse, une vive imagination et enfin la vigueur d'entendement voulue pour classer, convenablement et conformément à leurs caractères, les objets qu'il a observés.

Après l'esprit d'observation, les sciences de raisonnement mettent surtout en jeu cette faculté de l'esprit qui permet de conclure de l'effet à la cause.

Spring possédait, non pas uniquement, mais principalement et à un très-haut degré, les dispositions requises pour l'étude des sciences descriptives. Il avait assez d'imagination pour embrasser tout d'un coup un vaste horizon; son esprit d'observation lui faisait découvrir jusqu'au moindre détail des propriétés

des choses; sa ferme intelligence le mettait à même de se livrer aux analyses les plus délicates, de résumer dans des vues d'ensemble les notions acquises, de les classer et, finalement, d'en tirer des inductions philosophiques, en d'autres termes, de généraliser.

Aussi, dès le début de ses études universitaires, la pente de son esprit l'entraîna-t-elle vers les sciences descriptives. Parmi celles-ci, c'est la Botanique qui, tout d'abord, attira son attention. J'ajoute qu'il en garda le goût toute sa vie.

Le savant, fait comme l'était Spring, s'il lui arrive d'aborder une science de raisonnement, l'étudie tout autrement que ne le fait l'homme véritablement né pour ce genre d'études : le but qu'il se propose, les moyens qu'il emploie diffèrent.

Son but consiste à découvrir, dans la multiplicité des êtres qu'il observe, l'idée créatrice; c'est le cas surtout lorsqu'il s'en va de la nature vivante, où la finalité de l'individu saute aux yeux. Ses moyens sont : d'une part, l'observation, d'autre part, l'analyse et le classement logique : la méthode expérimentale, il la néglige.

Celui que la nature a prédestiné à l'étude des sciences explicatives procède autrement. Il part des phénomènes si compliqués qu'offrent à ses regards les êtres vivants; il cherche d'abord à les réduire à leur plus simple expression, il les modifie ensuite, en changeant les circonstances où ils lui apparaissent, autrement dit, il a recours à la méthode expérimentale, espérant par là découvrir les lois d'après lesquelles la cause efficiente produit les faits qu'il observe. De ces lois une fois reconnues, il conclut à l'identité de la cause, à laquelle sont dus les phénomènes, qu'il a examinés, avec celle qui engendre un autre groupe de phénomènes en apparence tout différents. En fait de sciences naturelles, les explications qu'on tâche de

donner des phénomènes, ne sont rien d'autre. Nous ne connaissons la nature d'aucune force; nous ne démontrons qu'une chose : à savoir que la force, en vertu de laquelle une pomme tombe d'un arbre et la force qui fait tourner les planètes autour du soleil, que ces deux forces sont identiques : la différence de l'effet résulte uniquement des conditions différentes constatées par la science.

Le premier pas ainsi fait, le physiologiste en fait un second, un troisième et de la sorte remonte, d'échelon en échelon, jusqu'aux forces primitives.

Dans cette manière de procéder il ne néglige pas l'idée de l'organisme, mais il ne s'arrête pas à l'idée : il cherche à connaître les causes efficientes immédiates qui la réalisent. Il ne nie pas qu'il ne puisse y avoir dans la nature vivante d'autres forces que dans la nature inanimée ; seulement il ne croit pouvoir admettre une nouvelle espèce de substances que lorsqu'il se heurte à des phénomènes en contradiction avec les propriétés de la substance naturelle, ainsi que c'est le cas pour les phénomènes de la liberté.

Spring possédait à un degré éminent les qualités qu'exige l'étude des sciences descriptives ; sur le terrain physiologique, il recherchait l'idée des organismes : il était vitaliste. Le moyen qu'il employait principalement, c'était l'observation, ce n'était pas l'expérience.

Mais il avait l'esprit trop étendu, trop ouvert, pour ne pas apprécier également les avantages de la méthode opposée. Durant toute sa vie, en matière de science aussi bien que dans la vie pratique, Spring sut garder toujours un juste milieu. Ce n'est qu'en considérant l'ensemble de ses travaux et de ses actes que l'on peut juger du côté vers lequel il penchait. Pareillement, c'est par la comparaison de ses facultés les unes

avec les autres, que l'on peut s'assurer qu'il était né pour l'étude des sciences descriptives plutôt que pour celle des sciences de raisonnement.

Aujourd'hui les sciences descriptives ne sont pas à beaucoup près aussi appréciées que les sciences explicatives.

La philosophie de la nature avait entraîné les sciences positives vers je ne sais quel *schématisme* soi-disant philosophique sans aucune espèce de fondement. Je le constate, sans méconnaître néanmoins les grands services que leur ont rendus les hommes éminents, fondateurs ou partisans de cette doctrine.

Dans les premières années du second quart de notre siècle, il se fit une réaction contre le vague de la philosophie de la nature et, comme il arrive souvent, cette réaction alla trop loin. On se mit alors à accumuler faits sur faits, mais sans aller au delà. Survinrent les perfectionnements du microscope qui permirent de pousser les observations jusque dans la texture intime des organes de la vie. Mais en même temps l'on crut devoir repousser systématiquement toute tentative d'explication des phénomènes observés, sous prétexte qu'il n'y avait là de possible que de vaines hypothèses.

C'est l'anatomie comparée qui profita en premier lieu de ce revirement; un peu plus tard, la physiologie ressentit à son tour les heureux effets du délaissement des spéculations philosophiques et s'engagea dans une voie plus positive, la voie de l'expérience.

Employée déjà par Haller, mais oubliée depuis, la méthode expérimentale fut introduite en France par Magendie, en Allemagne par J. Müller. Mais les phénomènes propres de la vie, tels que la contraction musculaire, l'irritabilité nerveuse, l'accroissement, etc., en général tout ce que J. Müller appelait l'énergie propre des tissus, passait pour absolument incapable

d'explication ultérieure et on l'attribuait à une force particulière que l'on nommait *force vitale*.

Le travail de Schwann sur les lois de la contraction musculaire constituait un commencement d'application de la méthode exacte de la physique à des phénomènes vitaux, et bientôt sa théorie des cellules imprima définitivement à la science de la vie une direction tout autre.

La découverte, faite par lui, établissait que partout où les molécules s'agrégent pour former un nouvel être (un œuf) ou pour faire croître un organe quelconque d'un être vivant, ces molécules se réunissent toujours de la même manière, à savoir sous forme de cellules, c'est-à-dire de globules composés de plusieurs couches superposées, dont la plus profonde est la première dans l'ordre de production. Cette découverte réduisit le phénomène essentiel, et même le seul essentiel de la vie, à sa plus simple expression et permit de le comparer au phénomène le plus ressemblant de la nature inanimée. Elle restera, dans tous les cas, la base de toute explication ultérieure de l'accroissement, par suite de la formation des organismes.

La peur exagérée des hypothèses, qui avait régné jusqu'en 1838, s'évanouit dès lors aussi et toutes les recherches biologiques, faites depuis, eurent surtout pour but l'explication des phénomènes de la vie à l'aide de la méthode employée dans l'étude de la nature inanimée. Les travaux de Liebig et de Dumas sur les procédés chimiques des êtres vivants parurent quelques années plus tard et ne firent que renforcer l'impulsion donnée. A partir de ce moment, les recherches des sciences purement descriptives se virent reléguées au second plan.

Spring le sentit fort bien et c'est avec raison que, dans sa biographie de Martius, il s'éleva contre l'exclusivisme: « L'école de Linné et de Jussieu, » dit-il, « a tracé les grands contours;

elle a tracé et enregistré les formes à l'aide d'une analyse puissante; son point de départ a été *l'idée créatrice*. L'école moderne, au contraire, s'occupe de préférence des éléments et des matériaux; elle incline à ne considérer la forme que comme le résultat de la combinaison des forces moléculaires; son procédé est la synthèse, son point de départ l'attraction. L'une et l'autre sont légitimes, puisque chacune répond au mouvement dominant de l'époque. Ce qu'il y aurait à blâmer dans la lutte qui se poursuit encore, ce serait la tendance à l'exclusivisme. »

Cet exclusivisme, Spring l'évita soigneusement : non-seulement il savait apprécier avec justice les travaux d'une école qui n'était pas précisément la sienne, mais plusieurs travaux physiologiques remarquables sont là pour le démontrer — il suivit lui-même quelquefois la nouvelle direction.

Au reste, la pratique médicale même, où il s'est fait un si beau nom, qu'est-ce sinon l'application journalière de la science à son double point de vue, l'observation et l'expérience? Son œuvre capitale, le *Traité des accidents morbides*, ne fournit-il pas mille preuves qu'il s'entendait tout à la fois et à observer et à se rendre compte de la cause des phénomènes qu'il avait observés?

Il me reste à faire connaître les progrès dont la science est redevable à Spring. A cet effet j'examinerai ses travaux, non suivant l'ordre chronologique, mais eu égard aux matières qu'ils concernent.

I. — Botanique et zoologie.

(1) Ueber die naturhistorischen Begriffe von Gattung, Art und Abart und über die Ursachen der Abartungen in den organischen Reichen. Leipzig, 1838, in-8°.

(2) Beiträge zur Kenntniss der Lycopodien dans la « Botanische Zeitung » de Ratisbonne, 1838, t. I, p. 145-222.

Traduction française : Annales des sciences naturelles, t. XI, p. 218.

Traduction anglaise : Hookers Journal of Botany. 1839.

(3) Licopodineæ dans la « Flora brasiliensis d'Endlicher et Martius, I vol. Vienne et Leipzig, 1840.

(4) Enumeratio Lycopodinearum. Bulletins de l'Académie royale des sciences de Belgique, t. VIII, 1841 et t. X, 1843.

(5) Monographie de la famille des Lycopodiacées. Nouveaux Mémoires de l'Académie royale des sciences de Belgique, t. XV, 1842 et t. XXIV, 1850.

(6) Observation des phénomènes périodiques du règne végétal, lettre à M. Quetelet dans les Bulletins de l'Académie royale de Bruxelles, t. IX, 1842.

(7) Note sur les Lycopodiacées dans la partie botanique du voyage de la Bonite, publiée par Gaudichaud. Paris, 1844-1846.

(8) Description des Lycopodiacées dans le recueil des « Plantœ Iunghuhnianœ de Miquel et de Vriese. Leide, 1852.

(9) Des champignons qui se développent dans les œufs de poule. Bulletins de d'Académie royale des sciences de Bruxelles, t. XIX, 1852, 1re partie, p. 555.

(10) Sur une Mycédinée développée dans la poche aérienne abdominale d'un pluvier doré. Bulletins de l'Académie royale des sciences de Belgique; t. XV.

(11) Botanique 1852, 2 vol in 18, faisant partie de l'Encyclopédie populaire, éditée par la Société pour l'émancipation intellectuelle.

(12) Note sur quelques points de l'organisation de Phrysonoma

Harlanii par MM. Spring et Lacordaire, BULLETINS DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE BELGIQUE, t. IX, 1842.

(13) Nouveau Manuel d'anatomie comparée. Traduction de l'ouvrage de V. Siebold et Stannius, faite en collaboration avec Lacordaire. Paris, 1849, 2 vol. in-12.

Les recherches de Spring relativement à la botanique et à la zoologie datent de la première période de sa carrière scientifique, de 1838 à 1852, époque où la pratique médicale commença d'absorber une notable partie de son temps.

1. Le premier de ces travaux a pour but de définir ce qu'il faut entendre par genres, par espèces et par variétés.

C'est une dissertation inaugurale, écrite en vue d'obtenir le titre de docteur en sciences naturelles. Déjà s'y trahit la tendance philosophique de l'auteur et de l'école de Munich, d'où il était sorti. On y trouve cette unité, cette clarté logique, cette intuition *plastique* des œuvres de la nature qui toujours le distinguèrent.

2. Les principaux écrits de Spring sur la botanique sont relatifs au groupe des Lycopodiacées et des Sélaginelles. Quand il entreprit ses recherches, cette famille de plantes était encore fort négligée par les botanistes. Seuls, les travaux de Hooker et de Gréville y avaient mis jusque-là un peu d'ordre et jeté du jour. Eux-mêmes affirment que c'est l'une des familles dont l'étude présente le plus de difficultés.

Spring les a résolues, du moins en ce qui concerne la systématisation; c'est à lui qu'est due la division, aujourd'hui généralement admise, des Selaginella et des Lycopodium. Son ouvrage est, à juste titre, rangé parmi les meilleurs monographies que possède la botanique. Il y décrit une foule d'espèces nouvelles et ne s'y borne pas aux phrases diagnostiques ordinaires : ses descriptions sont aussi détaillées qu'il est nécessaire,

surtout quand il s'agit d'une famille dont les genres contiennent plusieurs centaines d'espèces. Il y divise les genres en groupes naturels, représentés chacun par une espèce typique, et partout il y observe la synonymie la plus scrupuleuse.

La description que Spring donne de ces végétaux, s'étend aussi à la Morphologie Il y discute, entre autres, la signification des feuilles et leur rapport avec l'écorce, la loi de la spirale ou des verticilles pour l'insertion des feuilles ou des branches et il constate que, chez ces plantes, la partie centrale de la tige est toujours quadrangulaire, tandis que l'enveloppe herbacée peut être triangulaire, pentagonale, etc.

On sait que les Sélaginelles présentent deux organes reproductifs, nommés macrospores et microspores. Spring est le premier qui ait entrevu une différence sexuelle entre l'un et l'autre. On a constaté depuis que les macrospores constituent un appareil sexuel donnant naissance à des archégones, tandis que les microspores produisent des organes fécondateurs. Chez les Licopodium, il n'existe que des macrospores sur lesquels M. Frankhauser a observé tout récemment la formation des deux organes sexuels réunis (Botanische Zeitung, 1873, p. 1.)

3. En un autre écrit sur la botanique, Spring s'occupe d'un champignon trouvé dans un œuf de poule frais, resté dans une couveuse pendant dix jours. L'auteur a suivi ici la méthode expérimentale, soit en introduisant le champignon dans des tubes en verre, avec de l'eau distillée ou avec de l'albumine, soit en l'inoculant à des œufs de poule frais, et en s'attachant à en suivre le développement à la température de l'atmosphère ou de 35° C.

De ses expériences, il croit pouvoir tirer la conclusion que la même sporule peut devenir, suivant les circonstances, un *Sporotrichum*, un *Aspergillus*, un *Periconia*, un *Hemi-*

scyphe, un ***Penicillum***, etc.; qu'en conséquence, elle peut produire même des êtres classés jusqu'ici dans des *ordres* différents. Il entrevoit aussi la haute importance que peuvent avoir des recherches de ce genre sur la théorie pathologique du Parasitisme, à laquelle je reviendrai.

Malheureusement on était loin à cette époque de deviner les précautions, extrêmement minutieuses, que l'on sait à présent être de rigueur pour se prononcer sur des questions si délicates. Même maintenant la science n'a pas dit son dernier mot sur ce point et la balance paraît pencher plutôt dans le sens contraire.

4. Dans un dernier écrit, Spring s'occupe d'une Mycédinée, développée dans la poche aérienne abdominale d'un pluvier doré. Ce travail appartient moins à la botanique qu'à la pathologie générale, dont il touche une des questions les plus importantes. J'en parle ici à cause de son affinité avec le sujet précédent.

Voulant résoudre expérimentalement la question de la génération spontanée, Schwann fit, en 1837, des expériences qui constatèrent qu'une infusion de viande, soumise un moment à l'ébullition, ne donne pas naissance à des infusoires ou à de la moisissure, quand bien même on la fait traverser, pendant des mois, par de l'air atmosphérique, pourvu que cet air ait été d'avance chauffé à une certaine température. Mais il remarqua, en même temps, qu'il n'y avait pas non plus de *putréfaction*.

Il conclut de là que les germes d'êtres vivants, contenus dans l'air, sont la cause de celle-ci. Par d'autres expériences, il prouva que tout ce qui tue les infusoires prévient aussi la putréfaction et que les phénomènes, qui en témoignent, se modifient si l'on emploie un poison qui ne tue que les animaux et

ménage les végétaux (*). On peut se convaincre par là du rôle immense que ces êtres microscopiques, dont les germes sont partout répandus dans l'athmosphère, jouent dans la nature morte. Il était donc tout simple de chercher à savoir si peut-être ils n'exercent pas une action tout aussi grande sur les organismes vivants. J. Müller et d'autres auteurs ont fait depuis des recherches dans cette direction et le travail de Spring que je viens de citer, y rentre également.

Il s'agit, je le rappelle, du développement d'un champignon dans la poche aérienne d'un pluvier doré. On y reconnut un *Aspillus glaucus* et il avait cela de particulier qu'il était enfermé dans un kyste à paroi épaisse, provenant d'une sorte de dégénérescence de la poche aérienne devant les reins.

Spring est d'avis que l'altération pathologique de la poche a précédé le développement de l'*Aspergillus*, que, par conséquent, celle-ci n'est pas le produit du végétal.

II. — Paléontologie.

(1) *Sur des ossements humains découverts dans la province de Namur*, Bulletins de l'Académie royale des sciences de Belgique, t. XX, 1853, 3me partie, p. 427.

(2) *Sur les hommes d'Engis et les hommes de Chauvaux*, Bulletins de l'Académie royale des sciences de Belgique, 2me serie, t. XVIII, nº 12, 1864.

(3) *Sur les divers modes de formation des dépôts ossifères dans les cavernes, à propos d'ossements dans le rocher de Lives, près de Namur*, Bulletins de l'Académie royale des sciences de Belgique, 2me serie, t. XX, nº 3, 1865, p. 417.

(4) *Sur une tête de Castor trouvée à Donck, province de Limbourg*, Bulletins de l'Académie royale des sciences de Belgique, 2me serie, t. XXI, nº 2, 1866, p. 139.

(*) Voyez *Annales de Poggendorff*, 1837, vol. XLI, p. 184.

1. Les recherches sur l'ancienneté de l'homme attirent maintenant l'attention générale. Aussi cette branche de la paléontologie a-t-elle fait rapidement des progrès tels que peu de sciences se peuvent vanter d'en avoir fait de semblables dans le même intervalle. Il semble que les savants de nos jours aient à cœur de réparer au plus vite le temps perdu, grâce à l'indifférence avec laquelle on a, pendant vingt-cinq ans, accueilli les travaux de leurs prédécesseurs. Parmi ceux-ci, je me hâte de le déclarer, Spring occupe une place très-distinguée.

Dès 1828, Tournai, et dès 1829, de Christol, avaient décrit des ossements humains trouvés dans des cavernes du midi de la France, mêlés à de la poterie grossière et à des os de rennes, d'hyènes, de rhinocéros, etc. Leurs travaux restèrent inaperçus. C'est un ancien membre de notre Académie, dont vous revendiquez à juste titre le nom, le Dr Schmerling, qui, en 1833, à la suite de fouilles pratiquées dans les grottes d'Engis et d'Engihoul et dans plusieurs autres cavernes du bassin de la Meuse, chercha à vaincre la froideur du monde savant, en affirmant, l'un des premiers, que l'homme a été contemporain, sur le sol belge, du mammouth, du rhinocéros, de l'hyène et de l'ours des cavernes. Toutefois ses recherches n'obtinrent pas alors tout le succès dont elles étaient dignes.

Sept ans plus tard, les trouvailles, faites par M Boucher de Perthes dans le terrain de transport de la vallée de la Somme, vinrent derechef rappeler l'attention publique sur ce sujet si intéressant, sans cependant réussir non plus à rompre la glace.

A Spring revient l'insigne honneur de l'avoir enfin brisée par ses études sur la grotte de Chauvaux. Bientôt l'enquête solennelle, entreprise par l'Académie des sciences de Paris sur les découvertes de M. Boucher de Perthes, acheva l'œuvre qu'il

avait commencée et actuellement, vous le savez, l'Europe entière se préoccupe de la grave question de l'ancienneté de l'espèce humaine.

La grotte de Chauvaux est située entre Namur et Dinant. Spring y trouva, sous une couche de stalagmites, des ossements humains, mêlés d'os d'animaux domestiques et d'animaux de chasse, tels que cerfs, élans, aurochs, lièvres. Il trouva en outre une hache de pierre, sans trou destiné à recevoir un manche, des portions de briques ou d'argile calcinée et des cendres et du charbon végétal. Parmi les ossements humains, on distinguait la moitié latérale d'un crâne et un os pariétal, offrant une fracture opérée par un instrument contondant. La tête était brachycéphale, à front fuyant, indiquant une petite taille, et d'un angle facial de 70°.

Tous les ossements humains appartenaient à de jeunes individus. Les crânes des grands mammifères manquaient complétement. Tous les os longs étaient brisés, comme si l'on avait voulu enlever la moelle.

Après avoir groupé ces faits, Spring en conclut qu'il avait eu affaire aux reliefs d'un festin de cannibales. C'était émettre l'idée que l'action de l'homme peut avoir contribué pour une large part à l'accumulation d'ossements au sein des cavernes, tandis que jusque-là on ne l'avait attribuée qu'à des animaux carnassiers ou à l'effet des eaux diluviennes.

A quelle époque les victimes de Chauvaux auraient-elles vécu?

Spring les regarde comme les précurseurs immédiats de la race arienne, des Celtes, qui connaissaient le bronze, et des Germains qui employaient le fer. Nous lui sommes redevables de nos premières notions, non pas sur l'homme antédiluvien, mais sur l'homme antéhistorique, contemporain du renne, pos-

térieur au mammouth, à l'ours des cavernes. Il décrit ses caractères distinctifs, comparés à ceux des hommes d'Engis, qui l'ont précédé, et des Celtes, qui l'ont suivi. Il se distinguait des uns et des autres, en ce qu'il avait la tête arrondie, qu'il était brachycéphale. Ses arcades sourciliaires faisaient considérablement saillie. Il était de petite taille. Il vivait à l'état nomade, en troglodyte, il chassait l'aurochs et l'élan, il se vêtait de peaux de bêtes; il ne connaissait pas les métaux; il se servait d'outils faits d'os ou de silex poli.

Spring eut la joie de voir une grande partie de ses idées confirmées par beaucoup d'autres observateurs: MM. Steenstrup, Worsaæ et Forchhammer, entre autres, attribuent à la race d'hommes, décrite par lui, les dépôts d'écailles d'huîtres qu'ils ont découverts sur les côtes de Jutland, du Danemark et de la Suède. Les tourbières de ces pays recèlent des crânes humains semblables à ceux de Chauvaux. C'est cette même race qui, parvenue à un degré plus avancé de civilisation, construisit les habitations lacustres de la Suisse et d'ailleurs. Refoulée et exterminée en partie par l'invasion des Celtes, quelques-uns de ses débris se réfugièrent en Finlande, en Laponie, dans le pays basque, etc.

Fort de ses propres recherches et de celles d'autres savants, Spring s'efforça d'établir des divisions dans ce qu'on est convenu d'appeler l'âge de pierre. Il y distingue :

1° L'âge préglaciaire ou mythologique, où l'homme aurait coexisté avec l'elephas meridionalis et quelques autres animaux disparus de l'époque tertiaire;

2° L'âge postglaciaire ou héroïque, où l'homme, à tête allongée (dolichocéphale), était contemporain des grands pachydermes et de l'ours des cavernes, qui aujourd'hui n'existent plus. C'était l'âge des hommes d'Engis, de Moulin-Quignon, etc., et

sans doute aussi du squelette découvert depuis peu à Menton, par M. Rivière;

3° L'âge diluvial ou troglodytique, caractérisé par la présence du renne et de quelques autres espèces en voie de retraite vers le Nord et maintenant émigrées. De cette époque datent l'homme de Chauvaux, les troglodytes du centre de la France et des Pyrénées, les habitants lacustres de la Suisse orientale et d'Irlande et les *Gastronomes* du Danemark;

4° L'âge mixte ou celtogermanique, caractérisé par la connaissance du bronze et du fer, mélangés encore d'armes et d'ustensiles d'os et silex.

Tout en renonçant aux termes d'âge mythologique et d'âge héroïque, qui sont en effet mal choisis, la paléontologie a consacré les divisions imaginées par Spring, sauf en ce qui concerne la première, l'âge préglaciaire, au sujet duquel l'on n'a pas encore pu s'accorder. Les preuves de l'existence de l'homme *avant* l'époque glaciaire, fournies surtout par M. l'abbé Bourgeois, ont été différemment appréciées, et au dernier congrès préhistorique de Bruxelles (1872), des savants dont le nom fait autorité, MM. Steentrup et Virchow, par exemple, n'ont pu reconnaître dans les objets désignés comme appartenant à l'époque tertiaire, l'œuvre de mains d'homme. Je dois ajouter cependant que le congrès de Lyon, au mois de septembre dernier, a rallié de nouveaux partisans à l'avis de M. l'abbé Bourgeois.

Qu'induire de tout cela, sinon qu'il est juste d'assigner à Spring un rang des plus honorables parmi les savants qui se sont voués à l'étude d'un problème qui touche de si près l'humanité? Certes, quand il l'aborda, il fallait quelque courage; car il n'était nullement à l'ordre du jour; tout au contraire, il était l'objet de fâcheux préjugés, qu'il n'y avait nullement lieu de s'attendre à voir se dissiper sitôt.

III. — Physiologie.

(1) *Mémoire sur les corpuscules de la rate*, Mémoires de la société royale des sciences de Liége, t. I, 1842, p. 125.

(2) *De l'influence des progrès de la civilisation sur la mortalité et la longévité*, Revue nationale, t. XIII, 1846.

(3) *Mémoire sur les mouvements du cœur, spécialement sur le mécanisme des valvules auriculoventriculaires*, Mémoires de l'Académie royale des sciences de Belgique, t. XXXIII, 1860. *Un extrait.* Bulletins de la même Académie, t. X, n° 2.

(4) *Observations relatives aux rapports qui unissent le sens de la température aux sensations tactiles et douloureuses*, Bulletins de l'Académie royale des sciences de Belgique, 2me série, t. XVII, 1864, n° 4.

(5) *Sur la périodicité physiologique*, Bulletins de l'Académie royale des sciences de Belgique, 2me série, t. XXVI, 1869, n° 12.

(6) *Note sur un cas d'aphasie symptomatique d'une hémorrhagie du lobe frontal gauche*, Bulletins de l'Académie de médecine de Belgique, 2me série, t. VIII, 1865, n° 8, p. 636.

1. Dans son mémoire sur les corpuscules de la rate, Spring rend compte d'expériences faites par lui, principalement sur des chiens, en vue de constater l'état des corpuscules pendant la digestion ou à jeun, sans ligature ou après ligature des vaisseaux sanguins ou lymphatiques.

Il en résulte qu'il existe entre ces corpuscules et les vaisseaux lymphatiques une relation dont Malpighi, Tiedemann et d'autres avaient déjà admis l'existence, et qu'ils gonflent pendant la digestion ou plutôt pendant l'absorption. Spring constate, d'accord en cela avec Nasse, que la couleur rougeâtre, observée parfois dans la lymphe de la rate, n'est qu'accidentelle et n'existe qu'à jeun.

Dans la pensée de Spring, ce mémoire n'était, du reste, que le début d'expériences ultérieures, auxquelles il n'a pas cru devoir donner suite.

2. Dès l'époque où il était encore étudiant, Spring avait voué un intérêt tout particulier au diagnostic des maladies du cœur. Pour en acquérir une connaissance approfondie, il fallait de toute nécessité se livrer à l'étude spéciale des mouvements de cet organe à l'état normal. Il n'y manqua point. C'est dans les mémoires de l'Académie qu'il a consigné, en 1860, le résultat de ses recherches physiologiques sur ce sujet important; il y a joint, comme pièces à l'appui, de nombreuses observations faites par lui dans sa pratique médicale. C'est là un travail de longue haleine. Plus que tout autre, il témoigne de ses vastes connaissances en fait de littérature médicale ancienne et moderne, en même temps que de la finesse de sa dialectique et de la persuasive originalité de son langage.

Les conclusions principales qu'il tire de ses expériences sur des animaux vivants et de ses observations pathologiques sur l'homme sont celles-ci : la phase active des ventricules du cœur ne consiste pas seulement dans leur contraction ou systole, mais leur contraction est précédée d'une *dilatation* également *active* de ces mêmes ventricules, dilatation qu'il appelle *Présystole*. Elle coïncide avec la contraction des oreillettes et elle est tellement forte, qu'une main qui serrerait le cœur, n'y saurait résister. Cette double cause fait entrer le sang brusquement dans les ventricules et produit une tension subite des valvules auriculoventriculaires et, par là, un bruit particulier, qui précède le premier bruit connu du cœur. Spring le nomme *bruit présystolique*. A l'état normal, il est très-faible et se continue avec le bruit systolique; mais, d'après Spring, il devient distinct dans certains états pathologiques,

dans ce qu'on nomme un cœur soufflant ou râpeux, et il vient efficacement en aide au diagnostic des maladies de cet organe.

Cette dilatation active, Spring croit pouvoir l'expliquer par la contraction des fibres musculaires communes des ventricules, tandis qu'il attribue la systole de ces cavités aux fibres propres de chaque ventricule. Il avance que, pendant la dilatation du cœur, le sommet de cet organe se rapproche de la base, tandis que dans la systole le cœur s'allongerait.

Je viens de relever les points principaux par où le travail de Spring se distingue des opinions généralement reçues. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans l'examen critique des expériences qu'il a faites et des interprétations qu'il en donne. Je me borne à répéter ce qu'a dit de ce mémoire M. Valentin dans son Compte rendu des travaux physiologiques de l'année 1862 : « Les riches matériaux littéraires et les observations propres de l'auteur, rendent l'étude de ce travail indispensable pour quiconque s'occupe d'une manière plus spéciale de la physiologie du cœur. »

3. La *peau* et les muqueuses voisines sont le siége de trois sensations différentes : nous sentons un corps qui la touche et le degré de pression qu'il peut exercer ; mais si ce corps a une température différente de la nôtre, nous éprouvons, en outre, une sensation bien distincte, celle de la température. Enfin la peau peut être le siége de douleurs.

Ces trois sensations si différentes sont-elles produites par trois espèces de fibres sensitives, qui se terminent à différentes places du cerveau et qui, à leurs extrémités périphériques, ont des organes terminaux différents, ou sont-elles produites par les mêmes fibres, différemment modifiées dans leur activité par les différentes causes qui les impressionnent ? Tel est le problème que la physiologie doit résoudre et dont elle n'a pas

encore jusqu'ici trouvé la solution définitive. La réponse est d'autant plus difficile que les expériences ne peuvent être faites que sur l'homme, parce que seul il peut dire ce qu'il sent. Ce sont donc des observations pathologiques qui doivent ici figurer en première ligne.

Des cas d'abolissement des sensations douloureuses (telle qu'on l'obtient à l'aide du chloroforme) avec conservation de la tactilité, ainsi que des cas inverses, avaient déjà été observés par Beau, Landry, etc. D'autres observateurs avaient constaté que le sens de la température seul peut persister avec abolissement des sensations tactiles et douloureuses.

Spring a apporté son contingent à la solution du problème par l'observation d'un cas, où le sens de la température et les sensations de douleurs avaient disparu avec conservation de la tactilité.

Il s'agit d'une dame de 60 ans qui, à la suite d'un coup d'apoplexie sans perte complète de connaissance, présentait ce changement de sensibilité sur la moitié droite du corps, tandis que les mouvements étaient conservés. On pouvait pincer ou piquer la peau, sans que la malade le sentît : elle ne distinguait pas l'eau de 0° de l'eau de 50° C.

En hiver, elle ne sentait le froid qu'au côté sain du corps. Par contre, elle pouvait trouver une épingle, les yeux étant fermés, c'est-à-dire par le moyen du toucher seul; elle distinguait, comme dans l'état normal, la pression inégale de deux poids inégaux, agissant sur la peau seule.

Dans ce cas, la sensation thermique était donc indépendante de la sensation tactile, mais modifiée de la même manière que la sensibilité douloureuse. La cause du mal gisait évidemment dans le cerveau.

Le cas observé par Spring remplit une lacune dans la série

des observations pathologiques, par où la physiologie cherche à résoudre le problème en question.

4. Un autre cas pathologique, également observé par Spring, offre de l'intérêt au point de vue des conséquences physiologiques qui en résultent : je veux parler d'un cas d'*aphasie* ou de perte de la faculté de la parole.

C'était un homme adonné à la boisson, qui, au milieu d'un entretien plein de calme, fut pris de vertige et tomba sur le front. La conscience lui revint sans tarder, mais il ne parlait plus, quoiqu'il ne présentât aucun symptôme de paralysie. Il mourut le septième jour après l'accident. L'autopsie révéla un ramollissement circonscrit du lobe frontal gauche du cerveau.

Cette observation confirme la règle, déjà accréditée dans la science depuis Broca, à savoir que le centre de la parole se trouve à cette place du cerveau.

D'après une statistique, dressée par Trousseau, sur 134 cas d'aphasie, il en est 124 dont la cause réside dans le lobe frontal gauche; peut-être, suivant Spring, les dix exceptions s'expliquent-elles, soit par une autopsie incomplète, soit par un diagnostic insuffisant. Il se peut effectivement que la parole fasse aussi défaut par suite de la perte de la mémoire des mots, ou par suite de la paralysie des nerfs qui président à l'énoncé des sons. Ce sont là évidemment des affections toutes différentes de l'aphasie *proprement dite* que Spring définit : la fonction qui consiste à revêtir l'idée d'une forme matérielle, créée par convention, enseignée par tradition, et à la traduire en langage

A ce propos, Spring soulève une grosse question de principe. On comprend, dit-il, l'existence d'un centre, en ce qui regarde les facultés natives de la vue, de l'ouïe, de la mémoire, etc. Mais



y a-t-il lieu d'admettre également l'existence d'un centre alors qu'il s'agit de facultés acquises, qui même varient suivant les nations, de la faculté de la parole, par exemple?

Il en est de cela, répond-t-il, comme de la locomotion: faut apprendre à marcher: l'exercice détermine la manière d'être d'une portion distincte des centres nerveux Après exercice, la locomotion s'exécute comme un mouvement automatique naturel. Pareille chose se passe quant à des mouvements moins naturels, quant au chant, quant à l'exercice des métiers, etc. Il en est de même de la parole.

5. Dans son discours sur la *périodicité physiologique*, Spring traite d'abord des variations périodiques que présentent le pouls, les mouvements respiratoires et la température du corps. Il appelle la périodicité du sang. On sait que ces fonctions atteignent leur maximum deux fois par jour. D'accord en cela avec d'autres, il admet en outre un balancement diurne et bidiaire et, dans certains cas pathologiques, une périodicité tridiaire et septenaire.

Il passe ensuite à la périodicité des nerfs, qui se manifeste le plus clairement dans l'alternance de l'activité et du sommeil. Enfin, il en distingue une troisième, qu'il appelle plastique. Celle-là comprend non-seulement des phénomènes qui se répètent à de longs intervalles, la mue par exemple, mais aussi des changements dans l'organisation qui ne s'opèrent qu'une fois dans la vie et qui constituent ainsi le developpement successif de l'organisme humain.

La tendance du discours sur la périodicité est nettement exprimée dans les conclusions que Spring en tire : La vie des êtres individuels, dit-il, a des relations avec les influences physiques ou cosmiques : mais elle obéit principalement à des lois individuelles. Les organismes sont libres comme le sont les pas-

sagers d'un navire, qui, obligés de suivre le mouvement des vagues, ont néanmoins des mouvements dépendant d'eux seuls. Il termine par cette abstraction philosophique : « L'espace et le temps sont la mesure du monde; la forme et le rhytme sont les attributs de tout organisme : la loi qui fixe l'un et l'autre, constitue le type de l'espèce. »

6. Souvent on reproche à la civilisation de contribuer à l'affaiblissement de l'espèce humaine. Dans son travail sur l'*influence des progrès de la civilisation sur la mortalité et la longévité*, Spring s'efforce de la laver de ce reproche. Ce mémoire fut publié dans un journal littéraire; mais le sujet offre trop d'intérêt pour ne pas être cité ici.

Spring s'attache d'abord à prouver que la mortalité n'augmente pas; tout au contraire, d'après une statistique publiée en 1837 par le gouvernement français, il y eut en France en 1784 un décès sur 2,895 habitants, tandis qu'e 1836 il y en eut seulement un sur 4,108. Suivant une autre statistique du docteur Odier, continuée par Serre-Mallet, et qui comprend la période de 1560 à 1826, la vie moyenne était :

Au XVIe siècle de 18 ans 5 mois.
Au XVIIe siècle de 23 ans 4 mois.
De 1701 à 1760 de 32 ans 8 mois.
De 1761 à 1800 de 33 ans 7 mois.
De 1801 à 1813 de 38 ans 6 mois.
De 1813 à 1826 de 38 ans 10 mois.

Pareillement, le nombre des vieillards dont la vie dépasse un siècle n'est nullement inférieur à ce qu'il était au temps des Romains, du moins à en juger par ce que nous apprennent à ce sujet Pline et Ulpien.

Au surplus le professeur Marx, de Göttingue, a démontré,

que semblablement à celui des cas de mortalité, le nombre des maladies ne va pas non plus en augmentant.

Spring lui-même soutient qu'on ne saurait citer aucune espèce de maladies propre aux temps modernes, aucune qui soit fille de la civilisation.

IV. — Anatomie pathologique.

(1) *Note sur une tumeur sanguine fibroïde du cordon testiculaire, suivie de quelques remarques sur l'organisation des caillots sanguins,* Mémoires de l'Académie de médecine de Belgique, t. I, 1848, in-8°.

(2) *Monographie de la hernie du cerveau et de quelques lésions voisines*, Mémoires de l'Académie royade de médecine de Belgique, t. III, 1854, in-4°.

(3) *Résumé analytique du mémoire précédent*, Bulletins de la même Académie, t. XI, 1852.

(4) *Note sur deux observations de dislocation du cœur*, Bulletins de l'Académie de médecine de Belgique, t. II, 1859, n° 10, p. 813.

Des travaux de Spring sur l'anatomie pathologique, le plus important est sans contredit celui qui concerne la *hernie du cerveau*. Ayant lui-même observé deux cas qui s'étaient produits à peu d'intervalle, il en prit occasion pour étudier les nombreux écrits, publiés déjà sur des cas analogues, ainsi que les préparations conservées dans les différents musées anatomiques qu'il avait visités.

Après avoir éliminé les cas que l'on a considérés à tort comme des encéphalocèles, il classe les cas restants, et sa classification, je me plais à le constater, a pris rang dans la science.

D'après lui, les hernies cérébrales comprennent six états pathologiques, savoir :

La *Meningocèle*, qui est une hernie de l'arachnoïde produite par une hydropisie de ce sac séreux, et qui peut devenir une *Encéphalocèle* simple, lorsque, à la suite de mouvements respiratoires forcés, une portion du cerveau s'engage dans le sac;

Le *Fongus cérébral*, qui est un pseudoplasma, voisin du Fongus médullaire et le résultat d'une inflammation du cerveau;

L'*Hydrencéphale*, qui est une hydropisie partielle ou totale des ventricules du cerveau;

La *Synencéphalocèle*, qui est une hernie cérébrale ayant contracté adhérence avec le cordon ombilical ou les enveloppes de l'œuf;

Enfin, l'*Ectopie* de l'encéphale, c'est-à-dire le déplacement de la totalité du cerveau.

Spring examine ces divers cas à un double point de vue, tératologique et chirurgical, et indique, quand il y a possibilité de guérison, les modes de traitement à suivre.

2. Spring avait aussi observé deux cas de *dislocation du cœur* dont le premier surtout est fort remarquable. L'oreillette droite se trouvait près de l'apophyse xyphoïde, tandis que la pointe se dirigeait en arrière vers la région scapulaire et que le ventricule droit s'appuyait sur le diaphragme. L'oreillette produisait, au dessous de l'apophyse xyphoïde, un battement semblable à celui que produit habituellement la pointe du cœur. On n'entendait à cette place que le premier bruit de cet organe; le second était nul.

Spring attribue ce déplacement à des adhérences costopulmonaires et costopéricardiques, dont le tissu, en se rétractant peu à peu, entraîne le cœur.

V. — Médecine pratique.

(1) *Ueber Ursprung, Wesen und Verbreitung der wandernden Cholera*, Munich, 1837, in-8°.

(2) *De Diversis pneumophtiseos speciebus*, Dissertation inaugurale, Munich, 1838, in-8°.

(3) *Note sur le traitement du choléra asiatique*, Bulletins de l'Académie de médecine de Belgique, t. VIII, 1849, p. 300.

(4) *Quelques expériences relatives à l'action que l'acide phénique exerce sur l'organisme animal*, Annales du conseil de salubrité publique de la province de Liége, t. III, 1854.

(5) *Note sur des larves d'Oestre développées dans la peau d'un enfant*, Bulletin de l'Académie de médecine de Belgique, 2me série, t. IV, 1861, p. 172 avec une planche.

(6) *Sur la maladie des Trichines*, Annales du conseil de salubrité de la province de Liége, t. VI, 1866.

(7) *Comptes rendus annuels des travaux du conseil de salubrité publique de la province de Liége*, Annales du conseil de salubrité de 1845 jusqu'en 1871.

(8) *Symptomatologie ou traité des accidents morbides*, Bruxelles, 1866-1871, in-8°. Le tome I et 2 fascicules du tome II ont paru, le 3me fascicule reste à paraître.

Il est impossible d'analyser succinctement les travaux de Spring sur la médecine pratique, et ce n'est pas ici le lieu d'exposer les idées qu'il y développe. Je me borne donc forcément à un simple aperçu des principes qui le guidaient et dans sa pratique journalière et dans sa clinique d'hôpital.

Ces principes, il les a clairement consignés dans sa *Symptomatologie ou traité des accidents morbides*, qui est et restera son œuvre capitale.

La *Symptomatologie* est un exposé systématique des trou-

bles fonctionnels, en d'autres termes des symptômes qui se peuvent présenter dans toutes les maladies. Spring suit l'ordre des fonctions et de leur troubles, en indiquant à chaque fois les maladies où ils surviennent, ainsi que la manière dont se produisent les symptômes.

C'est là un véritable trésor, d'une étonnante richesse, où, à côté des plus vastes connaissances médicales, acquises au prix de l'observation personnelle la plus attentive, d'incessantes lectures et de longues méditations, se trouvent résumés les résultats d'un brillant et fructueux enseignement physiologique de dix-neuf années. On y retrouve toutes les qualités qui faisaient de Spring un homme réellement supérieur, l'esprit d'observation, la finesse et l'exactitude de l'analyse, l'art de grouper et de classer les faits, l'originalité des idées, la clarté de l'exposition, la netteté, la précision et la justesse du langage.

Spring a lui-même nettement marqué les motifs qui lui ont inspiré son œuvre finale, ainsi que la position qu'il a cru y devoir prendre. « La médecine moderne, dit-il, en concentrant l'attention sur les lésions anatomiques, s'est habituée à regarder les troubles des fonctions comme des reflets insignifiants. Mais, quelque sincère que soit l'admiration des progrès réalisés par les travaux anatomiques microscopiques et chimiques, les troubles fonctionnels demeurent toujours le sujet principal de la préoccupation du médecin comme du malade. J'ai cru qu'il était opportun de restituer au symptôme son importance, et de reconstruire la symptomatologie, en l'éclairant des lumières dont disposent actuellement l'anatomie, la physiologie et la pathologie. »

La base de ses idées médicales, Spring l'indique en ces termes : « Dans toute maladie on doit considérer, selon nous,

ces trois choses : 1. la perversion des actes vitaux, 2. l'altération des humeurs et des tissus, 3. les troubles des fonctions. Mais de ces trois choses la première commande aux deux autres, et la deuxième commande à la dernière; ce qui revient à dire, que la maladie est plus dans la lésion que dans le symptôme et plus dans la perversion des actes vitaux que dans la lésion : en d'autres termes que les trois sont les unes aux autres comme la cause est à l'effet et l'effet à l'accident. »

Enfin, quant à la méthode qu'il y suit, elle est conforme au principe qui fut, toute sa vie, la règle de sa conduite et qui consistait à éviter les extrêmes. « Je pouvais prendre, dit-il, une base dans la physiologie, dans l'étude des fonctions normales, pour aller de là vers la pathologie, vers l'étude des fonctions troublées. Je pouvais partir aussi de l'observation clinique pour remonter d'elle vers les régions de la science pure. « Mais, continue-t-il, » la vraie médecine est encore aujourd'hui celle d'Hippocrate, de Sydenham et de Stoll; la médecine, qui se maintient sur le large terrain de l'observation et n'obéit ni aux systèmes ni aux théories. Pour rendre l'observation plus complète et plus fidèle, elle accepte avec reconnaissance le secours que les sciences physiques et naturelles peuvent lui prêter; pour la généralisation, elle respecte leurs décrets; dans sa marche, elle cherche constamment à s'en approcher; mais jamais elle ne perd de vue, que ses vérités à elle sont des vérités collectives ou brutes. »

A défaut d'accord entre les exigences de la théorie et celles de la pratique, il faut de toute nécessité choisir un terrain intermédiaire, où elles puissent échanger leurs résultats, sans déroger ni aux principes, ni aux méthodes propres à l'une et à l'autre. Ce terrain intermédiaire, c'était, aux yeux de Spring, la médecine clinique qui, pour être dominée, comme elle

l'est, par les exigences de l'art, ne peut cependant progresser qu'en s'assimilant toutes les conquêtes de la science.

Hélas! l'œuvre principale de Spring, celle où il se complaisait par-dessus tout, sur laquelle il comptait particulièrement pour marquer sa place dans la science, — hélas! cette œuvre est inachevée et le demeurera, du moins pour quelque temps; car, j'aime à l'espérer, un jour viendra, puisse-t-il être prochain! où elle sera reprise par l'un de ses disciples préférés et menée à fin dans l'esprit qui la lui avait dictée. — Pourquoi cependant faut-il, qu'avant de dire à la terre un adieu éternel, il ne lui ait pas été donné de la finir? Il aurait de la sorte emporté dans la tombe la consolation d'avoir légué à ceux qui lui succéderont dans la carrière un monument digne de lui. Mais non. — Quand il a vu la mort s'approcher, ce n'est ni sur lui-même, ni sur aucune de ses œuvres, ni sur l'avenir qui les attendait, ni sur l'éclat qu'elles auraient pu jeter sur son nom que sa pensée s'est reportée une dernière fois. — Oh! non, c'est sur les êtres chéris, qu'il ne devait plus revoir.... ici-bas.

Th. Schwann.

NOTICE

SUR

LE CAPITAINE M. F. MAURY,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE.

Né dans la Virginie le 14 janvier 1806, mort à Lexington (États-Unis) le 1er février 1873.

Au moment de la révolution française, quand l'Europe entière fut ravagée sur différents points, il fallut un temps assez long pour que le gouvernement pût reprendre sa marche ordinaire. La nation essaya d'abord de revenir à l'ancienne royauté des Bourbons : mais après de nombreuses secousses qui montrèrent, une fois de plus, combien il était difficile de revenir à des habitudes paisibles, on vit, en 1830, une branche plus jeune et mieux en harmonie avec les mœurs nouvelles, prendre subitement les rênes de l'État.

L'ancienne science maritime eut, de son côté, à céder le pas à des connaissances nouvelles et à une société dont les besoins intellectuels et moraux étaient tout autres que ceux de la société qui venait de disparaître. Pour ne parler que de l'état intellectuel, les beaux-arts, et surtout les lettres, changèrent

entièrement la nature de leurs travaux. A l'exception de Molière, de Corneille, de Lafontaine, les autres écrivains français perdirent en grande partie leur vogue : Racine même sembla céder au torrent, et il en fut à peu près de même dans les autres nations. Les changements qui s'opéraient étaient moins sensibles pour les beaux-arts, et surtout pour les sciences, qui commencèrent à cette époque une ère nouvelle, dont les pas de géants marqueront à jamais. La lithographie, la galvanoplastie, les chemins de fer, les télégraphes électriques se créèrent une foule d'applications, qui paraissaient donner à l'homme les moyens les plus sûrs de parvenir à des résultats nouveaux. L'empire des mers sentit également les effets de ces découvertes, et les vaisseaux franchirent les espaces maritimes avec une vitesse inattendue jusque-là.

Les nations les plus avancées songèrent alors à tirer parti des moyens nouveaux que leur présentait la science. Une des entreprises les plus curieuses fut tentée : elle était proposée par un savant de l'Amérique du Nord, par Maury, alors lieutenant de la marine et directeur de l'Observatoire de Washington (1). Différents pays en firent l'objet de leurs études ; il s'agissait surtout de donner à la navigation des moyens plus sûrs, des voies plus certaines et plus promptes pour parcourir les différentes mers.

(1) Maury (Matthew Fontaine), né le 14 janvier 1806, dans la Virginie, comté de Spottsylvanie, fit, de 1838 à 1842, partie de l'expédition américaine chargée d'explorer la mer du Sud. Il publia, en 1849, un atlas pour l'indication des courants maritimes et la direction des vents. On lui doit encore plusieurs autres ouvrages sur la navigation, près du cap Horn, sur les distances lunaires, sur les mines d'or, sur la pression du baromètre en Amérique, etc.



Ces propositions furent favorablement accueillies, et les nations les plus occupées des travaux de la navigation convinrent de se réunir pour les juger et pour apprécier les avantages que l'on pouvait en déduire. On eut alors le premier exemple de travaux *internationaux*, c'est-à-dire, de travaux combinés et exécutés par plusieurs nations à la fois, comme s'ils étaient l'ouvrage d'un seul homme. On entrait en quelque sorte dans une ère nouvelle.

Il fut convenu que les députés des nations se réuniraient en Belgique, pour prendre connaissance des méthodes qui seraient proposées et pour juger le parti qu'on pourrait en tirer. La réunion eut lieu en août et septembre 1853, à Bruxelles, sans avoir une forme officielle. Le résumé de ces travaux fut imprimé par le gouvernement belge, sous format in-4° de 126 pages; il fut convenu que la rédaction se ferait en anglais et en français, d'après les notes sténographiées. L'ouvrage eut pour titre : CONFÉRENCE MARITIME *tenue à Bruxelles, pour l'adoption d'un système uniforme d'observations météorologiques à la mer, août et septembre 1853.*

La première séance eut lieu le 23 août, dans l'hôtel de M. le Ministre de l'intérieur : le lieutenant Maury, qui avait fait le premier appel à toutes les nations maritimes, avait exposé rapidement et en quelques mots le but de la réunion. « Il est à désirer, dit-il, que les marines de toutes les nations soient appelées à faire les observations, de telle manière et avec de tels moyens et instruments, que le système soit uniforme, et que les observations, faites à bord d'un navire de guerre, puissent être comparées aux observations faites à bord d'un autre navire de guerre, dans toutes les parties du monde. En outre, comme il est désirable de pouvoir enregistrer les observations des navires marchands de toutes les nations,

aussi bien que celles des navires de guerre, il est jugé non-seulement convenable, mais politique, que le modèle du journal, la description des instruments à employer, les observations à faire, la manière de se servir des instruments et des modes d'observations soient décidés en commun par les principales parties intéressées (1). »

(1) Voici les membres de la commission, dont le nombre eût été sans doute plus considérable, si la convocation avait pu être retardée. Nous donnons textuellement le texte.

« Gouvernements représentés à la conférence, et noms des officiers et des savants qui y ont assisté.

États-Unis, M. F. Maury L.-L -D., lieutenant de la marine des États-Unis, directeur de l'Observatoire de Washington;

Danemark, P. Rothe, capitaine-lieutenant de la marine royale, directeur du dépôt des cartes de la marine ;

Belgique, A Quetelet, directeur de l'Observatoire, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ;

Victor Lahure, capitaine de vaisseau, directeur général de la marine.

France, A. Delamarche, ingénieur hydrographe de la marine impériale.

Grande-Bretagne, F.-W. Beechey, capitaine de la marine royale, F.-R -S., etc., membre de la section navale du *Board of Trade ;*

Henri James, capitaine au corps royal du génie, F. R. S , M. R. I. A , F. G. S., etc. ;

Norwége, Nils Ihlen, lieutenant de la marine royale;

Pays-Bas, M. H. Jansen, lieutenant de la marine royale ;

Portugal, J. De Mattos Correa, capitaine lieutenant de la marine royale ;

Russie, Alexis Gorkovenko, capitaine lieutenant de la marine impériale;

Le gouvernement des États-Unis ayant partagé cette manière de voir, ajoutait-il, la correspondance se continua entre les divers gouvernements ; et, enfin, chaque puissance maritime fut invitée à déléguer un officier à la conférence dont nous avons parlé plus haut. Le but était d'arriver immédiatement à un système d'observations aussi bien combinées et aussi étendues que possible. On s'attacha à faire adopter un type pour les observations, en prenant en considération la nature des instruments en usage dans les diverses marines, mais en recommandant que des officiers fussent spécialement désignés pour les examiner et en déterminer les erreurs, seul moyen de rendre les observations comparables entre elles.

Les propositions arrêtées par M. le lieutenant Maury furent successivement examinées et débattues avec détails ; il convient de dire que le savant auteur avait jugé à propos de formuler une notice qu'il avait rédigée pour simplifier les travaux. Rien n'importe plus, en effet, que l'identité des formules et des procédés. Il est juste de dire, d'autre part, qu'il serait impossible de voir une réunion d'hommes, appartenant à différents pays, concourir à un même but de travail avec plus de persévérance et d'unité.

Les savants des différents pays n'ont pas oublié sans doute l'effet que produisit, dans le monde, l'important ouvrage de l'astronome américain (1). Onze éditions, écrites en anglais,

SUÈDE, Carl Anton Petterson, premier lieutenant de la marine royale.

(1) Le compte-rendu de la conférence maritime tenue à Bruxelles fut imprimé, avons-nous dit, sous format in-quarto; mais M. Maury publia, aussitôt après, un gros volume in-4° qui renfermait tous les détails et les dessins relatifs à l'ouvrage. Il en parut onze

furent successivement enlevées, sans compter les différents exemplaires écrits dans les principales langues de l'Europe. Nous croyons inutile de nous arrêter sur la sensation que fit naître en général cet important travail. L'auteur lui-même, malgré son extrême modestie, ne put se soustraire aux effets qu'il produisit (1).

En général, la discussion se faisait en anglais ou en français, les deux langues le plus généralement parlées par les assistants. Chaque membre cependant était libre de faire usage de sa langue nationale, mais on choisissait la langue qui pou-

éditions, et les journaux de tous les pays en publièrent des extraits et des traductions.

(1) On me permettra sans doute de rappeler le plaisir qu'éprouva notre illustre savant, par la manière dont ses précieux travaux furent accueillis dans le monde éclairé. Voici quelques mots que contenait l'une de ses lettres qu'il m'adressait de Washington le 19 octobre 1855, et entre autres au sujet de l'accueil plein de bonté et de grandeur que lui témoigna le grand duc Constantin, de même que le roi des Pays-Bas.

«... I know you will be pleased to hear of my good fortune in any respect, and therefore wili not ascribe altogether to egotism the pleasure that I derive in telling the honors which the Grand Duke Constantine has been so partial as to think me worthy of, and which the King of Holland has in store. The former in his official character as commander-in-chief of the Russian navy has written me an autograph letter expressing his admiration of my official career; and the latter has ordered a gold medal to be struck in honor of your friend.

» M.-F. Maury. »

Je n'ai pas craint d'être un peu long peut-être, en transcrivant les extraits si vrais, si généreux et quelquefois si naïfs de cet homme éminent, au milieu des grandes idées qui l'occupaient dans ses recherches scientifiques.

vait exprimer et faire comprendre avec le plus d'avantage l'objet de la discussion. Un des principaux employés du gouvernement, qui était en même temps l'un des sténographes de la Chambre des députés belges, avait été désigné par le Ministre de l'intérieur pour recueillir les différents points de la discussion, qui fut imprimée ensuite; les documents furent remis aux membres et distribués en grand nombre aux gouvernements qui s'étaient fait représenter.

Les conférences se prolongèrent pendant une vingtaine de jours de l'été de 1853; et le roi de Belgique voulut témoigner aux membres de la conférence la part qu'il avait prise à leurs savantes discussions, en leur offrant un dîner dans son palais et en les félicitant d'avance des résultats de leur conférence principalement due aux travaux persévérants de M. Maury.

Les résultats de cette conférence formèrent bientôt la base du grand ouvrage de Maury, dont il a été parlé précédemment; et les différentes nations firent l'essai fructueux des mesures qui avaient été adoptées.

Au moment de se séparer, les membres de la conférence se firent un plaisir et en même temps un devoir d'exprimer les idées de confraternité qui avaient existé entre eux pendant toute la durée de la réunion. « La conférence croirait manquer » à ses devoirs, disait-elle au moment de se séparer, si elle » terminait son rapport sans tâcher d'assurer à ses observations » une protection qui les mette à l'abri des chances de la » guerre. Cette protection, la science doit l'attendre de toute » nation éclairée. Elle demande, pour ces documents, les privi» léges accordés, en temps de guerre, aux bâtiments qui font » des voyages de découvertes ou des campagnes scientifiques. » Elle espère que les ardeurs de la guerre n'interrompront pas » ces relations scientifiques, jusqu'au jour où l'Océan soit,



» tout entier, tombé dans le domaine des recherches philoso-
» phiques, et qu'un système d'investigations soit étendu,
» comme un réseau, sur toute sa surface, au grand bénéfice
» du commerce et de la navigation, ainsi que de la science et
» de l'humanité. »

Dès que Maury se trouva sur le territoire américain, il s'occupa, avec la plus vive ardeur, de remettre en ordre toutes les idées qu'il avait recueillies, par son expérience et son profond savoir, sur l'étendue des mers et sur les moyens de la parcourir de la manière la plus avantageuse. Son incroyable ardeur au travail ne fut pas un obstacle dans sa correspondance avec ses amis. On en jugera mieux par l'extrait suivant de l'une de ses lettres, qu'il m'adressa de l'Observatoire de Washington, où, malgré l'état de sa santé, rien ne pouvait l'arrêter dans ses travaux. C'est en le mettant en présence de ses ouvrages qu'on peut mieux juger de l'activité et de la fécondité de sa pensée :

« Vos lettres, mon excellent ami, sont toujours les bienvenues, m'écrivait-il le 23 avril 1855; celle du 30 dernier m'est parvenue, il y a quelques jours (1). Je venais de relever d'une

(1) J'ai dit précédemment que Maury, à son retour d'Europe, publia jusqu'à onze éditions successives de son grand ouvrage, sans compter les traductions dans les différentes langues : mais ce que l'on connaît le moins, c'est ce qui le concerne spécialement. Les troubles des États-Unis qui le forcèrent, en 1860, à quitter brusquement l'Observatoire de Washington, et les changements soudains qu'il rencontra dans sa carrière, lui enlevèrent à peu près tous ses papiers. Ce sont ces pertes qui m'ont porté à donner ici, textuellement, plusieurs de ses principales lettres, qui étaient généralement *écrites en double, et par une personne de sa famille*, *et par lui-même*, car son écriture était difficilement lisible. C'est ce qui m'a permis de faire de ses lettres deux parts, dont l'une sera renvoyée à

attaque de fièvre aiguë, vraie peste du pays; mais, malade ou bien portant, je ne perds jamais de vue le grand projet que vous tenez à cœur, ainsi que moi.

» Je m'occupe, depuis que je vous ai vu, et dans ce moment encore, à éveiller l'intérêt du peuple, et particulièrement celui des agriculteurs de ce pays, pour l'objet que nous avons en vue. Une fois que je me serai assuré de leur concours, je me trouverai à même de me mettre à la tête du mouvement, si tant est qu'un autre n'ait pris l'initiative avant moi. Il me faut cependant de la prudence et beaucoup de précautions. — *Celui qui entreprend l'attaque d'un sujet pareil doit avoir la vigilance d'un général d'armée; et, malgré son zèle, il doit savoir subjuguer tout mouvement d'impatience jusqu'à ce qu'arrive le moment opportun de mettre toutes ses forces en mouvement....* Pour moi, cet instant n'est pas encore venu. Je fais tout ce que je puis pour en hâter l'arrivée et je ne suis nullement découragé, ni sur la marche des événements ni sur leur perspective.

» J'en appelle maintenant aux intérêts agricoles du pays, pour me seconder : j'obtiens un succès apparent tel, que je me sens encouragé à demander dans mon budget, pour l'année prochaine, l'autorisation de convoquer, au nom du gouvernement, un second congrès météorologique. Il est assez curieux

son excellente famille, et l'autre sera conservée comme souvenir de son amitié. Je n'ose me flatter d'avoir la partie la plus importante, mais je crois pouvoir rappeler quelques-uns de ses meilleurs souvenirs. Maury, d'ailleurs, dans sa vie intérieure, était peu connu, quoique son nom, comme marin, puisse être placé au premier rang. Il était, dans ses relations personnelles, très-affectueux avec ses amis; aussi je demande l'indulgence pour les témoignages qu'il a bien voulu m'en donner dans toute sa correspondance.

de vous dire que je me trouvais occupé à écrire, dans mon rapport, la partie relative à ce sujet, lorsque le messager vint me remettre votre lettre dans laquelle vous me proposez d'essayer de nouveau d'engager mon gouvernement à prendre l'initiative.

» Je pourrais bien échouer une première fois dans mes tentatives pour obtenir cette autorisation, car vous savez que les grands corps sont difficiles à remuer et lents dans leurs mouvements; mais vous, mon ami, ainsi que nos autres alliés pour la bonne cause, vous ne devez pas attacher à mes faibles efforts un degré d'importance tel qu'il puisse tendre à relâcher pour un seul instant leurs tentatives ailleurs. Si l'Angleterre veut se mettre en tête de la ligue, je ne demande qu'à l'y voir.

» Entre nous, j'ai été surpris de lire une pièce aussi peu en harmonie avec le sujet qui nous occupe, que l'était la réponse du président et du conseil anglais sur la question des observations météorologiques. Il y a pour le moins de la timidité, car la réponse est entièrement défiante et contradictoire. Je me suis efforcé d'en tirer le meilleur parti et de lui donner la meilleure interprétation possible; nous devons avoir l'Angleterre à nos côtés, dans le cas même où elle arrive au congrès avec l'intention de nous combattre.

» Vous devez vous rappeler que pour engager l'Angleterre à s'intéresser à notre conférence de Bruxelles, j'ai été obligé de m'arrêter dans ce pays pour y haranguer, en discours publics, les négociants et les représentants des intérêts mercantiles et maritimes du royaume, afin d'avoir leur appui pour notre cause.

» J'essaye maintenant d'influencer par lettres leurs intérêts agricoles, et j'ai fait un appel dans le but de convoquer un nouveau congrès météorologique. Cet appel, j'aime à le croire

ne sera pas fait en vain; mais je dois être bien prudent et avancer bien doucement, afin de ne pas venir me heurter contre l'un ou l'autre préjugé.

» Un congrès sérieux ne peut se constituer dans l'espace d'un mois; vous avez donc bien fait de ne pas encourager l'idée de la Société météorologique. Il faut au moins une année pour aviser, et si mes efforts sont couronnés de succès, nous ne pourrons guère nous réunir avant 1857. Si j'avais en mains les pouvoirs pour agir maintenant, nous pourrions fixer la réunion pour juin prochain; mais l'autorisation à cet effet ne peut s'obtenir qu'après l'ouverture de la session de notre congrès législatif, en décembre prochain.

» La 7e édition des *Sailing Directions* est sous presse. Devançant sa publication, je vous en envoie un exemplaire et un autre pour Lahure, par l'intermédiaire du Ministre de Belgique. — Voyez l'Introduction pour ce qui y est dit au sujet d'une nouvelle réunion météorologique.

».... Je me rends pour quelque temps dans les montagnes, afin d'échapper aux fièvres.

» Jansen a traduit en hollandais la *Géographie physique de la mer :* elle sera bientôt publiée; ne désespérons pas encore de l'Angleterre pour la prochaine réunion météorologique.

» Votre dévoué,

» M.-F. MAURY (1). »

(1) Contrairement à la marche que j'ai suivie, pour les hommes de talent que j'ai connus et que j'avais à cœur de faire connaître, j'ai préféré faire usage des lettres et des communications que m'adressait Maury, plutôt que de recourir à des souvenirs, à l'exactitude desquels j'avais peut-être moins sujet de me fier à mon âge.

Observatoire de Washington, 19 octobre 1855.

« A mon retour de la campagne, mon cher ami, j'ai eu le plaisir de trouver votre bonne lettre du 20 août; j'ai appris avec regret que vous avez été gravement malade. J'aime à croire cependant qu'un peu de tranquillité et de la distraction vous remettront en bonne santé à vos amis

» Vous êtes trop utile, et le monde ne pourrait que difficilement se passer d'hommes de votre genre. — Je vous engage donc à la prudence et à prendre des précautions pour votre conservation. Acceptez mes remercîments pour le rapport du *congrès de statistique*. J'ai été fier de voir la haute position qu'y occupait mon ami.

» Avez-vous voulu anticiper sur les événements, en me parlant, comme vous l'avez fait, de la succession à la place de Melloni dans l'Académie royale de Belgique (1).

» Je vous envoie copie d'un appel que j'ai fait au corps agricole des États-Unis d'Amérique, à propos de l'extension sur la terre de nos observations météorologiques. Pour autant que j'en puis juger, cette proposition a été accueillie très-favorablement par les agriculteurs. Les sociétés d'agriculture de divers États l'ont acceptée et en ont appelé à leurs divers représentants au congrès pour obtenir leur vote nécessaire aux travaux. Si le congrès y répond favorablement, je me trouverai en mesure de convoquer une nouvelle réunion et de joindre mes efforts aux vôtres, pour arriver sérieusement au but que vous avez tant à cœur.

» John Bull se tient singulièrement à l'écart. Je suppose que cela provient du faux pas qui a été fait, concernant mon

(1) L'Académie royale de Bruxelles venait de nommer M.-F. Maury en remplacement de M. Melloni.

amendement à la proposition originale de comprendre, en une fois, les terres et les mers dans le système de recherches météorologiques.

» Vous devez vous rappeler que ces messieurs vous ont représenté, avec Dove, comme étant tous deux opposés à un tel plan; et que, sous l'impression que leur dire était correct, j'ai abandonné la partie de la proposition qui regarde les terres pour adhérer à celle des mers.

» C'était une regrettable bévue, et malheureusement lorsque le sujet leur a été soumis de nouveau, l'année passée, ils n'ont pas eu le tact de se rétracter ni de se justifier.

» J'ai tiré le meilleur parti possible de leur rapport, mais vraiment c'est un singulier document scientifique, disant à la fois tout et rien.

» J'ai reçu récemment des lettres de Beechey et de Fitz Roy; j'en conclus que le premier est disposé à innover sur la forme de journal de bord (*abstract Log*), adopté à la conférence de Bruxelles.

» Il y a eu une divergence d'opinion entre eux : et tous deux en ont appelé à moi. Je ne suis cependant pas tout à fait au courant de la chose, vu que tous les documents auxquels ils en réfèrent, ne me sont pas encore parvenus. Je leur écrirai sous peu et je joindrai à mes lettres un petit imprimé pour leur demander s'ils sont disposés à seconder la motion pour la partie terrestre de ma proposition. S'ils ne veulent pas, nous devrons voir si nous ne pouvons pas aller en avant en nous passant de leur concours...

» M.-F. Maury. »

Durant les années 1854 et 1855, Maury s'efforça, par des lettres, par des adresses, par des discours, etc., d'influencer

les grands corps agricoles des États-Unis au bénéfice de son vaste projet.

A la réunion annuelle de la « Rappahannock River Agricultural and Mechanical Society, » tenue à Fredericksburg (Virginie), le 26 octobre 1855, les suggestions si intéressantes et si dignes de considération de Maury furent prises en considération.

L'agriculture a droit aux mêmes bénéfices scientifiques que ceux qui ont été acquis au commerce et à la navigation par l'étude des lois qui gouvernent l'atmosphère, dans laquelle le laboureur se trouve enveloppé aussi bien que le marin. Si les recherches scientifiques faites sous la vigoureuse initiative de Maury ont donné des résultats aussi avantageux au commerce et à la navigation, il est certain qu'un système d'observations émané de la même source ne pouvait faillir de réclamer, au même point, l'attention et l'intérêt de la communauté agricole.

Il fut décidé que les représentants au congrès du district agricole dont nous venons de parler et les sénateurs de la Virginie seraient sérieusement interpellés afin de prendre les mesures nécessaires pour faire passer une loi, tendante à l'établissement d'un système uniforme d'observations météorologiques, sanitaires et agricoles, s'étendant sur toute l'étendue du pays, et qu'une pétition à ce sujet fût préparée par le président au nom de la société et transmise aux sénateurs et aux représentants.

L'appel fait par Maury à un grand nombre de sociétés agricoles fut accueilli avec la même faveur, et lui fit espérer de réussir à obtenir du gouvernement l'autorisation nécessaire pour la convocation d'un nouveau congrès.

Le 20 août 1856, M. Maury m'écrivait :

« Je n'avais plus rien appris de vous, mon excellent ami, depuis plus d'une année. Votre dernière lettre me parlait d'une santé affaiblie : votre long silence, ainsi que l'absence de toute



réponse à plusieurs lettres, avaient commencé à me donner des craintes (1), lorsque heureusement votre bonne lettre amicale du 29 est venue les dissiper. Je l'ai reçue hier, au milieu des montagnes où je me trouve pour me refaire la santé. Je me hâte d'y répondre.

« Je me sens très-flatté qu'un savant aussi distingué que M. de La Rive ait jugé la « Physical Geography of the sea » digne d'une traduction faite par lui-même. La 6e édition de ce travail revu et considérablement augmenté a été publiée en avril dernier. Si M. de La Rive se décide à la traduction, je vous prie de me faire la faveur de lui mentionner cette édition; et, lors de mon retour à Washington, je vous enverrai un exemplaire, si je puis vous le faire parvenir par une occasion sûre (2).

» Je regrette de ne pouvoir faire un rapport plus encourageant concernant nos projets météorologiques. Les appels que j'ai faits, l'été passé, aux communautés agricoles, et dont je vous ai envoyé des copies, ont été favorablement accueillis. Des mémoires ont été présentés au congrès en faveur du plan d'extension du système de recherches météorologiques de la mer sur la terre; et les comités d'agriculture des deux Chambres législatives se sont entendus avec moi et favorisaient aussi le projet, mais des événements politiques sont survenus: ils ont détourné l'attention publique de la météorologie et de l'avancement des sciences, et ils ont dirigé les travaux de la Législature vers

(1) Pendant l'été de 1855, à la suite des deux premiers congrès pour la *marine* et pour la *statistique*, qui se succédaient à un mois de distance, je fus subitement frappé d'une espèce d'apoplexie, à laquelle j'eus le bonheur d'échapper. A. Q.

(2) Les sciences viennent de perdre également M. de La Rive, l'un de nos collaborateurs les plus distingués.

d'autres sujets. La clôture de la session est arrivée et je reste encore sans autorité pour « aller en avant » (Go a-head).

» L'idée d'étendre un système bien concerté de recherches météorologiques de la mer sur les terres, et de rendre ainsi le plan universel, est sans contredit une noble idée; son exécution captive toute mes sympathies et je continuerai d'exercer toutes mes forces, quelque humbles qu'elles soient, dans la poursuite de la bonne cause.

» Il vaudrait peut-être mieux que mes efforts, par ici, fussent secondés plus ouvertement et plus hardiment qu'ils ne l'ont été par les adhérents au projet de votre côté de l'Océan. Il serait peut-être préférable de revenir à l'idée qui a été suggérée durant notre conférence à Bruxelles; ne serait-il pas mieux, ou au moins aussi bien, de mettre en avant une autre nation, comme l'Hercule de l'entreprise.

» Vous savez que l'Angleterre en était arrivée à peu près au point d'attache, lorsque la guerre fut déclarée; pourrions-nous ranimer ses météorologistes, ou la Russie et la France peuvent elles être influencées pour se mettre en tête de ligne et faire la convocation d'un nouveau congrès. En un mot, mon ami, pourquoi ne vous mettez-vous pas à la tête d'un tel mouvement en Europe, et ne remuez-vous pas les gouvernements, là-bas, pour prendre un intérêt actif dans notre cause? Je ne relâcherai pas mes efforts de mon côté; de façon que, au lieu d'entraver le plan, nous le renforcerions et le conduirions à son exécution. Dans tous les cas, vous pourriez faire ceci : écrire une lettre, dans laquelle vous appuieriez le projet. Que cette lettre soit explicative sur l'importance d'étendre sur la terre le système d'investigations météorologiques qui a été inauguré pour la mer dans la Conférence de Bruxelles. Qu'elle démontre pourquoi les deux plans, pour la terre et la mer, doivent

être confondus et incorporés, l'un dans l'autre, pour ne former qu'un seul système. Qu'elle exprime l'intérêt que lui témoignent les météorologues d'Europe et l'empressement avec lequel ils attendent l'action des États-Unis.

» Maintenant si vous voulez me faire la faveur de m'écrire une telle lettre, et si de Humboldt, Kupffer, Kreil, Lamont, Jomard, etc., ou d'autres hommes marquants dans la science, de la Prusse, la Russie, la France, etc., voulaient en faire autant, je crois que l'effet, à travers l'Océan, aurait certainement du retentissement.

» Je travaille ici pour ainsi dire isolément, car quelques-uns des savants du pays qui pourraient m'assister dans l'entreprise, y sont opposés; vous pouvez donc facilement vous apercevoir que l'influence de pareilles lettres serait d'un grand service.

» Je suis profondément sensible aux faveurs et à la bonté avec lesquelles notre première Conférence a été reçue par Sa Majesté ainsi que par le gouvernement et le peuple belges. Encouragé par ce que vous me dites, si j'en avais l'autorité, je désignerais Bruxelles comme le lieu de la réunion prochaine, et mon intime ami serait le président du congrès.

» Je ne crois pas vous avoir jamais dit combien fortunée je considérais notre Conférence, d'avoir joui de vos services comme président; vous introduisiez l'harmonie dans nos discussions; les éléments de discorde se dissipaient lorsque vous preniez le fauteuil.

» Je suis parfaitement d'accord avec vous au sujet de l'idée que, dans notre prochaine réunion, nous ne devons avoir rien que des hommes qui soient aussi pratiques que scientifiques.

» Vous voyez que je vous parle de notre *prochaine* réunion comme si elle était déjà un fait arrêté; j'espère qu'elle pourra se réaliser d'ici à un an, et qu'au printemps prochain j'aurai le

plaisir de venir vous saluer ainsi que votre aimable famille, à laquelle je vous prie de vouloir faire mes compliments. Croyez-moi (1).

» Votre dévoué,

» M.-F. MAURY. »

(1) Le 16 septembre suivant, je reçus de M. Maury la copie d'une lettre qu'il venait d'adresser à M. l'amiral Fitz-Roy, lettre dans laquelle il lui annonçait le plaisir d'avoir pu s'accorder, avec lui, sur tous les détails de la nouvelle entreprise projetée. « *I expect to be in London about the first of november, when I hope to have the pleasure of seeing you and of comparing notes. Quetelet seems to think an early move towards another conference desirable, I can however do nothing more than talk of the matter until our presidential election is over and the new administration comes into power.* »

Le 28 novembre, j'écrivais à M. le colonel James la lettre suivante sur le même objet : « Je viens de recevoir la lettre que vous avez bien voulu m'adresser avec le bon M. Maury. Ce double témoignage d'affection m'aurait causé un bien sensible plaisir, si vous ne me faisiez connaître le résultat de votre conférence.

« Permettez-moi de vous dire que je suis peu au courant de la conférence que vous venez d'avoir, et de ce qui peut avoir été décidé. J'ai fait, il y a quatre mois, un voyage en Angleterre; et j'y ai vu accidentellement M. l'amiral Fitz Roy, que je ne savais pas engagé dans l'affaire du congrès maritime autant que je l'ai su depuis, par M. Maury à qui j'en avais écrit. Notre ami aussitôt a formé le projet de venir en Angleterre, pour se mettre en relation avec lui : il l'a fait avec l'empressement et le bon vouloir d'un homme de bien, mais peut-être pas avec toute la prudence nécessaire. Je ne dirai rien à cet égard, puisque je ne connais pas les relations entre notre ami et M. Fitz Roy; je ne savais pas même d'une manière précise que M. Maury fût en Angleterre. Quoi qu'il en soit, prenons la chose comme elle est. Les propositions conciliantes de notre ami n'ont pas été accueillies. Cette négation ne détruit nullement



Pendant le mois de novembre 1856, le lieutenant Maury, alors directeur de l'Observatoire naval de Washington, adressa au secrétaire d'État pour la marine une série de rapports circonstanciés et très-étendus sur la géographie sub-océanique; les sondages à grandes profondeurs, la température des eaux de l'Océan, le plateau télégraphique sous-marin, tous ces divers sujets excitaient un intérêt universel par suite de leur relation avec la grande entreprise du jour, la pose d'un câble électrique au fond de l'Océan entre l'Amérique et l'Europe, à l'effet d'établir une communication télégraphique entre les deux continents. Il résultait des investigations du lieutenant Maury qu'il y avait lieu de supposer que le fond de la mer, à de grandes profondeurs, se trouvait protégé du frottement que produisaient les courants, par l'interposition d'une couche d'eau immobile ou au moins suffisamment tranquille pour ne remuer que fort peu sensiblement ce fond, sur lequel on se proposait de conduire le câble. De plus, il démontrait que le mouvement des couches d'eau, qui subissent l'influence des courants, ne s'étend pas au delà d'une certaine profondeur déterminée — deux points d'une importance pratique et de grande valeur pour ceux qui se trouvaient alors engagés dans la solution du problème de la télégraphie sous-marine.

M. Maury accompagnait son rapport d'une série de douze cartes d'ouragans pour l'Atlantique, une pour chaque mois de l'année, et déduites des matériaux fournis par 265,875 jours d'observations.

les assertions du passé. L'Angleterre s'est engagée formellement à suivre le plan qui a été mis devant le public; ce ne sont pas quelques personnes élevées qui peuvent le détruire. Il faut donc s'en tenir au passé, et prendre garde, pour l'avenir, de compromettre le tout par trop de précipitation .... »

S'étendant sur la possibilité des télégraphes sous-marins, il regardait déjà dès lors la Vera-Cruz, le Brésil, la Havane ainsi que l'Europe reliés entre eux par un vaste réseau électrique.

Généralisant ses vues, il concluait de nouveau que le système de recherches météorologiques, ainsi qu'il l'avait dit à maintes reprises, n'avait pas été entrepris à l'avantage exclusif de l'une ou de l'autre nation, mais au bénéfice universel du commerce et de l'avancement des sciences, et à l'avantage de toute la famille humaine, en insistant sur cette règle, adoptée parmi les hommes de science, que les observations, dans n'importe quelle branche de la physique, doivent être faites et conduites de façon que tous ceux qui le désirent soient à même d'en déduire les résultats aussi bien que pourrait le faire l'observateur lui-même (1).

Le 18 décembre 1856, à la troisième session du trente-quatrième congrès des États-Unis, M. Harlan, sénateur, présentait le rapport du comité d'agriculture auquel avaient été référés les divers mémoires en faveur de l'extension sur la terre, et au bénéfice de l'agriculture, du système d'observations et de recherches météorologiques, inauguré avec tant de succès sur la mer, au bénéfice du commerce et de la navigation.

(1) A cette occasion parut, au Sénat des États-Unis, un rapport très-remarquable de M. Harlan, qui examinait, pour l'agriculture, les différents avantages que pouvait introduire le système météorologique indiqué par le lieutenant Maury en vue de favoriser le commerce et la navigation. Cette communication, présentée au Sénat avec tous les détails nécessaires, donna lieu à des remarques intéressantes de plusieurs des principaux journaux, parmi lesquels nous remarquons surtout: le *Herald* du 5 décembre 1855, la *Chambre des Représentants* du 29 décembre 1856, le *National Intelligencer* de la fin de décembre 1856, etc.

Le rapport donnant l'historique du système d'observations maritimes dont Maury était le promoteur, rappelle ses travaux d'initiative, ses premiers résultats obtenus dans la production des *Wind and current charts*, ainsi que ses efforts subséquents qui le conduisirent, en 1853, à convoquer à Bruxelles une conférence maritime internationale.

Le système adopté, dans ce congrès, ne tarda pas à être mis en vigueur par les marines marchandes et nationales des divers pays qui s'y étaient fait représenter. Les résultats couronnèrent d'un succès sans précédent ces travaux intelligents et vinrent répandre des bienfaits incalculables sur la navigation et le commerce.

Les *Sailing Directions* de Maury atteignirent bientôt de nombreuses éditions et furent traduites dans toutes les langues de l'Europe.

Le secrétaire de la marine des États-Unis reconnut publiquement les immenses services rendus par Maury, dans ses rapports annuels de 1850, 1851, 1852, 1853, 1854, 1855 et 1856.

Le comité naval en fit autant dans son rapport au Sénat du 29 janvier 1855.

Le président des États-Unis, dans son message annuel de 1851, avait déjà reconnu en termes flatteurs et précis les travaux de Maury, qui furent, en outre, appréciés à leur juste valeur par les nations maritimes les plus importantes de l'Europe. Plusieurs d'entre elles avaient sollicité du Congrès la permission de lui conférer des honneurs et l'expression de leur haute appréciation, sur les brillants services rendus par lui comme homme de science, et sur la haute position qu'il s'était acquise parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

Le rapport concluait en établissant que les recherches, proposées sur la terre, forment une partie intégrante du système

inauguré pour la mer, et qu'il en résulterait, pour l'agriculture, des avantages directs et incalculables.

Je reçus encore de Maury, de 1857 à 1860, les lettres suivantes :

Observatoire de Washington, 3 janvier 1857.

« Une nouvelle année, heureuse à vous et aux vôtres, mon excellent ami.

» Votre bonne et encourageante lettre du 10 dernier était parmi les excellentes choses que j'ai trouvées à mon retour, le jour de la Noël, après une absence d'environ cinq semaines.

» Nous obtiendrons un vote à la session actuelle du congrès sur notre projet météorologique. Je crois vous avoir envoyé copie du rapport du comité auquel la question a été référée.

» Hélas! pauvre Beechey. Il est allé rejoindre ses pères. Je regrette sa perte. C'était un homme utile et un excellent officier. Je n'en connais pas de supérieur en mérite au service de Sa Majesté.

» J'ai reçu aujourd'hui votre portrait dans la galerie philosophique de Lenoir. La ressemblance nous fait ressouvenir de vous, quoiqu'elle nous dise que vous ne vous étiez pas encore entièrement remis de l'attaque de maladie que vous avez eue en été, lorsque vous avez posé pour ce portrait.

» Je vous envoie copie (en journal) de mon dernier rapport officiel concernant nos investigations sur la physique de la mer.

» Je regarde un télégraphe à travers l'Atlantique comme une affaire facile à accomplir.

» Jansen est aux Indes Orientales; il est parti par le *Royal charter* de Liverpool, en février dernier; il a eu une traversée de 59 $^1/_2$ jours; il a fait, durant le voyage, une série d'observations sur l'ozone avec du papier iodé et il me dit, parmi ses



résultats obtenus, qu'il a trouvé, dans les deux hémisphères, une surabondance d'ozone dans les vents qui soufflent vers les pôles, et la moindre quantité dans les vents qui soufflent vers l'Équateur. En d'autres termes, au nord du tropique du Cancer et au sud de celui du Capricorne, il trouvait de l'ozone abondamment, tandis qu'elle ne se déclarait que faiblement dans les vents alizés.

» Je n'ai pas entendu parler de longtemps de nos confrères du congrès de Bruxelles, excepté de M. Rothe.

» De la Marche va essayer, je crois, son télégraphe de la Méditerranée, avec un câble revêtu de corde au lieu de fer.

» La France se tient, jusqu'ici, à l'écart de nos projets.

» Gorkovenko a disparu avec la paix.

» Ihlen est tombé malade : il est rentré chez lui; depuis lors, je n'en ai plus entendu parler, non plus que de l'aimable et spirituel Petterssen.

» Le Portugais est un bon coopérateur, mais malheureusement Correâ n'a pas écrit d'ouvrage que je connaisse.

» Je conserve une chaleureuse amitié pour tous les hommes qui nous ont secondé à cette conférence. James m'écrit occasionnellement, mais je n'entends que rarement parler de Lahure (1) et jamais de notre aimable rapporteur (2).

» Adieu, mon ami. Votre dévoué,

« M.-F. Maury. »

Observatoire de Washington, 9 juillet 1857.

« Je ne vous ai pas écrit depuis longtemps, mon cher ami, tant parce que mon ennemi invétéré, la fièvre, a ouvert sa campagne

(1) M. Lahure est mort depuis plusieurs années.

(2) M. Ch. De Groote, actuellement Ministre de Belgique au Japon.

pour la saison, que parce que je n'avais rien d'encourageant à vous communiquer au sujet de l'extension de notre beau système de recherches météorologiques. Je continue à espérer, mais je ne vois aucun encouragement pour sa réalisation.

» La France est entrée décidément dans le champ maritime avec nous; elle a saisi la question hardiment et résolûment, et son ministre de la marine a ordonné que la septième édition des « *Sailing Directions* » fût traduite pour le bénéfice de la marine française. La seconde partie, qui doit être publiée d'abord, est maintenant prête à être livrée à l'impression.

» Je sais que vous ressentez, ainsi que moi, un vif intérêt pour tout ce qui touche à l'extension et à l'encouragement des relations commerciales de nos deux pays. Mon ami, l'honorable William Ballaid Preston, a quelque chose de ce genre en vue. Je lui ai recommandé d'aller à Bruxelles, je lui ai parlé des vues éclairées avec lesquelles vous envisagez les grands et utiles travaux; et je lui ai demandé de conférer avec vous pour connaître les personnes compétentes, auxquelles il serait utile à ses desseins de soumettre ses idées et ses projets.

» Voici à peu près de quoi il s'agit.

» La Virginie ainsi que les États avoisinants et limitrophes ont exécuté tranquillement un système étendu d'améliorations intérieures, vicinales, dans le genre de canaux, routes, et principalement de chemins de fer. Ces derniers, lorsqu'ils seront complétés, mettront ses ports de mer en communication directe avec la vallée du Mississipi. Évidemment ces voies ferrées offriront l'avantage des plus courtes et plus directes communications pour le trafic et le commerce entre le littoral de l'Atlantique et la plus belle portion de cette partie si riche, si fertile et si étendue de notre territoire.

» Par l'achèvement de ces travaux, il est à supposer que Nor-

folk deviendra un port de commerce très-important, car il possédera alors des avantages naturels et artificiels de très-grande valeur.

» Mon ami M. Preston, ci-devant secrétaire d'État pour la marine, Virginien, et jouissant d'une grande importance et d'une haute réputation, va visiter la Belgique dans le but d'attirer l'attention de vos négociants et hommes de commerce vers ce projet, pour le leur expliquer, et leur fournir toutes les informations nécessaires à l'établissement de relations directes entre la Belgique et la Virginie.

» Comme vous le savez, toute mesure ayant pour objet le développement du commerce est assurée de conquérir mes sympathies et mon assistance, et je suis convaincu qu'il en est de même avec vous.

» Les relations commerciales à établir entre votre pays et le mien sont une grande chose. M. Preston devra évidemment être mis en rapport avec vos principaux et plus marquants négociants, et pour atteindre ce but le plus sûrement, j'ai pris la liberté de l'envoyer directement à vous, qui, j'en suis assuré, trouverez le plus grand plaisir à le faire connaître auprès des personnages de son mérite.

» Il part, dans deux ou trois semaines, et sera à Bruxelles probablement vers la fin d'août (1857).

» Vous n'avez certainement pas été un observateur indifférent au sujet des préparatifs pour la pose du télégraphe électrique à travers l'Atlantique (1). Je n'ai pas toute la confiance nécessaire dans la possibilité d'une heureuse réussite de la pose

(1) Mes relations avec M. Wheatstone, et la part officielle que j'ai prise à l'établissement des télégraphes dans notre royaume, le prouvent suffisamment. (Ad. Q.)

de ce câble. Il est trop lourd. Néanmoins je continue a espérer aussi longtemps qu'il existe une chance que la Compagnie réussira. Mes recherches sur la physique de la mer ont clairement indiqué qu'au fond de l'Océan, il n'existe pas de courant suffisamment fort pour y remuer la surface du sol. Ce fait une fois établi et admis, à quoi sert cette accumulation de renforts dans le câble? Il ne lui faut pas plus que la force nécessaire pour vaincre la résistance qu'il rencontrera dans sa descente jusqu'au fond; et, en le filant mou, il descendra tranquillement à travers des courants sans résistance. Je me suis efforcé de leur faire comprendre ces faits si simples, mais j'ai échoué, je suppose, à leur démontrer clairement les faits et leurs causes. Mais, ainsi que je le disais, espérons pour le mieux.

» M.-F. MAURY. »

Observatoire de Washington, 12 mars 1860.

« ..... Je vous envoie, mon cher ami, une épreuve d'un diagramme démontrant la distribution inégale de l'atmosphère sur les deux hémisphères. — Je termine la discussion de 6,455 observations barométriques séparées et indépendantes, faites à la mer, à 40 degrés de latitude sud — Je les avais divisées en trois groupes, suivant leur longitude, dans le but de rechercher jusqu'à quel point une baisse barométrique est inhérente aux régions du cap Horn. En voici les résultats :

Hauteur moyenne du baromètre entre les

PARALLÈLES de	ET LES MÉRIDIENS de 20° O. à 140° E.		de 140° E. à 80° O.		du cap Horn		MOYENNES générales.	
	Nombre d'observ.	Barom.	Nombre d'observ.	Barom.	Nombre d'observ.	Barom.	Nombre d'observ.	Barom.
40° L. S. à 43° L. S.	1115	29^{i} 90	210	29^{i} 84	378	29^{i} 86	1703	29^{i} 88
43° » 45° »	738	» 80	155	» 73	237	» 75	1130	» 78
45° » 48° »	611	» 58	226	» 71	337	» 68	1174	» 63
48° » 50° »	175	» 53	247	» 56	250	» 61	672	» 62
50° » 53° »	108	» 35	198	» 45	359	» 56	665	» 48
53° » 55° »	6	» 17	92	» 35	377	» 37	475	» 36

» En prenant ces quantités comme des données, je projetai, sur une carte divisée en carrés, la courbe barométrique du parallèle de 40 degrés jusqu'au pôle. Ces figures vous intéresseront, je l'espère; dans tous les cas, veuillez y lire un témoignage d'estime et d'amitié, etc., de

» Votre dévoué (1),

» M.-F. MAURY. »

(1) Je recevais presque en même temps, de M. Maury, un excellent mémoire intitulé : *Projet de conférence internationale, pour étendre, sur le globe entier, le système des observations météorologiques adopté pour la mer, dans la conférence de* 1853. J'ai inséré cet écrit, formant un mémoire de 18 pages avec *trois planches*, dans les Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; Bruxelles, 1860, page 415. Le même recueil contient encore d'autres mémoires du savant Américain.

Cette lettre fut immédiatement suivie de trois autres, dans lesquelles on voyait que les événements politiques faisaient diversion aux recherches de la physique. Le 6 juin 1860, cependant, Maury revenait à son idée favorite; il exprimait le désir de voir un nouveau congrès se former à Bruxelles ; il consentait à remplir les fonctions les plus pénibles, prêt à donner ses services, disait-il, si l'on croyait pouvoir en faire usage. Il concevait néanmoins la difficulté de choisir, en France ou en Angleterre, l'organisateur de cette vaste entreprise, sans blesser des rivalités nationales. Cette difficulté ne s'était pas fait sentir en Belgique, mais les choses avaient changé depuis, et il convenait d'y avoir égard.

Dans une seconde lettre, écrite le mois suivant (le 13 juillet 1860), les idées de Maury étaient encore flottantes entre les personnes qui pouvaient être mises à la tête de l'entreprise. L'amiral Fitz-Roy était un homme très-actif et paraissait mériter toute confiance; mais il avait soulevé certaines difficultés peu aisées à éviter. Le prince Albert, si recommandable par son noble caractère, et d'un esprit si élevé, comprenait peut être mieux que personne la valeur de son rang. « Consultez le prince Albert, disait Maury avec l'enthousiasme qui l'animait parfois; c'est l'homme dont nous avons le plus à attendre. » J'étais peut-être mieux que personne en état d'apprécier la justesse de cette observation, et je l'aurais appuyée de tous mes moyens, si mes rapports affectueux avec ce noble et digne prince m'avaient permis de le faire avec toutes les chances convenables.

Puis, dans une troisième lettre, Maury revenait sur ce même choix, il parlait de ses amis les plus sûrs et les plus capables; il rappelait les préférences qu'on voulait lui donner, et la répugnance qu'il avait à accepter pour lui-même.



Dans les derniers jours de novembre 1860 (1), Maury se détermina à venir à Londres et à tâcher de vaincre les difficultés qui l'occupaient le plus sur l'organisation d'un nouveau congrès maritime; mais ces difficultés, loin de s'aplanir, semblaient s'augmenter encore. Je conserve soigneusement une lettre assez longue, qu'il m'écrivit à bord du vaisseau qui le ramenait aux États-Unis, après un très-court séjour à Londres. Cette lettre était écrite à bord du *Steamer New-York*, le 7 décembre 1860 (lat. 45° 1/2 N., long. 45° O.); il me faisait connaître toutes les difficultés qu'il avait rencontrées chez nos voisins et l'impossi-

(1) Une lettre de MM. Maury, Jansen et James, que je reçus de Londres, le 23 novembre 1860, me donnait obligeamment les détails suivants. « Dear friend, we have met here to inquire into the dispositions of the leading man in England to have a general conference for discussing a plan of cooperation between land and sea, so as to give a larger extent to what was done under your able guidance at Brussels in 1853. We were informed of your propositions at the statistical congress. Upon what occurred there you must have formed your opinion, which. we have no doubt, must be that in this country meteorologists are generally well disposed to more extensive cooperation; we found them so disposed, but till there appeared to us to be a certain hostil feeling against the proceedings of our Brussels conference. Notwithstanding we fermly believe that if we can get up a general meeting of meteorologists from all parts of the world, there is no doubt of you will draw up a general plan that may prove more beneficial as the one that was made in 1853 for the sea......

» Maury returns to the United States thursday next, and Jansen to the Hague. Both we will be very glad to meet you, next year, at Brussels, or every other place you may think proper to point out. With the best wishes.....

» M.-F. Maury, Jansen. »

bilité de reconstituer, pour le moment, les liens scientifiques qui devaient réunir toutes les nations éclairées du globe et leur donner les moyens d'étendre leurs relations philanthropiques et commerciales.

Les malheureux événements révolutionnaires qui éclatèrent entre le Nord et le Sud des États-Unis, me mirent dans l'impossibilité de suivre la marche de l'ingénieux Maury dans les différents pays qu'il eut à parcourir. Je fus, pendant dix ans à peu près, complétement privé de ses nouvelles : les seuls renseignements que je pus recueillir sur son parcours, sont ceux qui me parvinrent du Mexique. Je pus voir, dans les journaux, qu'il fut favorablement accueilli par le nouveau souverain de cet empire, par le frère de l'empereur d'Autriche qui termina si malheureusement sa carrière. Je pus recevoir également par lui des nouvelles de l'illustre fille de notre roi Léopold Ier, de la jeune et malheureuse princesse Charlotte, épouse de Maximilien. Il fut favorablement accueilli par ces excellents princes ; mais des craintes politiques le portèrent, malgré l'accueil favorable qu'il reçut à la cour de Mexico, à chercher un autre asile contre les coups qui le menaçaient.

Ce ne fut que le 25 mars 1872, plus de dix ans après notre séparation, que je parvins à recevoir des nouvelles de Maury, qui se trouvait alors à Lexington, dans la Virginie (1).

(1) Je pus prendre alors connaissance des différentes communications qu'il avait faites depuis notre séparation, et spécialement de différents articles insérés dans les journaux sur les résultats de ses travaux. Je citerai surtout les brochures suivantes : *Address of Com. M. F. Maury before the fair of the Agricultural and Mechanical Soc. of Memphis, Tenn.*, broch. in-8°, 17 octobre 1871. — *Immigration to the South : Letter from commodore Maury*, in-8°, 22 décembre 1871. — *Address of M. F. Maury*, LL. D., broch. in-8°, *Jackson*,

« Mon vieil et estimable ami, m'écrivait-il le 25 mars 1872, je ne saurais vous exprimer la sensation de plaisir que j'ai éprouvée, lorsque j'ai reconnu votre écriture dans l'invitation à votre jubilé centenaire (1).

» Attiré malgré moi dans le tourbillon de la révolution, j'ai passé par bien des vicissitudes, mais j'ai toujours su garder en moi la conscience de mes actes (*mens conscia*). — L'une des principales causes de mes regrets fut la séparation que cette révolution a amenée entre moi-même et mes amis, parmi lesquels vous comptez comme l'un des plus chers. — J'ai bien souvent songé à vous.

» En 1868, je fus au Mexique, où j'arrivai bientôt en relations confidentielles avec l'Empereur et la charmante Charlotte, la femme la plus accomplie et le caractère féminin le plus admirable que j'aie jamais rencontré dans les hautes sphères de la société — Vous devez vous rappeler que nous avons dîné au palais, lors des fêtes nuptiales de votre roi actuel. Elle avait alors 14 ans. Ayant découvert que l'hospitalité dont je fus l'objet au Mexique offensait le gouvernement de Washington, sous les lois duquel je me trouve encore, je me décidai à me retirer du service de Sa Majesté, et je regagnai ma patrie....

» Nonobstant, et comme vous le verrez par les imprimés que je vous envoie avec ces lignes, je suis aussi ardent que jamais dans la grande cause républicaine de la science. J'essaye maintenant de faire ce que.. aurait fait dans notre congrès de 1853,

Tenn., mai 1872. — *The Rockbridge Agricultural Society. Commodore Maury*, broch. in-8°, janvier 1872.

(1) C'était le centième anniversaire de l'institution de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Bruxelles, dont Maury était associé.

que vous présidiez et duquel date une nouvelle ère dans la météorologie et les recherches physiques sur la mer.

» J'espère que vous n'oublierez pas de faire allusion, dans votre discours, lors du jubilé de l'Académie, à ce congrès ainsi qu'à l'influence importante qu'il a exercée en encourageant les progrès de la météorologie et des recherches physiques sur la mer. C'est le secrétaire perpétuel de l'Académie qui présida cette conférence et qui la guida de ses conseils et de ses avis. Vous savez que, dans ce moment, un plan général européen se trouve à l'étude pour exécuter ces recherches, et que les Anglais préparent, dans ce but, une frégate pour une croisière de quatre années.

» Encouragez-moi aussi, mon ami, et faites entendre de bonnes paroles pour mes tentatives au sujet de la réunion d'un nouveau congrès pour l'établissement d'un système uniforme d'observations terrestres, au bénéfice de l'agriculture, comme il a été fait, sur la mer, au bénéfice du commerce et de la navigation.

» Votre dévoué,

» M.-F. Maury. »

Je répondis à Maury, le 28 mars 1872 :

« Vous avez bien voulu m'envoyer, mon cher Monsieur Maury, deux exemplaires du discours que vous avez prononcé, le 17 octobre dernier, à la Société d'agriculture et de mécanique de Memphis (Tennessee).

» J'ai eu l'honneur d'offrir l'un de ces exemplaires, en votre nom, à notre Académie et je viens, comme organe et interprète des sentiments de mes confrères, vous offrir leurs remercîments au sujet de ce souvenir de votre part. Je vous suis fort obligé pour l'exemplaire qui portait mon nom et que j'ai parcouru avec l'intérêt que comportent tous vos travaux.



» Je vous ai adressé, vers la fin du mois de février dernier, à titre d'associé de l'Académie royale de Bruxelles, une circulaire vous invitant à venir prendre part à la célébration du centième anniversaire de notre Compagnie, qui aura lieu le 28 et le 29 mai prochain.

» Vous aviez laissé, dans le monde savant d'ici, une trop vive impression pour ne pas être assuré de l'accueil qui vous aurait été fait. Nous n'osons cependant espérer de vous voir à cause de votre éloignement de nos contrées, mais nous ne doutons nullement que vous y prendrez part d'esprit et de cœur.

» Je serais heureux, mon cher collègue, de recevoir de vos nouvelles et je vous prie d'agréer, en attendant, l'assurance de mes sentiments affectueux. »

Le 12 avril suivant (1872), M. Maury me donna connaissance des travaux dont il s'occupait pour la météorologie dans ses rapports avec les phénomènes de la végétation; il m'écrivit que son intention était de préparer un nouveau congrès, concernant spécialement l'agriculture autant que la météorologie : mais il me faut avant tout, disait-il, des savants qui puissent m'aider avec énergie. On reconnaît, dans les différents passages de sa lettre, qu'il est impatient de pouvoir reprendre de nouvelles recherches scientifiques, qui doivent le conduire à des résultats utiles et curieux pour les sciences naturelles : il cite des recherches qu'il est tenté d'entreprendre, et des succès qu'il a déjà obtenus dans des travaux antérieurs. Il s'occupe spécialement de la Méditerranée et de la Mer rouge, qui ont plus d'une fois attiré son attention.

Dans plusieurs lettres qu'il me fit le plaisir de m'adresser successivement, il me parlait avec feu de ses recherches scientifiques. La *dernière lettre autographe,* que je reçus de lui, est celle que je mentionne ici; il y parle des principaux travaux

qu'il a en vue de faire: « Do I take an undue liberty? dit-il; I am sure, I do not so far as invitations for another congress go. I am sanguine of success, but whether they will be accepted will depend in no small degree upon the countenance to be given to it abroad by such leaders as you and your academy, are in the scientific world. » Il dut abandonner ensuite à sa famille le soin de communiquer, en son nom, avec ses amis. Il ne paraissait pas croire cependant, alors même, au danger qui le menaçait; car jusque vers les derniers temps de sa vie, il parlait encore des probabilités de revoir ses amis de l'Europe.

Je reçus presque en même temps les diverses lettres dont je viens de parler; je me hâtai de lui répondre (14 avril 1872) combien j'avais été sensible à son souvenir. « Vos deux dernières lettres, lui disais-je, m'ont causé le plus vif plaisir; car c'était une peine bien grande pour moi de voir tous les écrits qui vous étaient adressés, rester sans réponse, et sans que je pusse recevoir aucuns renseignements sur le lieu de votre séjour.

» Mais je me trouve bien dédommagé par le souvenir de bonne amitié que vous me donnez. Je commence par vous dire, en deux mots, que je suis tout à vous, et prêt à vous donner tous les soins dont je suis capable.

» ... Je suis à la veille de partir pour Saint-Pétersbourg; je vais assister au huitième congrès statistique, dont le premier a eu lieu presque en même temps que notre congrès maritime de Bruxelles, que vous avez fondé avec tant de succès. Nous avons marché assez rapidement de ce côté, car nous avons ensuite eu successivement des sessions à Paris, à Vienne, à Londres, à Berlin, à Florence, à La Haye, et nous nous réunissons cette fois à Saint-Pétersbourg (en août prochain).

» Sur ma proposition, développée à Londres, tous les statis-

ticiens des États principaux de l'Europe ont entrepris de faire une *statistique générale du monde civilisé*. Par les soins de M. Engel, le partage des chapitres fut fait, à Berlin, en une trentaine de divisions. Chaque statisticien *officiel* d'un des pays mentionnés s'est chargé de la rédaction d'un chapitre; nous devons soumettre nos travaux à la prochaine réunion, et nous aurons, pour la première fois, un travail fait par le concours de tous les peuples civilisés.

» Vous voyez, mon cher Monsieur Maury, que c'est à peu près le plan que vous comptiez suivre de votre côté. Vous devez comprendre, alors, le prix que j'y attache; je ne crois pas devoir vous en dire davantage.

» Nous aurons aussi, le mois prochain, le jubilé de notre Académie royale de Belgique, sur lequel je vous ai déjà écrit. Il me cause bien du travail; car, comme secrétaire de cette Académie, j'ai été chargé d'écrire l'histoire de ses travaux, pendant le siècle qui va de 1772 à 1872. Vous êtes trop bon connaisseur pour ne pas comprendre les peines qui s'attachent à un ouvrage semblable.

» Ayez, je vous prie, la bonté de me tenir, de votre côté, au courant de votre beau projet, auquel j'attache le prix le plus grand. Ce n'est pas l'affaire de tout le monde de comprendre la valeur d'un travail *général* du globe entier, quand on n'a fait jusque-là que des travaux *individuels*. »

Voici la réponse que je reçus à cette lettre :

« Lexington, 21 juin 1872.

» Je vous envoie, avant qu'il ait été publié sous forme de brochure et d'une manière officielle, le discours lu au Congrès national d'agriculture, tenu à Saint-Louis, il y a trois semaines, ainsi que les résolutions qui y ont été prises.

» La *balle* reçut une bonne impulsion à ce congrès; et elle roule si sûrement dans ce pays, qu'au lieu de 20,000 exemplaires du discours, il a été proposé d'en faire tirer cinq fois ce nombre.

» Le plan a reçu là tout l'encouragement que j'espérais. Avec vous et d'autres amis placés de votre côté de l'Atlantique, pour m'encourager et me soutenir, nous pousserons l'idée en avant, au moins jusqu'au moment où les invitations seront lancées.

» Je vous souhaite un bon voyage à Saint-Pétersbourg et un bon retour; et j'espère recevoir du congrès, qui va se tenir dans cette ville, des marques d'encouragement.

» N'oubliez pas, je vous prie, de me faire parvenir une copie de votre discours.

» Votre tout dévoué,

» MAURY. »

Ainsi que je l'ai déjà dit, la lettre qu'on vient de lire est la dernière que Maury m'écrivit de sa main. A partir de ce moment, la maladie qui devait le conduire au tombeau lui interdit tout travail; et ce fut sa fille ou son fils qui écrivirent en son nom ou me donnèrent de ses nouvelles. Je lui adressai plusieurs lettres en réponse à celle que j'avais reçue de lui le 21 juin (1) : elles lui arrivèrent dans ses derniers moments. Nous

(1) Avant de partir pour Saint-Pétersbourg, je lui avais encore écrit :

« Je vous expliquerai donc, en deux mots, disais-je, ce que j'attends de vous : deux mots, je pense, suffiront pour vous dire le tout. Nous nous assemblerons à Saint-Pétersbourg et j'espère encore de vous y voir. Notre assemblée sera composée d'hommes éclairés de presque toutes les nations policées du monde. Je pense que nos sentiments seront unanimes. Il s'agirait de resserrer les liens qui

croyons devoir les reproduire ici, afin de montrer combien ses efforts et les miens avaient été couronnés de succès au congrès de St-Pétersbourg, et quels heureux résultats on pouvait espérer de la réalisation des projets de l'illustre Américain.

« Mon cher Mr Maury,

» Vous me trouvez sans doute bien silencieux, au milieu de vos excellents projets de mettre à exécution l'une des plus

rattachent entre eux les hommes et d'en faire, s'il est possible, une famille générale. Le globe serait entouré de deux lignes à peu près parallèles : l'une passant, dans le nord, par New-York, Londres, la Belgique, la France, la Prusse, la Russie occidentale et orientale, le Japon, San-Francisco et New-York ; l'autre, menée dans la partie méridionale, passerait par Rio de Janeiro, le cap de Bonne-Espérance, l'île Maurice, le riche archipel qui commence à Batavia, la Bolivie, la traversée de l'Amérique du Sud et Rio de Janeiro. On n'est pas encore en mesure, sans doute, de pousser la traversée jusqu'à ce dernier point; mais ce serait beaucoup de pouvoir, de Rio de Janeiro, doubler le cap de Bonne-Espérance et de revenir, après avoir visité quelques parties principales de l'Asie méridionale, en attendant qu'on puisse faire le tour du globe. »

Maury était l'homme qui convenait admirablement pour le premier travail; et une circonstance favorable nous faisait espérer de commencer également le passage vers le Sud, en nous appuyant des solides conseils que nous aurions obtenus, sans doute, par un des hommes les plus capables pour ces sortes de grands travaux. Je veux parler de M. Porto Seguro, que j'avais appris à connaître au congrès de Saint-Pétersbourg, et qui réside actuellement, comme ministre représentant l'empire du Brésil, dans la ville de Vienne. Ceux qui ont eu le bonheur de connaître S. M. l'Empereur du Brésil, lors de son dernier voyage en Europe, pourront apprécier si nos espérances étaient fondées.

grandes entreprises qu'on ait essayé de faire. Je n'ai cependant pas perdu de vue ce que vous me recommandiez au moment de mon départ pour St-Pétersbourg. Je brûlais, au contraire, du désir de voir réussir vos magnifiques projets, parce que ces projets sont aussi les miens. Quoique j'aie moins de titres, moins de moyens de les faire valoir que vous, je ne puis que vous aider, mais je le ferai de tout cœur.

» Dès mon arrivée à St-Pétersbourg, je me suis donc occupé de votre entreprise; j'en ai parlé aux hommes les plus influents, et je puis dire que je les ai tous trouvés favorables, sauf quelques observations dont je vous parlerai plus loin, mais auxquelles vous-même vous aurez pensé, je n'en doute pas.

» Notre congrès était très-nombreux, très-beau, mais d'une magnificence par trop grande, peut-être. Le Grand-Duc Constantin était notre président d'honneur, et M. de Séménow l'un des présidents de la commission préparatoire. On avait bien voulu me continuer les fonctions de président des commissions étrangères. Je me mis d'abord en rapport avec nos membres les plus capables : je leur parlai des plans admirables qui vous occupaient, des moyens que nous avions de réussir en persistant; ici se présentait un écueil que j'avais entrevu, mais que l'on put détourner.

» Je leur fis donc connaître ma pensée, qui est aussi la vôtre, je crois : je leur dis que l'association pour les observations de terre resterait la même; qu'il n'y aurait point de changement, mais que la section des phénomènes atmosphériques et du mouvement des mers aurait, à l'époque de *nos réunions*, des conférences avec l'association *maritime*, qui aurait aussi ses travaux à part et son centre particulier. Ces deux sections se verraient donc et arrêteraient les bases du grand travail qui doit couvrir le monde entier. Cette manière de voir les choses



fut approuvée et l'on nomma même une commission organisatrice chargée de s'entendre avec vous.

» Cette commission, composée de MM. le baron d'Osten-Sacken, l'amiral Gorkovenko, M. de Séménow et moi, fut chargée d'appeler l'attention des différentes institutions gouvernementales et des sociétés savantes sur l'importance de la réalisation de notre projet et sur la nécessité de déterminer, pour chaque pays, le mode de cette réalisation. (Je vous envoie par la poste, en même temps que cette lettre, l'article que me fait parvenir M. de Séménow.)

» Vous verrez donc que tout se trouve dans les meilleures dispositions : il y a plus. Autrefois les congrès n'existaient que quand ils étaient réunis de deux en deux ans, ou de trois en trois ans. Maintenant les commissaires, désignés pour telle ou telle partie, *restent réunis jusqu'au congrès suivant.* Ainsi vous n'aurez à faire officiellement qu'avec MM. de Séménow, d'Osten-Sacken, Gorkovenko et moi (si vous me croyez utile, car la commission réside à St-Pétersbourg et je ne puis guère communiquer que par écrit).

» Tout est établi au mieux; et si vous voulez marcher, vous avez la plus belle occasion du monde. Il est extrêmement remarquable que les deux puissances qui commenceraient cette vaste entreprise sont les deux puissances les plus importantes par leur grandeur et leur position géographique : les États-Unis et la Russie. Je devrais joindre à ces deux grands pays le Brésil, qui possède un souverain si remarquable et qui se trouve représenté ici par des hommes du plus grand mérite. Du reste, nous avons les mêmes principes : une parfaite égalité entre tous les pays existerait toujours.

» Je pense que le peu que je viens de dire, joint à l'article du journal *le Moniteur belge*, que je vous ai envoyé, pourront

vous mettre au courant de tout. (Je n'ai pas parlé du prince impérial de Russie, notre digne président, car sa position ne permet point de le faire figurer comme partie agissante.)

» Voici maintenant la crainte que j'ai eue :

» Les États-Unis d'Amérique étaient représentés par douze de leurs membres : ils demandaient une union immédiate et des congrès devant avoir lieu alternativement en Europe et en Amérique. Les Anglais étaient représentés par vingt-trois membres, et ils appuyaient généralement la demande des États-Unis. La discussion eut lieu le dernier jour des séances. Les Anglais et les Américains ont pris tour à tour la parole pour appuyer ensemble leur proposition. Mon cœur battait, mais je pris hardiment mon parti. Je tâchai de faire apprécier combien il était dangereux de mêler brusquement des peuples aussi différents et aussi éloignés dans leurs habitudes : je tâchai de faire comprendre que c'était peut-être tuer, moralement et à la fois, les uns et les autres. Je parlai des dangers que nous avions dû courir et des incertitudes qui existaient encore de leur part; on ne trouvait pas même, pour le moment, un corps savant américain préparé à agir de concert avec nous. En définitive, je dis que nous devions songer à nous associer tous, et à ne former qu'un seul peuple sur la terre, s'il était possible de l'obtenir; mais que pour entrer dans l'association générale, il fallait avoir fait ses preuves et ne demander à être reçu qu'en ayant montré qu'on était en état de marcher avec régularité et de ne pas entraver la marche des autres : que les représentants des pays qui voudraient participer à nos réunions seraient les bienvenus, comme ils l'étaient actuellement; qu'on ne leur demandait que les mêmes garanties que donnaient les diverses nations de l'Europe; mais que, pour le moment, on ne devait pas songer encore à transporter les peuples à des dis-

tances si grandes, sans savoir s'ils pourraient s'entendre et former en quelque sorte une seule famille.

» Quelques collègues me secondèrent vivement : le bon, l'excellent M. Farr, et quelques autres amis anglais, se joignirent à moi, et les Américains, avec la plus parfaite loyauté, renoncèrent à ce que je regardais comme un véritable danger dans un état encore aussi instable.

» Cette proposition tomba donc d'elle-même : la vôtre, à laquelle j'avais beaucoup pensé et qui nous offrait la plus grande quiétude, me présentait, au contraire, les meilleures chances de marcher d'une manière sûre. C'est alors qu'on nomma la commission dont je vous ai déjà cité les membres.

» Je vous ai écrit tout à la hâte, mon bon M. Maury; excusez mon long silence, il ne dépendait pas de moi de lever la difficulté que j'avais à craindre. Mais tout a marché pour le mieux, et jamais je n'ai vu d'union plus parfaite entre les nations. J'ai eu le bonheur de serrer la main de vos compatriotes, et je pense qu'ils estiment qu'il entre aussi, dans ma pensée, que le peuple des États-Unis doit être le premier à entrer dans notre association générale, malgré la distance qui nous sépare.

» Je serais heureux si je vivais encore assez longtemps pour voir notre prochain congrès. Il paraît que cette réunion aura lieu en Suisse ou en Hongrie.

» Donnez-moi un mot d'écrit, et ne me punissez pas si j'ai tardé aussi longtemps à vous donner de mes nouvelles : j'ai eu des motifs que vous comprendrez facilement.

» Tout à vous, avec amitié.

» A. QUETELET. »

Quelques jours après avoir adressé cette lettre, j'écrivis aussi

à M. le général James, qui s'était toujours beaucoup intéressé aux projets de notre excellent ami et par l'entremise duquel j'avais reçu les nombreux documents que je présentai au nom de Maury au congrès de St-Pétersbourg. Voici ce que je lui disais :

« Bruxelles, le 11 décembre 1872.

» Mon cher général,

» Vous aurez probablement reçu ma lettre du 18 août, dans laquelle je vous faisais des propositions amicales au sujet de M. Maury.

» Je n'ai pas reçu de réponse : je suis alors parti pour St-Pétersbourg. J'y ai reçu l'accueil le plus amical et je me suis employé de tous mes moyens à faire réussir une entente avec M. Maury, en cherchant à faire marcher d'accord un ensemble d'observations combinées sur terre et sur mer.

» Une proposition a été faite d'abord en séance générale; et, après quelques explications, elle a été fort bien reçue (1) : on est convenu que la réunion de tous les pays n'aurait plus de suspension de séances. On a résolu, en second lieu, qu'il y aurait une commission spéciale pour la proposition de M. Maury; et que, pour le congrès international de statistique, la réunion se composerait de quatre membres. J'attends maintenant cette séance : vous voyez que nous trouvons partout de nos collègues et je dirai de nos amis.

» J'ai écrit à M. Maury et je me mets en mesure, au bout de mes vieux jours, de pouvoir marcher encore avec eux.

(1) Voyez *Rapports et résolutions du congrès international de statistique de Saint-Pétersbourg*, vol. in 8°.



J'ose espérer que vous me permettez de continuer à me compter des vôtres.

» Je vous salue avec affection.

» A. Quetelet. »

Le 12 janvier 1873, j'écrivais de nouveau à Maury, lui faisant part de l'étonnement que me causait son long silence.

Deux ou trois jours après, je recevais les premières nouvelles de sa maladie : elle m'étaient adressées par sa fille, Melle Mary Maury. Je m'empressai d'écrire de nouveau, mais lorsque ma réponse parvint en Amérique, Maury n'existait déjà plus.

Voici le texte de mes deux lettres, ainsi que de la première que je reçus de Melle Maury :

« Bruxelles, le 12 janvier 1873.

» Mon cher Mr Maury,

» Vous m'avez fait le plaisir de m'adresser deux lettres, en me recommandant de ne pas perdre de vue nos anciens projets de couvrir, s'il est possible, le monde entier d'observations sur les sujets scientifiques que vous avez exposés avec tant d'intérêt dans notre assemblée de Bruxelles, en 1853.

» Je me suis empressé de vous répondre par plusieurs lettres que j'étais tout à votre service; et je crois l'avoir prouvé à Saint-Pétersbourg où j'avais à faire à forte partie, et où les principales décisions ont été prises en votre faveur. Je vous ai écrit aussitôt que le Congrès s'est constitué en assemblée permanente ; j'étais l'un des quatre membres qui devaient, entre autres choses, s'occuper activement de votre projet. Les trois autres membres sont MM. le baron d'Osten-Sacken, l'amiral Gorkovenko, notre ancien collègue que vous connaissez, et M. Sé-

ménow, le directeur général du congrès de Saint-Pétersbourg. Je suppose qu'on vous aura écrit de cette dernière ville; pour moi, je vous ai adressé deux ou trois lettres, qui sont restées sans réponse; il m'est donc impossible d'avancer ni à Saint-Pétersbourg ni de votre côté. Notre bon et ancien collègue Henry James m'a écrit pour me seconder; mais il ne peut me donner aucun renseignement.

» Je vous prierais donc, mon excellent ami, de ne pas me laisser plus longtemps dans le doute. Nos relations doivent avoir Saint-Pétersbourg comme centre, selon les conventions. Il est donc naturel que vous correspondiez avec cette ville; et ce que vous voudrez bien me dire avec ce que mes collègues m'écriront, me permettra de prendre part à cette affaire. Je vous prierais de m'expliquer bien franchement ce que vous en pensez.

» Je crois, quant à moi, qu'il faudrait se borner à former autant que possible une simple ligne d'observations passant par les États-Unis, par l'Angleterre, la France, la Belgique, la Prusse, la Russie et fermant la courbe de l'autre côté en Amérique. Si l'on pouvait obtenir un pareil résultat en commençant (1), ce serait toute autre chose que ces systèmes de milliers d'observations qu'on organise aujourd'hui sans dessein bien arrêté. Il est vrai que nous devrions commencer par donner notre plan, basé sur votre premier écrit. J'ose vous promettre que dans l'état actuel des choses, vous réussirez certainement. Voyez donc, et répondez-moi, je vous prie: dites s'il faut continuer ou s'arrêter; je suis tout à vous malgré mon âge.

» Je vous écris très à la hâte, surtout à cause de tous mes tra-

(1) C'est à peu près le système que j'ai donné, d'après mes observations esquissées dans le *Climat de la Belgique*. (In-4°, 1857.)



vaux arriérés par le jubilé centenaire de Bruxelles et par mon excursion à Saint-Pétersbourg.

» Mille amitiés : j'attends avec anxiété de vos nouvelles. Croyez bien à mon estime et à mon amitié : personne, je pense, ne vous aidera avec plus de dévouement que moi.

» Tout à vous.

» En terminant je me ravise, et je me décide à vous envoyer ma lettre par notre ami, M. Henry James, avec prière de vous la faire parvenir.

» A. QUETELET. »

« Lexington (Virginie), 1er janvier 1873.

» MON CHER Mr QUETELET,

» Mon père, le capitaine Maury, étant trop malade pour répondre à votre lettre du 30 novembre, désire que je vous fasse connaître qu'il est très-indisposé depuis le mois d'octobre, et qu'il lui a été impossible, par suite, de lire les lettres qui lui étaient adressées et d'y répondre.

» Il vous remercie, de tout cœur, pour votre cordiale coopération et vos vifs efforts au congrès de St-Pétersbourg. Aussi attend-il avec impatience l'époque où il sera rétabli pour pouvoir vous remercier lui-même par écrit.

» Le *Moniteur belge,* dont vous parliez dans votre dernière lettre, ne nous est pas parvenu.

» En vous présentant les bons souhaits de nouvel an que vous adresse mon père, j'ai l'honneur d'être, etc.,

» MARY MAURY. »



« Bruxelles, le 24 janvier 1873.

» A Monsieur le capitaine Maury, Institut Militaire, Lexington, Virginie.

» Mon cher ami, j'étais loin de supposer la gravité de votre maladie. Comme plusieurs de mes lettres sont restées sans réponse, j'avais cru d'abord que vous aviez changé de résidence.

» Malgré le chagrin que j'éprouve, et connaissant votre état actuel, je ne puis que vous engager, de tous mes moyens, à songer à vous remettre du dérangement que vous éprouvez. Je viens d'écrire en Russie à M. Séménow, qui sera certainement de mon avis, et qui vous pressera, de tous ses moyens, de chercher à vous remettre en bonne santé, car c'est une position essentielle pour atteindre le but que nous nous proposons. Vous êtes dans de meilleures conditions que moi, car mon âge dépasse le vôtre; mais peut-être mon avis, dans ces sortes de choses surtout, mérite quelque préférence. Je le répète : attendons, mon cher ami, et nous pourrons reparaître ensemble sur la brèche.

» Je remercie Mademoiselle Maury de m'avoir fait connaître votre état actuel; sans doute elle pense comme moi, et croit qu'une bonne santé convient, avant tout, pour faire ce que nous avons en vue. Prenez donc la patience nécessaire pour vous rétablir.

Je remercie encore votre charmante demoiselle, et vous présente mes compliments les plus affectueux; surtout ne m'oubliez pas; ce serait me faire un tort que je n'ai point mérité.

» A. Quetelet. »

Un mois après, je recevais en même temps les deux lettres suivantes, qu'on ne lira pas sans un douloureux intérêt : elles



m'annonçaient la mort de l'homme éminent auquel la science maritime et météorologique était redevable de ses plus beaux travaux et qui se préparait à l'enrichir du résultat de ses nouvelles recherches. Il quittait cette terre, au moment même où il ne restait plus qu'à mettre la main à l'œuvre pour réaliser ses projets et leur donner toute l'extension désirable. Voici les deux lettres dont il s'agit : l'une est de la fille de M. Maury, l'autre est de son fils, M. Richard Maury :

« Lexington, Virginie, le 15 février 1873.

» Mon cher Mr Quetelet,

» La dernière fois que je vous ai écrit, c'était à la demande de mon père, pour vous informer de sa longue maladie. Aujourd'hui, je vous écris pour vous apprendre sa mort.

» Il a rendu le dernier soupir, le samedi 1er février, à midi 40 minutes, dans la pleine possession de toutes ses facultés, en confiant son âme à Jésus-Christ et priant Dieu de le retirer de ce monde.

» Ses restes ont été déposés dans le cimetière de Lexington, en attendant qu'arrive le printemps, époque où ils seront placés, d'après sa propre demande, — et alors que toute la nature revient à la vie, — à leur place dernière et définitive.

» La bonne lettre que vous lui adressiez est parvenue avant-hier. Hélas! vos conseils au sujet de sa santé ont été inutiles. J'ai souvent entendu mon père parler de vous et toujours de la manière la plus affectueuse. Votre amitié pour lui et vos efforts pour l'aider dans la réussite de ses projets météorologiques, sont, n'en doutez point, appréciés par nous tous.

» J'ai lu avec un grand intérêt le rapport fait par la commission météorologique de St-Pétersbourg et publié dans le



Moniteur belge du 1er décembre 1872, que vous nous avez envoyé. J'aimais profondément mon père et tout ce qui le concerne m'intéresse au plus haut point. Aussi vous prierais-je de vouloir bien me faire parvenir tous les articles qui ont été publiés à son sujet, ainsi que ceux qui paraîtront encore. Je vous ai envoyé, il y a quelques jours, un numéro du journal de notre petite ville, contenant un récit des obsèques de mon père, et je vous adresserai bientôt un article nécrologique que prépare actuellement l'institut d'ici.

» J'ai l'honneur d'être, etc.....

« MARY H. MAURY. »

« Lexington, Virginie, 16 février 1873.

» MON CHER MONSIEUR,

» Vous aurez déjà appris la triste cause pour laquelle vos dernières et bonnes lettres, adressées à mon père, sont restées sans réponse. Il est mort, le premier février, à vingt minutes avant une heure, après trois mois de souffrances, s'éteignant en paix et avec une pleine confiance dans la bonté divine.

» Jusqu'à sa dernière heure, il n'a cessé de manifester le plus vif intérêt pour les lettres de ses amis, et particulièrement pour ceux qui, comme vous, correspondaient avec lui d'outre-mer au sujet de son projet des rapports internationaux sur les moissons et récoltes (1).

(1) M. Richard Maury, en me donnant connaissance de la mort de son vénéré père, voulut bien joindre deux brochures à sa lettre: l'une était un écrit touchant la perte douloureuse qu'il venait d'éprouver; il était intitulé: *In memoriam — Matthew Fontaine*



» Il regardait ce projet comme le plus important parmi tous ceux qu'il avait conçus, projet qui, s'il se trouvait être convenablement mis à exécution, produirait pour l'humanité de plus grands avantages que tous les autres travaux dont il s'était occupé précédemment.

» Il s'intéressait donc vivement à tout ce que vous et ses autres correspondants européens lui écrivaient sur l'accueil fait à sa proposition, et il se sentait bien encouragé par le cordial appui qu'il avait trouvé à la fois en Belgique, en France, en Angleterre, en Écosse, en Russie, en Italie et en Hollande.

» Je considère ce projet, une fois mis à exécution, comme l'un de ses plus impérissables monuments. J'espère, mon cher Monsieur, que vous voudrez bien continuer à coopérer à sa réalisation et à lui prêter l'assistance efficace que vous avez apportée jusqu'ici, et qu'à l'aide de vos efforts, joints à ceux des autres amis de mon père qui se trouvent dans les divers pays d'Europe, cette dernière et la plus vaste de ses entreprises, pourra voir le jour et être inaugurée avec plein succès.

» Ce sera là un bel héritage qu'il aura légué à l'humanité, au service et au bien-être de laquelle il a consacré les quarante dernières années de sa vie.

» Nous avons bien reçu les « Résolutions du congrès de

Maury, L. L. D.; l'autre, intitulée : *The Southern Magazine*, renfermait également des détails et des regrets que liront avec intérêt les amis de cet homme d'un caractère si bon, et si admirablement tourné vers les conceptions les plus élevées de l'intelligence. Il a paru en même temps un beau portrait lithographié, qui porte cette inscription, méritée sous tant de rapports : *Author of physical Geography of the sea and a series of geographical text Books.*

St-Pétersbourg; » je vous en remercie sincèrement; elles seront conservées avec les nombreuses attestations de ce genre, exprimées par les grandes sociétés savantes; elles nous prouvent l'appréciation des services rendus par mon père à l'humanité.

» Je me permets de vous demander la faveur de m'envoyer de temps en temps les articles relatifs à mon père, à sa carrière, à ses travaux et à ses projets, qui pourraient figurer dans vos journaux ou dans d'autres publications.

» Je reste avec un profond respect et avec les sentiments de la considération la plus distinguée,

» Votre très-obéissant serviteur,

» RICHARD MAURY. »

Voici l'extrait d'une lettre que j'écrivis en réponse à celles qu'on vient de lire : elle est adressée à

MONSIEUR RICHARD et à
MADEMOISELLE MARY H. MAURY.

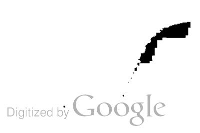
« J'ai reçu les deux lettres relatives aux derniers instants de votre père : je n'ai pas besoin de vous parler de l'effet qu'elles ont produit sur moi, en songeant surtout à la perte immense que nous faisons par la mort d'un homme aussi distingué au point de vue de la science, que pour la bonté et la conciliation de son caractère. Nous le perdons au moment où il pouvait rendre à l'humanité les services les plus importants : tout se préparait, ici, à lui faire une réception digne de ses talents, qui n'ont pas été assez connus, bien qu'il fût grandement apprécié par le monde savant.

» D'après l'avis concordant de votre excellent père, j'avais parlé à St-Pétersbourg, où avait lieu le 8e *Congrès interna-*

tional de statistique, de la possibilité de mettre en rapport le Nord de l'Amérique avec l'Angleterre, la Belgique, la France, la Prusse et la Russie, de manière à pouvoir observer, chaque jour et aux mêmes instants, les phénomènes les plus importants de la météorologie et de la végétation. L'observation devait se faire simultanément par les marins et les observateurs sur terre.

» Le malheur qui vient de nous frapper éteint en partie ce foyer de lumières tout prêt à se développer. Je viens d'en écrire à S[t]-Pétersbourg; j'attendrai les avis de mes savants collègues; mais nous aurons de la peine à nous priver des secours que nous promettait le concours de M. Maury, concours que je pouvais apprécier plus que personne. »

Ad. Quetelet.





N. Laforet

NOTICE

SUR

MONSEIGNEUR

NICOLAS-JOSEPH LAFORET,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Graide le 23 février 1823, décédé à Louvain le 26 janvier 1872.

La classe des lettres n'a possédé que trop peu de temps en Monseigneur Laforet un collaborateur qui eût pris bientôt place parmi les plus actifs de ses membres. Elle doit des regrets à l'écrivain fécond dont les communications promettaient tant d'éclat à ses recueils. Mais, si courtes que furent les années où elle apprit à le connaître, elle a bien jugé sur-le-champ la grandeur de la perte qu'elle faisait en sa personne. Elle a applaudi à l'éloquent hommage que M. Thonissen lui a rendu à l'heure des funérailles (1). Elle remplit aujourd'hui un autre devoir en inscrivant dans ses annales le nom d'un homme qui a noblement servi le pays et qui a répandu à l'étranger la réputation de la jeune Belgique.

(1) *Bulletins,* 2e série, tome XXXIII, 1872, pp. 229-231. – Mgr Laforet a été élu membre correspondant le 8 mai 1869, et membre titulaire, le 10 mai 1870.

Il ne manquait qu'une seule année à la carrière de Nicolas-Joseph Laforet pour atteindre le terme d'un demi-siècle : brusquement interrompue, elle a été, cependant, remplie par tant et de si grands services, qu'il ne faudrait pas moins d'un livre pour les exposer. Qu'il nous suffise, dans ce préambule, de jeter un coup d'œil sur sa vie, d'en faire considérer les grands aspects.

Par une vocation sincère et mûrie, Laforet appartenait à l'Église dès son adolescence. Prêtre instruit et fervent, il devait avoir un jour le pouvoir de convaincre les autres. Philosophe profond, attentif aux progrès de la science, il était à même de signaler avec beaucoup d'autorité les conquêtes durables, mais aussi les contradictions et les défaillances de la pensée humaine. Théologien, il serait jugé digne de recevoir le titre le plus élevé couronnant une série complète d'études ecclésiastiques (1). Nommé professeur à l'âge de vingt-cinq ans, il était appelé à donner à la jeunesse, avec des leçons de philosophie qu'il a résumées dans ses livres (2), l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion (3) : c'était bien la mission

(1) *Dissertatio historico-dogmatica de methodo theologiae seu de auctoritate Ecclesiae catholicae tanquam regula fidei christianae.* — Pro gradu doctoris in S. theologia. — Lovanii, 1849, pp. 226, gr. in-8°.

A cette dissertation se rattache le *Coup d'œil sur l'histoire de la théologie dogmatique*, publié deux années plus tard (Louvain, Fonteyn, 1851, in-8°).

(2) Il appartint à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université catholique, depuis l'an 1848 jusqu'au milieu de l'an 1865, alors qu'il fut promu au rectorat, après la mort de Mgr P. F. X. de Ram.

(3) Le plan de ce cours, fondé par Mgr Laforet, fut livré par lui

d'un docteur en théologie. De professeur, il devint plus tard le chef de l'école qu'il avait vue grandir : dans ses fonctions de Recteur magnifique (1865-1872), il augmenta sans cesse la prospérité et la renommée de l'Université. Chanoine honoraire de la cathédrale de Namur depuis 1852, il porta dignement les titres que la Cour de Rome lui conféra dans la suite, celui de Camérier secret (1865) et celui de Protonotaire apostolique (1867). Déjà on a décerné des hommages publics à celui qui avait montré d'éminentes qualités dans la direction d'un grand établissement d'instruction supérieure (1). Un jour viendra où l'histoire sera appelée à rendre des témoignages plus explicites encore au théologien comme au philosophe, au professeur comme à l'administrateur.

Nous sommes loin d'assumer une tâche aussi vaste dans la présente notice. Si nous considérons les gages de savoir et de talent qui ont mérité naguère à Mgr Laforet les suffrages de notre Compagnie, nous avons à représenter en lui, par-dessus tout, le philosophe et l'écrivain. Cependant, comme il a exercé une influence incontestable sur les nouvelles générations qui élèvent sans cesse plus haut la culture intellectuelle du pays, nous aurons aussi à dire ce que valut l'homme, ce que fut le

au public dans un ouvrage qui eut deux éditions en Belgique et qui fut remarqué au dehors : *Les dogmes catholiques, exposés, prouvés et vengés des attaques de l'hérésie et de l'incrédulité* (Bruxelles, Goemaere, 1855, 4 vol., in-8°. — Tournai, Casterman, 1860, 4 vol. in-12).

(1) Voir, outre l'*Éloge funèbre de Mgr. N. J. Laforet*, prononcé le 29 février 1872 par le chanoine Cartuyvels, vice-Recteur (Louvain, in-8°), les discours prononcés à Louvain et à Graide, lors des obsèques solennelles, dans l'*Annuaire de l'Université catholique*, 1873, 37e année.

citoyen. Sans crainte de faire appel aux souvenirs de nos contemporains, nous aurons à louer en lui un grand et généreux caractère.

I.

C'est le penseur que nous chercherons tout d'abord dans la vie de Mgr. Laforet : notre premier soin doit être de faire apprécier la forte intelligence de celui qui a rehaussé en Belgique les études philosophiques, par ses écrits aussi bien que par ses leçons. Quoique nous n'ayons pas à juger ici le professeur, c'est bien le lieu d'affirmer que l'enseignement, dont il avait fait son principal devoir pendant de longues années, lui avait donné sur ses élèves l'empire de la persuasion, et que c'est aussi la pratique de l'enseignement qui a fait pénétrer dans ses livres la clarté qu'on mettrait au nombre des causes de leur prompt succès. Sans multiplier les détails biographiques, nous allons relever dans quelles conditions s'est faite l'éducation de ce noble esprit.

Appartenant à une famille de cultivateurs qui devait une honnête aisance au travail sans prétendre plus que les autres à la richesse, Nicolas-Joseph Laforet passa ses jeunes années dans son lieu natal, le modeste village de Graide, au midi de la province de Namur. Il y vécut dans la simplicité de mœurs et d'habitudes qui est propre à la population des Ardennes, et il recueillit abondamment pour sa part tous les avantages qui distinguent jusqu'aujourd'hui cette race courageuse et sobre, mais intelligente et honnête. Dans la maison paternelle, il avait l'exemple d'une vie laborieuse; il avait pris part au travail des champs; il avait quelquefois conduit la charrue et ensemencé les sillons où devait germer le blé. Mais il trouvait près de lui,

avec le spectacle des vertus chrétiennes, des moyens d'instruction qui devaient être féconds pour son avenir. De l'école primaire, il passa, sans sortir de Graide, dans un vrai collége qui n'était autre que le presbytère où d'autres jeunes villageois venaient également prendre des leçons. Ils y faisaient un cours d'humanités sous les yeux de M. Didier, curé de l'endroit, et ils se trouvaient, en peu d'années, à la hauteur des classes supérieures de l'enseignement moyen. Pour la plupart, ils avaient dans lesoccupations agricoles de leur propre famille le principal délassement de leurs études journalières : la réflexion avait chez eux libre cours et achevait la besogne de l'école loin des livres, de sorte que la vigueur de l'esprit gagnait chaque jour autant que la solidité du caractère.

Ce que des prêtres dévoués ont fait en faveur d'enfants qui leur semblaient unir l'intelligence à la vertu, est encore pratiqué par leurs confrères dans les mêmes provinces, où les habitants sont plus éparpillés qu'ailleurs, et où les villages sont fort éloignés les uns des autres. C'est là aussi que l'instruction populaire est plus généralement répandue que dans des contrées plus fertiles et plus riches. Toute la population du Luxembourg passe par les écoles, et les instituteurs y sont plus nombreux non-seulement que dans le reste de la Belgique, mais encore que dans la Suisse, fort vantée pour la diffusion de l'enseignement (1). Depuis 1830, une foule d'hommes utiles dans toutes les carrières sont sortis des plus humbles localités de nos Ardennes.

(1) Voir le discours prononcé par M. le gouverneur du Luxembourg à l'ouverture de la session du conseil provincial, le 1er juillet 1873. — On compte dans cette province un instituteur sur 357 habitants, et une école sur 400 habitants.

A peine âgé de quinze ans, Laforet fut admis en seconde au petit séminaire de Bastogne, et il y déploya des aptitudes remarquables. Il ne brilla pas moins par ses talents et par une application opiniâtre au séminaire de Namur, où il fit un premier cours de théologie. Il vint poursuivre et compléter ses études ecclésiastiques au collége du Saint-Esprit, à Louvain : là aussi sa capacité fut bientôt appréciée par les maîtres et par les élèves de toutes les facultés.

De nombreuses sympathies étaient acquises à Laforet au sein de l'Université, quand il fut appelé, en 1848, à la chaire de philosophie morale dans la faculté de Philosophie et Lettres. Il attacha tout d'abord une haute importance à cette branche de l'enseignement universitaire. En 1852, il publiait ses *Principes philosophiques de la morale* (1), qui ne répondaient encore qu'à la première partie de ses leçons. Trois ans après, il donnait l'ouvrage complet (2), qui eut en 1860 sa troisième édition, et dont on a pu dire que c'était son livre le plus travaillé, et même le meilleur de ses écrits sous le rapport de l'art.

Dans ce livre, Laforet a exposé les principes métaphysiques, bases de la morale dans l'esprit de sa doctrine; il s'y est livré à la critique des idées étroites ou erronées inhérentes à des systèmes célèbres de nos jours. On mettrait de ce nombre la morale de l'intérêt ou l'utilitarisme, la morale du sentiment ou de la sympathie, la morale abstraite qui est celle du rationalisme, qui vient de l'homme et qui n'a pas de recours au-dessus de lui, et puis, ce qui subsiste de la loi morale dans le panthéisme. Dans

(1) Louvain, C. J. Fonteyn, 1852, pp. 119, in-8°.

(2) PHILOSOPHIE MORALE. — *Nouvelle édition, revue et augmentée de la seconde partie.* — Louvain, C. J. Fonteyn, 1855, pp. XII-244, in-8.



son manuel, Laforet avait dénoncé la faiblesse de plus d'une théorie prise pour fondement de la morale philosophique. Dans des articles de polémique, il n'a pas manqué d'y joindre la critique de tout grand système de philosophie indépendante où la morale n'a pas de bases solides. Il a, en conséquence, examiné et censuré, en rapport avec ses propres thèses, celles qu'avait défendues M. Tiberghien dans son *Esquisse de philosophie morale*(1); il était dans son droit en relevant les graves atteintes que plusieurs de ces thèses portent à la liberté de l'homme, et l'insuffisance de la sanction qu'elles assurent à la loi morale, même au point de vue purement philosophique; puis, pour confirmer sa démonstration, il établissait que la théorie des vies successives, des épreuves nouvelles, qui revient dans la plupart des formes du panthéisme, est contraire au dogme de la vie future, à sa conception chrétienne.

L'auteur a rattaché étroitement la morale à la métaphysique et à la psychologie : ainsi en a-t-il fait une science véritablement philosophique, d'une tout autre portée que la morale qu'on dirait empirique, comme basée principalement sur l'observation. La morale, à son point de vue, est la science du bien conduisant l'homme à sa fin ou au bonheur. Elle ressort de l'idée du Bien en soi qui n'est point distinct essentiellement de la volonté absolue, qui a sa source en Dieu, ou plutôt qui est Dieu lui-même, s'imposant à la volonté créée dont il est ainsi nécessairement la règle. La morale est une science qui a pour objet le Bien considéré dans ses rapports avec le libre arbitre de

(1) *Esquisse... précédée d'une introduction à la métaphysique.* Bruxelles, 1845, in-8°. — Le travail de Laforet est intitulé : *Du panthéisme. Examen d'un ouvrage de M. Tiberghien.* Bruxelles, Goemaere, 1855, in-8°.

l'homme : c'est à cette science qu'il appartient de définir la nature et les caractères principaux de la loi morale, qui est le fondement et le modèle de toute loi positive.

Laforet a joint à son exposé principal le traité des devoirs, prenant l'homme dans ses différentes relations, et renfermant quelques chapitres qui relient la morale au droit naturel. Il rencontre la question du culte intérieur et extérieur dans l'ordre des devoirs envers Dieu; il traite de l'âme en considérant les devoirs envers soi; ensuite, dans l'étude des devoirs de l'homme envers ses semblables, il comprend la société domestique ou la famille, et la société publique ou l'organisation du pouvoir politique.

Dans l'ensemble de son œuvre, Laforet a tracé une voie nouvelle en consultant des écrits trop oubliés des modernes : saint Augustin, parmi les Pères, et les grands Scolastiques du moyen âge lui ont offert les vues les plus élevées sur les questions les plus difficiles de la science morale. On lui saura gré d'avoir mis un soin tout particulier à distinguer la philosophie morale d'avec la théologie morale, à bien établir leur différence et leur rapport; la première ayant sa base dans la raison, la seconde dans la révélation; toutes deux se donnant la main pour diriger plus sûrement l'homme dans le sentier du devoir.

On a beaucoup loué le traité de morale de Laforet. Cependant le principal ouvrage, qui relevait non moins directement de son enseignement personnel, c'est bien son histoire générale de la philosophie dont il a exposé le plan et tracé les grandes lignes. En 1853 il fut mis en possession du cours donné à l'Université de Louvain pour les aspirants au doctorat, suivant l'article de la loi sur l'enseignement supérieur promulguée en 1849, maintenu lors de la révision de la même loi en 1857, et comprenant, parmi les matières d'examen, l'histoire de la philoso-

phie ancienne et moderne. S'étant adonné à l'étude des systèmes les plus fameux pour ses leçons publiques, il coordonna de bonne heure les résultats les plus importants de ses recherches, avec la résolution de les déposer dans un livre qui serait le travail de sa vie. Longtemps à l'avance, il élabora des parties du sujet qui n'appartenaient pas au programme de son cours, et, en fait, il avait rassemblé de ses propres mains la majeure partie des matériaux du vaste édifice. L'entreprise est digne d'un si long labeur, puisque « l'histoire de la philosophie, comme il l'a dit, est l'expérience de la raison humaine sur son théâtre le plus élevé et dans la personne de ses plus puissants interprètes. » Elle est non moins utile, en ce que cette histoire donne aux esprits attentifs des leçons de conduite, en dehors de l'enseignement scientifique tiré des efforts de l'intelligence humaine pendant plus de vingt-cinq siècles.

De cette grande œuvre, la première partie est seule publiée : la *Philosophie ancienne*, formant à elle seule deux forts volumes in-8° (1); c'est seulement le quart de ce travail fort étendu qui n'aurait pas compris moins de huit volumes : deux sur la philosophie chrétienne, celle des Pères de l'Église et des écrivains religieux de la même période, deux également sur la philosophie des Scolastiques, celle des plus célèbres écoles du moyen âge; enfin deux autres volumes sur la philosophie moderne, celle qui a pris son essor depuis les siècles de la Renaissance jusqu'au nôtre.

Laforet entendait adresser son livre aux hommes d'une intelligence cultivée dans tous les rangs de la société contempo-

(1) Histoire de la philosophie. — *Philosophie ancienne.* — Bruxelles, Comptoir universel d'imprimerie, Victor Devaux et Cie, tomes I et II, 1866-67, pp. 480 et 552, in-8°.

raine : il l'avait conçu dans de très-larges proportions; mais il avait le dessein bien arrêté de rendre la matière accessible à un grand nombre par sa méthode d'exposition. Qu'on y prenne garde, pour lui rendre véritablement justice : il n'avait pas prétendu un seul instant élever un nouveau monument d'érudition analogue à l'histoire latine de Brucker, ni entreprendre un exposé aussi complet et aussi détaillé que celui de Tenneman. Il se réservait de choisir, entre les systèmes de philosophie, ceux qui méritent le plus d'attention par leur originalité. Il préférait s'étendre sur les doctrines écloses à des époques privilégiées et destinées à un grand éclat par leur importance, soit rationnelle, soit historique. « Il ne faut, a-t-il dit, déclasser ni les hommes ni les choses » Par conséquent, il reléguait dans l'ombre les doctrines qui furent sans action sur la science ou sur la société : seulement, il se réservait d'esquisser des conceptions au fond médiocres, mais ayant exercé en quelques pays une funeste influence sur l'état intellectuel de plusieurs générations. Car c'était, à son sens, un des fruits principaux de cette branche des études philosophiques, que d'apprendre à discerner les erreurs qui se sont mêlées dans plus d'un siècle à de grandes et séduisantes théories.

En abordant l'examen des principaux systèmes de philosophie, Laforet avait en vue d'en montrer la genèse, d'en caractériser l'esprit, d'en faire apercevoir l'affinité ou l'opposition, ou bien encore l'enchaînement et l'influence réciproque. Il n'hésitait pas à traiter, avec de grands développements, d'une école illustrée par un nom de premier ordre, par un homme de génie; il en signalait même à l'avance les ramifications, à travers les siècles, dans la culture intellectuelle des grands peuples. Rencontrait-il le règne de certains principes absolus, il faisait pressentir le retour de controverses et de luttes analogues à celles qui avaient signalé leur naissance.



On jugera avec faveur la tentative de Laforet, si l'on tient compte de son plan bien médité, et de la fidélité avec laquelle il a su s'y tenir, si l'on attache quelque importance à la démonstration qu'il poursuivait pour l'éducation philosophique de nombreux lecteurs. Ce serait une comparaison inexacte et fausse que celle que l'on voudrait établir entre son ouvrage et des livres du même titre, répondant aux exigences d'un autre public que celui qu'il avait en vue. On ne saurait oublier un moment qu'il n'a point travaillé pour recueillir les suffrages des érudits en même temps que l'assentiment des philosophes : il s'est arrêté, de parti pris, dans la discussion des opinions qu'il lui aurait été facile de rendre plus détaillées d'après les livres connus et les dissertations spéciales. Son travail n'en est pas moins un travail indépendant et original; car il a vu de ses yeux les meilleures sources; il les a consultées au point de réformer bien des jugements plus d'une fois formulés et longtemps acceptés. Conservait-il des doutes sur l'interprétation des systèmes, il recourait au moyen le plus sûr : la lecture des écrits des philosophes qui en sont réputés les auteurs; ainsi prétendait-il arriver à l'exposition authentique de leurs idées.

Les deux tomes sur la philosophie ancienne présentent d'abord des résumés succincts sur celles des doctrines orientales qui ont quelque valeur comme spéculation : l'auteur les a cherchées dans la Chine et dans l'Inde, et il les a discutées à l'aide de travaux approfondis d'une date récente. Ainsi a-t-il exposé la métaphysique et la morale de Lao-tseu d'après la version de Stanislas Julien, et deux systèmes fameux de l'Inde, le *Sankhya* de Capila et le *Nyâya* de Gotama (système de logique d'une fortune presque égale à celle de l'*Organon* d'Aristote), en s'appuyant sur les monographies de M. Barthélemy Saint-

Hilaire, tirées des œuvres indiennes (1); de même il a comblé une lacune qu'on remarquait dans les meilleurs livres classiques sur la philosophie orientale, en retraçant l'origine du Bouddhisme indien d'après Eugène Burnouf, et en discutant le sens probable du mot *Nirvâna*, désignant pour les Bouddhistes la délivrance finale, mais pour plusieurs de leurs sectes l'anéantissement pris dans le sens du nihilisme absolu.

Le reste de l'ouvrage appartient à la philosophie grecque qui a touché aux principales solutions que pouvaient recevoir dans l'antiquité profane les problèmes les plus importants sur Dieu, la nature et l'homme : les mêmes problèmes, devrait-on dire, qui ont sollicité les premiers efforts de la pensée philosophique et qui, semble-t-il, seront encore remis en discussion dans les siècles à venir.

Parmi les systèmes de philosophie grecque, Laforet a choisi pour en faire l'objet d'une étude raisonnée, ceux qui ont conservé une haute célébrité, sans avoir reçu leur complet développement, avant Socrate et les écoles socratiques ; il n'a négligé, à cet effet, aucun de ces documents partiels, un peu frustes, qu'on a patiemment recueillis et qui ont passé au creuset de l'érudition philologique (2). Puis il a exposé, avec une égale rigueur de critique, les grandes doctrines de Platon et d'Aristote, ainsi que les enseignements du stoïcisme, qui marquent la fin de la période florissante de la spéculation philosophique

(1) *Premier mémoire sur le Sankhya* (au tome VIII des *Mémoires de l'Académie des Sciences morales et politiques*), et le *Système Nyâya de Gotama* (au tome III des *Mémoires* de la même Académie).

(2) Nous citerons, à ce sujet, les *Fragmenta philosophorum Graecorum* que M. Mullach, de Berlin, a publiés dans la Bibliothèque grecque de Didot.



chez les Hellènes ; il a fait saisir tout l'intérêt qui s'attache à des points de doctrine, tels que la théorie des idées de Platon, dont on a repris naguère la discussion dans des livres bien faits (1). On a reconnu de la supériorité dans son tableau du Néo-Platonisme, dernière phase de la philosophie payenne, qui a occupé de nos jours grand nombre d'historiens et de critiques ; on l'a même jugé le morceau capital de l'ouvrage.

Il est bon que l'on sache avec quel zèle consciencieux Laforet a rempli sa tâche dans les études auxquelles il a mis la dernière main. Il a examiné à nouveau plusieurs thèses souvent controversées dans l'enseignement des écoles grecques ; il a fait en sorte d'éclaircir des termes restés obscurs dans l'interprétation de documents authentiques ; il a même rectifié, sur le texte original, des traductions savantes, fort estimées d'ailleurs, touchant des points de doctrine qui méritaient d'être mieux définis. On doit des éloges à Laforet pour n'avoir pas répété les jugements des écrivains modernes sans les avoir attentivement contrôlés ; il a proposé plus d'une fois une nouvelle interprétation de passages qu'on avait très-souvent cités sans en déterminer le sens avec la plus rigoureuse exactitude. Sa pénétration philosophique lui a fait découvrir ces rectifications nécessaires qui se trouvent justifiées par la lettre de l'écrivain grec. Ainsi a-t-il modifié avec bonheur des passages d'Aristote et de Platon, pour plus de fidélité à l'esprit de la doctrine, dans les versions

(1) Par exemple, les *Études sur le Timée* de M. Henri Martin, le savant doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, qui attribue aux idées une existence propre et indépendante de Dieu, et dont Laforet a cru devoir combattre les vues sur cette question (tome I[er], pp. 406-414), soutenant que Platon considérait en général les idées comme venant de Dieu et produites, d'une certaine façon, par lui.



de ces philosophes dues à la plume de Barthélemy Saint-Hilaire et de Bouillet. On fera un mérite au nouvel historien des systèmes helléniques d'avoir attiré l'attention sur la terminologie des écoles, d'avoir cité les mots de l'original pour mettre plus de clarté dans les définitions et les distinctions, et d'avoir reproduit tout exprès dans des notes les textes grecs où se trouve énoncé le point de doctrine jugé digne d'une nouvelle discussion.

On serait mal fondé à reprocher à l'auteur d'avoir consacré un assez long exposé aux écrits philosophiques de Cicéron. Il est instructif de savoir avec quelles précautions et quelles réserves le publiciste latin a présenté une analyse toute pratique des doctrines grecques, à un public qui s'arrêtait moins aux principes abstraits qu'aux applications et aux conséquences. Il n'est pas inutile, quand on a reconnu l'habileté de l'interprète romain de ces doctrines originales, de faire toucher du doigt la faiblesse de l'éclectisme cicéronien, qui a été pris si longtemps comme le résumé de la spéculation et de la sagesse antique.

Quelquefois, par anticipation, Laforet a fait de curieux rapprochements entre des philosophes anciens de quelque notoriété et des penseurs célèbres de notre temps. C'est le nom de Hégel qu'il avait le droit de citer à l'avance en étudiant la sophistique grecque dans plusieurs de ses représentants (1); il le signale à propos d'Héraclite, qui aurait énoncé la doctrine de l'identité de l'être et du non-être, mais qui a été réfuté sur ce point par Aristote; il le met encore en cause avec Protagoras et Gorgias, deux des principaux sophistes que Platon a traités en adversaires de la raison et de la science. Cependant il ose affirmer

(1) *Philosophie anc.*, tome Ier, pag. 227-232, pag. 328-339.



que « la Grèce n'a connu que les premiers bégaiements de la sophistique. »

L'œuvre est bien loin d'être achevée; mais on ne mettrait pas en doute l'heureuse exécution du vaste plan que Laforet s'était tracé; il ne faut pour cela que reconnaître de bonne foi la valeur des études qu'il a détachées de ses notes et qu'il a publiées partiellement à l'avance sur d'illustres philosophes appartenant à différentes périodes de l'ère chrétienne On dit qu'il a laissé de volumineux manuscrits sur la philosophie moderne; au moins connaissons-nous deux études remarquables entre celles qu'il avait comprises dans son programme : l'une sur *l'Empirisme* ou sur *l'école sensualiste moderne* (1), représentée par les noms de Bacon, Locke et Condillac; l'autre sur Leibniz (2), un des puissants esprits qui ont assuré au XVIIe siècle à la fois les progrès de la spéculation et ceux de la science.

Mais le résultat, sans contredit, le plus important qui reste acquis touchant les travaux préparatoires de Laforet, c'est le groupe de ses notices, ou plutôt de ses dissertations, d'une rédaction ferme et soignée, sur des métaphysiciens et des penseurs éminents d'entre les Pères de l'Église. Dans ces diverses communications faites à une Revue qu'il avait patronnée avec un zèle fort intelligent (3), il a déroulé le plan de ses recherches originales faites directement dans les monuments de la patrologie. Il a défini le caractère nouveau de la philosophie dans le

(1) Page 44, in-8°, extrait de la *Revue catholique* (première série), 1863.

(2) *Une page d'histoire de la philosophie moderne — Leibniz —* Louvain, 1865, pp. 54 (extr. de la *Revue cath.*, id., 1865).

(3) La *Revue catholique* de Louvain, nouvelle série, tomes I, II, III, IV, et VI, années 1869-1871.

monde chrétien, en faisant retour sur les doctrines métaphysiques et morales des écoles grecques, dont il avait montré les contradictions et les lacunes dans son ouvrage antérieurement publié. Après avoir affirmé que le triomphe du christianisme et de son enseignement universel a amené la transformation de la raison humaine et avec cela le renouvellement de la philosophie, il a retracé la vaine résistance qui lui fut faite sur le terrain de la spéculation, d'un côté par des philosophes juifs voulant constituer par le syncrétisme des doctrines transcendantes supérieures aux systèmes helléniques, et d'un autre côté, par les Gnostiques qui n'ont pu échapper à d'étranges aberrations en amalgamant quelques croyances chrétiennes avec le panthéisme et le dualisme de l'Orient. Passant ensuite à la partie essentielle de son sujet, il a montré la portée des travaux d'apologétique chrétienne qui, comme ceux d'Athénagore et de Tertullien, ont mis en lumière les grands principes d'une nouvelle philosophie; puis, voulant déterminer l'esprit de la spéculation dans l'école chrétienne d'Alexandrie, il a suivi Clément Alexandrin dans ses essais d'une théorie de la connaissance, ayant pour but d'opposer une Gnose chrétienne, une haute et sublime science, à la fausse sagesse que de grandes sectes s'attribuaient sous le nom de *Gnose*.

Ces premières recherches avaient mené Laforet à l'étude des considérations philosophiques que renferment les écrits des Pères de l'Église grecque et de l'Église latine : il aurait donné bientôt, sous la même forme d'aperçus historiques et critiques, le fruit de ses lectures dans les œuvres de saint Athanase, de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire de Nysse, et enfin de saint Augustin, dont « la philosophie, suivant l'expression d'Ozanam, renfermait en germe tout le travail de la Scolastique du moyen âge. » Sans nul doute

Laforet eût présenté, à la lumière des sources qu'il avait lues et dûment consultées, un magnifique tableau de la philosophie chrétienne parvenue à son apogée dans le cours du IVe et du Ve siècle; il devait clore la série de ses études sur les Pères par une notice sur saint Jean Damascène qui a fleuri au VIIIe siècle, aux abords du moyen âge.

Les articles auxquels nous venons de faire allusion, peuvent donner une juste idée de la méthode et du savoir précis que Laforet entendait appliquer à l'interprétation des Pères et d'écrivains de leur temps, au point de vue de la philosophie. Il faut y ajouter cette notice sur un écrivain du IVe siècle, Tite, évêque de Bostra, dont il a donné lecture dans une de nos séances mensuelles, le 7 novembre 1870 (1). On connaissait de cet évêque de la ville de Bostra, dans la province romaine d'Arabie, trois livres écrits en grec *adversùs Manichaeos* (2); mais on n'avait pris garde à la valeur de sa réfutation d'une erreur philosophique, invétérée dans le monde païen et restée préjudiciable jusque dans les siècles chrétiens. Les Manichéens admettaient un second principe, indépendant du Dieu parfait et son rival; ils en faisaient la cause du mal physique et la raison du mal moral. Tite de Bostra a combattu leurs arguments avec beaucoup de netteté, principalement sur le terrain de la métaphysique, et il a prouvé admirablement qu'il faut placer la source du mal moral dans la liberté de l'homme. En analysant l'œuvre du controversiste arabe, l'auteur de la notice prend occasion d'en rapprocher le célèbre traité de Leibniz, la

(1) *Une théodicée au IVe siècle. Tite de Bostra* (*Bulletins de l'Académie*, 2e série, tome XXX, pag. 334-355).

(2) Le IVe livre, perdu en grec, a été retrouvé dans une version syriaque que M. Paul Lagarde a publiée à Leipzig en 1859.



Théodicée, destiné à combattre la théorie manichéenne des deux principes, renouvelée par le sceptique Bayle, à la fin du XVIIe siècle.

Préparé à la tâche scientifique de son choix par des études théologiques, résolu à s'éclairer sur toute doctrine par la consultation des sources, Laforet jugeait les choses de haut. Il lui était permis de révoquer en doute la compétence d'un grand nombre d'historiens de la philosophie qui abordent la critique d'écrivains chrétiens de tout âge, sans connaissance de la théologie. Tout en louant les procédés consciencieux de M. Henri Ritter, il a pu dire de lui que la lecture des Pères de l'Église et des scolastiques du moyen âge ne lui suffisait pas pour l'exposition de leurs idées, et que très-souvent il ne les a pas comprises, parce que la philosophie est constamment mêlée chez eux à la théologie, surtout dans les questions de métaphysique. « Quand on connaît à peine les éléments de la doctrine chré» tienne, ajoutait-il, comment comprendre les hautes spécula» tions, moitié théologiques, moitié philosophiques des maîtres » de la théologie catholique ? »

De telles considérations ne laissent pas de doute sur les connaissances spéciales que Laforêt avaient amassées pour traiter avec succès un sujet aussi neuf; c'était l'histoire philosophique des siècles de foi qui s'étendent du règne de Charlemagne à la Renaissance et à la Réforme. On se prend à regretter d'autant plus que la mort ait prévenu la réalisation de cette partie de ses projets littéraires qu'il avait prise à cœur.

II.

Ce qui nous recommande également la mémoire de M Laforet, c'est le mérite de son style qui répondait à l'autorité

de sa parole : chez lui, l'écrivain n'était pas inférieur au savant.

Dès ses jeunes années, a-t-on lieu de croire, il s'est assimilé les qualités qu'il avait admirablement discernées dans les bons auteurs qu'on avait mis entre ses mains ; l'étude des humanités commencée avec grande liberté de méditation dans la solitude d'un presbytère, ne fut pas non plus étrangère à ce précoce discernement. Ses premiers écrits annoncent une sûreté de goût, dont il ne s'écartera jamais (1). Nul doute qu'il n'ait dû au génie des langues classiques la clarté et la précision qui lui demeurent en partage dans toutes les productions de sa plume, dans ses ouvrages philosophiques ainsi que dans ses lettres, en général dans tous ses écrits.

Encore adolescent, Laforet avait lu avec facilité bon nombre d'auteurs latins, et il s'était habitué à écrire dans leur langue avec une concision lumineuse (2). Il s'était aussi familiarisé avec la lecture des textes grecs, comme il s'était rompu, d'autre part, à celle des écritures hébraïques. En lisant Platon dans l'original pour mieux pénétrer la sagesse hellénique, il s'était fait une juste idée du prix de la forme dans l'exposition des doctrines les plus abstraites : il ne cessera plus de chercher la convenance et la justesse de l'expression dans ses livres comme dans ses leçons.

L'écrivain continuait, doublait, multipliait le professeur.

(1) On citerait, à l'appui de cette observation, son *Coup d'œil sur l'exégèse rationaliste en Allemagne* au tome III du *Choix de mémoires de la Société littéraire* (Louvain, 1845), et ses *Études sur le cartésianisme et le lamennisme* (Louvain, 1846, in-8°).

(2) Ce dont fait foi sa dissertation *de Methodo theologiæ*, composée pour l'obtention du doctorat.



L'exposé de ses idées ne perdait jamais un caractère vraiment didactique ; la démonstration était directe, suffisamment serrée ; le raisonnement suivi, présenté avec ordre, mais sans hors-d'œuvre, sans déclamation.

Dès son début dans les lettres, Laforet a révélé son talent sous plus d'un rapport. On louerait dans ses pages une grande netteté et lucidité d'expression, une élégance et une correction également soutenues, le choix du terme propre en toute matière, l'heureux agencement des mots et aussi la sobriété des moyens. On n'apprécierait pas moins, dans la plupart de ses écrits, l'à-propos dans les digressions et dans les exemples, les formes familières de la discussion avant les conclusions sérieuses, la constante clarté dans les argumentations d'une étendue bien proportionnée.

On concevrait difficilement une analyse des spéculations de l'ordre le plus élevé, qui fût plus transparente que celle qui est sortie tant de fois de la plume de Laforet, ou que celle qui est tombée de ses lèvres quand il enseignait. Il savait élucider les sujets les plus abstraits par d'habiles inductions, par des raisonnements bien conduits, et, quand il le fallait, par des comparaisons prises avec bonheur dans d'autres sphères de la science. Il ne dédaignait pas quelques ornements, mais il ne recourait pas aux recettes oratoires et se gardait de toute superfluité dans la forme. Le penseur veillait à ce que son style n'eût ni rédondance, ni surcharge ; l'emphase et l'enflure lui répugnaient à ce point, qu'on lui reprocherait plutôt en quelques endroits une sorte d'abandon que certains lecteurs ont pu prendre pour de la négligence.

Laforet n'avait pas reçu le don de l'éloquence qui séduit, qui entraîne, qui enflamme ; mais il possédait sans contredit la force de la parole qui attire, qui persuade, qui convainc. Il

avait de ce côté la puissance qui manque souvent à de brillants orateurs : celle de porter doucement la lumière dans les âmes, de s'insinuer dans les consciences, de gagner les cœurs. Ainsi obtenait-il un assentiment plus durable, plus fort, plus digne d'envie, après tout, que celui qui serait arraché soudain par une artificieuse rhétorique, par des émotions plus ou moins profondes.

L'éloquence a ses droits, et elle exerce ses prestiges dans le domaine de l'art qui est presque illimité; mais pourquoi dénier au philosophe l'ascendant, supérieur aussi, qu'il obtient par ses écrits, sans préjudice de l'action instantanée de la parole, du discours improvisé? Comment lui contester le choix des moyens, dès qu'il parvient à son but, qui est de faire pénétrer dans les esprits la conviction avec la lumière? Sans recourir aux artifices qui assurent de rapides triomphes à l'orateur, il s'empare des intelligences, il s'impose à elles, il les gagne à la cause du vrai et du bon. Cependant, il n'a mis en œuvre que celles des formes du beau qui s'adressent à la raison plus qu'aux sens, qui plaisent longtemps et plus d'une fois après l'impression d'une première lecture.

Qu'a pu réclamer une critique, d'ailleurs bienveillante, dans les principaux ouvrages de Mgr Laforet? Un peu plus de mouvement dans la phrase? plus de chaleur dans la discussion? plus d'enthousiasme dans la louange des grandes renommées? Tout en respectant la liberté des opinions littéraires, nous dirions que l'auteur a conservé, de propos délibéré, le caractère sérieux de l'enseignement théologique et philosophique. Il revendiquait plus d'indépendance et de liberté dans la forme que n'en comportent les leçons ou les exercices de l'école; mais il ne sortait pas du calme et de la gravité qui conviennent à des entretiens et à des conférences scientifiques. C'est que ses livres étaient tous composés, non-seulement pour instruire ses audi-



teurs, mais encore pour venir en aide à l'étude personnelle et à la méditation solitaire; dans sa pensée, ils devaient renfermer les éléments d'une solide argumentation, mais ils n'offriraient plus la vivacité de la dispute, les incidents d'une joute philosophique.

L'admiration de Laforet pour les grands génies de la philosophie était profonde; elle n'était pas loin d'un culte, dans le sens figuré de ce mot, c'est-à dire, d'un culte sans idolâtrie. Mais il ne l'a pas traduite en brillantes tirades, en apostrophes véhémentes, qui eussent été après tout fort déplacées dans ses chapitres. Il s'est tenu dans la mesure par goût personnel, et aussi par une remarquable fidélité à la manière des maîtres de la prose française dont il avait fait ses modèles. Il se rendait bien compte de sa mission; il n'enflait pas la voix comme s'il s'adressait à la multitude; il ne prétendait pas non plus à la mobilité ou à la souplesse de langage qui feraient valoir éminemment une subtile dialectique se produisant sous forme de dialogue. C'est un genre où il ne s'est pas essayé, mais dans lequel, il faut en convenir, bien peu de philosophes ont excellé. Le dialogue philosophique est une œuvre d'art qui n'éclôt pas dans tous les siècles; chez les Grecs, Platon a compté moins de rivaux que Sophocle, le maître de la scène tragique

Dans une autre classe d'écrits, la biographie et l'éloge, Laforet a prouvé comment il entendait les beautés et les ressources de la prose, adaptées à des sujets fort divers. On ne lui refuserait pas une juste appréciation du mérite des hommes, et un tact admirable dans la manière de les louer, de vanter leurs qualités sans les surfaire. C'est le trait saillant de la monographie qu'il avait consacrée à la mémoire d'Arnold Tits (1) : il y a

(1) *La vie et les travaux d'Arnold Tits, ancien professeur à la Faculté de théologie.* Bruxelles, Goemaere, 1853, pp. 232, in-8°.

résumé la critique de célèbres systèmes de philosophie allemande que le grand théologien avait entreprise dans des conférences, et le plan de la démonstration chrétienne qu'il avait appliqué à ses cours : il a laissé parler le cœur reconnaissant d'un disciple, d'un ami.

Sept fois, en qualité de recteur, Mgr Laforet a retracé la carrière de professeurs de plusieurs facultés de l'Université, dans une cérémonie célébrée à la salle des Promotions, à la suite d'un office funèbre (1). Dans tous ces discours s'est épanché, avec une grande justesse d'expression, l'affectueux attachement d'un chef qui a jugé, jour par jour, les services rendus par chacun à la cause commune, et qui remplit un haut devoir en louant d'anciens collègues, devenus ses collaborateurs.

Qu'on ajoute ces discours à de nombreux articles de critique qui furent remarqués en leur temps, on a l'idée de l'incontestable habileté que possédait Laforet dans l'art de bien choisir les termes, de proportionner les ornements du style à la nature du sujet. Les suffrages de plusieurs écrivains français n'ont manqué à aucune de ses compositions, au moment même où elles recevaient prompt accueil et obtenaient grand succès dans le public de notre pays : nous citerons, parmi ces précieux témoignages, ceux qui lui sont venus, à diverses reprises, du Père Lacordaire et du comte de Montalembert, membres de l'Académie française.

(1) De 1865 à 1868, Mgr Laforet a prononcé l'éloge de MM. Louis Hallard, Guillaume Arendt, Jean-Baptiste David, François Baguet Henri Kumps, Victor François et Antoine Van Biervliet.

III.

On l'a dit tant de fois, un homme est d'autant plus grand que le caractère est à la hauteur du talent. C'est le secret des sympathies que Mgr Laforet a recueillies dans sa carrière trop courte, mais bien remplie. C'est le sens des justes éloges qui lui ont été décernés par tant de voix émues en présence de son cercueil. L'hommage des cœurs ne lui a manqué nulle part : à la nouvelle de sa mort, un sentiment d'affectueux regret s'est emparé de l'âme de ceux qui vivaient loin de lui, et même de ceux qui ne partageaient pas ses croyances. On s'est souvenu de sa délicatesse, de sa tolérance, de sa douceur, du charme persuasif de sa parole et de la portée presque irrésistible de ses avis.

Ce n'est pas que Laforet n'ait point rencontré d'adversaires et de contradicteurs; mais il s'est élevé au-dessus des inimitiés et des contradictions. En parlant de l'homme, il restera vrai de dire que non-seulement il s'est concilié l'admiration de beaucoup, l'estime de tous, mais encore « qu'il a su se faire aimer (1), » Que l'on considère les nombreuses relations auxquelles il a pu suffire, on découvre en lui une capacité vraiment exceptionnelle dans l'art difficile de diriger les autres et d'obtenir leur confiance. Sa culture d'esprit révélait un développement successif et complet de facultés intellectuelles, auxquelles venaient en aide la droiture du cœur et l'énergie de la volonté : elle le disposait à l'action aussi bien qu'à la méditation.

Nous avons essayé de montrer jusqu'où avaient pu s'élever la spéculation du philosophe et les vues de l'historien des idées

(1) Voir l'esquisse biographique écrite peu de temps après sa mort, par M. Léon de Monge (*Rev. cathol.*, t. VII, 15 mars 1872).

philosophiques ; à d'autres écherra quelque jour le devoir de caractériser la manière de l'écrivain dans des ouvrages d'une autre nature, d'une autre destination. Nous affirmerons seulement que c'est toujours avec sagesse et mesure qu'il exerçait le prosélytisme qui convenait à sa mission, dans ses rapports avec la jeunesse et avec les familles. Il jugeait parfaitement les questions d'actualité, qui préoccupent de notre temps la plupart des intelligences et qui importent le plus à la conduite de la vie. On ne saurait ni résoudre ces questions, ni même les aborder utilement, sans tenir compte des révolutions sociales et politiques qui se sont accomplies dans les trois derniers siècles, ainsi que des exigences plus ou moins fondées de ce qu'on appelle vulgairement aujourd'hui l'esprit moderne.

Laforet touchait avec une sagacité peu commune aux questions de ce genre. On la reconnaissait dans les allocutions familières et pathétiques qu'il adressait d'abord à ses élèves, plus tard aux jeunes gens de l'Université tout entière. On la retrouve dans plusieurs publications de circonstance, dans un livre qu'il avait écrit à l'adresse des esprits sceptiques, indécis, fort nombreux de nos jours dans toutes les classes de la société, en Amérique comme en Europe (1); dans des aperçus d'histoire qui remontaient au berceau de notre civilisation et qui faisaient la part de l'influence du christianisme et de la papauté dans les destinées de l'Europe, maîtresse et institutrice du genre humain (2);

(1) *Pourquoi l'on ne croit pas, ou des principales causes de l'incrédulité en matière de religion.* Louvain, 1864, 1 in-12; 2e édition. 1865. — Il existe de ce volume une traduction allemande et deux traductions anglaises, dont l'une imprimée en Amérique.

(2) *Études sur la civilisation européenne considérée dans ses rapports avec le christianisme.* Bruxelles, Jamar, 1852, 2 part. in-12. — *La papauté et la civilisation européenne.* P. I. *La papauté dans les*



enfin, dans une revue des crises politiques et sociales qui renaissent souvent, avec des caractères menaçants, dans le monde contemporain, si fier qu'il soit de ses progrès (1). Le savant chrétien ne cessait pas d'avoir en vue la solution des problèmes qui sont agités, avec plus d'ardeur que jamais, d'un bout à l'autre du monde. Il les étudiait à la lumière des principes philosophiques et religieux; mais il les considérait aussi à clarté des enseignements de l'histoire, et il conseillait aux autres de s'instruire à la même source. C'est l'histoire, en effet, qui donne la clef des transformations survenues dans l'état des esprits et dans le gouvernement des peuples; c'est aussi l'histoire qui fournit aux esprits attentifs la conviction qu'un travail de restauration sociale ne peut se faire que lentement, et qu'il faut un espace de temps infiniment plus long pour corriger l'opinion égarée, pour réveiller le sens moral assoupi, pour rétablir l'empire des lois, que telle époque marquée par des catastrophes accumulées au milieu desquelles tout ordre légal semble avoir disparu. On comprend à l'instant comment Laforet a pu dire bien des fois des gens qui se bercent de décevantes illusions : « Les malheureux ! ils ne connaissent pas l'histoire ! »

Si Laforet avait en partage une grande promptitude de conception en toutes choses, il possédait à un degré non moins remarquable la sûreté du coup d'œil, la pénétration s'exerçant à l'instant au sujet des hommes comme des doctrines. Appelé à diriger des jeunes gens dans les voies de la science, et aussi

catacombes, Louvain, Fonteyn, 1860, in-8°. — *La question romaine* (*Rev. cath.*, t. V, 1871).

(1) *Le Syllabus et les plaies de la société moderne.* — Ouvrage posthume, précédé du testament de l'auteur. — Louvain, Ch. Peeters; 1872, 1 vol. in-12.



dans les chemins de la vie, il avait acquis un étonnant discernement de leurs tendances et de leurs aptitudes. Quand il avait saisi les qualités et les défauts, il s'appliquait à fortifier les unes et à guérir les autres. Il s'est toujours préoccupé du meilleur emploi des facultés d'intelligence et de volonté qu'il avait aperçues dans autrui. Il cherchait des hommes d'action et, quand il les avait reconnus, il leur tendait la main pour leur assigner un poste digne d'eux. En le suivant dans les œuvres dont il avait la direction, on le voit mettre en pratique le grand art de choisir des coopérateurs. Quand il avait fixé son opinion sur leur mérite présumé, il ne cessait pas de les encourager; il les soutenait sans les flatter et, à un très-haut point, nous dirions dans la mesure possible, il gardait envers tous cette vertu difficile et rare de l'impartialité qui fait l'honneur du commandement.

Jaloux du succès des hommes qu'il avait distingués entre beaucoup d'autres, Laforet les écoutait avec une bienveillance inépuisable, et il leur parlait avec discrétion, comme s'il attendait tout de leur dévouement et ne voulait rien leur imposer. Plusieurs se sont plu à le reconnaître : il assistait ceux qui s'adressaient à lui par des conseils donnés sur-le-champ avec une justesse dont ils ont toujours été frappés. La faculté de prendre rapidement une décision, de trouver le meilleur avis, est infiniment précieuse chez ceux sur qui pèse une grande responsabilité : consulté chaque jour par tant de monde, Laforet ne fut jamais irrésolu; sollicité par des écrivains étrangers de juger leurs opinions et de leur transmettre les siennes, il remplissait ce devoir de confraternité avec une promptitude qui n'ôtait rien à la précision de sa réponse. C'était pour lui accomplir une certaine partie de sa mission, que d'entretenir une volumineuse correspondance où la science ne nuisait pas à l'expression chrétienne d'une affectueuse estime.

Ce que nous ne pouvons non plus passer sous silence, afin qu'un hommage tout particulier soit rendu à la mémoire de Mgr Laforet, c'est cette noble disposition qui était au fond de sa nature, la grandeur d'âme, — *magnitudo animi,* — que les hommes ont admirée dans tous les temps et qu'ils ont définie en ces simples termes à peu près dans toutes les langues. Or, c'était sa vertu de tous les jours, et plus il avançait dans sa carrière, plus vivement elle éclatait en lui. Presque toujours, Laforet avait bien jugé les hommes : on soutiendrait même qu'il ne s'est mépris que très-rarement à leur sujet. Bien peu de ceux qu'il avait instruits et protégés ont agi dans le monde d'une manière indigne de ses prévenances et de son patronage. Cependant il s'est trouvé dans le nombre quelques ingrats, quelques jaloux, qui n'avaient pas pris la moindre peine pour dissimuler leur lâcheté à son égard. Certes, la chose ne lui avait pas échappé : mais il ne les rebutait pas, ne les reniait pas ouvertement; il leur opposait la sérénité d'esprit et de cœur, et il conservait en leur présence le calme du visage. Il n'agissait pas autrement envers ceux qu'il avait franchement loués, publiquement honorés, mais qui, pourtant, l'avaient plus tard desservi, dénigré, indignement outragé. La constance du sage, du stoïcien, n'aurait pas suffi pour lui donner la généreuse attitude que plusieurs ont pu remarquer avec admiration. Mais de plus graves épreuves lui étaient réservées.

Lorsque Laforet a observé autour de lui des détracteurs vulgaires, lorsqu'il a ressenti les atteintes de certaine envie s'attaquant à quiconque affronte par devoir le péril de la publicité littéraire, il n'a pas perdu malgré cela la longanimité qui était dans son caractère et dont il était résolu à ne pas se départir. Le silence était sa réponse : il n'avait pas d'autre arme même contre les déclamateurs sans vergogne, ou contre les sycophantes,

sortant d'ordinaire d'entre les hommes médiocres, mais se faisant les bons serviteurs de quelque personnage puissant. Rien n'y a fait : il voulait être envers tous, et il restait toujours le moraliste chrétien ; il aurait craint de compromettre la dignité du philosophe, selon l'idée qu'il s'en était faite ; il écoutait sans cesse sa conscience de prêtre aussi délicate qu'elle était pure.

Comment parlerions-nous après cela de l'extérieur et de la physionomie de Mgr Laforet en rapport avec le beau caractère que nous venons de dépeindre ? Sa figure était douce, mais animée ; son regard significatif, sortant d'un œil de feu dont la peinture même rendrait avec peine toute la vivacité. L'expression de son visage était méditative, et plus d'un, après l'avoir entretenu, conservait le souvenir d'une tête de penseur, pleine de vie, mais distinguée cependant par un air de bonté. Sa démarche était grave, mais il y avait dans ses manières une simplicité et un naturel qui prévenaient en sa faveur, sans nuire à la dignité qu'il devait conserver dans ses divers emplois. Son abord était facile, et il prenait à l'instant le ton qui convenait le mieux à la qualité et au rang des personnes. L'homme d'esprit se trahissait souvent par une gaieté aimable, mais toujours contenue, quelquefois par la plaisanterie maniée agréablement sans blesser autrui. Malheureusement Laforet n'a pu vaincre dans les années de sa jeunesse, absorbées par l'étude, la faiblesse de tempérament que sa famille avait remarquée en lui dès son enfance, et, dans la suite, le feu de la science, et aussi l'ardeur de son zèle pour le triomphe du vrai et du bon ont consumé, en quelque sorte, une nature aussi frêle que la sienne : il est vrai que, pour vivre mieux de la vie de l'intelligence, il ne s'était jamais épargné.

IV.

Il nous reste à dire ce que fut Laforet, non plus dans l'école ou dans l'exercice du prosélytisme scientifique et religieux, mais dans la vie publique : en d'autres termes, comment il entendait les devoirs du citoyen.

Laforet avait la juste idée de la patrie; il ne la prenait pas étroite, comme elle avait dominé dans les temps du paganisme; mais il aurait également repoussé cet humanitarisme exagéré qui supprime les petites nations, qui, sous prétexte de reculer les frontières, détruit l'amour du sol natal au profit d'une société cosmopolite, infailliblement condamnée à flotter entre l'anarchie et le despotisme. La patrie était pour lui, dans le sens chrétien, la grande famille dont tous les membres se trouvent liés par des devoirs réciproques, ceux de citoyens, pour la défense commune de ce qu'ils ont de plus cher dans l'ordre des croyances, des sentiments, des traditions, et dans celui des plus sérieux intérêts.

Attentif aux enseignements des siècles où se forma le monde chrétien, Laforet n'avait pas d'autres sentiments que ceux de ces courageux esprits de l'empire romain, qui, tout en obéissant aux lois générales de l'empire, tenaient au sol de leur province, et trouvaient de l'appui dans l'autorité spirituelle établie à Rome à côté du trône des Césars. Comme Frédéric Ozanam l'a établi dans une remarquable leçon sur le commencement des nations néo-latines (1) : « Le christianisme, en achevant sa con-
» quête, a favorisé le maintien de l'esprit national dans chacune

(1) *Cours sur la civilisation au Ve siècle,* vingt et unième leçon, t. II, (Paris, 1855), p. 317 et suiv., pp. 325-327, dans les œuvres complètes de A.-F. Ozanam.



» des grandes provinces romaines. La religion elle-même, » cette puissance qui semblait destinée à mettre l'unité partout, » contribua cependant à entretenir la variété, la diversité de » l'esprit provincial..... La sagesse et le bon sens de l'Église » romaine dépassant en ceci la sagesse et le bon sens du gou- » vernement romain, elle a su respecter les droits, les priviléges, » les institutions, la liturgie propres aux différentes provinces » de l'empire. » En effet, les conciles d'une part, les écoles de l'autre représentent les besoins et les intérêts de chaque grand territoire. « De bonne heure a commencé ce que l'on peut appe- » ler le patriotisme religieux..... Dans l'économie du monde » moderne, chaque nationalité n'est autre chose qu'une fonc- » tion que la Providence assigne à un peuple donné, pour » laquelle elle le développe, pour laquelle elle le fortifie et le » glorifie, mais une fonction qu'il ne peut accomplir qu'en har- » monie avec d'autres peuples, qu'en société avec d'autre na- » tions : c'est là le propre des nationalités modernes. Chacune » d'elles a une mission sociale au milieu de cette grande société » qu'on appelle le genre humain. »

Dans la société européenne, vieillie et partagée entre divers États d'inégale étendue et d'inégale puissance, Laforet estimait à leur juste valeur le génie et les œuvres des grands peuples, de ceux qu'on peut appeler les peuples historiques. Mais il était profondément attaché à notre nationalité, au sein de laquelle la Providence l'avait fait naître. Impartial dans son admiration pour la vraie grandeur d'autres nations, il était inébranlable dans son patriotisme; il parlait et agissait en citoyen de la patrie belge.

Certes, se mettant en garde contre des préjugés ou des vues étroites, Laforet tenait compte des opinions dominantes en divers pays, et il attachait du prix aux suffrages de savants allemands,

français, italiens et anglais, qui avaient donné une juste attention à la lecture de ses écrits; il n'aurait point sollicité de titres honorifiques, mais il aurait prisé assurément les distinctions qui lui seraient venues de quelque pouvoir étranger. Cependant, il estimait bien davantage les honneurs qui lui seraient décernés par les gouvernants de la Belgique. C'est avec une satisfaction inspirée de ses idées de patriotisme qu'il accepta, en 1871, la croix d'Officier de l'ordre de Léopold : sachant bien que les brevets de notre ordre national ne s'achètent pas à prix d'argent, comme cela se pratique dans plus d'une chancellerie étrangère. C'est sous l'empire des mêmes sentiments qu'il avait reçu avec reconnaissance les diplômes de notre Académie royale, parce qu'ils le rattachaient à une de nos anciennes institutions, faisant appel aujourd'hui, comme du temps de Marie-Thérèse sa fondatrice, aux forces vives des provinces belgiques.

On aurait peine à trouver un dévouement plus sincère que celui de Mgr Laforet à la dynastie belge, un attachement plus profond que le sien à l'auguste personne de notre Roi, qui l'avait distingué avant son avénement au trône, et qui n'a pas cessé de l'honorer d'une estime particulière. Suivant les enseignements de la religion chrétienne, il professait le respect des puissances établies; il gardait lui-même une conduite loyale et digne envers les dépositaires de l'autorité à tous les degrés. On n'aurait pu lui reprocher de porter atteinte au précepte formel de l'Évangile qui commande de rendre à César ce qui appartient à César. Prêtre catholique, il ne donnait pas de démenti à ce mot de Guizot, si souvent invoqué pour la défense de l'Église, que « le » catholicisme est une grande école de respect ». C'est avec une juste indépendance, fondée sur les dictées de la conscience, que Laforet suivait les débats politiques et qu'il s'expliquait sur les écarts trop fréquents dans la polémique des journaux. Il accep-

tait pleinement, comme une nécessité de l'époque, la publicité assurée à toutes les opinions par les lois de la plupart des États dans les deux mondes; mais il se refusait à y trouver une garantie absolue de civilisation. S'étonnerait-on qu'il ait considéré avec un peu de défiance la littérature du journalisme comme « hâtive et improvisée », dans les conditions de lutte et de concurrence qui lui sont faites?

Il était grand et profond, l'amour de Laforet pour cette terre de Belgique qu'il avait vue renaître à l'indépendance, et dont il avait admiré l'union et la prospérité pendant plus de quarante ans. La seule idée d'une domination étrangère qui pèserait durement sur ce pays, lui suggérait d'avance la résolution d'un exil volontaire, qui durerait aussi longtemps que ce joug injuste et tyrannique. L'histoire lui avait appris tout ce qu'a de fort et d'invincible notre caractère national qui s'est conservé dans le cours des siècles, à travers les invasions et les guerres, ou bien sous un régime de compression et de violence. Jusqu'à des temps meilleurs, il se serait, disait-il, réfugié en Angleterre, et jusqu'en Amérique. S'il se tournait de ce côté, c'est qu'il espérait beaucoup pour la libre diffusion de la vérité dans les populations anglo-saxonnes. Il avait fait là des prosélytes par ses livres; il recevait de ces rivages lointains des lettres qui le consultaient sur des points de croyance, sur des questions de philosophie et de science. Il saluait là les fruits de l'initiative personnelle dans toutes les carrières; là aussi, il aimait à signaler la confiance dans la liberté d'association, le succès d'entreprises commencées et poursuivies sans le concours de l'État, une vigilance constante pour prévenir les abus de la centralisation.

Nous voudrions l'avoir démontré dans ces quelques pages consacrées à la mémoire de Nicolas-Joseph Laforet : le citoyen



n'était pas en lui au-dessous du philosophe ; le penseur a fait des adeptes ; le professeur a formé de nombreux disciples ; l'écrivain a compté de sympathiques lecteurs.

Il a agi fort heureusement sur les intelligences dans une large sphère qui s'agrandissait toujours autour de lui. Il a étendu loin de nos frontières la réputation de nos écoles et justifié, pour sa part, la confiance des peuples étrangers dans la vitalité de notre nation forte de son union et jalouse de son indépendance. Il avait pris, jeune encore, et il a conservé un rang tout à fait distingué parmi nos écrivains comme parmi les maîtres de nos universités ; de même, il s'est acquis une très-haute considération entre les hommes qui ont fait de nos jours le plus d'honneur à notre clergé national.

FÉLIX NÈVE.



Fétis

IMP. N.. BRUXELLES

NOTICE

SUR

FRANÇOIS-JOSEPH FÉTIS,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

né à Mons le 25 mars 1784, décédé à Bruxelles le 26 mars 1871.

C'est un usage respectable à tous égards que celui qui nous commande de consacrer par des notices biographiques, insérées dans l'Annuaire de l'Académie, la mémoire de ceux de nos confrères que la mort nous enlève. Ce pieux office, dans une autre et illustre Compagnie, est toujours confié au successeur du défunt : c'est dans une séance solennelle que l'Académie française entend, de la bouche du récipiendaire, l'appréciation des mérites de celui dont il vient occuper le fauteuil. Nous y mettons moins de solennité que nos voisins du midi; est-ce toujours et complétement à notre avantage? Je suis moins que jamais tenté de le croire lorsque je considère la tâche qui m'a été imposée. Je me sers à dessein de ce mot, qui n'est que juste dans cette circonstance. Il m'est quelquefois arrivé d'aller au devant du désir de la classe des beaux-arts et de m'offrir pour écrire la biographie d'un confrère décédé. C'était alors que

la spécialité du défunt ayant certains rapports avec l'objet de mes études, je pouvais me croire apte à juger ses œuvres. Il n'en est point ainsi à l'égard de l'illustre mort dont on m'a chargé de retracer la vie dans le nécrologe académique. Complétement étranger à la théorie aussi bien qu'à la pratique de l'art musical, je puis tout au plus sentir; il m'est interdit d'analyser et surtout de prétendre juger l'œuvre d'un musicien. Si donc je n'avais dû voir dans F. Fétis que l'artiste seulement, j'aurais persisté dans mon refus et je n'aurais point cédé à l'insistance de trop indulgents confrères. Mais je me suis dit que, à ne considérer que la part qu'il a prise à nos travaux pendant plus d'un quart de siècle, cette fraction de l'existence de notre illustre et regretté confrère offrait encore une ample matière au biographe; et je me suis décidé à remplir, de mon mieux, une promesse imprudente.

Je me bornerai donc à essayer de rappeler les faits les plus saillants de cette longue et féconde carrière, et je m'attacherai plus particulièrement à condenser en quelque sorte les souvenirs qu'il a laissés parmi nous; non pas que j'aie à craindre qu'aucun de nous en perde la mémoire, mais afin que cette mémoire vive encore au milieu de ceux qui un jour nous succéderont.

Toutes les biographies générales et spéciales ont consacré à F. Fétis des notices étendues, complètes. Lui-même a raconté sa vie et ses travaux dans la *Biographie universelle des musiciens;* il l'a fait avec une franchise exempte de toute feinte modestie; comme un homme pénétré du sentiment de sa valeur personnelle, qui ne croit point nécessaire de l'exagérer, mais à qui l'expérience conseille de prendre ses précautions et de ne point exposer sa mémoire au danger que peu d'artistes anciens ont eu la chance d'éviter : l'erreur et quelquefois la calomnie.

Le public n'attend donc point qu'on lui présente une biographie complète de F.-J. Fétis; et ce n'est point dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* qu'il compte la trouver; ce n'est point surtout de ma plume qu'il la réclame. Libre donc de choisir et les éléments et la forme de ce travail, d'en mesurer l'étendue plutôt à mes forces qu'à l'importance du sujet, je me suis décidé à l'écrire pour mes confrères, à n'y faire entrer, outre les indications biographiques indispensables, que les faits dont nous avons été témoins ensemble et, quant à l'appréciation du mérite de l'artiste, à me rendre uniquement l'écho du sentiment général.

Il me serait impossible, par exemple, d'exprimer en meilleurs termes la sympathique admiration que nous inspirait notre regretté confrère, que ne l'a fait, le jour de ses obsèques, le président de notre Compagnie (1); il ne trouvera point mauvais que j'emprunte ses paroles.

« L'illustre confrère dont l'Académie royale de Belgique déplore aujourd'hui la perte n'était pas seulement un artiste éminent, c'était encore un savant, un érudit, un écrivain distingué.

» Les travaux du compositeur avaient marqué sa place dans la classe des beaux-arts; mais il eût, avec autant de justice, occupé un fauteuil dans celles des sciences et des lettres.

» Il n'avait laissé en dehors de ses investigations aucune des connaissances qui se rattachent soit à la théorie, soit à la pratique de l'art musical; l'étude approfondie des littératures anciennes et modernes l'avait préparé au rôle d'historien de son art, rôle qu'il devait remplir avec une incontestable supériorité.

» A l'exemple des maîtres de la Renaissance, il avait donné

(1) M. Louis Gallait.



une culture complète à son esprit; il n'avait voulu demeurer étranger à aucune des notions qui pouvaient l'aider à creuser plus profondément la veine qu'il voulait explorer. Aussi ses écrits offrent-ils le double mérite d'un fond solide et d'une forme élégante et pure.

» Il était artiste dans la vraie acception du mot, c'est-à-dire, amant du beau, du vrai et de l'idéal.

» Témoins de sa vie académique, nous n'oublierons jamais la part considérable qu'il a prise à nos travaux, sa vaste érudition, son expérience, la fermeté de ses principes et surtout l'attrait de sa parole, animée, vivante!

» Combien de nos séances n'ont-elles pas été remplies par ses improvisations instructives et charmantes!

» Il régnait dans tous ses discours une verve de jeunesse qui ne l'a jamais abandonné, et qui nous avait induits à concevoir des espérances que sa mort vient de faire évanouir!

» Souvent appelé, par le suffrage de ses confrères, à la direction de la classe dont il faisait partie, il reçut, à plusieurs reprises, les honneurs de la présidence de l'Académie entière; et, jalouse de se voir dignement représentée dans les fêtes du jubilé centenaire qui se préparaient, la classe des beaux-arts l'avait élu en qualité de directeur pour l'année 1872.

» La mort a déjoué cette pieuse combinaison.

» Au moment où l'on s'y attendait le moins, on apprend tout à coup que Fétis est malade et, presque aussitôt, qu'il n'est plus.

» Nous nous étions accoutumés à le croire affranchi des infirmités de la nature humaine, nous savions qu'il avait eu à peine une enfance, nous trouvions tout naturel qu'il n'eût point de vieillesse; elle n'a duré pour lui que quinze jours, tandis que sa jeunesse, la jeunesse de son esprit, de son cœur, de ses facultés s'est prolongée pendant quatre-vingts ans. »

I.

François-Joseph Fétis est né à Mons le 25 mars 1784. Son père, organiste, professeur de musique et directeur des concerts de cette ville, le destinait à la même profession. Il profita des dispositions très-précoces de l'enfant pour lui enseigner les principes de la musique, et les progrès furent tels, qu'à l'âge de six ans, l'élève lisait à livre ouvert les solféges écrits à toutes les clefs.

Le premier instrument qu'on lui mit entre les mains fut le violon; à sept ans, il écrivait des duos pour cet instrument et commençait l'étude du piano. Avant d'avoir atteint sa neuvième année, il compose un concerto pour le violon avec orchestre, quoi qu'il n'eût d'autres notions d'harmonie que celles qu'il avait pu saisir en entendant ou en exécutant la musique qui était en vogue à cette époque.

Il avait commencé l'étude des langues anciennes lorsque la deuxième invasion des armées françaises vint fermer, en Belgique, les colléges en même temps que les églises. Il eût dû renoncer aux études d'humanité et même aussi à se perfectionner dans la musique s'il n'avait trouvé, dans l'érudition d'un vieux prote d'imprimerie, le moyen d'apprendre le latin et si, d'autre part, la formation d'une société d'artistes et d'amateurs ne lui eût fourni l'occasion d'entendre et de jouer la musique instrumentale de Haydn et de Mozart.

François Fétis avait seize ans lorsque son père se décida à l'envoyer compléter ses études à Paris. Il entra au Conservatoire au mois d'octobre 1800.

Au commencement de 1803, il quitta Paris pour voyager; il n'y revint que vers le milieu de l'année suivante et continua à y séjourner jusqu'en 1811. Tout ce temps fut consacré à des

travaux sérieux embrassant l'ensemble de l'art musical, histoire, théorie, composition, exécution.

Dès l'année 1804, il avait conçu le projet d'un journal de musique en collaboration avec deux littérateurs musiciens, ses amis, Roquefort et Delaunaye. Quelques feuilles seulement de cette publication virent le jour, les circonstances n'étaient pas encore favorables, en France, à ce genre d'écrits. En 1806, Fétis fut engagé dans un travail immense dont, il l'avoue lui-même, il n'avait point mesuré l'étendue, qui fut plusieurs fois abandonné et repris et qu'il n'a pu achever qu'après trente années de patientes recherches. Il s'agit d'une révision de tout le chant de l'église romaine. C'est à la même époque qu'il se maria. Cette alliance changea la position de Fétis; d'artiste, il devint amateur, sans que l'activité de ses travaux s'en ressentît. Cette situation ne fut pas de longue durée; de fausses spéculations, où il n'eût que le tort d'une imprudente condescendance envers un ami, renversèrent cette fortune. C'est ce qui l'obligeait à quitter Paris en 1811. Il se retira alors à la campagne, dans le département des Ardennes, et y vécut, pendant trois ans, sevré de toute jouissance musicale. Il consacra la meilleure partie de ce temps à l'étude de la philosophie, dont la connaissance lui paraissait indispensable pour l'exposition des principes théoriques de la musique et pour l'analyse des faits de l'histoire de cet art.

Au mois de décembre 1813, Fétis accepta les fonctions d'organiste à la Collégiale de Saint-Pierre, et devint professeur de chant et d'harmonie d'une école municipale de musique, à Douai. Profitant de cette position, il reprit avec ardeur ses études et composa une théorie nouvelle et complète de l'harmonie. L'ouvrage, achevé dès 1816, ne vit le jour qu'en 1844. Un abrégé de la méthode parut seulement en mars 1824. Il

menait ces travaux concurremment avec la *Biographie des musiciens*, qu'il avait entreprise dès 1806.

Revenu à Paris en 1818, il fut nommé, en 1821, professeur de composition au Conservatoire en remplacement d'Eler, décédé depuis peu. Ses succès dans l'enseignement lui valurent les suffrages des premiers maîtres du temps. Indépendamment de ses leçons orales, il écrivait et publiait des traités qui modifiaient les méthodes anciennes, entre autres le *Traité du contrepoint et de la fugue*, travail que l'illustre Cherubini, dans un rapport à l'Académie des beaux-arts, apprécie en ces termes flatteurs : « C'est le seul ouvrage de ce genre où les » règles de ces compositions scientifiques, particulièrement » celles de la fugue, sont exposées avec méthode et clarté. »

Vers la fin de 1826, il renouvela sa tentative qui avait échoué vingt-deux ans auparavant; c'était encore une entreprise hasardeuse que la publication, en France, d'un journal exclusivement consacré à la musique. Toutes celles qui avaient précédé n'avaient pu vaincre l'indifférence du public. Fétis parvint à surmonter tous les obstacles, donna à la *Revue musicale* un assez vif intérêt pour lui attirer des lecteurs et cette revue, fondée en 1827, fut continuée sans interruption, pendant huit ans, jusqu'au jour où, appelé à Bruxelles, le maëstro quitta la capitale de la France (1).

C'est à cette même période que se rapporte une innovation dont Fétis fut le promoteur. En 1832, il conçut le plan des concerts historiques, afin de confirmer par des exemples les théories et les doctrines qu'il exposait dans son enseignement et dans son journal; c'était un moyen de forcer les résistances

(1) Outre la *Revue musicale*, F. Fétis a écrit dans le journal *Le Temps*, où il fit le feuilleton musical de 1830 à 1833.

des incrédules. Son attente ne fut point trompée, les concerts historiques, après avoir eu, à Paris, un succès d'enthousiasme, ont fait, comme on dit, le tour du monde (1).

Enfin, en mai 1833, Fétis fut rappelé dans sa patrie qui lui confia la direction du Conservatoire royal de Bruxelles; le roi Léopold Ier le nomma, en outre, son maître de chapelle. On sait avec quel dévouement et avec quel succès il a consacré à la direction de notre première école de musique les quarante dernières années de sa carrière. L'affection qu'il avait su inspirer, à ses collaborateurs aussi bien qu'à ses élèves, s'est manifestée avec éclat dans deux circonstances bien différentes. Le 6 octobre 1856, le vénérable directeur du Conservatoire accomplissait sa 50e année de mariage. Il avait le bonheur d'avoir conservé une compagne bien digne de lui par l'intelligence et les qualités du cœur; qui, dans la bonne et la mauvaise fortune, l'avait compris, encouragé, soutenu et consolé, suivant les vicissitudes de son existence d'homme et d'artiste. Le souvenir de la fête que les professeurs du Conservatoire organisèrent à cette occasion, et à laquelle toute la population éclairée et sympathique de Bruxelles s'associa avec empressement, est resté dans la mémoire de tous ceux qui y ont assisté. La classe des beaux-arts de l'Académie ne négligea point cette occasion de témoigner ses sentiments de vive affection à son respectable doyen. Mais aussi quelle communion de douleur et de regrets il rencontra, dix années plus tard, quand la mort vint briser cette belle union!

Il n'entre point dans le plan que je me suis tracé de faire ici

(1) Quoique je doive m'abstenir d'apprécier la carrière de compositeur dramatique de F. Fétis, je ne puis me dispenser de citer ceux de ses opéras qui ont été représentés avec succès et dont plusieurs sont restés au répertoire : *L'amant et le mari*, — *Les sœurs jumelles*, — *Marie Stuart*, — *La vieille*, — *Le mannequin de Bergame*.



l'énumération, moins encore l'analyse des compositions, des écrits, des travaux de tout genre qui n'ont cessé d'occuper F. Fétis jusqu'à sa dernière heure : la Bibliographie académique contient ces renseignements jusqu'en 1854. Ils seront reproduits et complétés à la fin de cette notice.

F. Fétis a provoqué les premières grandes fêtes musicales qu'on ait vues en Belgique, à l'instar de celle de l'Allemagne. A trois reprises, de grandes exécutions musicales de ce genre, organisées et dirigées par lui, eurent lieu au temple des Augustins. Elles eurent un succès que n'ont point oublié tous les amateurs de musique. Il avait formé le plan d'une association entre les villes de Bruxelles, de Liége et de Gand pour des festivals qui auraient eu lieu alternativement dans ces localités. Il ne fut malheureusement pas secondé dans l'exécution de ce projet que d'autres ont repris postérieurement sans plus de succès.

C'est le 26 mars 1871 que notre confrère nous a quittés pour toujours. J'ai rappelé plus haut l'hommage rendu à sa mémoire dans les premiers moments de notre affliction; je ne m'occuperai plus maintenant que du soin de rappeler tout ce qu'il nous a donné de lui-même pendant les vingt-six ans qu'il a siégé parmi nous.

II.

Lorsque fut créée la classe des beaux-arts, F. Fétis se trouva parmi les vingts premiers membres nommés directement par le Roi. Il formait, avec Ch. de Bériot, C. Hanssens et H. Vieuxtemps, la section de la musique. Dès la première séance, il fut élu directeur annuel de la classe pour 1846. Les suffrages toujours unanimes de ses confrères l'appelèrent en-



core au fauteuil en 1849, en 1852, en 1855, en 1859, en 1868 et en 1872. Il fut, à deux reprises, nommé président de l'Académie. Ces distinctions lui étaient bien dues par ses travaux antérieurs, par sa position dans l'art, par la notoriété universelle de ses talents. Il les mérita encore par son assiduité aux séances, par la grande part qu'il y prit aux délibérations, par des propositions partant de son initiative et toujours accueillies avec faveur. On peut dire sans exagération que ses écrits étaient la fleur de nos bulletins et que sa parole était la vie de nos séances. Les questions d'esthétique, les recherches d'archéologie et d'histoire de l'art, les théories de la composition, les méthodes d'enseignement, les procédés de fabrication des instruments de musique; les investigations dans la poussière des bibliothèques, à la recherche des vieux documents relatifs aux anciennes écoles de musique, tout lui était également familier, et il avait le talent de faire saisir en quelques mots ce qui souvent lui avait coûté de longues veilles. Il avait compris qu'à lui, directeur du Conservatoire de Bruxelles, revenait la mission de faire entendre aux jeunes artistes, vainqueurs dans les grands concours de composition musicale, des recommandations, des conseils, des avertissements, sévères quelquefois, en même temps que des encouragements. Il en trouvait l'occasion aux séances publiques de notre classe, solennités dans lesquelles, après avoir remis au lauréat les prix conquis sur ses concurrents, la Compagnie assiste à l'exécution de la cantate couronnée. Il n'y a pas un des discours prononcés par F. Fétis dans ces circonstances qui ne renferme quelques passages dignes d'être cités et d'être conservés afin que la tradition de ces excellents principes ne se perde point. Transcrire ici ces passages, c'est rendre à celui qui les a écrits un légitime hommage; c'est surtout un moyen de relever cette notice, de lui

donner une valeur réelle et une utilité qui sera l'excuse de la classe pour le choix qu'elle a fait de la personne du biographe.

A la séance publique du mois de septembre 1847, F. Fétis prit la parole, avant la proclamation du résultat du grand concours de composition musicale, et s'exprima en ces termes :

« Jeunes artistes, si ce jour est beau pour vous, il l'est aussi pour votre patrie ; car s'il vous offre le juste prix de vos efforts et de vos études, il donne à votre pays l'espoir de compter parmi ses enfants des grands hommes de plus. Vous vous affranchissez aujourd'hui des lisières de l'école; vous sortez de la tutelle de vos maîtres; vous-mêmes allez devenir vos propres guides, et, devenus libres dans vos allures, c'est dans vos méditations indépendantes que vous allez trouver des règles pour la direction de votre talent. Au moment où vous allez entrer dans cette vie nouvelle, qui est celle de l'artiste devenu homme, qu'il me soit permis de vous faire entendre les derniers conseils d'un ami sincère de la jeunesse, d'un adorateur du beau.

» Dans votre cœur généreux, que n'a point souillé le contact des intérêts, l'art que vous cultivez jouit du noble privilége de régner sans partage : qu'il en soit toujours ainsi.

» Défendez-vous de l'influence égoïste et matérielle de notre siècle : elle vous serait funeste. Cette influence dessèche l'âme, anéantit le sentiment du beau et conduit à transformer l'art en industrie. Vivez de la vie pure de l'artiste ; cultivez la musique pour les jouissances célestes dont elle inonde le cœur, non pour les avantages qu'elle pourrait vous procurer. L'inspiration est à ce prix, car le génie ne descend point jusqu'à ceux dont les sentiments ne s'élèvent pas jusqu'à lui. »

En 1849, il revient sur cette idée qu'il développe. Jugeant

nécessaire de mettre les artistes en garde contre l'industrialisme dont les progrès l'effrayaient.

» Une idole est sortie de la fournaise des idées, et, saluée par les acclamations de populations entières, elle a eu bientôt un temple, des prêtres et des néophytes. L'évangile de l'*utile* a été prêché sur toute la terre et le monde l'a reconnu pour sa loi. Bases d'une philosophie ainsi que d'une religion, les doctrines de l'utile ont séduit les meilleurs esprits, et ce qui ne devait être qu'un des éléments de l'organisation sociale en est devenu l'unique véhicule. Essentiellement matérialiste, l'utile est l'ennemi naturel de l'art : tout au plus le tolère-t-il comme un luxe frivole. L'utile, c'est la réalisation absolue des besoins matériels; l'art, c'est l'expression idéalisée des sentiments les plus élevés. Pas d'analogie, pas de rapprochement entre eux.

» Une lutte sérieuse s'est donc engagée, à l'insu de tous, entre les principes qui se partagent les penchants et les facultés de l'homme, à savoir, le positif et l'idéal, l'égoïsme et le sentiment, l'industrie et l'art, l'agréable et le beau.

» Oui, le monde tend à se transformer. L'utile, le bien-être, les jouissances des sens et de la vanité sont devenus le but de tous les efforts, le désir de toutes les imaginations. Lancé dans cette voie, le genre humain n'accorde plus qu'une attention distraite à ce qui fait les délices de l'intelligence active et du sentiment. La science ne conserve quelque prix à ses yeux qu'autant qu'elle peut aider sa cupidité, l'art n'est plus qu'un jouet dont il amuse son oisiveté.

» Poëtes, artistes, savants, qui gémissez en secret sur ces maux, n'espérez pas des jours meilleurs si vous ne vous sentez la force de conviction seule capable de résister au courant qui nous entraîne. Unissez vos efforts; ranimez la foi dans les cœurs tièdes, et combattez avec courage les doctrines funestes



qui nous pressent de toute part. Si jamais les académies furent nécessaires, c'est surtout dans ce temps où la force individuelle de l'artiste est insuffisante. »

Puis s'adressant aux lauréats.

« Et vous, jeunes artistes qui, tout à l'heure, allez recevoir le prix de vos efforts et de vos premiers travaux, ne vous laissez pas décourager par le malheur du temps où votre talent commence sa carrière. Soyez de dignes apôtres de l'art, et ne désespérez jamais de lui. Dieu ne permettra pas que la plus noble de ses créatures soit ravalée jusqu'à ne connaître qu'elle-même, et ne jouir que par les sens. Il ne la privera pas des émotions de l'âme, et ne la condamnera pas à l'affreux malheur de n'avoir plus le sentiment du beau. »

Le culte de l'art pour l'art ne saurait être trop souvent prêché à la jeunesse de notre temps, que tant de séductions sollicitent à poursuivre les jouissances matérielles. F. Fétis lui montre l'écueil, lui met sous les yeux d'illustres exemples du naufrage des plus belles intelligences.

« Que voyons-nous depuis vingt-cinq ans? Des compositeurs plus ou moins bien doués, qui, dès leur début, sont animés d'amour et de respect pour l'art, si toutefois le siècle ne les a pas corrompus avant qu'ils ne se révèlent publiquement. Bientôt ébranlés par la connaissance qu'ils acquièrent des penchants de leurs contemporains, ils transigent avec leurs convictions. Avides de succès, si éphémères qu'ils puissent être, ils n'aperçoivent de salut pour leur talent que dans les exagérations du drame ou dans la vulgarité des rhythmes de la danse.

» Les formules de l'effet prennent dans leurs ouvrages la place des idées. La théorie du beau se réduit à ébranler ou à caresser les sens. L'art véritable qui ne s'adresse qu'aux senti-

ments vrais et à l'intelligence, n'a plus rien de commun avec eux. Devenus industriels, d'artistes qu'ils voulaient être, ils connaissent le prix courant des productions de leur plume. Qui sait? Peut-être un jour les feraient-ils coter à la bourse!

» Cependant, s'ils avaient le courage nécessaire à leur mission et au temps où ils vivent, ils pourraient opérer une réaction salutaire dans la dépravation de goût, à laquelle ils sacrifient comme au veau d'or. Si dégénéré que soit leur siècle, tout sentiment du vrai, toute intelligence du beau n'y sont pas anéantis sans ressources. De même qu'une âme déchue peut être encore émue par le spectacle de la vertu en action, de même le sentiment esthétique, si affaibli, si faussé qu'il soit, peut se réveiller aux accents d'une voix véritablement inspirée.

» Abjurant les erreurs de l'exagéré ainsi que les tendances de l'art sensuel, si les compositeurs rentraient dans la voie des idées naturelles et simples; si, revenant à l'étude des beaux modèles, ils se pénétraient de ce qui leur donne une valeur impérissable; enfin, si, reprenant possession de leur sentiment individuel, ils n'avaient que lui pour guide dans leurs travaux, ces artistes verraient bientôt saluer les produits de leur énergique résolution, non-seulement par la sympathie d'un monde d'élite chez qui se conserve à toutes les époques le culte du bon et du beau, mais aussi par les populations entières. »

De telles pensées, de tels sentiments ne sauraient être trop souvent remis en lumière; s'il se pouvait pu'ils disparussent de notre société vouée chaque jour d'avantage aux intérêts matériels et aux jouissances des sens, c'est dans les académies qu'ils devraient trouver un refuge et des apôtres pour les crier aux oreilles des populations

III.

Fétis avait pris au sérieux son rôle d'académicien : il se faisait une haute et juste idée de la mission à laquelle la création d'une classe des beaux-arts avait appelé l'élite des artistes de la Belgique; il pensait qu'à ce corps devait revenir une influence prépondérante dans la direction des institutions consacrées à l'enseignement des différentes branches de l'art, notamment dans les concours et dans les mesures que l'autorité peut être dans le cas de prendre pour encourager la production artistique et lui imprimer une impulsion énergique. Plus d'une fois, il a fait usage de son initiative pour engager ses confrères à saisir et même à faire naître les occasions d'intervenir par leurs conseils soit pour provoquer quelque décision utile, soit pour prévenir ces erreurs auxquelles les administrations, même les mieux intentionnées, sont souvent exposées.

Dans les discours qu'il prononçait aux séances publiques, il s'attachait à déterminer la raison d'être de la classe des beaux-arts. La première fois qu'il prit la parole, il avait choisi une thême qui peut paraître paradoxal, mais qu'il sut développer de manière à en démontrer la parfaite vérité : l'art n'est point, comme la science, susceptible de progrès continus. Voici son argumentation :

« Que la science, qui consiste dans la connaissance des faits et des lois qui les régissent, soit incessamment en progrès, cela est évident; car, à des connaissances acquises peuvent toujours s'ajouter des connaissances nouvelles. Que la civilisation, qui est la science sociale, développe aussi constamment les besoins des peuples et les moyens d'y satisfaire, cela n'est pas moins certain. Mais, est-ce à dire qu'il en soit de même dans les arts? L'art est la réalisation du beau, sous

une multitude infinie de conceptions et de formes. De ces conceptions, les unes tendent vers l'expression du réel, les autres vers l'idéal. L'idée du beau, idée infinie, absolue, vient de Dieu, source de toute beauté, de toute grandeur. Elle descend dans notre âme en vertu de la faculté instinctive que nous tenons de la création. Cette idée, qui est la base de l'art, n'est donc pas le fruit de l'expérience; elle ne se développe point par la connaissance, et conséquemment elle n'est pas progressive Si le beau n'est pas susceptible de progrès, ses formes sont néanmoins variables, par cela même que l'idée du beau est infinie : d'où il suit que l'art ne progresse pas, mais qu'il se transforme.

» Aux temps les moins avancés de la civilisation, et dans les circonstances les moins favorables, l'art s'est élevé aux plus hautes conceptions, sans autre guide que le génie. La Grèce n'était pas encore sortie de la barbarie, quand Homère imagina ses immortels poëmes; les ténèbres du moyen âge environnaient encore le monde lorsque Dante créa la plus hardie des conceptions poétiques; enfin, à peine le matériel de la peinture moderne venait-il d'être découvert, quand le quinzième siècle et les premières années du seizième virent porter à ses dernières limites le sentiment du grand et du beau dans les productions de Léonard de Vinci, de Michel-Ange et surtout de Raphaël. Dans la succession des siècles, quels poëtes épiques ont surpassé Homère et le Dante? Quels peintres ont eu plus que Raphaël, Michel-Ange et Léonard, le sentiment de l'idéalité du beau? Les artistes venus après ces grands hommes n'ont point eu à franchir des limites où leurs devanciers se sont arrêtés, ni à perfectionner ce qu'ils avaient fait : comme eux, pour enfanter des œuvres remarquables, ils ont dû se manifester par le sentiment et par les conceptions qui

leur furent propres, c'est-à-dire, transformer l'art et non l'avancer. »

Après la discussion, le conseil, la recommandation prudente :

« Il est à craindre que l'art ne dégénère, qu'il ne se fasse industriel, et que ses produits ne soient une marchandise destinée à flatter le goût du vulgaire. Malheureusement, il n'est que trop vrai qu'il descend quelquefois jusque-là!

» Ici commence la noble mission d'une académie des beaux-arts. Conservatrice de la doctrine du beau, dont l'agréable n'est qu'une dégénération, elle peut résister aux invasions de l'industrie dans l'art, inspirer à ses membres le respect d'eux-mêmes et de leur talent et travailler avec succès à la formation d'une science de l'esthétique, c'est-à-dire, d'une science universelle du beau, puisée dans les idées les plus élevées. »

Dans le discours qu'il prononça à la séance publique du mois de septembre 1852, il s'attache à déterminer plus nettement encore le genre d'influence que la classe des beaux-arts devrait exercer dans l'État. Il rappelle l'origine de ces associations, le bien qu'elles ont produit. A la différence des académies des scienees et des belles lettres dont l'action réside exclusivement dans la publication de leurs mémoires, les académies des beaux-arts ont à remplir un rôle plus pratique en quelque sorte. « Le pinceau du peintre, l'ébauchoir du sculpteur, le burin du graveur, le crayon, la règle et le compas de l'architecte, la plume et le papier réglé du compositeur de musique, sont les interprètes naturels des pensées et des inspirations des artistes, c'est par les produits de leur art qu'ils agissent sur la sensibilité et parlent à l'intelligence. »

« La classe des beaux-arts peut encore être utile d'une manière collective; composée des hommes qui tiennent le premier

rang parmi les artistes du pays et dont l'expérience a mûri le talent, elle serait le tribunal le plus compétent, et ajoutons le plus impartial, pour juger les grands concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure. »

Ces paroles d'une incontestable justesse, il ne se contente pas de les jeter au public dans une séance solennelle; il veut qu'elles soient traduites en faits. Il commence donc par proposer à la classe des beaux-arts des mesures dont il appartient à cette Compagnie de prendre l'initiative. A l'exemple de ses deux aînées, notre classe n'inscrivait au programme de ses concours annuels que des questions de théorie ou d'histoire de l'art. Ces appels n'avaient guère été entendus : après trois années consécutives sans résultat, F. Fétis, comprenant qu'il en serait de même, le plus souvent, eut l'idée de provoquer, à titre d'essai d'abord, l'institution de concours pratiques. La proposition fut accueillie avec faveur et trois essais successifs donnèrent des résultats fort encourageants.

Comment se fait-il qu'une expérience qui avait aussi bien réussi ne fut plus renouvelée pendant vingt ans, c'est ce que je n'essaierai point d'expliquer. Félicitons-nous de l'avoir tentée de nouveau l'année dernière et d'avoir donné dans nos programmes annuels une place définitive aux concours pratiques.

L'auteur de la biographie des musiciens et de tant d'autres travaux sur l'histoire de la musique, pensait que nulle association n'était mieux en situation que notre classe pour rassembler les matériaux d'une histoire des arts en Belgique, et pour en élaborer le texte. Il provoqua en conséquence la création d'une commission pour la rédaction d'une histoire de l'art national, commission dont le personnel figure depuis vingt-cinq ans dans l'Annuaire de l'Académie, mais dont les travaux, com-

mencés avec une certaine ardeur, ont dû s'arrêter faute de concours de la part de l'autorité supérieure. Malgré quelques tentatives renouvelées à de longs intervalles, le projet paraît abandonné. F. Fétis n'en a pas moins l'honneur d'avoir fait de nobles efforts en vue de lui donner la vie. Pour une entreprise de ce genre, il ne suffit point en effet de la bonne volonté de quelques écrivains; il faut des études longues et dispendieuses qui ne peuvent même se faire qu'au moyen de longs voyages. La Belgique ne renferme qu'une minime partie des ouvrages de nos artistes. Pour voir les plus dignes d'être cités, il faut aller les demander à presque toutes les capitales de l'Europe. La commission ne pouvait se borner à éditer une compilation; il fallait qu'elle s'abstînt plutôt que de ne pas faire une œuvre entièrement originale. Les ressources lui manquant, elle s'abstient.

Une autre proposition de F. Fétis eut plus de succès. Il avait projeté la publication, avec le concours du gouvernement, des œuvres des musiciens belges du XV[e] et du XVI[e] siècle. Il en développa le programme, en 1859, devant la classe des beaux-arts. Celle-ci l'appuya d'un vote unanime qu'un arrêté royal ne tarda point à sanctionner en assurant au projet les moyens d'exécution.

IV.

Je ne puis rappeler que d'une manière bien succincte, et partant bien incomplète, les communications si nombreuses que nous avons entendues de sa bouche, soit qu'il lût ses rapports toujours si clairs, si précis, si concluants, soit qu'il improvisât l'expression de son sentiment à propos des diverses questions que nous avions à résoudre. Un jour, il nous fait le résumé historique des différents systèmes de notations musicales; une autre fois, il analyse les fonctions de l'oreille dans la perception



des sons et se montre, dans cette étude, au courant des meilleurs travaux physiologiques. Il n'est pas moins bon physicien lorsqu'il déduit les lois de l'acoustique applicables aux théâtres et aux salles de concert. Après un voyage en Allemagne, en 1852, il nous rend compte de ses impressions. Il a entendu les productions, alors nouvelles, de Richard Wagner : *Lohengrin* et *Tanhauser* que nos populations ne devaient connaître que vingt ans plus tard. Le système de musique dramatique du novateur allemand allant à l'encontre des principes que F. Fétis avait professés toute sa vie, ne pouvait recevoir son entière approbation; s'il ne méconnaissait point les beautés des compositions de Wagner, il signalait l'écueil que rencontreraient ses imitateurs :

« Une erreur singulière, nous disait-il, paraît préoccuper quelques artistes de l'époque actuelle, d'ailleurs distingués par les qualités de l'esprit et du talent; cette erreur consiste à considérer l'art comme une sorte d'énigme dont la solution ne peut être trouvée sans une pénible contention d'esprit. Dans leur manière de concevoir cet art, ils s'adressent principalement à l'intelligence et oublient que le sentiment doit jouer le rôle principal dans les impressions produites par la musique. Sans doute, il est infiniment rare que l'ensemble et les détails d'une grande composition soient saisis avec lucidité à la première audition, même par les artistes les plus expérimentés; surtout si les formes sont absolument originales et s'écartent autant que possible des habitudes d'une génération; mais on peut affirmer, sans crainte d'être démenti par l'expérience, que l'ouvrage qui aura été entendu trois fois sans que ses beautés aient été comprises, appartient à la conception, à la combinaison des éléments, mais non à l'inspiration. »

La première lecture qu'il nous fit, traite des instruments de

musique dont il est question dans la Bible. Une trompette romaine en bronze, trouvée dans les murs de l'antique Bavai, lui fournit ensuite l'occasion de montrer sa science en archéologie. Il nous parle une autre fois des recherches auxquelles il s'est livré pour déterminer quel emploi il a été fait du quart de ton dans le chant grégorien au moyen âge.

La classe des beaux-arts a souvent eu la bonne fortune d'entendre quelques pages inédites de ses ouvrages en cours de publication, de la *Biographie des musiciens* ou de l'*Histoire generale de la musique;* mais ces communications ne prenaient point place dans le Bulletin de la Compagnie.

Une question qui l'a beaucoup occupé et dont il nous a aussi longuement entretenus, c'est celle de savoir si les anciens connaissaient l'harmonie simultanée des sons. Sur ce terrain, il rencontra un adversaire qui apporta dans la discussion plus d'érudition philologique que de connaissance pratique de l'art musical, ce qui imprima à cette lutte scientifique un caractère d'aigreur que les savants ne sont pas encore parvenus à écarter de leurs débats, malgré les leçons de Molière. Il m'appartient moins qu'à tout autre de me constituer juge de ce tournoi; je me contente de rappeler le travail de F. Fétis comme un de ceux qui honorent les publications de notre Compagnie.

La fabrication des intruments de musique a été l'objet de ses études. Souvent il nous a apporté le résultat de ses observations et de ses méditations sur cette importante industrie, si intimement liée à l'art même. En 1850, il déplore la décadence de la facture des orgues en Belgique; il rappelle ce que cette industrie a été autrefois; indique les moyens qui devraient être employés pour lui rendre la prospérité; et, six ans plus tard, il est heureux de constater que ses recommandations ont porté leur fruit; il signale des progrès marqués. La découverte de M. Sax

père pour la table d'harmonie des pianos, les perfectionnements introduits par le fils dans la fabrication des instruments de cuivre lui fournissent successivement la matière d'une lecture. Nous obtenons ainsi la primeur de ses principaux travaux. Les expositions universelles de Paris, en 1855 et en 1867, celle de Londres, en 1862, lui offraient l'occasion de résumer en quelque sorte ses études sur cette importante matière. Nommé par le gouvernement belge membre du jury international, il fut désigné par ses collègues de la 10e classe comme rapporteur.

Le rapport, qu'on trouve à la page 471 du tome Ier des documents publiés par la Belgique sur la dernière de ces expositions, témoigne du soin et de l'impartialité que F. Fétis apportait à l'accomplissement de toutes les missions qui lui étaient confiées.

Bibliophile passionné, il s'était formé une bibliothèque spéciale d'une richesse incomparable ; il ne reculait devant aucun sacrifice pour l'enrichir et pour donner aux livres qu'il honorait d'une place sur ses rayons, une reliure digne de cette réunion de trésors de tous genres. Il faisait ce qu'on peut appeler des folies pour se procurer un livre unique, qu'il disputait aux enchères publiques aux plus riches amateurs. Aussi était-il fier quand il avait conquis de la sorte un nouveau joyau. En 1861, ayant mis la main sur le plus ancien monument connu de la typographie musicale, il vint, avec une joie de collectionneur, nous faire part de sa trouvaille.

Ce précieux ensemble ne sera point dispersé; grâce à l'intelligente munificence du gouvernement belge, il restera réuni à la Bibliothèque royale de Belgique, et la dénomination de *Bibliothèque Fétis*, qui lui est conservée, perpétuera le souvenir de celui qui a rassemblé tant de trésors.

L'illustre membre ne se contentait point d'apporter à l'Académie le concours de sa plume et de sa parole : le musicien lui



venait en aide, tous les ans, lors de la grande solennité de septembre. Nous ne saurions oublier quelle verve et quel entrain, quelle délicatesse et quelle perfection il apportait alors à la direction de l'orchestre du Conservatoire. Au cinquantième anniversaire du rétablissement de l'Académie, en 1866, il composa, tout exprès pour la cérémonie, une *fantaisie pour orgue et orchestre* et un *Domine salvum fac regem* qui prouvèrent que l'âge n'avait nullement affaibli les facultés du compositeur (1).

V.

Sa double qualité de directeur du Conservatoire de musique de Bruxelles et de membre de l'Académie, imposait à F. Fétis une sollicitude particulière à l'égard des lauréats des grands concours. Le langage qu'il leur adresse, quand l'occasion se présente de les haranguer publiquement, est toujours digne, élevé, bienveillant. On voit qu'il aime cette jeunesse qui se dévoue au culte, et trop souvent au martyre de l'art : s'il lui prodigue ses encouragements, il ne lui ménage point ses conseils

(1) Dans les dernières années, alors que chez beaucoup d'hommes arrivés à la vieillesse la faculté productrice des œuvres de l'esprit s'arrête, M. Fétis entre, en quelque sorte, dans une nouvelle carrière, celle de compositeur de musique instrumentale; il produit :

Deux grandes symphonies,

Deux ouvertures de concert,

Trois quintettes,

La fantaisie pour orgue et orchestre.

Au dire de tous ceux qui ont entendu ces œuvres et des jeunes critiques eux-mêmes, ces productions sont aussi remarquables par la fraicheur des idées que par la science des combinaisons instrumentales.



parfois sévères. Il veut que sa vieille expérience profite à ses disciples, il veut leur épargner les mécomptes et les fautes, les préserver de l'enivrement d'un premier succès, des dangers de la flatterie. Écoutons encore le langage qu'il tenait aux lauréats, langage que nous avons entendu avec respect et que le public ne manquait jamais de sanctionner de ses applaudissements. Un jour, à l'une de ces solennités, avant la proclamation des noms des vainqueurs, il prend la parole, bien qu'il ne présidât la séance qu'en remplacement d'un confrère inopinément empêché, et s'exprime en ces termes :

« Les séances publiques de la classe des beaux-arts reçoivent, chaque année, un intérêt spécial par l'exécution des ouvrages couronnés dans les concours de composition musicale. En écoutant ces premiers essais de jeunes artistes dont la carrière commence et dont toute l'existence est dans l'avenir, le public est saisi d'une disposition bienveillante qui se manifeste et par l'attention qu'il prête à l'exécution de l'œuvre et par ses applaudissements

» Deux causes déterminent cette bienveillance : la première, est la jeunesse du lauréat ; l'autre, l'espoir d'une gloire nouvelle pour la patrie, qui viendra peut-être s'ajouter à toutes les gloires belges des temps écoulés. L'avenir ne réalise pas toujours les espérances conçues au début d'un jeune musicien : il en est ainsi de tous les arts ; car le talent acquis n'est que l'accessoire ; il y faut joindre le génie, l'originalité de la pensée et du sentiment, de plus, l'habileté acquise par l'expérience dans le développement de la forme. Tant de qualités sont rarement réunies : de là vient qu'il y a beaucoup d'artistes de talent dans de certaines limites et fort peu de grands hommes.

» Le temps seul décide de la place destinée au compositeur de musique dans le panthéon des illustres, si toutefois il y doit



entrer. Quelquefois le début est heureux; mais il n'est pas rare qu'il soit suivi de défaillance. Il n'y a d'artistes véritablement grands que ceux dont les travaux marquent un progrès constant jusqu'à leurs derniers jours. Pour que ces progrès se réalisent, il faut être animé du désir de faire mieux à chaque œuvre nouvelle; il faut que la pensée ne cesse de grandir. On demandait à un des plus célèbres musiciens de la fin du siècle dernier et du commencement de celui-ci, Méhul, s'il était content d'un ouvrage qu'il venait d'achever; il répondit avec simplicité : *Je ne sais;* puis il ajouta : *L'artiste qui aime le beau et qui connaît ses conditions n'est jamais satisfait que de l'ouvrage qu'il va faire!* Mot profond qui donne la mesure de l'élévation d'esprit du compositeur autant que de sa modestie.

» L'orgueil est une des maladies morales de notre temps, particulièrement dans la jeunesse. Plus que d'autres, les artistes en sont atteints, lors même qu'ils en sont à leurs premiers travaux. Au temps où se produisaient les belles choses en tout genre, les artistes vénéraient les maîtres : on n'a plus maintenant que l'admiration de soi-même. »

Les gouvernements font aujourd'hui beaucoup plus d'efforts en vue de former des artistes qu'ils n'en ont fait en aucun temps. On est peut-être en droit de se demander si tous ces sacrifices qui ont pour but l'encouragement et l'avancement des arts atteignent bien ce but. L'institution dont on se promet les meilleurs résultats, consiste dans le concours périodique qui assure aux lauréats une pension pour voyager et séjourner à l'étranger pendant un certain nombre d'années. F. Fétis ne négligeait jamais l'occasion de signaler aux jeunes vainqueurs les avantages, mais aussi les écueils, que leur présentait le succès qu'ils venaient d'obtenir.

« Les voyages des lauréats, leur disait-il le 26 septembre 1868,

ont encore une incontestable utilité. Sortis du milieu dans lequel s'écoula leur jeunesse, ils étendent l'horizon de leurs idées, comparent les impressions produites par la musique sur les peuples de races différentes, et constatent les résultats des directions diverses dans lesquelles l'art s'est engagé. S'ils sont capables de méditation, ils trouvent dans ces observations, nouvelles pour eux, des inductions, des aperçus, et peut-être une secrète indication de routes inexplorées dans le domaine de l'art.

» A ce propos, il est nécessaire d'avertir les lauréats que la plupart se hâtent trop de revenir au sein de leur famille.

» Qu'ils ne s'y trompent pas : la crise de leur existence d'artiste est précisément dans cette période qui s'étend depuis le succès du concours jusqu'au moment où cessent les secours de l'État. C'est dans ces quatre années que le jeune artiste doit déployer autant d'énergie que d'intelligence et de talent, pour appeler à lui l'attention publique. Plus tard, il lui faudra songer aux nécessités de la vie, et peut-être, comme tant d'autres aller s'éteindre dans les dégoûts de l'enseignement. »

« Au lieu d'aller s'amoindrir dans le petit cercle de ses relations, la première condition pour l'artiste, quelle que soit d'ailleurs sa voie, est d'aller résolûment au public avec ses qualités comme avec ses défauts. Ce qui s'appelle le *public* du compositeur, ce ne sont pas ses concitoyens, les habitants de sa province ou d'un petit pays quelconque, c'est le grand public, celui de partout, tout le monde; c'est, enfin, celui qui applaudit votre ouvrage dans un lieu, qui le repousse dans un autre; celui dont les organes sont les journaux qui formulent vingt avis contradictoires sur la même œuvre d'art. De tout cela se dégage à la fin l'opinion vraie qu'approuvent le goût et la raison.

» Quant à celui qui ne se soumet pas à cette lutte et préfère

s'appuyer sur les sympathies de ses compatriotes pour obtenir, comme on dit, *des succès dans un coin*, il faut qu'il sache que cela ne conduit à rien, et que le mérite de son ouvrage fût-il incontestable, ces petites jouissances vaniteuses d'applaudissements de coteries ne produiront jamais qu'une célébrité de clocher. »

C'est surtout dans les délibérations de la classe que F. Fétis déploie toutes les ressources de son expérience, au profit de l'institution des grands concours, et particulièrement à l'égard du mode de jouissance de la pension que l'État accorde, pendant quatre ans, aux lauréats. En 1857, l'Académie avait pris en considération une proposition de M. Portaels, ayant pour but de procurer aux jeunes artistes belges, complétant leurs études à Rome, les avantages de la vie en commun.

Dans la séance du 3 décembre 1857, après la lecture du rapport de la commission académique chargée d'examiner cette proposition, une discussion s'engagea sur la position particulière des lauréats du grand concours de composition musicale. F. Fétis fit observer qu'il a été plusieurs fois question, en France, de ne plus envoyer à Rome les lauréats de cette catégorie pour y achever leurs études.

Après avoir exposé les avantages que toutes les nations civilisées ont retirés des visites de leurs artistes à l'Italie, et l'utilité qu'on trouvait en particulier à y envoyer les jeunes compositeurs pour perfectionner leur goût, il démontra que les progrès des principaux pays ont rendu ces déplacements moins nécessaires. « Aujourd'hui, ajoutait-il, d'après la marche qu'ont suivie les arts, il est peut-être plus utile de perfectionner son goût par l'étude du passé que par la connaissance du présent; c'est dans les grandes bibliothèques de Paris, de Naples, de Munich, que l'artiste peut trouver de vastes

sujets d'étude. « Il croit pourtant utile que le lauréat se rende à Rome et qu'il y voie les chefs-d'œuvre produits par les arts plastiques. « L'influence que ceux-ci exercent sur l'esprit fait qu'on transporte en quelque sorte dans la musique les grandes inspirations des peintres et des sculpteurs. »

Appréciant ensuite rapidement l'influence du voyage de Rome sur les jeunes artistes musiciens des principaux pays depuis plus d'un siècle, « il ne croit pas que ces déplacements aient beaucoup servi aux progrès des arts. »

Les véritables avantages que les lauréats retirent de leur victoire, ceux qu'ils doivent considérer comme les plus précieux, F. Fétis les leur indique en ces termes :

« Pendant quatre ans, l'indépendance, l'absence des soucis de la vie réelle, le libre choix du climat sous lequel ils vont élargir le cercle de leurs idées, le loisir de la méditation, sont les trésors que la patrie met à la portée des lauréats, moins comme une récompense de ce qu'ils ont fait que comme un témoignage de la confiance qu'elle place dans leur avenir. »

En retour de ces avantages, que leur demande-t-on? De travailler dans l'intérêt de leur perfectionnement moral, intellectuel, humanitaire, sans se préoccuper d'autre chose que des progrès de leur art.

Les obligations imposées aux lauréats sont de deux sortes; ils doivent envoyer des compositions écrites par eux durant leur séjour à l'étranger; ils doivent faire rapport de leurs études et de leurs travaux.

La classe des beaux-arts reçoit communication de ces envois; elle est appelée à les apprécier. F. Fétis était habituellement le rapporteur dans ces occasions. Il distribuait alors l'éloge et le blâme avec impartialité. A propos d'un rapport du lauréat H. Samuel, son élève, il s'exprime ainsi

« L'obligation imposée aux lauréats des grands concours de composition, d'adresser des rapports au ministre, bien qu'exprimée en termes généraux, laisse supposer qu'ils feront connaître les impressions produites dans leur esprit sur la situation de leur art dans les pays qu'ils sont appelés à visiter. En imposant cette obligation, le gouvernement n'a pas eu l'intention de considérer comme des jugements suffisamment motivés les opinions des jeunes artistes, souvent exclusifs dans leurs penchants, sur ce qu'ils sont tenus d'observer. Il a voulu seulement s'assurer qu'ils feraient tourner au profit de leur instruction leur séjour dans les pays étrangers au lieu de s'y livrer à la dissipation. M. Samuel mérite des éloges pour avoir visité la magnifique bibliothèque royale de musique de Berlin, avec le soin que méritait cette immense et intéressante collection, la plus considérable, en son genre, qu'il y ait en Europe. »

Il traite avec la même bienveillance, M. Huberti, qui est sorti du conservatoire de Liége.

« Par une louable exception aux habitudes d'indépendance et de paresse, contractées depuis plusieurs années par les lauréats des grands concours de composition musicale, M. Huberti se soumet aux règles : il étudie, il travaille et rend compte de ce qu'il voit, entend, ainsi que de ce qu'il fait. La bibliothèque royale de Berlin lui offre des trésors d'œuvres de maîtres anciens des écoles allemandes et italiennes qu'on n'entend plus et qui deviennent rares : il en a pris connaissance et les analyse à son point de vue Profitant aussi des occasions que lui donnaient les belles institutions du Dom-Chor et l'Académie de chant, d'entendre les grandes œuvres classiques admirablement exécutées, il les a saisies avec empressement. »

VI.

L'auteur de la *Biographie des musiciens* était naturellement désigné, chaque fois que la mort nous enlevait un confrère de la section de musique, soit pour prononcer sur la tombe du défunt le suprême adieu, soit pour consacrer le souvenir de sa vie et de ses travaux dans l'Annuaire de la Compagnie. Il rendit ce pieux et triste office à Snel, à de Bériot et à un de nos associés étrangers, l'illustre compositeur Spohr. Ces trois notices sont des modèles du genre. F. Fétis avait ce talent particulier de savoir mesurer l'éloge aux proportions exactes de la valeur de celui dont il faisait le panégyrique. Il savait mettre en lumière les qualités, sans les exagérer; ses jugements étaient bienveillants sans complaisance, et toujours il avait l'art de rencontrer la note émue, de trouver quelques mots qui nous allaient au cœur, parce qu'il les puisait à cette source des grandes pensées. Dans sa notice sur Charles de Bériot, il rappelle, en termes touchants, les rapports de l'illustre virtuose avec une femme aussi célèbre par le charme et la puissance de sa voix que par son incomparable talent dramatique. Il nous arrache une larme sur cette union si belle et si tôt brisée.

De Bériot était avant tout un instrumentiste : n'eût-il été que cela, F. Fétis nous le démontre, sa place était marquée parmi les grands artistes que la Belgique a produits.

« Aux temps modernes, les talents d'exécution ont acquis une grande importance dans l'art musical, et, pour cette partie qui consiste dans l'interprétation des œuvres des maîtres, il y a aussi des chefs d'école : plusieurs artistes ont fondé les admirables écoles de chant de l'Italie; l'orgue et le clavecin ont eu les écoles de Bach, de Scarlatti et de Clementi; le violon, celles de Corelli, de Tartini, de Viotti et de Baillot; mais, jusqu'à

nos jours, la Belgique n'avait point pris sa place parmi les contrées qui ont donné naissance aux brillantes écoles d'instrumentistes : c'est à Charles de Bériot, c'est à Servais qu'était réservée la gloire de placer les écoles belges du violon et du violoncelle parmi les plus célèbres dans les deux mondes. Leurs nombreux élèves ont démontré partout, dans ces derniers temps, l'excellence des principes sur lesquels repose la renommée de ces écoles fécondes en beaux résultats. »

F. Fétis ne perd jamais de vue son rôle de professeur, de chef d'une école des plus importantes; il rappelle, à l'occasion, les vrais principes de l'enseignement, fait justice des méthodes empyriques. La notice sur Ch. de Bériot en fournit un exemple que je cite avec plaisir parce que j'y retrouve ma propre manière de voir sur une question qui, il y a cinquante ans, faisait l'objet de vives discussions parmi mes condisciples.

On attribuait les progrès de de Bériot aux leçons qu'il aurait reçues du professeur Jacotot. « Le fait accrédité par l'auteur de l'*Enseignement universel* et par les déclarations de de Bériot lui-même, exige une explication » — lisons-nous dans la notice consacrée par F. Fétis au maître louvaniste. — « L'attention des habitants de la Belgique était fixée, depuis plusieurs années, sur les résultats qui paraissaient avoir été obtenus par cette méthode; les progrès en toute chose tenaient, disait-on, du prodige. De Bériot voulut savoir quels avantages il pourrait retirer pour lui-même des procédés de cette méthode : il eut des entretiens avec son inventeur et n'en apprit guère que deux choses, à savoir que la persévérance triomphe de toutes les difficultés et qu'en général on ne veut pas résolûment tout ce qu'on peut. Je dis qu'il n'en apprit que cela, parce que toute la méthode de Jacotot, dont on fit si grand bruit pendant un certain nombre d'années, ne contient pas

autre chose. Le jeune artiste comprit ce qu'il y avait de vrai dans ces propositions et son intelligence sut les mettre à profit. C'est ainsi que de Bériot fut l'élève de Jacotot; il ne pouvait pas l'être autrement; car il n'est pas certain que le professeur eût pu distinguer si le violoniste jouait juste ou faux. »

On peut ajouter que le jeune de Bériot n'a pu connaître la méthode de l'enseignement universel qu'après son retour de Paris où, avant 1814, il avait déjà suivi les leçons de Baillot et remporté un accessit aux concours du Conservatoire.

Dans sa notice sur Spohr, F. Fétis raconte les rapports qu'il a eus avec le célèbre maëstro, lorsque celui-ci vint à Paris en 1819. Leurs opinions, leur manière de sentir les œuvres musicales ne s'accordaient point. Le biographe prend soin d'expliquer la nature de ces dissentiments.

« Ce fut alors que je le connus, dit-il, et que je pus apprécier son mérite en lui entendant exécuter des quatuors chez Rodolphe Kreutzer. Nos premiers entretiens datent de cette époque; nous y soutenions des thèses très-opposées. Lui, calme, dogmatique et sententieux, émettant l'opinion que la forme est le mérite le plus considérable dans l'art; moi, ardent et passionné, je mettais l'inspiration au-dessus de toutes choses, bien que l'art d'écrire ait été de tout temps l'objet sérieux de mes études. C'est dans ce séjour à Paris que Spohr entendit pour la première fois les œuvres de Boccherini, lesquelles lui inspirèrent un mépris qu'il ne dissimulait pas, tandis que j'en admirais les pensées naïves et spontanées. A diverses époques, Spohr et moi nous nous sommes rencontrés, et toujours nous nous sommes retrouvés dans les mêmes dissentiments sur la valeur des œuvres musicales. »

VII.

J'ai dit plus haut que les écrits de F. Fétis étaient la fleur de nos Bulletins, que sa parole était la vie de nos séances. Ce que je viens de citer ne démentira pas mon assertion quant au premier point; mais c'est surtout dans ses improvisations, — dont malheureusement il ne reste plus de trace que dans notre mémoire, — que sa parole nous tenait sous le charme; soit que, revenant de sa mission à l'Exposition universelle de Londres ou de Paris, il nous fît, de vive voix, un résumé de ses observations et de ses impressions; soit qu'il nous donnât, dans un langage aussi clair qu'élégant, un avant-goût des beautés du chef-d'œuvre posthume de Meyerber dont l'illustre maëstro avait voulu qu'il dirigeât la mise en scène; soit enfin que, faisant un retour sur ses premières années, il nous contât quelque anecdote de son enfance. Il y en a une surtout qui nous a vivement touchés : je voudrais la reproduire; mais comment rendre l'expression émue dont le vénérable octogénaire accentuait son récit ? C'était presque une histoire d'amour dont les années n'avaient point évaporé le parfum, amour enfantin et très-platonique, mais qui peut avoir eu son influence sur la direction que conserva toujours cet esprit inébranlablement fidèle au culte de l'idéal. La voici, cette histoire; puissé-je ne l'avoir pas trop gâtée.

Il jouait à la fossette avec quelques camarades de son âge, dans je ne sais plus quelle rue de Mons où sa famille habitait. C'était un dimanche matin, le premier coup de la grand'messe sonnait. Sa mère lui crie du pas de la porte : — Vite, vite, François, mets tes billes dans ta poche, lave-toi les mains, ton père veut te parler. Et le petit garçon, — il avait à peine neuf ans, — quittant à regret le jeu pour une conférence qui serait

peut-être une réprimande paternelle, car le gamin à cet âge n'a pas toujours la conscience plus nette que les mains, le petit bonhomme rentre au plus tôt dans la maison où l'organiste de Sainte-Waudru, indisposé subitement, se voyait contraint de garder le lit. — Tu vas aller tout de suite, lui dit son père, à l'église; tu diras au chantre que je suis malade et que je t'envoie pour me remplacer. François s'empresse d'obéir; il arrive tout essoufflé, fait son message au chantre. Celui-ci le toise de haut en bas. — Toi, tenir l'orgue, dit-il; ton père se moque-t-il de nous? L'enfant aurait peut-être été déconcerté par cet accueil rébarbatif, mais la basse, qui sans doute connaissait son talent précoce, l'encourage et le défend. Se sentant soutenu, François répond avec à-propos aux questions qu'on lui pose; il s'installe sur le banc; ses petites jambes lui permettent à peine d'atteindre les pédales. Il s'acquitte pourtant de sa tâche de manière à contenter le chantre et à ne pas laisser soupçonner l'absence de l'organiste en titre.

Quelques jours après ce début, il fut encore requis pour accompagner une messe de mort et il se tira de nouveau parfaitement d'affaire; non-seulement il soutint le chant et exécuta toutes les parties de l'orgue, mais, après le *Pie Jesu* chanté par les dames chanoinesses, voici que l'église retentit d'une mélodie originale que jamais personne n'avait entendue et qui tint toute l'assistance sous le charme.

On sait que les chanoinesses du noble chapitre de Ste-Waudru, à Mons, de même que celles de Ste-Gertrude, à Nivelles, ne donnaient au cloître que la matinée; que passé midi, elles rentraient dans le siècle. L'abbesse de Ste-Waudru était une haute et puissante dame appartenant à l'aristocratie princière de l'Autriche; de plus, c'était une jeune et belle personne, passionnée pour la musique.

L'office terminé, elle demande qu'on lui présente l'organiste étranger qui a accompagné le chant. On lui amène un bambin aux fraîches couleurs, à l'œil vif, au regard franc et décidé, on lui explique comment il se fait que l'enfant a remplacé le père malade. — C'est donc toi qui as tenu l'orgue pendant l'office? — Oui, madame. — Et le morceau que tu as joué après le *Pie Jesu*, de quel maître est-il? Est-ce une composition de ton père? — Non, madame, ce n'est de personne, c'est ce que papa appelle des idées. — Mais qui les a écrites ces idées? — Ça n'est pas écrit; c'est pourquoi mon père appelle cela des idées : Quand il veut que je joue tout seul sans papier, il me dit comme ça : « Allons, François, mets-toi là et fais nous des idées. » C'est ainsi que le futur maëstro improvisait sans le savoir.

Touchée jusqu'aux larmes de la naïveté de ces réponses, la jeune et belle abbesse donne à l'enfant sa bonbonnière pleine et accompagna ce don d'un gros baiser sur ses joues fraîches. Lorsque l'octogénaire nous racontait cette anecdote, il y avait dans sa voix quelque chose d'ému comme s'il sentait encore l'impression de ces lèvres virginales sur ses joues d'où l'incarnat avait dès longtemps disparu : Le souvenir de cette Béatrix était encore palpitant dans ce cœur toujours jeune.

Je ne sais pas ce que peut être devenue la bonbonnière; mais je suis certain que l'image de la belle chanoinesse a souvent passé dans les rêves de l'artiste lorsqu'il demandait à la Muse de fraîches et riantes inspirations.

L. Alvin.

LISTE DES OUVRAGES DE M. F.-J. FÉTIS.

TRAVAUX ACADÉMIQUES.

BULLETINS.

Note sur une trompette romaine, trouvée aux environs de Bavay. (1re série, t. XIII, 1°, p. 287.)

Recherches sur les instruments de musique, dont il est parlé dans la Bible. (T. XIII, 1°, p. 222 et 2°, 98.)

Discours sur le progrès dans les arts. (T. XIII, 2°, p. 240.)

Rapport sur la rédaction d'une histoire artistique de la Belgique, par M. Ad. Quetelet. (T. XIII, 1°, p. 795.)

Discours prononcé à la séance du 24 septembre 1847. (T. XIV, 2°, p. 277.)

Rapport sur une notice de M. le comte de Robiano, intitulée : *Mémoire sur la musique antique de la Grèce.* (T. XVI, 1°, p 218.)

Notice sur les véritables fonctions de l'oreille dans la musique. (T. XVI, 1°, pp. 301, 396.)

Discours prononcé dans la séance publique du 23 septembre 1849. (Ibid.)

Note sur les conditions acoustiques des salles de concert et de spectacle. (Ibid.)

Rapport sur l'état actuel de la facture des orgues en Belgique, comparé à sa situation en Allemagne, en France et en Angleterre. (T. XVII. 1850.)

Note sur la formation d'une histoire de l'art belge. (T. XVIII, 1851.)

Note sur un nouveau système de musique dramatique. (T. XIX, 1°.)

Sur le système de construction des pianos, imaginé par M. Sax. (T. XIX.)

Discours prononcé à la séance publique de la classe des beaux-arts, le 23 septembre 1852. (T. XIX.)

Discours prononcé à la séance publique de la classe des beaux-arts, le 23 septembre 1855. (T. XXII.)

Sur les perfectionnements apportés à la facture des instruments à archet. (T. XXIII, 1°.)

Sur les instruments de cuivre de M. Sax. (2e série, t. I.)

Discours prononcé à la séance publique de la classe des beaux-arts, 1859. (T. VI, 2°.)

Sur les œuvres des anciens maitres de l'école belge de musique. (T. X.)

Note sur la découverte récente des plus anciens monuments de la typographie musicale et par occasion sur les compositeurs belges du XVe siècle. (T. XI, 2e série.)

Considérations sur la difficulté d'adopter un diapason musical uniforme. (T. XII.)

Sur le diapason des instruments de musique en Belgique. (T. XV, 2e série.)

Remarques critiques sur le concours flamand et français des cantates. (T. XIX, 2e série.)

Note sur Jacques Abrecht, le plus grand musicien du XVe siècle. (T. XX, 2e série.)

Discours prononcé à la séance publique de la classe des beaux-arts, le 23 septembre 1867. (2e série, t. XXIV.)

Discours prononcé à la séance publique de la classe des beaux-arts, le 26 septembre 1868. (2e série, t. XXVI.)

Mémoire sur l'harmonie simultanée des sons chez les Grecs et les Romains. Bruxelles, 1858; 1 vol. in-4°.

Notice sur J. Snel, *Annuaire de l'Académie.* (1863.)

Notice sur Louis Spohr, *Annuaire de l'Académie.* (1864.)

Notice sur Charles-Auguste de Bériot, *Annuaire de l'Académie.* (1870.)

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

Musique instrumentale.

Pièces d'harmonie pour instruments à vent. Paris, Lemoine, 1810; 1 vol. in-4°.

Fantaisie pour le piano. OEuvre 2e. Paris, Ph. Petit, 1818, 1 cah in-4°.

Fantaisie pour le piano. OEuvre 3e. Paris, Boieldieu, 1818; 1 cah. in-4°.

Préludes progressifs pour le piano. OEuvre 4e. Paris, A. Petit, 1818; 3 cahiers in-4°.

Sextuor pour piano à 4 mains, 2 violons, alto et basse. OEuvre 5e. Paris, Michel Ozy, 1819; 1 cah. in-4°.

Fantaisie chromatique pour le piano. OEuvre 6e. (Ibid.)

Trois sonates faciles pour piano, à 4 mains. OEuvre 7e. Paris, A. Petit, 1819; 1 cah. in-4°.

Grand duo pour piano et violon. OEuvre 8e. Paris, Launer, 1821; 1 cahier in-4°.

Variations à 4 mains pour le piano, sur l'air: *L'amour est un enfant trompeur*. OEuvre 9e. Paris, Ph. Petit, 1823; 1 cah. in-4°.

Marche variée pour le piano. OEuvre 10e. (Ibid.)

Première symphonie à grand orchestre. Bruxelles, S. D., 1 vol. gr. in-8°.

Deuxième symphonie à grand orchestre. Bruxelles, S. D., 1 vol. gr. in-8°.

1er quintette pour dix violons, deux altos et violoncelle. Bruxelles, 1 vol. gr. in-8°.

2e quintette, id.

3e quintette, id.

Fantaisie symphonique pour orgue et orchestre composée pour le 50e anniversaire du rétablissement de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1869; 1 vol. in-4°.

Opéras et musique vocale.

L'*Amant et le Mari*, opéra comique en 2 actes, représenté au théâtre Feydeau, le 8 juin 1820. Paris, A. Petit; 1820; 1 vol. in-fol.

Musique instrumentale pour l'inspiration de *David* dans *Saül*, tragédie de Soumet, représentée au théâtre de l'*Odéon*, le 9 novembre 1822. Non publiée.

Les sœurs jumelles, opéra comique en 1 acte, représenté au même théâtre, le 5 juillet 1823. Paris, Boieldieu, 1823; 1 vol. in-fol.

Marie Stuart en Écosse, drame musical en 3 actes, représenté au même théâtre, le 30 août 1823. (Ibid.)

La vieille, opéra comique en 1 acte, représenté au même théâtre, le 14 mars 1826. Paris, Frère, 1826; 1 vol. in-fol.

Le bourgeois de Reims, opéra comique en 1 acte, représenté au même théâtre, le 7 juin 1825. Paris, Ph. Petit, 1825; 1 vol. in-fol.

Le mannequin de Bergame, opéra comique en 1 acte, représenté au théâtre Vantadour, le 1er mars 1832. Paris, Pacini, 1832; 1 vol. in-fol.

Phidias, grand opéra en 2 actes. Non représenté.

Deux nocturnes italiens à 2 voix et une *canzonnette*. Paris, Pleyel, 1820; 1 cahier in-4°.

Littérature musicale.

Méthode élémentaire et abrégée d'harmonie et d'accompagnement, suivie de basses chiffrées. Paris, Ph. Petit, 1833; 1 vol. in-4°. — 2e édition. Paris, Ve Lemoine, 1836. — 3e édition. Paris, Aulagnier, 1841.

Traité de la fugue et du contre-point, composé pour le Conservatoire de Paris. Paris, Troupenas, 1824; 2 vol. in-fol. — 2e édition. (Ibid.) 1846.

Solféges progressifs précédés de l'exposition raisonnée des principes de la musique. Paris, Schlesinger, 1827; 2 parties in-fol. —

2e édition. (Ibid.) 1835. — 3e édition, augmentée et modifiée. Brandus, 1843.

Revue musicale hebdomadaire. Paris, 1827-1835; 15 vol. in-8° et in-4°.

Traité de l'accompagnement de la partition. Paris, Pleyel, 1829; 1 vol. in-fol.

Mémoire sur la question : *Quels ont été les mérites des Néerlandais dans la musique, etc. ?* mise au concours par la 4e classe de l'Institut des Pays-Bas. Amsterdam, Müller, 1829; 1 vol. in-4°.

La musique mise à la portée de tout le monde, exposé succinct de tout ce qui est nécessaire pour juger de cet art. Paris, Mesnier, 1830; 1 vol. in-8°. — 2e édition. Paris, Paulin, 1834. — 3e édition. Paris, Brandus, 1847.

Curiosités historiques de la musique. Paris, 1830; 1 vol. in-8°.

Biographie universelle des musiciens et bibliographie générale de la musique, précédées d'un résumé philosophique de l'histoire de cet art. Bruxelles, Meline, 1834-1844; 8 vol. gr. in-8°.

Manuel des principes de musique, à l'usage des professeurs et des élèves de toutes les écoles, particulièrement des écoles primaires. Paris, Schlesinger, 1837; 1 vol. gr. in-8°.

Traité du chant en chœur. (Ibid.) 1837; 1 vol. in-4°.

Manuel des jeunes compositeurs, des chefs de musique militaire et des directeurs d'orchestre. (Ibid.) 1837; 1 vol. gr. in-8°.

Méthode des méthodes de piano, analyse des meilleurs ouvrages qui ont été publiés sur l'art de jouer de cet instrument. (Ibid.) 1838; 1 vol. gr. in-4°.

Esquisse de l'histoire de l'harmonie, considérée comme art et comme science systématique. Paris, Bourgogne, 1840; 1 vol. in-8°.

Méthode élémentaire de plain-chant. Paris, Ve Canaux, 1843; 1 vol. gr. in-8°.

Traité complet de la théorie et de la pratique de l'harmonie. Paris, Schlesinger, 1844; 1 vol. gr. in-8°. — 2e édition. Paris, Brandus, 1846. — 3e édition. (Ibid.) 1847. — 4e édition, augmentée d'une préface philosophique et de notes. (Ibid.) 1849.

Critique, histoire et philosophie de la musique, dans la *Gazette musicale de Paris*, et dans la *Revue de la musique religieuse*. Paris, 1836-1852 ; gr. in-4° et in-8°.

Notice biographique de Nicolas Paganini, suivie de l'analyse de ses ouvrages, et précédée d'une esquisse de l'histoire du violon. Paris, Schonenburger, 1851 ; broch. gr. in-8°.

Traité élémentaire de musique, contenant la théorie de toutes les parties de cet art. (Dans l'*Encyclopédie populaire.*) Bruxelles, Jamar, 1851-1852 ; 1 vol. in-12.

Antoine Stradivari, luthier célèbre connu sous le nom de Stradivarius, précédé de recherches historiques et critiques sur l'origine et les transformations des instruments à archet. Paris, 1856 ; 1 vol. in-8°.

—

Biographie universelle des musiciens, 2e édition. Paris, 1860-1865 ; 8 vol. in-8°.

—

Exposition universelle de Paris en 1855. — Fabrication des instruments de musique. Paris, 1856 ; 1 vol. gr. in-8°.

—

Histoire générale de la musique. Les trois premiers volumes ont paru.

—

Méthode des méthodes de chant. Br. 2. d. ; 1 vol. in-fol.

—

Exposition universelle de Paris en 1867. — Rapport sur les instruments de musique. Bruxelles et Paris ; in-8°.

Musique religieuse.

Miserere pour 2 ténors et basse, chanté à l'église St-Roch, à Paris, le 26 juillet 1819. Paris, A. Petit, 1819; 1 cah. in-4°.

Messe à 5 voix, orgue, violoncelle et contre-basse ; exécutée à l'église St-Eustache, à Paris, en 1822. Non publiée; 1 vol. in-fol.

Six messes faciles pour l'orgue, composées sur le plain-chant de l'église accompagné, avec des versets, des introductions et des conclusions. Paris, H. Lemoine, 1839; 1 vol. in-fol.

Vêpres et saluts du dimanche pour l'orgue, avec le chant des hymnes et des antiennes de la Vierge, précédés d'une instruction sur l'accompagnement des psaumes. Paris, Ve Canaux, 1843; 1 cah. in-fol. oblong.

Messe de *Requiem* à 4 voix, chœur, instruments à vent, orgue, violoncelle et contre-basse, exécutée à l'église SS.-Michel et Gudule, pour le service solennel de S. M. la Reine des Belges. Paris, Brandus, 1852; 1 vol. in-fol.

Te Deum en plain-chant mesuré et rhythmé.... tel qu'il a été exécuté le 21 juillet 1856 pour le 25e anniversaire de l'inauguration de Léopold Ier, roi des Belges. Paris, 1856; 1 vol in-4o.

Cantique pour voix d'hommes, chanté le 16 décembre 1865 aux obsèques du roi Léopold. Bruxelles, 1 vol. in-4o.

Domine salvum fac regem exécuté le 19 décembre 1865 à Bruxelles.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

Exposé général

DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1872.

Commençons par enregistrer un nouvel acte de la munificence royale qui a valu à la Caisse le don d'une somme de 500 francs et signalons l'extrême gratitude qui a accueilli ce témoignage de la sollicitude du souverain pour notre institution qui avait reçu précédemment, à diverses reprises, des marques de sa générosité.

Offrons aussi un juste tribu de reconnaissance à Mme la baronne Nathaniel de Rothschild qui, à l'occasion de son élection comme membre de la Société belge des Aquarellistes, a bien voulu faire parvenir à l'institution une somme de 300 francs.

Nous avions, dans notre dernier rapport, annoncé par anticipation ces deux généreux versements, en ajoutant que, vu l'époque de leur réception, ils seraient seulement portés au bilan de l'année 1872. Nous en renouvelons la mention dans le compte rendu qui accompagne l'état financier où ils se trouvent portés.

C'est également avec empressement que nous adressons à M. Gallait, notre illustre confrère, l'expression de la reconnaissance de la classe des beaux-arts et de tous les membres de l'association, dont nous nous faisons l'interprète, pour la

généreuse résolution qu'il a prise en autorisant, de sa propre initiative, l'exposition au profit de la Caisse de ses dernières œuvres *la Paix* et *la Guerre,* les portraits de sa fille et de sa petite-fille, ainsi que le portrait du général de Lamoricière. Cette exposition, qui a reçu un nombre considérable de visiteurs, a produit une somme de 2,231 francs. Ce n'est pas la première fois que nous avons à enregistrer la mention d'un riche présent de notr eillustre confrère à l'institution de la Caisse centrale fondée, il y a vingt-trois ans, sur sa proposition et à laquelle il n'a cessé de témoigner le plus vif intérêt.

La Société belge des Aquarellistes, qui fait de chacune de ses belles expositions l'occasion d'un acte de libéralisme en faveur de notre association, nous a, ainsi que les années précédentes, accordé un subside de 50 francs.

MM. Bascou, président de la Commission française de bienfaisance, et Florent Sigart, avocat à Bruxelles, ont exprimé le désir de faire partie de notre association en qualité de membres honoraires. C'est non-seulement avec empressement, mais encore avec gratitude qu'il a été fait droit à ces deux demandes.

Onze membres effectifs sont venus grossir la liste des associés de la caisse. Ce sont : MM. Gevaert, Slingeneyer et Vieuxtemps, membres de l'Académie; Haseleer, artiste peintre; Godebski, sculpteur; Verlat, peintre; Desenfants, sculpteur; Ch. Wauters, peintre; Biot, graveur; Legrain, peintre.

Deux pensions nouvelles ont été mises à la charge de la Caisse au profit des veuves de deux membres de l'association, décédés après plus de dix années de participation.

Le secrétaire du comité directeur,

Éd. Fétis.

État général

DES RECETTES ET DES DÉPENSES EN 1872, DRESSÉ EN CONFORMITÉ DE L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT.

I. — RECETTES.

		1872.
1. Encaisse au 31 décembre 1872 . . . . fr.		1,254 58
2. Cotisations des associés		1,328 »
3. Dons :		
A. De S. M. le Roi . . . . fr.	500	
B. De Mme la baronne de Rothschild	300	
C. De la Société belge des Aquarellistes . . .	50	
		850 »
4. Expositions générales des beaux-arts (1). . . .		» »
5. Exposition des tableaux de M. L. Gallait. . . .		2,231 25
6. Intérêts des fonds placés		7,553 25
Total des recettes . . . . fr.		13,416 83

II. — DÉPENSES.

1. Frais d'administration (2). . . . . fr.	492 »
2. Pensions annuelles	2,100 »
3. Secours temporaires	155 »
4. Achat de rente belge à 4 ½ p. %	10,274 95
5. Encaisse au 31 décembre	394 88
Total des dépenses . . . . fr.	13,416 83

(1) Le produit de l'exposition générale des beaux-arts de Bruxelles, n'ayant été encaissé qu'en janvier 1873, ne figurera qu'aux comptes de l'exercice prochain ; il est de 2,000 francs.

(2) Les dépenses d'administration ont été augmentées par suite du salaire des préposés à l'exposition des tableaux de M. L. Gallait.

III. — RÉSUMÉ.

1. Avoir, y compris l'encaisse . . . . fr.	175,094 88
2. Fonds placés	174,700 »
3. Intérêts annuels des fonds placés	7,861 »
4. Progression sur l'année précédente : fr. 108 de rente.	9,140 30

Bruxelles, le 1er février 1873.

Le Trésorier,

L. ALVIN.

COMPOSITION DES COMITÉS.

(Année 1874.)

COMITÉ CENTRAL (1).

Bureau de la classe des beaux-arts.

MM. N. De Keyser, directeur, président annuel et trésorier du comité;
Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.
N . . . . vice-directeur.

Membres délégués de la classe.

MM. L. Alvin, trésorier du comité;
Ed. Fétis, secrétaire de la Caisse;
Le chev. L. de Burbure;
Louis Gallait;
J. Franck;
G. Geefs;
A. Van Hasselt.

Sous-comité d'Anvers.

MM. De Keyser, président;
F. De Braekeleer;
Le chev. L. de Burbure;
J. Geefs.

(1) Voyez article 5 du Règlement.

Sous-comité de Gand.

MM. F. VANDER HAEGHEN, président;
EDM. DE BUSSCHER, secrétaire;
N. D'HUYVETTER, trésorier.

Sous-comité de Liége.

MM. le Bon DE SELYS LONGCHAMPS, président;
A. CHAUVIN;
G. DEWALQUE, secrétaire.

Règlement.

(Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.)

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation, fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement cesse de faire partie de l'association.

Le comité juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation et décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La Caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la Caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement

connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la Caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé membre du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.



Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la Caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du Gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la Caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles, et, pour la province, chez l'agent du comité (1).

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche parafé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

(1) Il est néanmoins facultatif aux personnes qui le préfèrent, de solder en un seul payement leur cotisation annuelle.

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la Caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la Caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du Ministère des finances

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la Caisse centrale des artistes belges.



Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au Ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la Caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la Caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité peuvent en appeler à la classe des beaux-

arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Art. 16. La Caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la Caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de dix-huit ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la Cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la Cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.

Protecteurs.

SA MAJESTÉ LE ROI.

S. A. R. Mgr le Comte de Flandre 200

Membres honoraires.

	Quotité par an.
S. A. S. Mgr le duc d'Arenberg, à Bruxelles	60
Bascou, A., négociant, rue Montoyer, 21, à Bruxelles . ,	20
Brugmann, G., consul de Suède, rue d'Arenberg, 9, à Bruxelles	12
De Burbure, le chevalier Léon (de l'Académie), à Anvers.	12
De Hemptinne, C., industriel, à Gand.	12
De Loose, C., propriétaire, à Gand	12
D'Huyvetter, Norbert, propriétaire, à Gand.	12
De Senzeille, le baron, propriétaire, à Bruxelles	12
Fortamps, sénateur, avenue de la Toison d'Or, 38, à Ixelles.	50
Liedekerke - Beaufort (le comte Ad. de), propriétaire, à Bruxelles	25
Sigart, Fl., avocat, rue de l'Arbre-Bénit, 105. à Ixelles .	12
Vander Haeghen, Ferdinand, bibliothécaire de l'Université, à Gand	12
Verbessem, Charles, à Gand.	12
La Société Philharmonique de Bruxelles	25
La Société libre d'Émulation de Liége.	25

Membres effectifs.

Alvin (de l'Académie), conservateur en chef de la Bibliothèque royale, rue du Trône, 45, à Ixelles 12
Andries, Jean, professeur au Conservatoire, à Gand . . . 12
Balat (de l'Académie), architecte, rue de Londres, 17, à Ixelles 12
Biot, G., graveur, chaussée d'Ixelles, 315, à Ixelles . . . 12
Blaes, Arnold-Joseph, ancien professeur au Conservatoire, rue Joseph II, 10, à Bruxelles. 12
Bovie, Félix, peintre, rue de Stassart, à Ixelles 12
Brown, Henri, graveur, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de la Couronne, 245, à Borgerhout-lez-Anvers. 12
Bureau, T., professeur à l'Athénée royal de Gand. . . . 12
Canneel, Théodore-Joseph, peintre, directeur de l'Académie des beaux-arts, à Gand 12
Capronnier, J.-B., peintre sur verre, rue Rogier, 246, à Schaerbeek 12
Chalon, R. (de l'Académie), rue du Trône, 113, à Ixelles . 12
Clays, Paul-Jean, peintre, rue Seutin, 25, à Schaerbeek . . 12
Cluysenaar, Jean-Pierre, architecte, boulevard de Waterloo, 68, à Bruxelles 12
Conrardy, J.-L.-J., professeur au Conservatoire royal de Liége. 12
Coosemans, peintre, à Tervueren 12
De Biefve, P. (de l'Académie), peintre, rue de Marnix, 9, à Bruxelles. 12
De Block, Eug., peintre, rue Impériale, 20, à Schaerbeek . 12
De Braekeleer, Ferd. (de l'Académie), peintre, bd Léopold, 83, à Anvers 12
De Busscher, Edm. (de l'Académie), archiviste communal, 12
rue des Vanniers, 18, à Gand. 12

DE CORNILLON, P., ancien professeur au Conservatoire, rue St-Jean, 56, à Bruxelles 12
DEFOSSÉ, Aug., artiste-musicien, rue Terre-Neuve, 68, à Bruxelles 12
DE KEYSER, N. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie royale des beaux-arts, place du Musée, 19, à Anvers 12
DE MAN, Gustave (de l'Académie), architecte, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue du Parnasse, 27, à Ixelles. 12
DE MARNEFFE, Fr., peintre, rue Hydraulique, 6, à St-Josse-ten-Noode 12
DE SELYS LONGCHAMPS, Edm. (de l'Académie), bd de la Sauvenière, 34, à Liége 12
DESENFANS, Alb., statuaire, rue de l'Association, 78, à Schaerbeek 12
DESVACHEZ, David, graveur, rue de Stassart, 92, à Ixelles. 12
DE TAYE, L., directeur à l'Académie des beaux-arts de Louvain 12
DEVIGNE, P., statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts de Gand 12
DEWALQUE, G. (de l'Académie), professeur à l'Université, rue de la Paix, 17, à Liége. 12
DE WITTE, le baron J. (de l'Académie), au château de Wommelghem, lez Anvers 12
DILLENS, Adolphe, peintre, rue Godecharle, 20, à Ixelles . 12
D'OMALIUS D'HALLOY, J. (de l'Académie), à Halloy . . . 12
DUHEM, Hipp.-J., professeur au Conservatoire de Bruxelles. 12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), conservateur de la Bibliothèque royale, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue montagne des Quatre-Vents, 5, à Bruxelles. 12
FRAIKIN, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, 182, à Schaerbeek. 12
FRANCK, J. (de l'Académie), graveur, rue de l'Ascension, 30, à St-Josse-ten-Noode 12

GALLAIT, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, 106, à Schaerbeek 12

GEEFS, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, 22, à Schaerbeek 12

GEEFS, Jos. (de l'Académie), statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Léopold, 45, à Anvers . . . 12

GEVAERT, F.-A. (de l'Académie), directeur du Conservatoire royal, rue des Sablons, 25, à Bruxelles 12

GODEBSKI, Cyprien, statuaire, à Hal 12

GRANDGAGNAGE, F.-C.-J. (de l'Académie), à Embourg près de Chénée (Liége) 12

HASELEER, E.-A., peintre, rue Vifquin, 12, à Schaerbeek . 12

HEINEVETTER, ancien chef de musique du 2me régiment de chasseurs à cheval, à Roubaix 12

HEMLEB, professeur de musique, à Namur 12

HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des beaux-arts, boulevard de Waterloo, à Bruxelles 12

HOFMAN, J., architecte-ingénieur, rue des Sœurs-Noires, 15, à Gand 12

HUMBLET, chef de musique aux sapeurs-pompiers du Grand-Hornu (Hainaut) 12

JACOB-JACOBS, professeur à l'Académie des beaux-arts, Petite Montagne aux Corneilles, 14, à Anvers 12

JACQUET, Joseph, statuaire, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Charles-Quint, à Bruxelles 12

JONES, Adolphe, peintre, rue de Laeken, 119, à Bruxelles . 12

LAMMENS, Jean-Charles, peintre, à Gand. 12

LAMORINIÈRE, peintre, à Anvers. 12

LAUTERS, peintre, professeur à l'Académie des beaux-arts, rue de l'Arbre Bénit, 38, à Ixelles 12

LECLERCQ, Julien (de l'Académie), directeur de l'Académie des beaux-arts de Lokeren 12

LEGRAIN, Ch.-H.-L., peintre, chaussée d'Ixelles, 1, à Ixelles 12

LE ROY, Ét.-Vict., peintre, rue des Douze-Apôtres, à Bruxelles 12

LEROY, W., peintre, à Ixelles 12

LIMNANDER (de l'Académie), au château de Moignanville, près Gérouville (Seine-et-Oise) et à Paris, rue de Berry, 41 . . 12

MADOU (de l'Académie), peintre, chaussée de Louvain, 8, à St-Josse-ten-Noode 12

MAILLY, Ed. (de l'Académie), rue St-Alphonse, 31, à St-Josse-ten-Noode 12

MARKELBACH, A., peintre, chaussée de Haecht, 129, à Schaerbeek 12

MEGANCK, Jos., peintre, rue des Petits-Carmes, 27, à Bruxelles 12

MELSENS, M. (de l'Académie), professeur à l'école vétérinaire, rue de la Grosse-Tour, 29, à Ixelles. 12

MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, chaussée d'Ixelles, 172, à Ixelles. 12

MEUNIER, Constantin-Émile, peintre, rue des Coteaux, 134, à Schaerbeek 12

MUSSELS, F., ancien chef de musique du 1er régiment de lanciers, à Thulin (Hainaut) 12

NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue du Prince Royal, 38, à Ixelles 12

PARTOES, H.-L.-F. (de l'Académie), architecte, rue des Arts, 33, à Bruxelles 12

PARTOES, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles. 12

PLATTEEL, Jean, peintre, rue de l'Abricot, 30, à Bruxelles . 12

PLATTEEL, François, artiste-musicien, rue Philomène, 30, à Schaerbeek 12

PORTAELS, Jean (de l'Académie), peintre d'histoire, rue Royale, 35, à Bruxelles 12

QUETELET, Ad. (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles. 12

QUINAUX, Jos., peintre, rue Rogier, 228, à Schaerbeek . . 12

ROBERT, Alexandre (de l'Académie), peintre, professeur à

l'Académie des beaux-arts, chaussée de Louvain, 6, à St-Josse-ten-Noode 12

ROFFIAEN, Fr., peintre, chaussée de Wavre, 31, à Ixelles . 12

ROSAR, Henri-Ant., chef de musique du 6e régiment de ligne, à Charleroi. 12

SAEMEN, Ant.-Franç., maître de chapelle à l'église St-Jacques sur Caudenberg, rue de la Regence, 30, à Bruxelles . . 12

SCHADDE, Jos., professeur à l'Académie des beaux-arts, rue Meirsteeg, 18, à Anvers 12

SCHAEFELS, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Anvers. 12

SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12

SCHUBERT, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue Caroly, 36, à Ixelles 12

SIMONIS, Eug. (de l'Académie), statuaire, directeur de l'Académie des beaux-arts, chaussée de Jette, à Koekelberg. . 12

SIRET, Adolphe (de l'Académie), commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas. 12

SLINGENEYER, Ernest (de l'Académie), peintre, rue de Spa, 72, à Saint-Josse-ten-Noode 12

STAS, J.-S. (de l'Académie), rue Joncker, 13, à St-Gilles. 12

STOBBAERTS, artiste-peintre, à Anvers. 12

STROOBANT, François, peintre, rue Van Aa, à Ixelles . . . 12

TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12

THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12

VANDEN BOGAERDE, chef de musique du 9e régiment de ligne, à Bruxelles. 12

VANDERPLAETZEN, professeur de dessin, à Gand 12

VANDERVIN, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9, à Gand. 12

VAN GOBBELSCHROY, B., peintre, rue Ste-Barbe, 21, à Louvain. 12

VAN HASSELT, A. (de l'Académie), inspecteur général de l'instruction primaire, rue St-Lazare, 29, à St-Josse-ten-Noode 12

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

Changement survenu pendant l'impression de l'Annuaire :

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Henri Louis François Partoes, membre de la section d'architecture, décédé le 29 décembre 1873.

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES

DEPUIS LA RÉORGANISATION, EN 1816.

Mémoires, t. I à XL; 40 vol. in-4°. Prix : 8 fr. depuis le t. X. — *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers*, t. I à XXXVI; 36 vol. in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tome XII. — *Mémoires couronnés et autres Mémoires*. Collection in-8°. — Tomes I à XXIII, 23 vol. in-8°. — *Tables des Mémoires* (1816-1857). In-18; 1858.

Bulletins, 1re série, tomes I à XXIII; 2me série, tomes I à XXXVI; 77 vol. in-8°. *Appendice aux Bulletins*. Année 1853. In-8°. Prix : 4 fr. par vol.

Tables générales et analytiques des Bulletins, tomes I à XXIII (1832 à 1856), 1858; 2me série, tomes I à XX (1857 à 1866); 2 vol. in-8°.

Bibliographie académique; 1854, in-18.

Catalogue de la bibliothèque de l'Académie, 1850; 1 vol. in-8°.

Catalogue de la bibliothèque de M. le baron de Stassart, 1863; in-8°.

Annuaire, années 1835 à 1874, 40 vol. in-18. Prix : fr. 1 50 cs.

COMMISSION ACADÉMIQUE POUR LA PUBLICATION DES MONUMENTS DE LA LITTÉRATURE FLAMANDE.

OEUVRES DE VAN MAERLANT : *Der Naturen Bloeme*, t. I, publié par M. Bormans, 1857; 1 vol. in-8°. — *Rymbybel*, t. I à III, et *glossaire*, publiés par M. J. David, 1859; 4 vol. in-8°. — *Alexanders Geesten*, publié par M. Snellaert, 1860-1862; 2 vol. in-8°. — *Parthonopeus*, publié par M. Bormans, 1871; in-8°. — **Nederlandsche gedichten**, publiées par le même. 1869, in-8°. — **Speghel der Wijsheit van Jan Praet**, door J.-H. Bormans, 1872; in-8°.

COMMISSION ACADÉMIQUE POUR LA PUBLICATION D'UNE COLLECTION DES OEUVRES DES GRANDS ÉCRIVAINS DU PAYS.

OEuvres de Chastellain, éditées par M. le baron Kervyn de Lettenhove, 1863-1865; 8 vol. in-8°. — *Le premier livre des Chroniques de Froissart*, édité par le même, 1863, 2 vol. in-8°. — *OEuvres de Froissart:* chroniques, tomes I (1re partie) à XV et XVII, 1867-1872; 16 vol. in-8°; poésies, 1870-1872; 3 vol. in-8°; éditées par M. Scheler. — *Lettres et négociations de Philippe de Commines*, éditées par le même, 1867-1868; 2 vol. in-8°. — *Chronique de Jehan Le Bel*, éditée par M. Polain; 2 vol. in-8°. — *OEuvres de Jean et Baudouin de Condé*, éditées par M. Scheler, 1866; 3 vol. in-8°. — *Li ars d'amour*, etc., publié par M. Petit; 1866, 2 vol. in-8°. — *Li Roumans de Cléomadès, d'Adenez li Rois*, édité par M. Van Hasselt, 1866; 2 vol. in-8°. — *Dits de Watriquet de Couvin*, publiés par M. A. Scheler, 1868; in-8°.

COMMISSION ACADÉMIQUE DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

Biographie nationale, tomes 1, 2, 3 et 4 (1re partie). 7 cah. in-8°.

COMMISSION ACADÉMIQUE D'HISTOIRE.

Collection de chroniques belges inédites, publiées par ordre du Gouvernement; 34 vol. in-4°.

Compte rendu des séances : 1re série, 16 vol; 2e série, 12 vol.; 3me série 14 vol., in-8°. — *Tables* de la 1re série et de la 2e série, in-8°.

Annexes aux Bulletins; 11 vol. in-8°.

13

